

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XIII
A
39
NAPOLI

# INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES ET MORALES SUR LE SYMBOLE.

*Par feu Mr.* NICOLE.

TOME SECOND.



A PARIS,
*Avec Approbation, & Privilege du Roi.*
M. [illegible] C. VI.

Et se vend,
A LUXEMBOURG, Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur & Marchand Libraire.



# TABLE

## DES INSTRUCTIONS ET CHAPITRES

Contenus en ce II. Volume.

### TROISIE'ME INSTRUCTION.

*Sur le second Article du Symbole* : Et en Jesus-Christ son Fils unique.

## QUATRIE'ME INSTRUCTION.

*Sur le troisiéme Article du Symbole :* Qui a été conçû du Saint Esprit, est né de la Vierge Marie.

## CINQUIE'ME INSTRUCTION.

*Sur le quatriéme Article du Symbole :* Qui a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli.



## SIXIE'ME INSTRUCTION.

*Sur le cinquiéme Article du Symbole :* Qui est descendu aux Enfers, est ressuscité d'entre les morts le troisiéme jour.

SEPTIE'ME INSTRUCTION.

*Sur le sixiéme Article du Symbole :* Qui est monté au Ciel, est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant.



HUITIE'ME INSTRUCTION.

*Sur le septiéme Article du Symbole :* D'où il viendra juger les vivans & les morts.



NEU-

NEUVIE'ME INSTRUCTION

*Sur le huitiéme Article du Symbole :*
Je crois au S. Esprit.



DIXIE'ME INSTRUCTION.

*Sur le neuviéme Article du Symbole :* La sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints.

PREMIERE PARTIE.
De l'Eglise.

SECONDE PARTIE.
De la Communion des Saints.



ONZIE'ME INSTRUCTION.
*Sur le dixiéme Article du Symbole:*
La remission des pechez.



DOUZIE'ME INSTRUCTION.
*Sur le onziéme Article du Symbole :*
La resurrection de la chair.



TREIZIE'ME INSTRUCTION.
*Sur le douziéme Article du Symbole:*
La Vie éternelle.



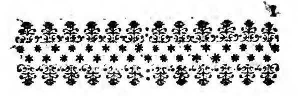
Fin de la Table du second Volume.

## *APPROBATION.*

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, ces *Inſtructions Théologiques & Morales ſur le Symbole*, qui m'ont paru également pures dans la Morale & dans la Foi. A Paris, ce 9. Août 1705.

Signé, BIGRES.

IN



# INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES ET MORALES SUR LE SYMBOLE.

## TROISIE'ME INSTRUCTION.

Sur le ſecond Article du Symbole : *Et en Jeſus-Chriſt ſon Fils Unique.*

## CHAPITRE PREMIER.

*Avec quel ſoin & quelle diſpoſition il faut s'inſtruire de ce qui regarde Jeſus-Chriſt.*

*D.* DE quelle importance eſt dans la Religion Chrêtienne la connoiſſance de JESUS CHRIST?

*Non est in alio aliquo salus: nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.* Actor. 4. 12.

R. Elle n'est pas seulement importante par le precepte de Dieu, qui y a attaché nôtre salut; puisqu'il n'y a point d'autre nom que celui de Jesus-Christ, par lequel nous puissions être sauvez, comme dit saint Pierre. Mais elle est aussi importante, comme faisant la partie la plus essentielle de nôtre Religion; comme étant ce qui nous fait proprement Chrétiens, & ce qui nous distingue des Déistes, des Juifs, des Mahometans & de toutes les Sectes, qui font à la verité profession de reconnoître un seul Dieu; mais qui ne sont neanmoins que de fausses Religions; car la Religion des Chrétiens ne consiste pas à croire simplement un Dieu auteur de l'ordre des Elemens; c'est le partage des Païens. Elle ne consiste pas non plus à croire simplement un Dieu qui exerce sa providence sur la vie & sur les biens des hommes, pour donner une longue & heureuse suite d'années à ceux qui l'adorent; c'est le partage des Juifs. Mais le Dieu des Chrétiens, est un Dieu qui fait sen-

tir

tir à l'homme qu'il est son unique bien, que tout son repos est en lui, & quil n'aura de joye qu'à l'aimer. Ce Dieu lui fait en même-tems abhorer les obstacles qui le retiennent & qui l'empêchent de l'aimer de toutes ses forces, qui sont l'amour propre & la concupiscence. Ce Dieu lui fait enfin sentir qu'il a un fond de corruption, & que lui seul peut l'en guérir.

Voilà ce que c'est que de connoître Dieu en Chrétien; mais pour le connoître en cette maniere, il faut que l'homme reconnoisse en même-tems sa propre misere, son indignité, & le besoin absolu qu'il a d'un médiateur, pour se raprocher de Dieu, & pour s'unir à lui. Il ne faut point separer ces connoissances, parce qu'étant séparées, elles sont non seulement inutiles, mais nuisibles. La connoissance de Dieu sans celle de nos miseres, fait l'orgüeil; la connoissance de nos miseres sans celle de Jesus-Christ, fait le desespoir: Mais la connoissance de Jesus-Christ, nous exemte, & de l'orgüeil & du de-

sespoir, & opere nôtre salut; parce que nous y trouvons Dieu, nôtre misere, & la voye unique de la reparer. Nous pouvons connoître Dieu sans connoître nos miseres, ou nos miseres sans connoître Dieu; ou même nous pouvons connoître Dieu & nos miseres, sans connoître le moyen de nous délivrer de ces miseres qui nous accablent; mais nous ne pouvons connoître Jesus-Christ, sans connoître tout ensemble & Dieu & nos miseres, & le remede de nos miseres; parce que Jesus-Christ n'est pas seulement Dieu, mais que c'est un Dieu reparateur de nos miseres.

Ceux qui recherchent Dieu sans Jesus-Christ, ou n'arrivent pas à le connoître, ou ils y arrivent inutilement, parce qu'ils se forment un moyen de communiquer sans médiateur, avec Dieu qu'ils ont connu, sans connoître le médiateur; de sorte qu'ils tombent ou dans l'Atéïsme, ou dans le Déïsme, qui sont deux choses que la Religion Chrétienne abhorre également.

Il

Il faut donc tendre uniquement à connoître Jesus Christ, puisque c'est par lui seul que nous pouvons connoître Dieu, d'une maniere qui nous soit utile.

C'est Jesus-Christ qui est le vrai Dieu des hommes, c'est-à-dire des miserables & des pecheurs: Il est le centre de tout, & l'objet de tout; qui ne le connoît pas, ne connoît rien dans l'ordre du monde, ni dans soi-même: car non seulement nous ne connoissons Dieu que par Jesus-Christ, mais nous ne nous connoissons nous-mêmes que par lui. Sans Jesus-Christ il faut que l'homme soit dans le vice & dans la misere; avec Jesus-Christ l'homme est exemt de vice & de misere. En lui est tout nôtre bonheur & nôtre vertu, nôtre vie, nôtre lumiere, nôtre esperance; & hors de lui il n'y a que vices, miseres, tenebres, desespoir, & nous ne voyons qu'obscurité & confusion, & dans la nature de Dieu, & dans nôtre propre nature.

1. Jesus-Christ est ce grand témoignage de l'amour de Dieu

pour les hommes, dont il est dit que, *Dieu a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils Unique.* Tâchons donc de le connoître, afin que nous sçachions ce qui nous a été donné de Dieu: *Ut sciamus quæ à Deo donata sunt nobis.* Enfin tout nous engage à connoître Jesus-Christ.

*Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret.* Joan. 3. 16.
1. Cor. 2. 12.

2. C'est ce Fils bien-aimé, l'objet de la complaisance de son Pere, qui nous est donné comme nôtre Docteur: *Ipsum audite:* Il faut donc connoître celui de qui nous devons être les disciples.

Matth. 17. 5.

3. C'est l'heritier du monde à qui nous avons été donnez par Dieu, pour être ou ses enfans ou ses esclaves. Nous ne pouvons nous soustraire à son empire; mais nous pouvons en nous assujettissant à lui par amour, éviter la rigueur de sa justice, & devenir participans de ses biens.

4. C'est nôtre modele, & celui à qui nous devons être semblables, pour être sauvez; puisqu'il ne recevra en son Royaume, que ceux qui porteront son

*Quos præscivit, & prædestinavit conformes fieri imagi-*

son image, & qui l'auront imité. Or pour se conformer à lui, il le faut connoître.

5. Enfin, c'est Jesus-Christ qu'il faut étudier ; c'est Jesus-Christ qui doit habiter en nous ; c'est Jesus-Christ dont il faut se revêtir ; c'est Jesus-Christ qui doit vivre en nous, & nous en lui ; & rien de cela n'est possible à celui qui ne le connoît pas.

*nis Filii sui.* Rom. 8. 29.

*Vos autem non ita didicitis Christum.* Eph. 4. 20.

*Det vobis.. Christum habitare per fidem in cordibus vestris.* Eph. 3. 17.

*Quicumque in Christum baptizati estis, Christum induistis.* Gal. 3. 27.

*Vivo autem, jam non ego : vivit verò in me Christus.* Gal. 2. 20.

---

## CHAPITRE II.

### *Du Mystere de l'Incarnation.*

*D.* QU'est-ce qu'il est important que tout le monde connoisse du mystere de l'Incarnation ?

*R.* Il est important que tout le monde sçache, au moins generalement, en quoi consiste ce mystere, & de quelle sorte

Dieu l'a executé ; ce qui peut être reduit à un petit nombre de questions.

*D.* Qu'est-ce que l'Incarnation ?

*R.* C'est un mystere incomprehensible, par lequel la seconde Personne de la sainte Trinité, qui est le Fils, s'est uni dans le sein de la bien-heureuse Vierge Marie, à nôtre nature humaine, devenuë mortelle par le peché ; en sorte que par cette union, il a été fait vrai homme, sans cesser d'être vrai Dieu.

*D.* Comment s'appelle ce Dieu fait homme ?

*R.* Il s'appelle Jesus-Christ ; c'est-à-dire Sauveur, & Oint ; parce qu'il est venu pour sauver les hommes, & que l'onction divine l'a rendu le souverain Roi & le souverain Prêtre.

*D.* Combien y a t'il de natures en Jesus-Christ ?

*R.* Il y en a deux, qui sont unies, sans être confonduës, & sans perdre leurs proprietez naturelles ; sçavoir la nature divine & la nature humaine.

*D.* Combien y a-t-il de Personnes ?

*R.*

*R.* Il n'y en a qu'une, parce qu'il n'y a qu'un moi, & ce moi est un moi divin : Car la nature humaine ne pouvoit dire moi en Jesus-Christ : elle n'étoit pas à soi, mais au Verbe, qui possedoit, regissoit & se servoit de l'humanité, comme l'ame se sert du corps.

*D.* De quelle comparaison l'Eglise se sert-elle pour nous aider à comprendre ce mystere ?

*R.* Elle se sert ordinairement de celle de l'union du corps & de l'ame, qui étant des natures differentes & inégales, forment neantmoins un seul homme.

*D.* Les autres Personnes divines n'ont-elles aucune part à l'Incarnation ?

*R.* Il n'y a que la seconde Personne qui se soit incarnée, en s'unissant à un corps & à une ame, & se faisant homme comme nous; mais toutes les trois Personnes ont operé l'Incarnation.

*D.* Quelle est la fin de ce mystere ?

*R* C'est de racheter la nature humaine, & de reparer l'outrage fait à Dieu par les pechez

des hommes, en satisfaisant à sa justice.

*D.* Tous les hommes participent-ils à la redemption de Jesus Christ?

*R.* Quoique Jesus-Christ soit mort pour tous les hommes; tous neanmoins, comme dit le Concile de Trente, ne reçoivent pas le fruit de sa mort.

*Etsi ille pro omnibus mortuus est, non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt.* Concil. Trid. Sess. 6. Decr. de Justif. cap. 3.

*D.* Par quelles actions Jesus-Christ a-t-il racheté les hommes, & satisfait à la justice de Dieu?

*R.* Par toutes ses actions; parce qu'étant toutes des actions d'un Dieu, elles étoient toutes d'un prix infini. Dieu a voulu neanmoins par plusieurs raisons divines, que Jesus Christ portât sa satisfaction jusqu'à mourir pour les hommes. Ainsi Jesus-Christ n'est venu dans le monde, que pour y mourir, & y ayant vécu trente trois ans avec une vûë continuelle de la mort, qu'il devoit souffrir, il l'a enfin soufferte sur l'arbre de la Croix; & étant ressuscité le troisiéme jour aprés, il est entré en possession de la gloire qui lui étoit dûë, & il a envoyé ses Apô-

Apôtres prêcher la veritable Religion à toutes les Nations de la Terre, pour en former l'Eglise Catholique, que nous voyons, & dans laquelle nous sommes, qui est l'effe de leur Prédication.

---

## CHAPITRE III.

*Conduite de Deu dans le mystere de l'Incarnation.*

*D.* NE seroit-il point à propos pour faire voir tout d'une vûë ce grand ouvrage, d'expliquer en abregé l'ordre de la conduite que Dieu a tenuë, soit à l'égard des préparations de ce mystere, soit à l'égard de ses suites?

*R.* Saint Augustin a crû cet abregé utile, & il en a fait plusieurs dans ses Livres. On se contentera de rapporter ici celui qu'il a fait dans une de ses Lettres, pour en instruire un Païen; car l'on peut bien s'en servir utilement pour en instruire des Chrétiens.

Dieu choisit, dit-il, dans la *Eligitur u-*

*nus ex gente Chaldæorũ, pietate fidelissima præditus, cui promissa divina post tantam sæculorum seriem novissimis temporibus complenda prodantur, atque in ejus semine omnes gentes habitura benedictionem prænunciantur. Hic unum Deum verum colens universitatis Creatorem, gignit filium senex, de conjuge quam spe pariendi penitùs destitutam sterilitas, ætasque jam fe-*

nation des Chaldéens un homme d'une pieté sincere, qui [...] Abraham, pour lui reveler & lui confier ses promesses, qui ne devoient être accomplies qu'aprés plusieurs siécles, & dans les derniers tems du monde; & il lui predit, *que toutes les Nations seroient benies dans sa race.*

Cet homme qui ne connoissoit & n'adoroit point d'autre Dieu que le Dieu veritable, Créateur de l'Univers, engendre un fils dans sa vieillesse, d'une femme à qui l'âge aussi bien que la sterilité avoient ôté toute esperance d'avoir des enfans. De ce fils sort un grand Peuple, qui s'accroit prodigieusement en Egypte, où les dispositions de la Providence, qui se marquoient de jour en jour, par de nouvelles promesses, & par les effets dont elles étoient suivies, avoient fait passer cette race des contrées d'Orient.

Ce Peuple déja puissant fut tiré de la servitude d'Egypte, par des prodiges & des miracles inoüis; & ayant été conduit & établi dans la terre de Chanaan, qui lui avoit été promise, il s'y ac-

accrut jusqu'à former un Royaume considerable ; mais s'étant laissé aller au peché, & ayant souvent offensé, par des actions sacrileges, Dieu, dont il avoit reçu tant de bienfaits ; il fut puni par diverses calamitez, entremêlées néanmoins de diverses prosperitez & de douceurs, à mesure qu'il venoit à reconnoître son Dieu, qui le conduit ainsi jusques au tems de l'Incarnation & de la manifestation de Jesus-Christ.

Toutes les promesses, toutes les Propheties faites à ce Peuple, son Sacerdoce, ses Sacrifices, son Temple, & tous les Sacremens de sa Religion, étoient destinez à marquer que ce Christ Verbe de Dieu, Fils de Dieu, & Dieu lui-même viendroit au monde revêtu de chair ; qu'il y souffriroit la mort, qu'il ressusciteroit, qu'il monteroit au Ciel, & que dans toutes les Nations il auroit des hommes consacrez à son nom ; par la vertu duquel la remission des pechez & le salut éternel seroient donnez à ceux qui croiroient en lui.

*cerat. Propagatur ex illo numerosissimus populus, multiplicatus in Ægypto, quò illam stirpem ex Orientalibus partibus, promissis, effectisque crebrescens dispositio divina transmiserat. Educitur ex Ægypti servitute gens valida, horrendis signis atque miraculis pulsisque impiis gentibus, in terram promissionis perducta & constituta, regno etiam sublimatur. Deinde pra-*

Jesus-

*valescente peccato, sacrilegis ausibus Deum verum, qui eis tanta beneficia contulerat, sæpissimè offendens, variisque flagellata cladibus; & prosperitatibus consolata, usque ad Christi Incarnationem declarationemque perducitur. Quem Christum, Dei Verbum, Dei Filium, Deum in carne venturum, moriturum, resurrecturũ, in Cœlum ascensurum, præpotentissimo suo no-*

Jesus-Christ vint donc au monde ; & par sa naissance, sa vie, sa parolle, ses actions, ses souffrances, sa mort, sa Résurrection, son Ascension, il accomplit tout ce que les Prophetes avoient prédit. Incontinent aprés il envoye son Saint-Esprit aux Fideles assemblez dans une même maison, où ils vivoient dans la priere, en attendant avec des desirs continuels ce don du Ciel, & l'accomplissement de la promesse qui leur avoit été faite.

Ces Disciples remplis du Saint-Esprit, parlent tout d'un coup les langues de toutes les Nations : ils attaquent courageusement les erreurs : ils prêchent les veritez qui nous sauvent : ils exhortent les hommes à faire penitence de leurs pechez & leur promenttent qu'ils en obtiendront le pardon. Non seulement ils prêchent la veritable Religion & la veritable pieté ; mais afin qu'on ne puisse douter de ce qu'ils prêchent ils le confirment par des miracles les plus capables d'en établir la verité.

Cepen-

Cependant la rage des infideles s'allume contr'eux : Mais comme ils ne souffrent rien qui ne leur ait été prédit, leurs souffrances mêmes les fortifient dans l'esperance de ce qui leur a été promis, & les rendent encore plus fideles à enseigner aux hommes les veritez dont ils sont chargez. Quoi qu'en petit nombre ils parcourent toute la Terre ; ils convertissent toutes les Nations, avec une facilité admirable ; ils croissent au milieu de leurs ennemis, & se multiplient à force de persecutions ; & tous les maux qu'on leur fait souffrir, ne servent qu'à les répandre jusqu'aux extremitez du monde. D'une poignée de gens qu'ils étoient, grossiers, ignorans & méprisez ils se trouvent tout d'un coup éclairez, & celebres par tout le monde, & multiplient avec une vitesse incroyable, faisant plier sous le joug de Jesus-Christ les plus grands esprits, les plus éloquens, les plus subtils & les plus sçavans hômes du monde, dont ils font non seulement des Sectateurs, mais des Prédica-

*mine, in omnibus Gentibus dicatos sibi populos habiturum : inque illo remissionem peccatorum, salutemque æternam futuram esse credentibus, omnia Gentis illius promissa, omnes Prophetiæ, Sacerdotia, Sacrificia, Templum, & cũcta omninò Sacramenta sonuerunt.*

*Venit & Christus, complentur in ejus ortu, vita, dictis, factis, passionibus, morte, resurrectione, ascensione,*

*omnia praeconia Prophetarum. Mittit Spiritum sanctum, implet Fideles una in domo congregatos, & hoc ipsum promissum orando atque desiderando expectantes. Impleti autem Spiritu sancto loquuntur repentè linguis omnium Gẽtium, arguunt fidenter errores, prædicant saluberrimam veritatem, exhortantur ad pœnitentiam præteritæ culpabilis vitæ indulgentiam de divina*

dicateurs de la Doctrine du salut, & de la veritable pieté. Dans les divers retours des adversitez & des prosperitez qui leur arrivent, ils ne songent qu'à soûtenir courageusement les unes, & à user sobrement des autres ; & lorsqu'ils voyent que le monde tend à sa fin, & que le débris de toutes les choses l'anonce, leur esperance se ranime ; & se souvenant que même ces marques du déclin du monde ont été prédites, ils attendent avec plus de confiance que jamais la felicité de la celeste Patrie.

Pendant que l'Eglise de Jesus Christ combat de cette sorte, les Nations impies & infidelles fremissent contr'elle, & en font l'objet de leur rage & de leur fureur : mais elle demeure victorieuse par sa patience, & par un attachement fidele & inviolable à la foi. Malgré les cruautez de ses persecuteurs, dés que la verité si long-tems cachée sous les figures mysterieuses, qui en exprimoient la promesse, vient à paroître, & que le Sacrifice qui lui

lui convient commence à s'établir ; ceux de l'ancienne Loi, qui n'étoient que des figures de celui-ci, s'abolissent; & le Temple même, qui étoit le seul lieu où l'on le pût offrir, est détruit. Le peuple Juif reprouvé pour son incredulité, est chassé de son propre païs, & dispersé par le monde ; afin qu'ils portent de toutes parts les Livres saints, & qu'on ne puisse pas dire que les Propheties, qui prédisent Jesus-Christ & son Eglise, sont des pieces fabriquées aprés coup par les Chrétiens ; puisqu'elles sont produites par nos adversaires, dont l'incredulité est prédite dans ces mêmes Livres.

Les Idoles & les Temples des démons se détruisent peu à peu, & tout le culte sacrilege qu'on leur rendoit, s'abolit comme il avoit été prédit. Enfin il s'éleve des héréfies contre le nom de Jesus Christ, qui se couvrent neanmoins du nom du même Jésus-Christ ; & cela arrive, comme il a été prédit, pour donner lieu à l'Eglise de manifester de plus en plus les trésors de la sainte doctrine, dont

*gratia pollicentur. Praedicationem pietatis veraque religionis signa congruentia & miracula consequuntur. Excitatur adversus eos sava infidelitas, tolerant praedicta, sperant promissa, docent praecepta. Numero exigui per mundum dissemin antur, populos facilitate mirabili convertunt, inter inimicos augentur, persecutionibus crescunt per afflictionum angustias us-*

dont elle est dépositaire. Tout cela est arrivé de point en point, comme il avoit été prédit dans les Livres saints ; & l'accomplissement si juste de tant de Propheties nous fait attendre avec confiance, ce qui reste à accomplir des promesses de Dieu. Où est l'ame touchée du desir de l'éternité, & que le peu de durée de la vie presente ait fait rentrer en elle-même, qui puisse ne se pas rendre à des preuves si lumineuses, & qui portent si visiblement le caractere de Dieu ?

*quæ in terrarum extrema dilatantur. Ex imperitissimis, ex abjectissimis, ex paucissimis illuminantur, nobilitantur, multiplicantur, præclarissima ingenia, cultissima eloquia : mirabilesque peritiæ acutorum, facundorum atque Doctorum subjugant Christo, & ad prædicandum viam pietatis salutisque convertunt. Alternis adversitatibus & prosperitatibus rerum, patientiam & temperantiam vigilanter exercent : Mundo declinante in extrema, fessisque rebus ætatem ultimam protestante, multo fidentiùs, quia & hoc prædictum est, æternam civitatis cælestis felicitatem exspectant. Atque inter hæc omnia contra Ecclesiam Christi impiarum Gentium infidelitas fremit : Evincit illa patiendo, & inconcussam fidem inter obsistentium sævitiam profitendo. Revelata veritate, quæ diù promissis mysticis velabatur, sacrificio succedente, illa sacrificia quibus hoc figurabatur, templi ipsius eversione tolluntur.*

Re-

*Reproba per infidelitatem gens ipsa Judæorum à sedibus extirpata, per mundum usquequaque dispergitur, ut ubique portet codices Sanctos, ac sic prophetiæ testimonium, qua Christus & Ecclesia prænuntiata est, ne ad tempus à nobis fictum existimaretur, ab ipsis adversariis proferatur; ubi etiam ipsos prædictum est non fuisse credituros. Templa & simulacra dæmonum, ritusque sacrilegi paulatim atque alternatim: secundùm prædicta prophetica subvertuntur. Hæreses adversùs nomen Christi, sub velamento tamen nominis Christi, ad exercendam doctrinam sanctæ Religionis, sicut prænunciata sunt, pullulant. Hæc omnia sicut leguntur prædicta, ita cernuntur impleta, atque ex his jam tot & tantis quæ testant, exspectantur implenda. Quæ tandem mens avida æternitatis, vitæque præsentis brevitate permota, contra hujus divinæ auctoritatis lumen culmenque contendat?* S. Aug. Epist. 137. n. 15.

Aprés s'être ainsi formé l'idée generale de la conduite de Dieu sur les hommes, il faut en considerer en détail les diverses parties.



CHA-

## CHAPITRE IV.

*Raisons que Dieu a eûës dans le choix qu'il a fait, du moyen de l'Incarnation de son Fils, pour sauver les hommes. Comment l'Incarnation contribuë à la gloire de Dieu.*

*D.* Dieu ne pouvoit-il pas racheter les hommes, & les tirer de l'état où le peché les avoit reduits, par un autre moyen que par celui de l'Incarnation?

*R.* Saint Augustin dit au contraire, que Dieu ne manquoit pas d'autres moyens, mais qu'il n'y en avoit point de plus convenable pour remedier à nôtre misere.

*Non alium modum possibilem Deo defuisse, cujus potestati cuncta æqualiter subjacent; sed sanandæ nostræ miseriæ convenientiorem modum alium non fuisse, nec esse oportuisse.* Aug lib. 13. de Trinit. c. 10.

*D.* Quelles sont les raisons de convenance qui ont porté Dieu au choix de ce moyen?

*R.* Il n'y a que Dieu qui les connoisse proprement: car pour les comprendre toutes, il faudroit pouvoir comparer ensemble les avantages & les desavantages des diverses voies que Dieu

Dieu eût pû prendre ; mais comme il est certain que Dieu a eu en vûë l'agrandissement de sa gloire, & les biens que nous recevons de son Incarnation : ce que nous pouvons faire est de remarquer la gloire qui en revient à Dieu, les biens & les avantages que nous en tirons.

*D.* En quoi l'Incarnation releve-t-elle la gloire de Dieu ?

*R.* 1. Elle la releve, en ce qu'elle releve sa puissance ; car un Dieu homme est le plus grand ouvrage de Dieu ; le Ciel & la Terre, les Anges & les Hommes n'étant rien auprés.

2. Elle la releve en ce qu'elle nous apprend jusqu'où la Majesté de Dieu se peut abaisser ; ce qui n'est pas moins un effet de puissance, que ce qui nous marque directement sa grandeur. Nous savons par la creation du monde, ce qu'il pouvoit faire de grand ; mais l'Incarnation nous apprend jusques à quel point il pouvoit diminuer sa grandeur. Il paroît plus d'impossibilitez dans l'Incarnation, plus de repugnances au sens humain, qu'en aucun

*Plus est naturam demutare quàm facere materiam.* Tertul. l. de carne Christi paulò post init.

*O haretica imprudentia & stulta mundi sapientia, opprobrium Christi non intelligens Dei esse virtutem....... Deus ergo idcircò tibi Christus non est, quia qui erat nascitur, quia qui indemutabilis est crescit atate, quia impassibilis patitur, quia vivens moritur, quia mortuus vivit, quia omnia in eo contra naturam sunt? Rogo hoc quid aliud est, quàm omnipotentem esse, quid Deus est?* Hilar. de Trinit. lib. 5. num. 18.

*Hac ipse sua virtute & potentiâ divinâ esse demonstrat, ut etiam idolorum speciem & pompam, suâ ut putant humilitate & abjectione per crucem evertat, & irrisores atque incredulos ab errore occultè abducat, suamque divinitatem & potentiam cogat agnoscere.* Athan. orat. de Incarnat. Verbi.

cun autre mystere. Il y a donc plus de puissance à les surmonter.

*Quod infirmum est Dei, fortius est hominibus.* 1. Cor. c. 25.

3. La puissance de Dieu paroît bien plus à surmonter les démons & le monde, par une apparence de bassesse & de foiblesse, qu'à les surmonter par grandeur & avec éclat : Car Dieu fait voir par là, comme dit l'Apôtre, que ce qu'il y a de foible en Dieu, est plus fort que tous les hommes.

4. L'Incarnation releve la sa-

sagesse de Dieu, en ce qu'elle fait paroître combien elle est au dessus de celle des hommes. Ce moyen qu'elle choisit pour arriver à sa fin, est tel qui ne seroit jamais tombé dans l'esprit d'aucun homme; & cependant il paroît que ce moyen étoit admirablement propre à ce qu'elle prétendoit; & qu'il étoit si efficace, que Dieu a executé par là en peu de tems, ce qu'aucun homme n'auroit osé seulement tenter; Dieu ayant persuadé à toute la terre, par les plus foibles instrumens qu'on puisse s'imaginer, les mysteres les plus opposez à l'esprit humain.

*Atque illud interim mirabilius, quod Apostoli nudo corpore consistebant adversùs armatos, adversùs Principes...... imperiti, elingues ac simplices idiotæ adversùs impostores & circumventores.... hos ita superavit Petrus, quasi si cum mutis piscibus certamen fuisset.... Ille Galilæus, ille Bethsaida natus, ille rusticanus, universos illos devicit.* Chrysost. hom. 4. in Act. Apost. post med. similia habet hom. 7. in Epist. 1. ad Cor. paulò ant. finem.

5. Elle releve la bonté de Dieu, car c'est le plus grand effet de sa bonté & de son amour, que de nous avoir donné son Fils, & de l'avoir livré à la

*In hoc apparuit charitas Dei in nobis quoniã filium suum*

à la mort : *Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret.* Le monde ne lui avoit rien coûté à créer, dit saint Bernard, mais la réparation des hommes lui coûte la vie de son Fils, qu'il a livré à la mort pour eux. Plus ce moyen paroît indigne de la Majesté de Dieu, plus il est digne de sa bonté. C'est un plus grand amour, dit saint Chrysostome, de payer pour des pecheurs, que de pardonner à des pecheurs : Or Dieu ne pouvoit pratiquer ce degré d'amour excellent, qu'en se faisant homme.

*unigenitum misit Deus in mundum; ut vivamus per eum.* 1. Joan. 4. 9. Joan. 3. 16. Bern. de diligendo Deo cap. 5. n. 15.

*Qui me tantum & semel dicendo fecit, in reficiendo profecto & dixit multa, & gessit mira, & pertulit dura, nec tantum dura, sed & indigna. In se sententiam suam judex retorsit, ut amasse se peccatores proderet magis solvendo debitum quam donando.* Pet. Chrysol. serm. 29.

6. Elle releve la justice de Dieu, en ce que l'homme étant asservi au demon par une espece de justice; Dieu en ce faisant homme le delivre de cette servitude plus par justice que par puissance.

*D.* En quoi consistoit la justice du droit que le demon avoit

voit sur les hommes?

*R.* Elle consistoit en ce que Dieu ayant fait l'homme libre, il lui avoit donné le pouvoir de s'asservir à qui il voudroit ; & l'homme ayant choisi par cette liberté le demon pour maître, en consentant à ses suggestions: Dieu avoit justement permis qu'il fut asservi au demon. Ainsi la justice de ce droit n'est pas dans le demon; mais dans la liberté de l'homme, & dans la permission de Dieu. C'est injustement, dit Hugues de saint Victor, que le demon retient l'homme captif; mais c'est justement que l'homme est retenu captif. Le demon n'a jamais merité d'avoir l'homme pour sujet, mais l'homme a merité par sa faute d'être assujetti au demon.

*Injustè ergo diabolus tenet hominem, sed homo justè tenetur, quia diabolus nunquam meruit ut hominem sibi subjectum premeret, sed homo meruit per culpam suam ut ab eo premi permitteretur.* Hugo à S. Vict. lib. 1. de Sacram. part. 8. cap. 4.

*Quâdam justitiâ Dei in potestatem diaboli traditum est genus humanum, peccato primi hominis in omnes utriusque sexus commixtione nascentes originaliter, transeunte & parentum*

*primorum debito, universos posteros obligante.* Aug. l. 13. de Trinit. cap. 12. n. 16.

*Quamvis enim homo justè à diabolo torqueretur, ille tamen eum injustè torquebat, homo namque meruerat ut puniretur, nec ab ullo convenientius, quàm ab illo cui consenserat ut peccaret. Diaboli verò meritum nullum erat ut puniret, imò hoc tantò faciebat injustiùs, quod non ad hoc amore justitiæ trahebatur, sed instinctu malitiæ impellebatur.* Anselm. lib. 1. cur Deus homo. cap. 7.

*Cæterum etsi justam dicimus diaboli potestatem, non tamen & voluntatem unde non diabolus qui invasit, non homo qui meruit, sed justus Dominus qui exposuit..... hoc ergo diaboli quoddam in hominem jus, etsi non jure acquisitum, sed nequiter usurpatum, justè tamen permissum. Sic itaque homo justè captivus tenebatur, ut tamen nec in homine, nec in diabolo illa esset justitia, sed in Deo.* Bern. Ep. 190. sive tract. ad Innoc. II. cap. 5. n. 14.

*D.* Est-ce un avantage au diable de regner par la malice sur les méchans?

*R.* C'est au contraire son souverain malheur, car le diable est lui-même plus esclave que tous les autres méchans; mais esclave de la cupidité qui le tient assujetti.

*D.* En quoi consiste la justi-

ce de la delivrance de l'homme, par le moyen de l'Incarnation?

*R.* En ce que le diable ayant osé ôter la vie à Jesus-Christ innocent, il a été juste qu'il fut dépoüillé du droit qu'il avoit de tenir les hommes sous l'empire de la mort: Celui, dit saint Gregoire, qui nous tenoit justement assujettis à l'empire de la mort, a perdu justement le droit de mort qu'il avoit sur nous; parce qu'il a osé faire mourir par ses satelites, celui en qui il n'a point trouvé de dettes, qui l'obligeassent à la mort. Et c'est ce qui est marqué par l'Evangile de saint Jean, où Jesus-Christ dit: *Le Prince du monde vient, & il ne trouvera rien en moi qui lui appartienne. C'est maintenant que le monde sera jugé. C'est maintenant que le Prince du monde va être chassé dehors.*

*Qui nos jure debitores mortis tenuit, jure in nobis jus mortis amisit, quia per satellites, suos, ejus carnem perimendam appetiit, in quo nil ex culpa debito invenit.* Gregor. moral. l. 17. c. 18.

*Venit Princeps mundi hujus, & in me non habet quidquã.* Joan. 14. 30. *Nunc judicium est mundi, nunc princeps hujus mundi ejicitur foràs.* Joan. 12. 31.

*D.* La justice de Dieu ne paroît-elle dans l'Incarnation qu'en cette seule maniere?

*R.* Elle paroît encore beaucoup plus en ce que Jesus-Christ par sa mort a satisfait pleinement à la justice de Dieu, en s'offrant en sacrifice pour les pechez des hommes. Ainsi il a fait voir en même-tems, & la grandeur du peché, & la severité de cette justice, qui n'a été appaisée que par la mort d'un Dieu.

*D.* Un homme ou un Ange n'eût-il pû reparer les hommes en s'offrant en sacrifice à la justice de Dieu ?

*R.* Non; car un homme étant pecheur, ne pouvoit être une Hostie pure; & un Ange n'auroit pû offrir une Hostie proportionnée à l'outrage fait à un Dieu, qui est en quelque sorte infini.

*D.* Mais

*Sed quid, quia homo sine peccato inveniri non poterat, & oblata pro nobis hostia quando nos à peccato mundare potuisset, si ipsa hostia peccati contagione non careret? inquinata quippe inquinatos mundare non potuisset, &c.* Greg. mor. l. 17. c. 18.

*Sed & ne in universum quidem homo ergà Deum ea præditus est facultate, ut ipsum placet pro peccatore, cùm & ipse sit peccati reus.* Basil. in Ps. 48.

*D.* Mais étoit-il juste que le Fils de Dieu mourût pour des pecheurs ?

*R.* Saint Bernard répond, que ç'a été par misericorde, & non par justice, que le Fils de Dieu s'est offert à la mort pour des pecheurs ; mais que le juste étant mort pour des coupables, il étoit juste que les coupables fussent delivrez.

*Sed qua ju stitia est u innocens mo riatur pr impio? non est justitia sed miseri- cordia.* Bern exhort. ad milit. tem- pli. c. 11. n. 23.

*D.* Mais la mort de Jesus-Christ étant elle-même le plus grand crime des hommes, comment a-t-elle pû appaiser Dieu envers les hommes ?

*R.* Saint Bernard répond, que la mort de Jesus-Christ n'a pas appaisé Dieu, en-tant que procurée par les hommes ; mais en-tant qu'offerte par Jesus-Christ pour les hommes, par une volonté si favorable, qu'elle a été même capable d'effacer le peché de ceux qui lui ont donné la mort.

*Non mors sed volunta placuit spon te morientis & illa mort expungentis mortem, &c* D. Bern. Tract. de er rore Abael. 8. num. 2 Alias Epist. 190.



## CHAPITRE V.

*Avantages que Dieu a procuré aux hommes en prenant pour les sauver la voye de l'Incarnation.*

*D.* QUel eſt le principal avantage pour les hommes, que ſaint Auguſtin conſidere dans l'Incarnation?

*R.* C'eſt la proportion que Dieu a miſe par ce myſtere, entre l'état de l'homme déchû, & le remede qui le repare. Pour comprendre cette verité, il faut ſçavoir que la rectitude, la juſtice & la beatitude de la creature raiſonnable, conſiſtent à connoître la juſtice eſſentielle, la loi éternelle, la verité immuable, & à s'y conformer, ni les Anges ni les hommes ne ſçauroient être juſtes que par cet unique moyen. Et c'eſt pourquoi Dieu avoit donné à l'homme innocent le pouvoir de s'unir immédiatement à la juſtice éternelle, par la connoiſſance & par l'amour. Et quoique la maniere, dont il la connoiſſoit,

*Alium oculum acceperat, quo intra ſe Deum videret, & ea quæ in Deo erant, & hic eſt oculus contemplationis. Hos igitur oculos, quamdiu anima apertos & revelatos habebat, clarè videbat, & rectè diſcernebat: Poſtquam autem tene-*

fut

fût beaucoup inferieure à celle dont les bienheureux la voyent, elle étoit neanmoins immédiate, & sans images, c'est-à-dire que l'homme pour connoître cette justice, n'avoit point besoin d'images & de signes, non pas même de ceux des paroles. Il la voyoit en elle même, & par une connoissance qui s'appelle contemplation.

Mais le peché l'ayant precipité dans l'amour des corps, il a perdu cette voye de connoître la justice éternelle. Il n'est plus capable de concevoir que des corps, ou au moins il ne conçoit rien sans quelque image corporelle. Il lui faut toûjours des signes pour connoître les objets spirituels; & tous ce qu'il peut faire, est de les entrevoir au travers de ces nuages.

Dieu donc voulant relever l'homme de ce malheureux état; mais l'en relever par degrez, & d'une maniere presque insensible, n'a pas voulu lui rendre cette maniere de le connoître, qu'il avoit perduë par le peché, & qui est trop sensi-

*Ira peccati in illam intraverunt, oculus quidem contemplationis extinctus est, ut nihil videret.* Hugo à S. Vict. de Sacram. p. 1. c. 2. & 9.

*Homo qui ad hoc conditus erat, ut lumen æternum videret, ubi ad concupiscendum prohibita oculos carnis aperuit, oculos mentis, quibus cælestia videbat, perdidit.* Potho Presb. Prum. lib. 2. de domo Dei circ. init. t. 9. Bibl. Patr.

ble-

blement distinguée de ses connoissances ordinaires. Il a jugé qu'il étoit meilleur de lui faire trouver Dieu par des images des signes & des Sacremens.

Il y en a de diverses sortes. Toute l'ancienne Loi, par exemple, & toutes ses Ceremonies étoient des images des choses spirituelles, & de la Loi éternelle. Les paroles de l'Ecriture tiennent lieu d'images, puisque ce sont des sens ou des caracteres, qui nous aident à comprendre la verité, & que la verité & la justice éternelle se font voir à nos esprits par le moyen de ces signes; mais tous ces signes n'ont point paru si proportionnez à la sagesse divine, que le signe & le Sacrement de l'humanité de Jesus-Christ; c'est-à-dire, qu'elle a jugé que pour se faire mieux connoître à l'homme plongé dans les sens, elle devoit se revêtir d'un corps, & se faire homme. Car il est certain qu'il n'y a point d'idée plus naturelle à l'homme, que celle de l'homme-même; & c'est pourquoi il étoit porté naturellement à appli-

Vide August. de doct. Christ. lib. 1 c. 11. 12. & 13.

pliquer à un corps, & à une forme humaine, l'idée qui lui restoit de la divinité, ce qui est l'origine de de l'idolatrie. Dieu donc pour s'accommoder à cette bassesse de l'esprit de l'homme, a jugé qu'il devoit rabaisser sa grandeur, jusqu'à presenter à l'homme, un homme qui fut Dieu. Afin de faire entrer dans son esprit par les actions de cette humanité deïfiée, la justice éternelle, & la verité souveraine, que l'homme ne pouvoit plus contempler en elles-mêmes. C'est ce qui fait que saint Augustin appelle ce mystere la sagesse devenuë laict: C'est-à-dire la sagesse éternelle proportionnée par un divin artifice de son amour; à la grossiereté des hommes.

*Dominus sapientiam suam ut lac nobis faceret, carne indutus venit ad nos.* Aug. in Psal. 30. enarr. 1. n. 9.

*D.* Cette raison n'est-elle que de saint Augustin seul?

*R.* Elle est de la plûpart des Peres, & saint Bernard entr'autres l'exprime d'une maniere édifiante, par ces paroles: L'homme dans le Paradis Terrestre avoit son partage & sa societé avec les Anges, & avec toute la Milice celeste: mais il

*Habitabat in Paradiso..... & erat illi sors &*

*ocietas cum lebe Angelorũ & cum mni militia ælestis exercitús. Sed nutavit istã loriam Dei n similitudinem vituli omedentis œnum. Inde st quòd panis Angelorum factus st fœnum ositum in ræsepio, appositum nobis anquàm jumentis.* Verum *quippe* aro factum t. .... *Heu istis & lacrymosa mutio! Ut mo Paradisi accola, rræ Domini, cæli civis, domesticus Domini Sabaoth, fra- beatorum Spirituum & cælestium cohæres.*

a perdu cette gloire, & est devenu semblable à un animal, qui vit de foin : C'est ce qui a fait que le pain des Anges s'est rendu du foin qu'on met dans l'étable, & qu'il nous a été preparé comme à des animaux; car le Verbe a été fait chair. O changement triste & digne de larmes! L'homme habitant du Paradis, maître de la Terre, citoyen du Ciel, domestique du Seigneur des Armées, frere & cohéritier des Esprits celestes; s'est trouvé par ce changement soudain, couché dans une étable par infirmité, & ayant besoin de foin, parce qu'il étoit semblable aux bêtes. Connoissez donc, ô homme, dans cet état de bête, celui que vous n'avez pû connoître dans l'état d'un homme; adorez dans l'étable celui dont vous vous êtes éloignez dans le Paradis; mangez en qualité de foin, celui pour lequel vous n'avez eu que du dégoût; lorsqu'il étoit à vôtre égard le pain des Anges.

D. Mais

*virtutum; repentinâ se conversione invenerit & propter infirmitatem jacentem in stabulo, & propter similitudinem pecorinam indigentem fœno..... cognosce, pecus, quem non cognovisti homo; adora in stabulo quem fugiebas in Paradiso..... comede fœnum, quem panem, & panem Angelicum fastidisti.* Bern. in Cant. serm. 25. num. 3. 4. & 5.

*Ex quo factum est..... ut Verbum caro fieret & habitaret in nobis. Sic enim posset panem Angelorum homo manducare, nondum Angelis adæquatus, si panis ipse Angelorum hominibus dignaretur æquari.* Aug. l. 3. de lib. arb. c. 10. num. 30.

Vide Gregor. moral. lib. 26. cap. 8. lib. 7. c. 6.

*D.* Mais ne suffisoit-il pas que Dieu empruntât pour se faire connoître le voile des paroles & des autres signes, sans se couvrir du voile de l'humanité?

*R.* Il n'est pas plus indigne de Dieu d'emprunter le voile de l'humanité, que celui des paroles; mais il étoit bien plus convenable pour son dessein. Il falloit que l'homme aimât Dieu; or il ne sçauroit s'empêcher de se former une image corporelle de ce qu'il aime: Ce-

pendant toute autre image étoit fausse, & une espece d'idole ; mais Dieu en se faisant homme nous a donné droit, dit saint Bernard, de nous representer Dieu comme un homme, de le contempler dans l'étable, entre les bras de Marie, prêchant sur la montagne, passant les nuits en prieres, attaché à la Croix. Toutes ces pensées sont vraies, pieuses & saintes ; & en concevant Dieu en ces états, on le conçoit véritablement Dieu.

*Incomprehensibilis erat, & inaccessibilis, invisibilis & inexcogitabilis omninò. Nunc verò comprehendi voluit, videri voluit, cogitari voluit. Quonam modo, inquis? Nimirum jacens in præsepio, in virginali gremio cubans, in monte prædicans, in oratione pernoctans, aut in cruce pendens..... quid horum non verè, non piè, non sanctè cogitatur? Quidquid horum cogito, Deum cogito, & per omnia ipse est Deus meus.* Bern. in Nativitate Mariæ, num. 11.

*D.* Seroit-ce concevoir Dieu, que de ne concevoir qu'une nature humaine dans ces divers états?

*R.* On ne dit pas qu'il ne faille concevoir que l'humanité ; car il faut concevoir que l'homme est Dieu : L'humanité est

est l'appui de la pensée, qui nous conduit jusqu'à la divinité; car il faut concevoir que l'homme Dieu n'est pas seulement homme. Ainsi on conçoit la divinité en quelque sorte, mais par une pensée appuyée sur l'humanité.

---

## CHAPITRE VI.

*Comment la Foi, l'Esperance & la Charité sont appuyées dans le mystere de l'Incarnation.*

*D.* NE peut-on point rendre encore plus sensibles les utilitez que Dieu a procurées aux hommes, en choisissant pour les reparer, le moyen de l'Incarnation?

*R.* Il n'y a qu'à considerer combien ce moyen a été propre pour établir & fortifier la Foi, l'Esperance, & la Charité dans les hommes.

*D.* Comment l'Incarnation a-t-elle contribué à fortifier la Foi?

R. 1. Elle l'a fortfiée, en ce que

que Jesus-Christ par ses miracles, sa doctrine & ses propheties, a établi & confirmé la Foi, avec une autorité que de purs hommes n'auroient pû avoir. Car quoique le mystere de l'Incarnation soit lui-même un grand objet de foi, qui trouve de l'opposition dans l'esprit des hommes superbes, neanmoins quand la grace a humilié le cœur, & lui a fait reconnoître Jesus-Christ, son autorité ensuite y fait entrer la Foi de tous les autres mysteres & de toutes les veritez de la Morale Chrétienne, d'une maniere qui fait plus d'impression sur l'esprit que tous les hommes n'en pourroient faire.

2. Elle la confirme en donnant un appuy à la Foi; Car la Foi se perd & s'évanoüit si elle n'est renouvellée par des actes, & peu d'ames sont capables d'en faire souvent à l'égard d'objets purement spirituels. Rien n'est donc plus avantageux à la Foi, que de lui donner un objet corporel, qui lui serve d'appui, & qui par la diversité des états où elle le considere,

fidere, lui donne moyen de s'attacher à Dieu & à ses mysteres, & d'en retracer le souvenir dans l'esprit.

*D.* Comment l'Incarnation étoit-elle necessaire pour nourrir nôtre esperance?

*R.* Saint Augustin l'explique par ces paroles: Rien n'étoit plus necessaire pour relever nôtre esperance, & pour empêcher que les esprits des hommes rabaissez par l'état de leur condition mortelle, ne desesperassent de pouvoir parvenir à l'Immortalité, que de nous faire voir de quel prix nous étions auprés de Dieu, & quel amour il avoit pour nous: Or quelle marque plus évidente Dieu nous en pouvoit-il donner, que l'incarnation de son Fils?

C'est ainsi, dit-il en un autre lieu, que Dieu a fait voir aux hommes charnels & devenus incapables de contempler la verité par l'esprit, combien le rang que la nature humaine tient entre les creatures, est élevé.

Nous aurions pû, dit-il encore, croire Seigneur, que vô-

*Quid tam necessarium fuit ad erigendam spem nostrã, mentesque mortalium conditione ipsius mortalitatis abiectas, ab immortalitatis desperatione liberandas, quàm ut demonstraretur nobis quanti nos penderet Deus, quantùmque diligaret? Quid verò hujus rei tanto isto*

tre Verbe étoit éloigné de nous, & desesperer de vous voir, si ce Verbe ne s'étoit fait chair.

Enfin, dit saint Augustin, rien n'est plus capable de nous faire croire que nous pouvons devenir enfans de Dieu que parce que le Fils de Dieu s'est fait enfant des hommes. *Quid ergo miraris quod homines ex Deo nascantur, attende ipsum Deum natum ex hominibus.*

*Indicio manifestius atque praclarius, quàm ut Dei Filius... prater natura sua detrimentum, nostra dignatus inire consortium... mala nostra perferret.* Aug. l. de Trinitate c. 10. num. 13.

*Ita demonstravit carnalibus & non valentibus intueri mente veritatem corporeisque sensibus deditis, quàm excelsum locum inter creaturas habeat humana natura.* August. de vera Relig. cap. 16. num. 30.

Sermone 3. in Circons.

*D.* Comment l'Incarnation contribuë t-elle à établir & à fortifier la charité ?

*R.* Elle y contribuë en ce que rien n'est plus capable de faire naître l'amour de Dieu dans le cœur, que l'amour incomprehensible que Jesus-Christ a témoigné aux hommes, en se faisant homme. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, que la prin-

*Si ergo maximè prop-*

principale cause de la venuë de Jesus Christ, est de faire connoître à l'homme combien Dieu l'aime, & de lui faire connoître pour l'enflammer à l'amour de celui qui l'a aimé le premier, & pour l'y porter par son commandement, & par son exemple; Dieu s'étant rendu par là le prochain de l'homme, & l'ayant aimé, non lors qu'il étoit proche de lui, mais lors qu'il en étoit extrêmément éloigné.

Si nous avions peine, ajoûte-t-il, à aimer Dieu les premiers, n'en ayons point au moins à lui rendre amour pour amour; car rien ne nous doit attirer plus puissamment à l'amour, que d'être aimez par avance, & ce seroit une étrange dureté, de ne repondre point par un amour reciproque, à l'amour dont Dieu nous a prevenus.

L'Incarnation du Fils de Dieu, est de plus un grand secours pour aimer Dieu, par une autre raison que saint Bernard exprime par ces paroles: Je croi, dit il, que la principale raison qui a porté Dieu in-

*ter.. Christus advenit, ut cognosceret homo quantùm eum diligat Deus, & ideo cognosceret, ut in ejus dilectionem, à quo prior dilectus est inardesceret: proximumque, illo jubenti & demonstrante diligeret, qui non proximum, sed longe peregrinantem diligendo, factus est proximus.* Aug. lib. de Catech. rud. c. 4. n. 8.

*Si amare pigebat, saltem nunc re-*

invisible à se faire voir revê
de chair, & de converser av
les hommes, a été d'attirer d'
bord les hommes charnels,
qui ne pouvoient rien aim
que d'une maniere charnelle
l'amour salutaire de sa cha
pour les élever de-là par d
grez, jusqu'à un amour spi
tuel.

*amare non pigeat; nulla est enim major ad amorem invitatio, quàm prævenire amando, & nimis durus est animus, qui dilectionem si nolit impendere, nolit rependere.* Au
ibid. n. 7.

*Ego hanc arbitror præcipuam invisibili D fuisse causam quod voluit in carne videri cum hominibus homo conversari, ut carnaliun videlicet, qui nisi carnaliter amare non po rant, cunctas primò ad sua carnis salutare amorem affectiones retraheret, atque ita grad tim ad amorem perduceret spiritualem.* Ber
serm. 20. in Cant. n. 6.

A quoi l'on peut ajoûter,
qui est remarqué par Hugues
saint Victor, que l'homme p
le peché s'étant accoûtumé à d
pensées changeantes & vag
bondes, & ne pouvant plus r
cueillir son esprit dans la con
templation du souverain bien
il a fallu que Dieu lui fourn
une diversité d'objets de pie
po

*Postquam homo mentem suam per concupiscentiam ad multiplicia hæc & transitoria dividi permisit, stabilis esse non*

pour le soûtenir; & c'est à quoi Dieu a pourvû en se faisant homme, fournissant ainsi aux hommes, par la preparation de l'avenement de son Fils, par sa naissance, par ses mysteres, par ses divers états & par toute l'histoire de sa vie, une multiplicité édifiante, qui les soûtient & les empêche de tomber dans le dégoût: La divinité qui doit être leur unique objet, se presentant ainsi à eux sous des formes differentes.

*potuit.... vagus in variis quærens consolationem: profugus inventam ubique declinans afflictionem. ...... Proposita sunt ergo homini foris opera virtutum ad ædificationem interiorem exercendam, ut illis præoccupatus, nec unquam vacaret ad opera iniquitatis, nec semper ad opera necessitatis. In his autem virtutum studiis mirabili dispensatione Deus & multiplicitatem providit & varietatem, & intermissionem, ut humana mens & in multiplicitate exercitationem, & in varietate delectationem & in intermissione recreationem inveniat, &c.* Hugo à S. Vict. de Sacr. l. 1. part. 9. c. 3.

Cette considération est d'autant plus solide, que la Religion Chrêtienne ne doit pas être, selon le dessein de Dieu, une Religion qui n'enferme que des contemplatifs capables d'ar-

rêter leur esprit à une verité, destituée de toute image; mais elle doit aussi convenir à une infinité de personnes simples, qui pour concevoir Dieu, & pour l'aimer, ont besoin de se le representer par l'imagination, ce qu'elles ne peuvent faire d'une maniere plus proportionnée à leur foiblesse, qu'en le considerant comme homme, & en s'appliquant à ses differens mysteres.

---

## CHAPITRE VII.

*Combien l'Incarnation de Jesus-Christ nous est utile, pour nous donner l'exemple de toutes les vertus, & nous en instruire avec autorité.*

*D.* PEut-on trouver encore d'autres avantages que Dieu ait procurez aux hommes, par le choix qu'il a fait de l'Incarnation de son Fils pour les sauver?

*R.* Les vûës que Dieu a eûës dans ses ouvrages sont infinies. & les hommes ne sçauroient ar-

arriver à les penetrer toutes, dit saint Bernard : Ainsi il ne faut pas croire que les avantages procurez aux hommes par l'Incarnation, soient bornez à ceux que nous avons rapportez.

L'Apôtre saint Paul nous en découvre une grande étenduë dans ces paroles : *Là grace de Dieu nôtre Sauveur a paru à tous les hommes, & nous a appris qu'en renonçant à l'impieté & aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siecle present, avec temperance, avec justice & avec pieté.* Car il fait voir par-là, que Dieu a choisi l'Incarnation comme un moyen efficace pour instruire les hommes de tous leurs devoirs & de toutes les vertus.

*Apparuit gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem & sæcularia desideria, sobriè, & justè, & piè vivamus in hoc sæculo.* Ep. ad Titum. cap. 2. ℣. 11.

*D.* Comment les hommes sont-ils instruits de tous leurs devoirs, & de toutes les vertus par l'Incarnation ?

*R.* Ce n'est pas seulement parce que Jesus-Christ homme en a donné des preceptes, qui en enseignent la perfection ; mais c'est aussi parce qu'il en a donné des exemples dans sa vie, qui sont encore plus capa-

bles de faire impression sur l'esprit, que ses paroles; & pour comprendre cette verité, il faut se ressouvenir que la maladie des hommes consiste dans l'amour de la grandeur temporelle, des pompes du monde, des richesses, des plaisirs & des curiositez : C'est là le souverain bien de la creature corrompuë. Or il s'agissoit de détromper les hommes de ces erreurs, d'arracher cet amour de leur cœur; de leur faire voir que tous ces objets sont mauvais & pernicieux à l'ame. Or la sagesse éternelle pouvoit-elle en mieux instruire les hommes, qu'en se faisant homme, & en se privant de tous les objets de la concupiscence des hommes? Pour faire voir, dit saint Augustin, que toutes les choses dont le desir porte les hommes au peché sont viles & méprisables, il a voulu s'en priver: & pour les empêcher d'apprehender les maux & les miseres, dont la crainte pourroit les engager à s'écarter de la verité, il a voulu les souffrir.

*Nolite amare temporalia, quia si benè amarentur, amaret ea homo quem suscepit Filius Dei, nolite timere contumelias,*

Ainsi la vie de Jesus-Christ est

est une instructiou vivante, qui a pour but de détruire l'illusion des hommes, d'une maniere plus efficace que les paroles ne peuvent faire. Car quel orgueïl, dit saint Augustin, peut être guéri, s'il ne l'est par l'humilité du Fils de Dieu ? quelle avarice peut être guérie, si elle ne l'est par la pauvreté du Fils de Dieu ? quelle colere peut être guérie, si elle ne l'est par la patience & la douceur du Fils de Dieu ? Il a meprisé, dit-il encore, s'étant fait homme, tous les biens humains, pour nous apprendre à les mépriser. Il a souffert tous les maux humains qu'il nous commande de souffrir ; afin qu'on ne cherchât pas à devenir heureux par ces biens, & qu'on ne craignît pas de souffrir & devenir malheureux par ces maux.

*cruces & mortem quia si nocerent homini non ea pateretur homo quem suscepit Filius Dei.* Aug. lib. de Agone Christ. cap. 11. num. 12.

*Nam qua superbia sanari potest si humilitate Filii Dei non sanatur? qua avaritia sanari potest, si paupertate Filii Dei non sanatur? qua iracundia sanari potest si patiëtiâ Filii Dei non sanatur.* Ibid.

*Omnia ergo bona terrena comtempsit homo factus Dominus Christus ut contemnenda monstraret: & omnia terrena sustinuit mala, qua sustinenda pracipiebat, ut neque in illis quareretur felicitas, neque in istis infelicitas timeretur.* Aug. l. de Catechis. rud. cap. 22. num. 40.

Vide Gregor. mor. lib. 30. cap. 15.

C'est là cette temperance, cette justice & cette pieté, qu'il est venu aprendre aux hommes, selon l'Apôtre: Cette temperance, en se privant de la joüissance du monde; cette justice, en souffrant tous les maux temporels pour accomplir les ordres de son Pere; cette pieté, en soûtenant les interêts de Dieu aux dépens de toutes choses. C'est en cette maniere qu'il nous a instruit de renoncer à l'impieté & aux desirs mondains, en nous apprenant par son exemple à nous priver volontairement de tout, & en souffrant tout pour combattre l'impieté des hommes.

*D*. Quelle est la vertu dont Jesus-Christ a particulierement voulu établir la necessité & la pratique, par son Incarnation?

*R*. On le peut apprendre par ces passages de saint Augustin: Parce, dit ce Saint, que nous nous étions éloignez de Dieu par l'orgueil, nous ne pouvions retourner à Dieu que par l'humilité. Mais qui auroit pû nous servir d'exemple dans cette voie? Toute la race des hommes

*Quia per superbiam recesseramus à Deo, redire ad eum nisi per humilitatem non potera-*

mes

mes étoit enflée d'orgueil, & s'il s'en trouvoit quelqu'un qui fût humble d'esprit, comme les Prophetes & les Patriarches l'étoient; les hommes superbes dédaignoient d'imiter des hommes humbles. Ainsi afin que l'homme ne dédaignât pas d'imiter un homme humble, Dieu même s'est fait humble en se faisant homme, afin que leur orguëil ne pût pas dédaigner de marcher sur les pas de Dieu. C'est, dit-il encore, pour ce grand peché d'orgueil, que Dieu est venu dans un état humble. Que l'homme donc rougisse d'être superbe, puisque c'est ce qui a obligé Dieu-même de se faire humble.

*mus, & quē nobis praeponeremus ad imitandum, non habebamus. Omnis enim mortalitas hominū superbiâ tumuerat. Etsi existeret aliquis humilis vir in spiritu, sicut erāt Propheta, Patriarcha, dedignabatur genus humanū imitari humiles homines. Ne ergo dedignaretur homo imitari hominē humilem, Deus factus est humilis, ut vel sic superbia generis humani non dedignaretur*

Pourquoi, ô homme; dit-il ailleurs, t'enfle tu d'orgueil? C'est pour toi que le Fils de Dieu s'est rendu humble; peut-être aurois-tu honte d'imiter l'humilité d'un homme, imite au moins celle de Dieu.

Mais, dit ce saint Docteur, étoit-ce une si grande chose que d'être petit, que nous ne l'eussions pû apprendre que de vous, ô mon Dieu, qui êtes si

*Sequi vestigia Dei.* In Psal. 33. enarr. 1. num. 4.

grand? Oüi sans doute, car on ne sçauroit arriver à la paix de l'ame qu'en dissipant l'orguëil inquiete, par laquelle l'ame enflée se croit grande, & c'est alors qu'elle est malade.

*Propter hoc vitium, propter hoc magnum superbiæ peccatum, Deus humilis venit.... jam tandem erubescat homo esse superbus, propter quem factus est humilis Deus.* In Psal. 18. enarr. 2. num, 15.

*Quid superbis, homo! Deus propter te humilis factus est. Puderet te fortasse imitari humilem hominem; saltem imitare humilem Deum.* In Joan. tract. 15. num. 16.

*Itane magnum est esse parvum, ut nisi à te qui tam magnus es fieret, disci omnino non posset? Ita planè. Non enim aliter invenitur requies animæ, nisi inquieto tumore digesto quo magna sibi erat, quando tibi sana non erat.* De sanctâ Virginitate. cap. 35.

## CHAPITRE VIII.

### *Autres raisons de l'Incarnation.*

D. POurquoi ramasser tant de raisons du mystere de l'Incarnation?

*R.* C'est pour apprendre à en

en profiter, & non pas pour penetrer le conseil de Dieu. On sçait qu'il est impossible d'épuiser toutes ces raisons. Il n'y a que l'ouvrier qui sçache toutes les raisons de son ouvrage, & pourquoi chaque piece y est necessaire. Or l'Eglise, c'est-à-dire, Jesus-Christ & ses membres, sont le plus grand ouvrage de Dieu; & Jesus-Christ est le fondement de ce bâtiment spirituel. On ne sçauroit donc assez comprendre en combien de manieres il y étoit necessaire. Toutes les parties de ce bâtiment sont liées ensemble; elles dépendent toutes du fondement, & il est impossible d'en concevoir toutes les dépendances. Ainsi tout ce qu'on peut faire est de s'édifier & d'admirer celles qu'on découvre, ou plûtôt que les Peres ont découvert avant nous, & que nous ajoûterons ici.

Quand les hommes ont un homme pour maître, quoique cet homme leur parle de la part de Dieu, ils sont sujets ou à le mépriser, parce qu'il leur parle comme un homme; ou à l'estimer trop & à s'y attacher trop

humainement, parce qu'il leur parle de la part de Dieu. L'on void des exemples de l'un & de l'autre défaut, & dans ceux qui ont mépriſé les Prophetes & les Apôtres comme des hommes, & dans ceux qui ſe ſont trop attachez à eux, dont les uns diſoient qu'ils étoient d'Apollon, & les autres de Cephas. Les Juifs étoient trop attachez à leur Legiſlateur Moïſe, puiſque le zele qu'ils avoient pour lui les éloignoit de Jeſus-Chriſt. Dieu a donc voulu fournir aux hommes un Maître, qu'ils ne puſſent rejetter comme un ſimple homme, puiſqu'il étoit Dieu, & auquel ils ne ſe puſſent trop attacher.

Et c'eſt ce que ſaint Auguſtin a renfermé dans ces paroles: „ Les hommes étoient incapables „ de voir Dieu dans ſa ſubſtance „ même, & ils ne devoiēt pas met„ tre leur eſperance dans un hom„ me. Qu'auroient-ils donc pû „ faire dans cette perplexité? Ils „ ne devoient pas ſuivre un hom„ me qui pouvoit être vû, & „ ils devoient ſuivre Dieu, qui „ ne pouvoit être vû. Afin donc d'allier

*Homines Deum ipſũ in ſubſtantia ſua videre non potuerunt: ſpem verò homines ſuam ponere in ſolo*

d'allier ces deux choses, & que les hommes eussent en même-tems un Maître qu'ils pussent voir & qu'ils dussent suivre, Dieu s'est fait homme. Et il ne faut pas dire que l'on peut encore s'attacher aux hommes; puisque nous ne sommes pas instruits immédiatement par Jesus-Christ : Car le cœur de l'homme étant peu capable de deux attaches, l'attache à Jesus-Christ qui est toûjours en quelque sorte visible à l'esprit & à l'imagination, est ún grand moyen pour éviter de s'attacher trop aux hommes.

Toutes les œuvres de Dieu sont mêlées de misericorde & de justice, & l'Incarnation étoit merveilleusement propre à ce double dessein. Dieu vouloit éclairer les humbles, & aveugler les superbes, & discerner les hommes par le cœur; c'est ce qu'il a fait admirablement en donnant son Fils au monde, car il devoit arriver necessairement de-là, qu'il feroit la resurrection de plusieurs, & la ruïne de beaucoup d'autres. Les superbes l'ont méconnu & le mé-

*„ homine nõ „ debebant. „ Quid ergo „ hic fieret? „ hominem „ sequi nõ debebant, homo sequẽdus non erat qui videri poterat: Deus „ sequendus „ erat qui „ videri non „ poterat. Ut ergo exhiberetur homini & qui ab homine videretur, & quem homo sequeretur, Deus factus est homo.* Inter serm, dub de diversis, 371. aliàs 52.

connoissent encore, lors même qu'ils font profession de croire en lui ; parce qu'ils méprisent ce qu'il a aimé : il n'y a que les humbles qui le reconnoissent & qui le suivent.

Thomass. de Incarn. lib. 1. cap. 19.

La difference de la grace d'Adam, & de celle de Jesus-Christ, reconnuë par les Peres Grecs & Latins, consiste en ce que la grace d'Adam laissoit à la creature toute sa mutabilité, & pouvoit être renduë effectivement inutile par le consentement de la volonté. Elle pouvoit solliciter ce consentement, mais elle ne l'obtenoit pas infailliblement ; au lieu que la grace de l'homme tombé, enchaîne & lie en quelque sorte cette mutabilité. Elle pousse la volonté, & demande tellement son consentement, qu'elle l'emporte, en le faisant vouloir ce qu'elle ne vouloit pas : Et quoi qu'elle ne détruise pas l'indifference dans cette vie : elle nous fait part neanmoins en quelque sorte de l'immutabilité divine.

La difference de ces graces, étoit une suite du conseil de Dieu. Il avoit voulu éprouver d'a-

d'abord la force du libre arbitre; mais aprés le mauvais usage que la volonté d'Adam avoit fait de sa grace, il n'a plus voulu qu'il pût arriver que ses conseils sur les hommes, & les secours qu'il leur fournissoit, fussent rendus inutiles; il a mieux aimé executer son œuvre par sa toute-puissance.

Or pour l'execution de ce remede efficace, il a choisi avec grande sagesse la voye de l'Incarnation, par laquelle il a rendu Jesus-Christ la source de toutes les graces de ses membres: Car comme Jesus-Christ par l'union de la divinité avec l'humanité, possede une grace immuable; il communique en partie à ses membres cette même immutabilité, avec cette difference que Jesus-Christ la possede pleinement & tout d'un coup; au lieu qu'il ne la communique aux autres que peu à peu.

*D.* Dieu ne donne-t-il aux Chrêtiens que ces sortes de graces efficaces?

*R.* Dieu donne souvent d'autres graces qui ne convertissent pas le cœur, & que la volonté

rejette ; & il y a des hommes qui aprés avoir reçû quelques-unes de ces graces puissantes, n'en ont plus dans la suite.

*D.* A qui donc Jesus-Christ en donne-t-il ?

*R.* Il en donne à tous ses principaux membres ; c'est-à-dire, à tous les Elûs : Car encore qu'ils puissent déchoir de la grace, ils n'en sont jamais abandonnez jusqu'à la fin : *Principalia Christi membra, seu Electi in Christo omnes, etsi à gratiâ quandoque cespitent, ab illa tamen non omninò unquam, & ad finem usque deficiunt.*

Le P. Thomass. de Incarn. lib. 1. c. 19. num. 3.

*D.* Cette grace trés-efficace & trés-invincible détruit-elle l'indifference de nôtre liberté ?

*R.* Non, mais elle la lie, elle la dompte, & elle surmonte la dureté du cœur : *Quæ principalis Christi gratia, efficacissima est, ea libertatis nostræ indifferentiam non extinguit, sed constringit & domat, cordisque duritiem vincit*, comme il a été déja remarqué ailleurs.

Ibidem.

*D.* Quelle idée cette doctrine nous donne-t-elle de Jesus-Chist?

*R.*

*R.* Elle nous le fait considerer, non seulement comme rempli de graces ; mais comme source & principe d'une grace forte & invincible, propre à remedier efficacement aux foiblesses & aux maladies de l'homme, & qui découlent de lui, comme du Chef, sur tout le Corps de l'Eglise. Et c'est là proprement l'idée qu'en donne saint Paul, lors qu'il dit aux Ephésiens : *Que Jesus Christ est nôtre Tête ; & que c'est de lui que tout le Corps, dont les parties sont jointes & unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux & toutes les liaisons qui portent l'esprit & la vie, l'accroissement qu'il lui communique par l'efficace de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin que ce Corps se forme ainsi, & s'édifie par la charité.*

*Crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus : ex quo totum corpus compactum & connexum per omnem juncturam subministrationis, secundùm operationem in mensuram uniuscujusque membri augmentum corporis facit in*

*D.* Ne suffisoit-il pas que Dieu communiquât par lui-même aux hommes ces graces efficaces ?

*R.* Dieu a voulu que Jesus-Christ fût premierement rempli

pli de la plenitude de ses graces, & que tous ensuite les reçussent de lui, afin que les hommes apprissent par la dépendance continuelle où ils sont de Jesus-Christ, qu'ils sont indignes par eux-mêmes des graces de Dieu, qu'ils n'ont pas droit de s'approcher de lui, & qu'ils vissent de plus dans l'exemple de ce Chef, que la grace est purement gratuite, & n'est prevenuë par aucuns merites; puis qu'on ne sauroit s'en imaginer aucun qui ait fait élever l'humanité de Jesus-Christ à l'union personnelle avec le Verbe. Et par là Jesus-Christ a été établi, non seulement source, mais aussi modele de la predestination de tous les Elûs.

*ædificationẽ sui in charitate.* Eph. 4. 16.

CHA

## CHAPITRE IX.

*Questions touchant le mystere de l'Incarnation. Pourquoi c'est plûtôt le Fils de Dieu, que le Pere ou le Saint Esprit, qui s'est incarné? Pourquoi il est né d'une Vierge? Si le Verbe se seroit incarné, en cas que l'homme n'eût point peché?*

*D.* POurquoi le Verbe s'est-il plutôt incarné que le Pere?

*R.* Nous penetrerons ce secret, quand nous saurons comment Dieu a fait toutes choses par son Verbe; comment le Verbe est particulierement la lumiere, la nourriture, & la vie de toutes les creatures intelligentes: *In ipso vita erat, & vita erat lux hominum.* Joan. cap. 1. 4. Car nous comprendrons alors qu'il étoit juste que Dieu reparât l'homme par le même Verbe, par lequel il l'avoit créé; qu'il le tirât des tenebres par la lumiere, qui illumine tout homme; qu'il lui redonnât la vie par le Verbe

Verbe qui étoit leur vie ; mais comme nous ne concevons que trés-foiblement ces veritez, il nous doit suffire de les croire & de les adorer.

*D.* Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il voulu naître d'une femme ?

*Dominus Jesus Christus, qui venerat ad homines liberãdos, in quibus & mares & fœminæ pertinent ad salutem, nec mares fastidivit, quia marem suscepit; nec fœminas, quia e fœmina atus est.* ... agon. ... hrist. cap. ...

*R.* Saint Augustin répond que Jesus - Christ nôtre Seigneur etant venu pour sauver le genre humain composé d'hommes & de femmes, il n'a pas méprisé le sexe des hommes, puisqu'il s'en est revêtu ; ni celui des femmes, puisqu'il est né d'une femme : à quoi l'on doit ajoûter un grand mystere, qui est que Dieu a voulu, que comme nôtre mort étoit arrivée par une femme, nôtre vie tirât son origine d'une femme ; & que le diable qui avoit fait tomber l'un & l'autre sexe, fût vaincu & subjugué par l'un & l'autre sexe. Si Jesus-Christ se faisant homme ne fût pas né d'une femme, les femmes auroient en quelque sorte desesperé de leur salut, dans la pensée que Jesus-Christ les auroit rejettées, parce qu'elles auroient été cause du peché de l'hom-

*... ergo vir ... ens, ... od utique*

l'homme. Il a donc voulu abolir en naissant d'une femme, l'infamie de toutes les femmes, & lever par Marie, l'opprobre d'Eve.

*esse deberet non nasceretur ex fœmina ; desperarent de se femina, memores primi peccati sui, quia per fœminam deceptus est primus homo.* Aug. serm. 51. de diversis, c. 2. aliàs 63.

*Cujus opprobrium in omnes pertransiit mulieres ...... ipsa matris opprobrium auferat.* Bern. Homil. 2. super missus est. num. 3.

*D.* Pourquoi Jesus-Christ est-il né d'une Vierge ?

*R.* Jesus-Christ devoit venir dans la ressemblance de la chair du peché ; mais il ne devoit pas venir avec une chair infectée du peché. Il ne devoit donc pas être conçû par la voie de la generation charnelle ; parce que c'est par cette voye que le peché originel se communique aux enfans ; il est vrai qu'il auroit pû purifier un pere & une mere de toute concupiscence ; mais ç'auroit été un aussi grand miracle, que de naître d'une Vierge, & entre ces deux miracles il a jugé celui

*Sibi creavit animam Dei Filius, quam non tamen carni peccati miscuit, sed similitudini carnis peccati. Sumpsit enim ex Virgine veram quidem carnis substantiam, non tamen pec-*

lui de naître d'une Vierge plus digne de lui. Parce que c'eſt un miracle qui frappe davantage, qui eſt plus ſenſible, & qui avoit pour témoin celui qui y étoit le plus intereſſé, qui étoit ſaint Joſeph. On peut donc dire avec ſaint Auguſtin, que Dieu a choiſi cette voye de naître d'une Vierge, comme digne de l'excellence de la divinité ; & qu'il étoit juſte que celui qui eſt admirable, naquît d'une maniere admirable. La virginité de Marie étoit propre à marquer, que celui qui naiſſoit étoit la pureté-même, & qu'il venoit pour purifier le monde de ſes pechez.

Il étoit convenable que la naiſſance de Jeſus-Chriſt étant le modele, la cauſe & le Sacrement de la renaiſſance de tous Chrêtiens, il naquît d'une Mere vierge, comme les Chrêtiens naiſſent de l'Egliſe qui eſt vierge; qu'il fût conçû par la foi, & non par la chair; comme le ſont les Chrêtiens, dont il eſt dit, *qu'ils ne naiſſent pas de la chair, ni de la volonté de la chair ; mais de Dieu.* Et enfin, qu'il fût enfanté

*enti carnem; quia non ex carnali concupiſcentia, ſive ſeminatam, ſive conceptam.* Aug. Epiſt. 164. alias 99. cap. 7. num. 19.

*An fortè vos offendit inuſitatus corporis partus ex Virgine? Neque hoc debet offendere, immo potiùs ad pietatem ſuſcipiendam debet adducere, quod mirabilis mirabiliter natus eſt.* Aug. de Civit. Dei lib. 10 c. 19.

ſanté par une Vierge, & non par la corruption de la chair.

*Natum de Virgine Maria tota confitetur Eccleſia, quæ mitans ejus matrem quotidie patit membra ejus, & virgo eſt.* Enckir. c. 34.

*Qui non ex ſanguinibus, neque ex voluntate carnis, ſex ex Deo nati ſunt.* Joan. 1.

D. Le Verbe ſe ſeroit-il incarné, ſi l'homme n'eût point peché?

*R.* S. Thomas décide cette queſtion, par un principe qu'on ne ſauroit trop avoir dans l'eſprit, pour arrêter les égaremens de l'eſprit humain. C'eſt, dit-il, que les choſes qui dépendent de la ſeule volonté de Dieu, & qui ne ſont nullement dûës à la creature, ne nous peuvent être connuës qu'autant qu'elles nous ſont manifeſtées par l'Ecriture, qui nous découvre les volontez de Dieu. Ainſi comme l'Ecriture ne marque point d'autre raiſon pour laquelle le Fils de Dieu ſe ſoit incarné, que celle de remedier au peché originel; on doit croire que l'Incarnation a été ordonnée pour cette fin; puiſque l'Ecriture n'en marque point

*Et quæ ex ſola Dei voluntate proveniunt, ſupra omne debitum creaturæ, nobis innoteſcere non poſſunt niſi quatenus in ſacra Scriptura traduntur, per quam divi-*

*diùs esse arbitror, acervatim cogere, quæ occurrere potuerint, vel quæ sufficere videbuntur, quibus appareat Dominum Jesum Christum non aliam ob causam in carne venisse....... nisi ut hâc dispensatione misericordissimâ gratiâ omnes..... vivificaret, &c.* Aug. lib. 1. de peccat. mer. & remiss. c. 26.

*Si homo non perisset, Filius hominis non venisset.* Aug. serm. 174. in Script. aliàs 8. de verb. Apost.

*Nulla causa fuit veniendi Christo Domino, nisi peccatores salvos facere.* Aug. serm. 9. de verb. Apost.

Aug. serm. 174. c. 7. aliàs 8. de verb. Apost.

*Si tu, ô homo, non dimitteres Deum, non fieret pro te Deus homo.* Aug. enarr. in Ps. 36. serm. 2.

Tous les autres Peres disent la même chose en termes précis & formels, & il y a lieu de s'étonner qu'il y ait eu des Theologiens, qui sur des raisonnemens humains, ayent crû pouvoir s'écarter d'une doctrine si unanimement enseignée par les Peres. Toutes les raisons mêmes qu'ils alleguent de l'Incarnation, se rapportent uniquement au peché originel. Il n'auroit point été necessaire de vaincre le diable par justice,

s'il ne s'étoit point rendu le maître des hommes. Il n'auroit point été necessaire de satisfaire à la justice de Dieu, si l'homme n'eût point été redevable à cette justice par ses pechez. Il n'auroit point été necessaire que la Sagesse éternelle se proportionnât à la grossiereté & à l'aveuglement des hommes plongez dans l'amour des corps, & devenus incapables de connoître les objets spirituels; si l'homme étant demeuré dans l'innocence, fût demeuré toûjours capable de se nourrir de la Sagesse éternelle & du pain des Anges, s'il n'eût point eu besoin de lait, & si les viandes solides lui eussent été toûjours convenables. C'auroit été au contraire renverser l'ordre de la sagesse de Dieu, s'il eût nourri du lait de l'Incarnation celui qu'il avoit créé capable de contempler la Verité éternelle en elle-même. Saint Paul témoigne lui-même que Dieu n'a instruit les hommes par une predication fole en apparence; c'est-à-dire, par la prédication de l'Incarnation & de

*Quia in Dei Sapientia, non cognovit mundus per sapientiam*

de la Croix ; que parce qu'ils n'avoient point connu Dieu par la sagesse. Si donc ils l'eussent reconnu par la sagesse, il n'auroit point eu recours à cette voye.

*Deum: placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.* 1. Cor. c. 1. ℣. 21.

*D.* Mais sera-t-il dit que le plus grand & le plus digne des ouvrages de Dieu, qui est l'élevation de la nature humaine, jusqu'à l'union à la personne du Verbe, soit dûë au peché ?

*R.* Il y a deux regards dans ce mystere ; l'un, de l'abaissement & de l'aneantissement d'un Dieu, jusqu'à se revêtir de l'humanité ; l'autre, de l'élevation de l'humanité, jusqu'à l'union avec la divinité.

Le premier de ces regards est le principal. L'autre n'en est qu'une suite. Il faut considerer Jesus-Christ comme un Dieu anéanti, & non comme un homme élevé. Or il n'est pas étrange que le peché soit la cause de l'aneantissemēt de Dieu : c'est au contraire la seule chose qui pouvoit porter Dieu à ce rabaissemēt prodigieux, que le desir de remedier au peché, & de reparer l'orgueïl de l'homme. Le peché

ché n'eſt le motif que de l'aneantiſſement de Dieu, & cet aneantiſſement de Dieu a cauſé l'élevation de l'humanité de Jeſus-Chriſt.

*D.* Ne s'enſuit-il point de-là que la predeſtination des membres, precede dans le deſſein de Dieu, celle du Chef.

*R.* Non : car il n'y a qu'à concevoir la redemption dans cet ordre ; qu'aprés le peché d'Adam, Dieu forma le deſſein de reparer par un homme Dieu l'outrage que l'homme avoit fait à Dieu : & qu'il donna à cet homme Dieu tous les Elûs, comme le fruit de ſes merites & de ſa mort, & les predeſtina pour lui être ſemblables, comme ſaint Paul le marque dans l'Epître aux Romains : & ainſi la predeſtination du Chef, precedera celles des membres ; quoique la previſion du peché precede celle du Chef.

*Prædeſtinavit conformes fieri imaginis Filii ſui.* Rom. 8. 29.

*D.* Pourquoi Jeſus-Chriſt a-t-il plûtôt raparé la chûte des hommes que celle des Anges?

*R.* Les Peres en rendent diverſes raiſons.

1. Ils remarquent dans les Anges

Anges prevaricateurs, plus de malice que dans l'homme; c'étoient de purs esprits qui n'avoient rien de la foiblesse de la chair. Ils sont tombez d'eux-mêmes, sans seduction étrangere, par un choix tout volontaire, ils se sont attachez avec plus d'opiniâtretez à l'objet auquel ils se sont portez, en se détournant de Dieu. Or quoique toutes ces raisons ne rendissent pas leur conversion impossible à Dieu, elles ont été neanmoins un juste sujet à la justice de Dieu de les laisser dans le malheureux état, dans lequel ils se sont precipitez.

2. Le peché de l'homme n'étoit pas en lui-même excusable; puisque Dieu auroit pû justement ne le point reparer, & laisser tous les hommes dans l'état que le peché meritoit; mais ayant dessein de faire paroître sa misericorde, il y avoit quelque chose dans la faute de l'homme, qui l'attiroit davantage que dans celle de l'Ange.

3. Outre que la plûpart des Anges étant demeurez dans la justice; la fin de l'institution de leur

leur nature, qui étoit de glorifier Dieu, n'étoit pas entierement frustrée; mais toute nature humaine étant entierement tombée par la chûte du premier homme, Dieu n'auroit point eu de glorificateurs dans la race des hommes s'il n'en eût formé en les reparant.

---

## CHAPITRE X.

### *Etat du monde avant l'Incarnation.*

*D.* L'Incarnation du Verbe étant le plus grand ouvrage de Dieu, & le fondement de nôtre salut; que faut-il considerer dans la conduite que Dieu y a tenuë, afin d'y reconnoître sa Sagesse, qui est cachée dans ce Mystere, selon saint Paul?

*Loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est.* 1. cor. 2. 7.

*R.* Il faut considerer ce qui a precedé l'Incarnation, ce qui l'a accompagnée, ce qui l'a suivie; car l'Incarnation étant le grand mystere de la conduite de Dieu, & le remede general des maux & des miseres des hommes, il n'est

n'est pas étrange que Dieu ait voulu que tous les évenemens du monde qui l'ont precedée, ou qui l'ont suivie, y eussent quelque rapport, les uns plus proche, les autres plus éloigné.

*D*. Quel rapport y ont eu les évenemens, qui sont arrivez dans le monde avant l'Incarnation ?

*R*. Les uns ont servi à montrer la grandeur de la maladie que le Fils de Dieu devoit guérir, & à prouver ainsi la necessité & l'efficace du remede que Dieu y a apporté par l'Incarnation.

Les autres ont servi à la prédire, & à la faire attendre expressément; à rendre le Fils de Dieu né dans le monde, reconnoissable à ceux à qui Dieu a voulu le faire connoître, soit de son tems, soit dans la suite.

*D*. Quels évenemens ont servi à faire connoître les maladies de l'homme?

*R*. Ceux qui ont fait voir jusqu'à quel excés d'aveuglement & de corruption l'homme étoit arrivé, & combien

sa raison & sa volonté étoient impuissantes pour l'en retirer.

*D*. Quels sont ces évenemens?

*R*. Ce sont tous ceux qui composent l'Histoire de ce qui est arrivé avant Jesus-Christ: c'est-à-dire, pendant quatre mille ans; car on n'y voit par tout qu'égaremens, que folies, que desordres, qui montent par degrez jusqu'à leur comble. On y voit les vains efforts que l'esprit humain a fait pour trouver quelque lumiere dans les tenebres, dont il étoit envelopé, qui n'ont abouti qu'à s'y enfoncer encore davantage: on y voit toutes les nations du monde, excepté celles des Israëlites, plongées dans l'Idolatrie & dans des superstitions égalment extravagantes & criminelles. Non seulement les crimes n'étoient pas bannis de ces fausses religions; mais ils en faisoient même partie, y étoient autorisez par les plus grands esprits. Platon le plus grave des Philosophes permet de boire avec excés dans les Fêtes de Bacchus; comme Seneque le conseille simplement pour égayer l'ame de

Plat. de leg. l. c. post med.

Sen. de tranquill. animæ c. 15.

de tems en tems. Aristote aprés avoir blâmé les images deshonnêtes en excepte celles des Dieux, qui vouloient être honorez par ces infamies. Il y avoit des prostitutions établies pour honorer Venus; & l'amour impudique avoit des temples dans toute la Grece.

Arist. 7. polit. in fine libri.

Athen. lib. 13.

Si quelqu'un avoit reconnu les erreurs du vulgaire, touchant la divinité, il se faisoit un point de prudence de n'en rien découvrir. Platon en parlant du Dieu Créateur de l'Univers, dit qu'il est défendu de le faire connoître au peuple, & declare qu'il n'en parlera jamais qu'en énigme.

Ep. 2. ad Dion.

Il n'étoit pas permis de parler des choses spirituelles & intellectuelles: C'étoit un crime à Athenes, & l'on y obligea de se dedire, ceux qui avoient osé enseigner que les Statuës n'étoient pas des Dieux, en la maniere que les peuples l'entendoient.

Diog. Laert. l. 2. in Socrate, l. 3. in Platone.

C'est ainsi qu'une nuit profonde a couvert la terre, pendant quatre mille ans; les raisonnemens des hommes n'ont enfanté que des monstres. Si

quelques-uns ont paru plus reglez & plus vertueux que les autres, leur vertu apparente a toûjours été jointe ou à des vices manifestes, ou à des erreurs & des superstitions grossieres, & à une profonde ignorance de ce qui regarde l'autre vie. Ils n'on songé qu'à se regler dans celle-ci, & n'ont point eu en vûë de travailler, pour se rendre éternellement heureux. Le monde present a été leur partage, & aucun n'a élevé ses pensées jusqu'à l'éternité; car encore qu'il y en ait eu qui ont crû l'immortalité de l'ame, ils n'en ont jamais fait un principe de morale, & ils n'ont point crû que cela dût rien changer dans la conduite de leurs actions.

## CHAPITRE XI.

*Quelles sont les preparations de la venuë du Fils de Dieu, destinées à le rendre reconnoissable.*

*D.* POurquoi Dieu a-t-il voulu que la venuë de son Fils fût precedée par des marques qui servissent à le faire reconnoître?

*R.* C'est qu'il étoit également contraire au dessein de Dieu, & que la venuë de son Fils au monde, fût découverte par des preuves si éclatantes, qu'elles ne permissent à personne d'en douter ; & qu'elle fût entieremẽt destituée de preuves. L'un auroit découvert le conseil de Dieu, à ceux à qui sa justice avoit resolu de le cacher: L'autre auroit donné lieu d'accuser de temerité la créance qu'on a donnée à la vraie Religion, & auroit fourni une excuse legitime à ceux qui n'auroient pas crû en Jesus-Christ. Il a donc fallu qu'il y eût des

preuves pour reconnoître le Fils de Dieu, & que ces preuves fussent assez claires pour en persuader ceux qui cherchoient sincerement la verité; & assez obscures pour laisser dans les tenebres de l'infidelité, ceux qui ne la cherchoient pas.

*D.* Quelles sont ces preuves?

*R.* Il y en a de plusieurs sortes, mais les principales sont les propheties, qui ont prédit sa venuë. Or afin que ces propheties fissent le double effet, auquel elles étoient destinées, il falloit d'une part qu'elles fussent certaines; & de l'autre qu'elles fussent telles qu'on s'y pût méprendre par l'attachement à ses passions.

*D.* Comment Dieu a-t-il procuré la certitude de propheties?

*R.* Il l'a procurée par la qualité de ceux qui en ont été les dépositaires, & par la clarté des choses prédites.

*D.* Qu'est-ce qu'il y a de considerable dans ceux qui ont été les dépositaires des Prophetie?

*R.* Il n'est rien de plus admirable

rable que les qualitez du peuple que Dieu a choisi pour lui confier ces propheties : C'étoit un peuple tout composé d'une seule famille, un peuple separé de tous les autres, & le seul de tous les peuples de la terre, en qui la vraie Religion se fût conservée.

2. Ce peuple avoit été assûré de la verité de la Religion qu'il professoit, & de la protection particuliere de Dieu, par les plus grands & les plus certains miracles qui ayent jamais été faits, & dont ils pouvoient le moins douter, puisqu'il en avoit été témoin ; car il avoit vû de ses yeux les plaies d'Egypte, le passage de la Mer rouge à pied sec, le miracle de la Manne, qui dura quarante ans ; l'eau que Moïse tira d'un rocher, la conservation miraculeuse de ses vêtemens pendant les quarante ans de sa demeure dans le desert ; le passage du Jourdain à pied sec ; la chûte des murs de Jericho ; le Soleil arrêté par le commandement de Josué : & il y avoit été de tems en tems confirmé par de nouveaux miracles,

racles, comme par ceux d'Eli
& d'Elizée, & par la défaite d
l'armée de Sennacherib.

3. Toute la Religion de c
peuple étoit contenuë dan u
livre qui étoit en mêmes-tem
le plus ancien livre du monde
& le plus digne de foi; puiſ-
que ſa verité étoit confirmée
par tous les prodiges éclatans,
& indubitables, qui y étoient
rapportez. Le zele de ce peu-
ple pour ce livre étoit admira-
ble; car il le conſervoit avec
un extrême ſoin, quoiqu'il fût
par tout accuſé d'ingratitude, de
ſtupidité & de pluſieurs autres
crimes.

4. Il y avoit une impreſſion
répanduë generalement parmi
ce peuple, qu'il leur devoit venir
un Liberateur, qui leur tien-
droit la place de Moïſe, & qui
établiroit un Royaume éternel.

5. Ils étoient accoutumez que
Dieu leur fit connoître ſa vo-
lonté par des Prophetes; & quoi-
qu'ils s'y en mêlât de faux, il y
en avoit pourtant qu'ils recon-
noiſſoient unanimement pour
vrais Prophetes, & dont ils con-
ſervoient les propheties, com-
me

me des oracles du Ciel. Or c'est dans ces propheties, reconnuës par les Juifs, comme autentiques, que sont contenuës celles qui regardent Jesus-Christ, & le seul soin qu'ils avoient de conserver tous les livres qu'ils regardoient comme divins, suffit pour en établir la verité: Dieu a voulu neanmoins la faire paroître d'une maniere encore plus éclatante.

C'est ce peuple qui avoit reçû tant de bienfaits de Dieu, n'étant que la figure du peuple Chrétien, & étant tout possedé de l'amour des choses du monde, ne pût se former une autre idée de ce Liberateur qu'il attendoit, que celle d'un Roi puissant & victorieux, qui assujettiroit visiblement tous ses ennemis. Ainsi le Fils de Dieu ayant paru dans un état tout opposé à ce qu'ils s'étoient imaginé, attira leur aversion, au lieu de leur amour: Ils le méconnurêt par la haine qu'ils avoient de l'état dont il étoit revêtu. Bien loin donc que ce peuple soit suspect d'avoir inventé ces propheties pour le favoriser, il

a fait tout ce qu'il a pû pour
détourner le sens ailleurs,
pour empêcher qu'on n'y
connût Jesus Christ. De so
que les preuves qu'on en ti
sont d'autant plus fortes, qu'
les sont fournies par ses enn
mis capitaux, qui s'étant répa
dus par toute la terre ont fou
ni par tout aux Chrétiens d
preuves pour les combattre.

*D*. La plûpart des Juifs étoie
donc charnels & attachez au
biens de la terre?

*R*. Oüi; mais parmi ces Jui
charnels, il y avoit neanmoin
des Juifs spirituels, qui aimoien
les biens veritables & éternel
& qui avoient soin de détache
leur cœur des choses de ce mon
de. Ces Juifs étoient Chrétien
par avance, & étoient separez
de cœur de la foule de ceu
qui n'aimoient que les chose
de ce monde.

*D*. D'où vient que Dieu a
voulu laisser ce peuple si long-
tems dans cet état?

*R*. C'est qu'ayant dessein de
détacher son veritable peuple
des biens perissables, afin de
faire voir que ce n'étoit pas
qu'il

qu'il fut dans l'impuissance de les rendre heureux temporellement, il a voulu qu'il fut precedé par un autre peuple, dont la fidelité fût recompensée par des biens temporels, & l'infidelité par la perte de ces mêmes biens.

De plus, comme nous avons dit, il étoit necessaire pour confirmer la verité des propheties, que ce peuple ne reconnût pas le Messie, & contribuât par son aveuglement à les accomplir, & à en établir la verité.

---

## CHAPITRE XII.

*Principales propheties qui prouvent que Jesus-Christ est le Messie.*

*D.* LEs propheties sont-elles des preuves indubitables que Jesus-Christ est le Messie, c'est-à dire le Liberateur attendu par les Juifs?

*R.* Oüi, car il y en a qui marquent le tems de sa venuë, d'autres qui marquēt des choses qui conviennent tellement à Jesus-

Christ, qu'elles ne peuvent convenir qu'à lui.

*D.* Quelles sont les Propheties qui marquent le tems du Messie?

*R.* Premierement la prophetie de Jacob porte en termes formels, *que le sceptre, c'est-à-dire l'autorité, ne sortira point de Juda, & qu'on verra toûjours des Capitaines & des Magistrats de sa race, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, & qui sera l'attente des Peuples.*

*Non auferetur sceptrum de Juda, & dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, & ipse erit expectatio gentium.* Gen. 49. 10.

*D.* Comment cette Prophetie a-t elle été accomplie?

*R.* Elle a été accomplie, en ce que l'autorité de se gouverner eux-mêmes par leurs propres Magistrats, avec pouvoir de vie & de mort, qui étoit toûjours demeurée aux Juifs, méme durant la captivité de Babylone, comme il paroît par l'histoire de Susanne, leur fut ôtée vers le tems de Jesus-Christ, & ils en firent un aveu public au tems de la passion, lors qu'ils s'écrioient : *Nous n'avons pas le pouvoir de faire mourir personne.* Ce qui a fait conclure aux Juifs mémes que l'o-

*Nobis non licet interficere quemquam.* Joan. 18. 31.

l'oracle de Jacob étoit accompli.

*D.* L'autorité n'a-t-elle point été ôtée à la Tribu de Juda, par la puissance des Machabées, qui étoient de la Tribu de Levi?

*R.* Non, car sous les Machabées même, le Conseil suprême de la Nation établi par Moïse, & qui exerçoit la souveraine autorité, a toûjours subsisté. Toutes les autres Tribus étoient reduites à celle de Juda, sous le nom de Juifs: C'étoit elle qui formoit le corps de l'Etat, qui ne s'appelloit plus que la Judée. Les Juifs formoient ainsi sous les Machabées un Corps & un Royaume gouverné par ses propres Magistrats, & ce ne fut que vers le tems de Jesus-Christ, que cette autorité leur fut ôtée; elle fut enfin entierement anéantie, & les Juifs chassez sans ressource de la terre de leurs peres.

Secondement, ce tems est aussi marqué dans Daniel par plusieurs caracteres: Il est dit que depuis l'Edit donné par Artaxerxes la 20. année de son regne, pour faire rétablir Jerusa- *Danielis c. 9. ℣. 25.*

*Christus occidetur ; & non erit ejus populus, qui eum negaturus est. Et civitatem, & Sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo.* ℣. 26.

*Confirmabit autem pactum multis hebdomada una: & in dimidio hebdomadis deficiet Hostia. & Sacrificium.*

*Et erit in Templo abominatio desolationis.....* ℣. 27.

lem, jusqu'au tems du Christ, *usque ad Christum ducem*, il y avoit soixante-neuf semaines, c'est à dire soixante-neuf semaines d'années, comme tout le monde en convient, qui font quatre cens quatre-vingt-trois années ; qu'aprés ces quatre cens quatre-vingt-trois ans passez, *le Christ seroit tué ; que ce peuple qui le rejetteroit, ne seroit plus son peuple ; & qu'un Capitaine, qui devoit venir, détruiroit la Ville & le Sanctuaire.* Il est marqué que dans la semaine d'années, qui suit les soixante-neuf ; c'est-à-dire, depuis l'an 483. jusqu'à 490. *le Christ devoit confirmer son alliance avec plusieurs* ; c'est-à-dire, qu'il devoit établir la nouvelle Loi ; *que dans le milieu de ces dernieres sept années, l'Hostie & les Sacrifices cesseroient* ; c'est-à-dire, que les Sacrifices de l'ancienne Loi seroient abolis, ce qui est arrivé par la mort de Jesus-Christ ; & qu'ensuite il y auroit une desolation qui dureroit toûjours ; *Et usque ad consummationem & finem perseverabit desolatio.*

Voilà

Voilà donc le tems de la venuë du Christ ou du Messie, marquée par plusieurs caracteres.

1. Il devoit paroître environ quatre cens quatre-vingt trois ans aprés l'Edit donné pour rebâtir Jerusalem.

2. Il devoit établir sa Loi, être renoncé par les Juifs, & être tué pendant les sept années suivantes.

3. La destruction de Jerusalem & du Temple, l'abolition des Sacrifices, pour toûjours ; la desolation totale & irremediable des Juifs devoit suivre cette mort. Or tout cela est arrivé precisement dans le tems de Jesus-Christ: Jerusalem a été détruite par Tite, les Sacrifices ont été abolis, le Temple ruiné de fond en comble, & les Juifs dispersez sans promesse de retablissement.

*D.* N'y a-t-il pas quelques difficultez & quelques disputes, sur le tems où il faut commencer, & où il faut finir cette Prophetie ?

*R.* Dieu permet qu'il y ait toûjours de ces sortes de difficultez,

cultez, pour aveugler les
niâtres; mais elles n'empêch
pas la clarté de cette prop
tie. Car en quelque end
qu'on place le commencem
ou la fin de ces ſemaines d
nées, il eſt certain qu'il y
dit que le Chriſt doit venir
être tué avant la deſtruction
ſecond Temple, & la ru
de Jeruſalem : Et par co
quent on ne peut dire qu'il
ſoit pas venu; puis que Jer
lem & le Temple ſont détr
il y a ſi long-tems.

Troiſiémement, le tems
Meſſie eſt encore marqué
„ le Prophete Aggée. Enc
„ un peu de tems, dit il, &
„ branlerai le Ciel & la Te
„ la Mer & tout l'Univers.
„ branlerai tous les Peuple
„ le deſiré de toutes les
„ tions viendra; & je rem
„ rai de gloire cette Mai
„ c'eſt-à-dire le ſecond T
„ ple, dit le Seigneur des
„ mées. La gloire de c
„ ſeconde Maiſon ſera en
„ re plus grande que cell
„ la premiere, dit le Seign
„ des Armées. Et je don

*Adhuc unum modicum eſt, & ego commovebo Cœlum & Terram, & Mare, & Aridam. Et movebo omnes gentes: Et veniet deſideratus cunctis gentibus; & implebo Do-*

„ rai la paix en ce lieu, dit le Seigneur des Armées.

*mum istam gloriâ, dicit Dominus exercituum.... Magna erit gloria Domus istus novissimæ plus quàm primæ, dicit Dominus exercituum: Et in loco isto dabo pacem, dicit Dominus exercituum.* Agg. cap 2. v. 7. 8.& 10.

Quatriémement, ce tems est encore predit par Malachie; *Je vas, dit-il, vous envoyer mon Ange, qui preparera ma voye devant ma face, & aussitôt le Dominateur que vous cherchez, & l'Ange d'Alliance si desirée de vous, viendra dans son Temple.*

Donc il est predit que le Messie viendroit avant la destruction de ce Temple.

*D.* Ne peut-on point dire, que le Messie est venu, mais que le Messie n'est pas Jesus-Christ?

*R.* Quelques Juifs l'ont voulu dire, quelques-uns ayant attribué le nom de Messie à Herode, quelques-autres à Vespasien; mais cela est absolument ridicule: Car depuis ces Prophetes jusqu'à la destruction

*Ecce ego mitto Angelum meum, & præparabit viam ante faciem meã, & statim venit ad Templum suum Dominator quem vos quæritis, & Angelus testamenti, quem vos vultis.* Malach, 3. v. 1.

tion du Temple, il n'ei
nu personne à qui les a
Propheties faites du M
pussent convenir.

*Et tu Bethleem Ephrata parvulus es in millibus Juda: ex te mihi egredietur qui sit Dominator in Israël, & egressus ejus ab initio, à diebus aeternitatis.* Mich. 5. 2.

Il n'est venu aucun a
qui se disant le Messie, a
tué par les Juifs. Il
que le Messie fût de Bethl
selon la Prophetie de Mi
*Et vous Bethléem, ap
Ephrata, vous êtes petite
les Villes de Juda: mais c
vous que sortira celui qu
regner dans Israël; dont la
ration est dès le commence
de l'éternité.* Or cela ne
vient qu'à Jesus-Christ.

*Ipsa autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra: Disciplina pacis nostrae super eum, & livore ejus sanati sumus.* Isaïae. c. 53. 5.

Il n'en est venu aucun
que Jesus-Christ, au nom d
on ait annoncé aux hom
la remission des pechez,
ait pretendu donner sa vie
le peché, & nous guerir p
playes, comme il est pre
Messie par Isaïe.

Il n'en est venu aucu
ait fait des miracles & de
diges, tels que Jesus-C
qui ait rendu la vûë aux
gles, l'ouïe aux sourds,
aux morts, & qui ait comm
à tous les élemens.

Mais la prediction ca

& qui ſuffit ſeule pour faire reconnoître le Meſſie, c'eſt celle qui avoit marqué la converſion des Gentils au Dieu d'Iſraël, & la deſtruction de l'idolatrie. Jamais il n'y eut ni un plus grand évenement que celui-là, ni plus clairement predit.

L'idolatrie regnoit par toute la terre, hormis dans la Judée; Elle étoit armée de toutes les puiſſances du monde & de toutes les paſſions qui peuvent porter les hommes à la ſoûtenir. Cependant les Prophetes avoient trés-clairement predit la ruine de l'idolatrie par le Meſſie.

*Dans les derniers tems*, dit Iſaïe, *la montagne ſur laquelle ſe bâtira la Maiſon du Seigneur, ſera fondée ſur le haut des montagnes: Elle s'élevera au deſſus des Collines, toutes les Nations y accoureront en foule; une infinité de Peuples y viendront, en diſant: Allons à la montagne du Seigneur, & à la maiſon de Jacob: Il nous enſeignera ſes voyes, & nous marcherons dans ſes ſentiers; parce que la Loi ſortira de Sion, & la parole du Seigneur de Jeruſalem. Il ju-*

*Et erit in noviſſimis diebus præparatus mons Domus Domini in verticemontium, & elevabitur ſuper colles, & fluent ad eum omnes Gentes. Et ibunt populi multi, & di-*

*gera les Nations, & il convaincra d'erreurs plusieurs Peuples. Le Seigneur seul paroîtra grand en ce jour-là, & toutes les Idoles seront brisées.*

Mais qui est celui qui devoit faire toutes ces merveilles? C'est le Messie, selon les Prophetes: *Le rejetton de Jessé*, c'est-à-dire, le Fils de David, *sera exposé comme un étendart devant les Peuples. Les Nations viendront lui offrir leurs prieres, & son Sepulcre sera glorieux.*

*Mon serviteur*, dit encore le même Prophete, *sera rempli d'intelligence. Il montera au plus haut comble de gloire. Il paroîtra sans gloire devant les hommes, & dans une forme méprisable aux yeux des enfans des hommes. Il arrosera beaucoup de Nations; les Rois se tiendront devant lui dans le silence; parce que ceux ausquels il n'a point été annoncé le verront; & ceux qui n'auront point entendu parler de lui le contempleront.*

*Je m'en vas*, dit-il encore, *le donner pour témoin aux Peuples, pour Maître & pour Chef aux Gentils.* Vous

*cent: Venite & ascendamus ad montem Domini, & ad Domum Dei Jacob, & docebit nos vias suas, & ambulabimus in semitis ejus; Quia de Sion exibit Lex, & verbum Domini de Jerusalem. Et judicabit Nationes, & arguet populos multos.* Isaïæ. 2. ℣. 2. 3. & 4.

*Et elevabitur Dominus solus in die illa; & idola penitus conterentur.* ℣. 17.

*Vous appellerez une Nation, qui vous étoit inconnuë ; & les Peuples que vous ne connoissiez point, accoureront à vous, à cause du Seigneur vôtre Dieu, & du Saint d'Israël, qui vous aura rempli de gloire.*

*C'est ce Juste*, dont le même Isaïe dit, *qu'il doit paroître comme une lumiere, & que le Sauveur de Sion brillera comme une lampe allumée* : A quoi il ajoûte : *Les Nations verront vôtre Juste : Tous les Rois verront vôtre Prince.*

Il est encore décrit, avec des caracteres plus particuliers, dans un autre endroit, où Isaïe aprés avoir marqué, *qu'il étoit l'objet de la complaisance de Dieu, qu'il seroit rempli de benignités, il prédit que les Isles*, (c'est le nom dont les Juifs se servoient pour marquer les païs de l'Europe) *attendoient sa Loi, & que Dieu l'avoit établi pour être le reconciliateur du Peuple, & la lumiere des Nations.*

On

*In die illa radix Jesse, qui stat in signum populorum, ipsum Gentes deprecabuntur, & erit sepulchrum ejus gloriosum.* Is. 11. 10.

*Ecce intelliget servus meus, exaltabitur, & sublimis erit valdè.* Id. 52. ℣. 13.

*Inglorius erit inter viros aspectus ejus, & forma ejus inter filios hominum.* ℣. 14.

*Iste asper-...t gentes multas, super ipsum continebunt Re-...s os suum : Quia quibus non est narratum ...eo, viderunt : Et qui non audierunt, con-...nplati sunt.* ℣. 15.

*Ecce testem populis dedi eum. Du*
*Præceptorem Gentibus.* Id. c. 55. ℣. 4.

*Ecce gentem quem nesciebas, vocab*
*Gentes quæ te non cognoverunt, ad te c*
*propter Dominum Deum tuum, & Sanct*
*raël, quia glorificavit te.* ℣. 5.

*Egrediatur ut splendor Justus ejus, & *
*tor ejus ut lampas accendatur* Isai. 62.

*Videbunt gentes Justum tuum, & cunct*
*inclytum tuum.* ℣. 2.

*Ecce servus meus, ..... complacuit sibi*
*anima mea..... Non clamabit..... calamum*
*satum non conteret.... legem ejus Insulæ e*
*bunt..... Et dedi te in fœdus populi, in*
*Gentium.* Isaiæ cap. 42. ℣. 1. 2. 3. 4. 6.

On ne peut donc douter
conversion des Nations
Messie, n'ait été predite a
ruïne de l'Idolatrie: Il n'y
qu'à voir qui a fait ce gran
vrage. Or personne ne pe
savoüer que ce ne soit
Christ qui l'a fait, & qu
l'ait fait d'une maniere, q
fit seule pour le faire reco
tre. Il a attaqué l'idolatrie
nante dans toute la terre
tenuë par toutes les puis
du monde, appuyée de l
losophie, de la Doctrine
tous les secours humains
pl

ployant le fer & le feu contre tous ceux qui l'osoiêt choquer. Il l'attaque par douze hommes, sans Lettres, sans éloquence, sans force & sans appui ; separez les uns des autres, & partagez en diverses Provinces : Et cependant il en est venu à bout, par la mort & par les souffrances d'une infinité de Martyrs.

Il n'y a donc qu'à reduire en preuves ces Propheties qui ont precedé Jesus-Christ, & les évenemens qui l'ont suivi, pour en former un argument invincible. Celui-là est le vrai Messie prédit par les Prophetes, qui ayant paru à la fin des semaines marquées par Daniel, avant la destruction du second Temple, avant la ruïne de la ville de Jerusalem, & la desolation totale des Juifs ; étant né à Betlhéem ; ayant annoncé la remission des pechez ; ayant fait une infinité de miracles, a été desavoüé & tué par les Juifs, qui étoient déja privez de l'autorité de se gouverner eux-mêmes ; a détruit par ses Disciples, prêchans en son nom, l'idolatrie dominante par tout le monde ; & a ramené

mené les Peuples au Culte du vrai Dieu, qui étoit ignoré par tout. Or Jesus-Christ à fait tout cela, il est donc le vrai Messie.

---

## CHAPITRE XIII.

*Que Jesus-Christ a dû être reconnu pour le Messie par les Juifs, même durant sa vie.*

*D.* LEs preuves ci-dessus alleguées n'étant pour la plûpart tirées que d'évenemens arrivez aprés la mort de Jesus-Christ; comme la ruïne de Jerusalem, la destruction du Temple, la conversion des Gentils; comment les Juifs ont-ils pû méconnoître Jesus-Christ pour le Messie?

*R.* Quoique ces grandes & éclatantes preuves de la venuë du Messie, soient posterieures à la mort de Jesus-Christ; les Juifs neanmoins en ont eu de trés suffisantes, pour le reconnoître.

1. Puisqu'ils devoient mettre l'esperance de leur salut dans le Messie, ils devoient avoir une ex-

extrême attention pour les marques de sa venuë, & par consequent ils devoient remarquer qu'ils étoient sur la fin de la Prophetie de Daniel, & que celle de Jacob, qui prédisoit la privation de leur autorité, étoit accomplie. Ainsi Jesus-Christ ayant paru parmi eux dans ce tems-là, & s'étant dit le Messie, ils ont dû l'examiner sans prevention & sans passion; puisque le tems de l'arrivée du Messie étoit venu.

2. L'innocence irreprochable de sa vie, & la pureté de sa doctrine, ont dû attirer leur admiration & leur estime; & ils avoüoient eux-mêmes, que rien de tel n'avoit jamais paru en Israël: *Numquam apparuit sic in Israël.*

3. Ils ne voyoient dans cet homme rien d'humain; ils n'y remarquoient aucune des passions qui agissent dans les autres: Il annonçoit la remission des pechez: Il leur prêchoit le Royaume du Ciel; tout cela étoit digne du Messie.

4. Ils voyoient de plus, que cet homme rendoit la vûë aux aveu-

aveugles, l'oüie aux sourds; le marcher aux boiteux, la vie aux morts, & que tous les élemens lui obéïssoient: tout cela étoit prédit du Messie, & de nul autre. Jesus-Christ devoit donc avoir plus d'autorité parmi eux qu'aucun des Prophetes qui l'avoient precedé; puisqu'aucun n'avoit fait de si grandes choses.

Ainsi Jesus-Christ se disant Messie, ils l'en devoient croire; puisque son témoignage confirmé par tant de miracles, s'accordoit avec les Propheties.

*D*. Mais ils avoient plusieurs prejugez qui les en pouvoient empécher, & il y avoit quelques Propheties qui ne paroissoient pas convenir à Jesus-Christ.

*R*. Les signes que Jesus-Christ donnoit de sa mission, & de la verité de ce qu'il prêchoit aux hommes étant clairs, les obligeoient de suspendre leur jugement sur les doutes qui leur pouvoient rester; & d'en rechercher de bonne-foi l'éclaircissement. Or s'ils l'eussent cherché sincerement, ils l'eus-

l'eussent trouvé, & Jesus-Christ même les auroit satisfait sur ces doutes.

Ils sçavoient, par exemple, que le Messie devoit naître de Bethléem, & ils croyoient que Jesus-Christ étoit de Nazareth, & non pas de Bethléem: mais comme il n'y a pas de contradiction qu'un homme naisse dans une Ville, & demeure dans une autre; ils devoient s'informer si Jesus Christ n'étoit point né effectivement dans Bethléem, quoique Joseph & Marie sa mere eussent depuis demeuré à Nazareth.

Ils supposoient que le Messie les devoit délivrer de leurs ennemis visibles, rétablir leur empire temporel, & paroître dans un état éclatant. Mais ils devoient sçavoir qu'ils avoient des ennemis bien plus terribles que les Romains; sçavoir leurs pechez & les demons, dont il leur étoit tout autrement important d'être delivrez, que de leurs ennemis visibles. Ils devoient sçavoir qu'ils avoient pour cela besoin d'un Liberateur; qu'il y avoit un autre

Royaume bien plus considerable, que les Royaumes temporels, & que le Messie devoit établir cet Royaume, & pouvoit les y introduire. Ils devoient sçavoir enfin, qu'il y avoit quelque chose de bien plus grand que tout cet éclat exterieur, pour lequel ils avoient tant de passion; & que cet amour du monde étant au contraire le plus grand de leurs maux, celui qui les en devoit delivrer, leur devoit apprendre par son exemple & par ses paroles à mepriser le monde, & non pas à contenter leurs passions, qui étoient les maladies qu'il devoit guérir.

C'est l'ignorance de ces veritez, qui a fait méconnoître Jesus-Christ aux Juifs, & cette ignorance ayant sa source dans la corruption de leur cœur ne peut servir qu'à les condamner. Ils n'ont pû croire à Jesus-Christ, parce qu'ils n'ont pas voulu opiniâtrement y croire; & ils ne l'ont pas voulu, parce qu'ils ont aimé la gloire & les biens du monde, & qu'ils n'ont pas vû Jesus-Christ disposé à les leur procurer.

*D.* Pourquoi Dieu permettoit-il que les Prophetes cachassent la délivrance des pechez & de la servitude du demon, sous la figure d'une délivrance temporelle d'ennemis exterieurs & sensibles; & le Royaume spirituel, que le Messie devoit établir, sous les figures d'un Royaume visible & temporel?

*R.* Afin que ce fût le cœur qui distinguât les hommes, & que le Messie fût reconnoissable aux amateurs des biens spirituels, & demeurât inconnu aux amateurs du monde & des choses temporelles: & que ces amateurs du monde s'élevant contre le Messie, & contre ses Disciples, acomplissent les Propheties, & fissent paroître la force invincible de la verité & de la grace de Dieu.

Jesus-Christ n'auroit point eu plusieurs des marques & des caracteres du Messie, si les Juifs l'avoient reçû: Il falloit qu'ils le rejettassent, qu'ils le trahissent, qu'ils le vendissent, qu'ils le couvrissent d'oprobres, qu'ils lui perçassent les pieds & les mains, qu'ils le crucifiassent, qu'il res-

ſuſcitât enſuite : Que Jeruſalem fût détruite, le Temple renverſé, les Sacrifices abolis; les Juifs diſperſez ſans retour ; parce que tout cela étoit prédit, & que cela fait une partie des preuves de Jeſus-Chriſt. La vraie Religion ſeroit bien moins établie, ſi Jeſus Chriſt avoit attiré d'abord tout le monde à lui. On auroit pris cela pour un emportement populaire, & on auroit crû que chacun en particulier auroit été entraîné & dominé par la multitude, comme il arrive ſouvent. Mais les témoignages qui lui ſont rendus par les Juifs incredules & ennemis ; les cruautez inoüies que les Payens ont exercé contre ſes Diſciples, qui n'ont pû empêcher que Jeſus-Chriſt ne ſe ſoit fait reconnoître, ſont des preuves éclatantes & certaines que ce Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie prédit par tant de Prophetes.



## CHAPITRE XIV.

*Qu'aucune des marques par lesquelles on reconnoît que Jesus-Christ est le Messie, ne convient à Mahomet.*

*D.* NE pourroit-on point attribuer à Mahomet la plûpart des choses qui conviennent à Jesus-Christ, puisqu'il a établi une Religion aussi étenduë que la sienne, & où l'on fait profession de n'adorer qu'un Dieu?

*R.* Tant s'en faut, que ce qui oblige de reconnoître Jesus-Christ pour le Messie, convienne à Mahomet; que toutes les preuves de Jesus-Christ sont fondées sur les differences qu'il y a entre lui & Mahomet, comme il est facile de le montrer.

1. Jesus-Christ a été prédit comme on l'a montré; Mahomet ne l'a point été, quoiqu'il ait fait un tel renversement dans le monde, que ç'auroit dû être le principal objet des Pro-

pheties, si c'étoit un changement en bien.

2. Jesus-Christ a établi sa mission par une infinité de miracles si certains, que ses ennemis mêmes en sont demeurez d'accord : Mahomet n'a fait aucuns miracles, & ses Disciples mêmes n'ont osé lui en attribuer aucun.

3. Jesus-Christ est mort, il est ressuscité ; & sa resurrection est attestée par des témoins irreprochables, qui ont signé leur témoignage de leur sang. Mahomet est mort sans ressusciter, & l'on n'a pas même eu la hardiesse d'inventer qu'il soit ressuscité.

4. Toute l'autôrité de l'ancien Testament prouve Jesus-Christ & sa Doctrine ; toute l'autorité de cette même Ecriture condamne Mahomet & sa doctrine.

5. Si Jesus-Christ est sincere, Mahomet est un imposteur ; mais Mahomet n'a pas osé même accuser Jesus-Christ d'imposture. Ainsi tout condamne Mahomet, & il est même condamné par lui-même.

6. Jesus-

6. Jesus-Christ annonce aux hommes de grandes merveilles, mais il les prouve par de plus grands miracles, par ses Propheties & par sa resurrection. Mahomet conte des fables impertinentes, & ne les établit, ni sur des Propheties, ni sur des miracles, ni sur sa resurrection.

Il n'y a donc rien de si raisonnable, que de croire en Jesus-Christ, & rien de si deraisonnable que de croire Mahomet.

*D.* Mais n'est-ce pas un miracle, que ce progrez étonnant de la Religion Mahometane occupe prés de la moitié du monde? & n'a-t-on pas lieu de le comparer avec le progrez étonnant de la Religion Chrêtienne?

*R.* Il n'y a rien de surprenant dans le progrez de la Religion Mahometane; puis qu'elle ne s'est introduite que par la force, par l'ignorance, & par la concupiscence, en contentant presque toutes les inclinations de la nature corrompuë; en proposant une felicité charnelle; & en défendant l'examen de la Religion. Il n'est

pas étrange que des causes humaines produisent un effet humain, qui leur est proportionné.

Mais il n'y a rien que de surprenant dans le progrez de la Religion Chrêtienne, qui s'est introduite sans force & sans appui humain, parmi des ennemis animez & armez pour la détruire ; qui s'est accruë parmi les souffrances, & par la mort de ceux qui l'ont publiée. Qui a attaqué toutes les inclinations de la nature, & qui n'a proposé aux hommes qu'une felicité spirituelle pour une autre vie, sans leur rien promettre pour celle-ci, que des travaux & des persecutions.

Il n'est pas étrange que Mahomet ait converti les peuples, en tuant ceux qui s'opposoient à lui, & en flattant ceux qui se donnoient à lui. Mais il est étrange & divin que Jesus-Christ les ait convertis, en leur apprenant de tout souffrir de leurs ennemis, & en privant ses amis de tous les biens & de tous les avantages du monde.

CHA-

## CHAPITRE XV.

### *Que Jesus-Christ est vrai Dieu.*

D. EN combien de manieres peut-on tomber dans l'heresie, qui nie la divinité de Jesus.Christ?

R. On y peut tomber en trois manieres principales.

1. En ne reconnoissant point en Dieu, un Verbe Dieu; d'où il s'ensuivroit que Jesus-Christ ne seroit qu'un pur homme, qui surpasseroit seulement les autres en vertu ; & c'est l'heresie des anciens Photiniens & des Sociniens d'à-present.

2. En reconnoissant bien un Verbe, distingué de Dieu le Pere, & que ce Verbe s'est fait homme ; mais en niant que ce Verbe soit éternel, & égal à Dieu le Pere, d'où il s'ensuivroit que Jesus-Christ, qui est ce Verbe fait homme, ne seroit pas Dieu, ni Eternel, & c'est l'heresie des Arriens.

3. En disant qu'il y a en Dieu, un Verbe Eternel égal à son Pere;

re ; mais que ce Verbe ne s'est uni à l'homme, que par une union de grace, & en la maniere que le Saint Esprit s'unit à nos ames ; d'où il s'ensuivroit encore, que cet homme, quoiqu'uni à Dieu, ne seroit pas Dieu ; parce qu'il subsisteroit à part, & c'est l'heresie des Nestoriens.

*D.* Quelle est donc la foi de l'Eglise contre ces erreurs ?

*R.* La foi de l'Eglise est que Jesus-Christ est vraiment Dieu ; parce que Jesus-Christ est la personne même du Verbe Eternel égal à son Pere, qui s'est uni substantiellement à une nature humaine, en se la rendant propre : en sorte que cette humanité ne subsiste point à part, mais est jointe au Verbe, comme le corps à l'ame, & ne fait avec le Verbe qu'une personne.

Ainsi, 1. les Sociniens sont heretiques ; parce qu'ils nient le Verbe de Dieu ; d'où il s'ensuit qu'il ne s'est point fait homme, & que Jesus-Christ homme n'est pas Dieu.

2. Les Arriens sont heretiques ;

ques; parce qu'ils nient que le Verbe soit Dieu, & égal à son Pere; d'où il s'ensuit que Jesus-Christ n'est pas Dieu ni égal à Dieu le Pere.

3. Les Nestoriens sont heretiques; parce que niant l'union substantielle du Verbe avec l'humanité de Jesus-Christ, & considerant cette humanité comme un homme subsistant par soi même, ils lui ôtent par là la divinité.

D. Comment faut-il refuter ces heresies?

*R.* On a déja refuté celle des Sociniens & des Arriens, en montrant que le Verbe est une personne en Dieu, distincte du Pere & du Saint Esprit; & que cette personne du Verbe *est égale* à Dieu son Pere, Eternelle & Toute-puissante comme lui, & un seul Dieu avec lui.

Mais on refute toutes ces trois heresies ensemble, en montrant que cet homme, qu'on appelle Jesus-Christ, qui a été visible durant sa vie mortelle, qui a souffert sous Ponce Pilate, étoit le Verbe même

même de Dieu, égal à I
son Pere : En sorte qu'il
vrai de dire; voilà le Verb
Dieu : & qu'il pouvoit dir
suis Dieu, je suis le Verb
Dieu; de même qu'il pou
dire je suis homme.

Cela paroît manifesten
par l'Ecriture : Car c'est à Je
Christ visible & ressuscité,
saint Thomas dit en l'ador
Joan. 20. v. 28. *Dominus meus, & Deus m*
*Mon Seigneur & mon Dieu*
Jesus-Christ approuvant l
de saint Thomas, a d
effet; *Ego sum Dominu*
*Deus tuus.* Donc l'hon
present à saint Thomas,
Dieu; c'est-à-dire, que c'
le Verbe parlant par l'hum
té.

*Expectantes beatam spem, & adventum gloriæ magni Dei & Salvatoris nostri Jesu Christi.* Tit. 2. 13.

C'est aussi le langage de
Paul : Car celui qui viendr
ger les vivans & les mo
c'est Iesus-Christ homme
neanmoins ce Iesus-Chri
le grand Dieu, selon saint F
*Attendant*, dit-il, *l'heu*
*esperance & l'avenement*
*grand Dieu, & nôtre Seig*
*Jesus-Christ.* Celui qui
quis l'Eglise par son s

*Ecclesia*

c'est Jesus-Christ ; & neanmoins saint Paul declare, que *Dieu s'est acquis son Eglise par son sang.* *Dei quam acquisivit sanguine suo.* Actor. 20. 28.

Celui qui parloit aux Juifs, étoit Jesus-Christ homme ; & neanmoins Jesus-Christ dit lui-même en parlant aux Juifs, *qu'il étoit devant Abraham : Antequam Abraham fieret ego sum.* Joan. 8. 58. C'étoit donc le Verbe qui parloit aux Juifs par l'humanité : Car l'humanité de Jesus-Christ n'auroit pû dire, qu'elle étoit avant Abraham.

Cela paroit manifestement encore par la qualité de Fils de Dieu, si souvent attribuée à Jesus-Christ dans le nouveau Testament, & particulierement par saint Pierre & par sainte Marthe. Matth. 16. 16. Et dans l'aveu & la confession faite par Jesus-Christ devant Caïphe, sur le sujet de sa condamnation. Joan. 7. 27. Matt. 26. 64. Car il faut remarquer que ce terme de Fils de Dieu, ne signifioit point un fils adoptif, un fils par grace, ce qui peut convenir aux hommes : Mais un Fils de Dieu par nature, un Fils égal à Dieu & né de Dieu de toute

toute éternité. Les Juifs n'eussent point fait un crime à Jesus-Christ de s'être dit Fils adoptif de Dieu : ils n'étoient pas si ignorans qu'ils ne sûssent bien que des hommes pouvoient participer à la qualité de Fils de Dieu d'une maniere impropre & metaphorique. Le sens de leur reproche, étoit donc que Jesus-Christ se disoit Fils naturel de Dieu, égal à Dieu, & vrai Dieu ; c'est là ce qu'ils appelloient un blaspheme: *Nous ne vous lapidons pas*, disoient-ils, *pour la bonne œuvre que vous avez faite : mais parce qu'étant homme vous vous faites Dieu.* Et ailleurs : *Les Juifs cherchoient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir ; voyant que non seulement il ne gardoit pas le Sabbat ; mais qu'il disoit de plus que Dieu étoit son Pere, se faisant ainsi égal à Dieu.*

*De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia : Et quia tu homo cùm sis, facis te ipsum Deum* Joan. 10. v. 33.

*Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere ; quia non solùm solvebat Sabbatum, sed &*

C'étoit donc là le sens du mot de *Fils de Dieu* ; lorsque le Pontife dit à Jesus-Christ : *Je vous commande par le Dieu vivant, de nous dire si vous êtes le Christ Fils de Dieu.* Ainsi quand J. C. lui repondit, *vous l'avez dit:*

*dit*; c'est-à-dire, *je le suis* : il confessa publiquement qu'il étoit Fils de Dieu par nature : Car ce seroit une impieté, que de croire qu'il ait trompé Caïphe, par un équivoque ; & que Caïphe lui demandant, s'il étoit le Fils naturel de Dieu, il ait répondu qu'il l'étoit ; mais en un sens de metaphore, & seulement par adoption. Et ce seroit deshonorer Jesus Christ & sa mort que d'avoir seulement cette pensée.

*Patrem suum dicebat Deum, aequalem se faciens Deo.* Joan. 5. 18.

*Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei.* Matth. 26. 63.

*Dicit illi Jesus : Tu dixisti.* ℣. 64.

Il est donc clair que le mot de *Fils de Dieu*, si souvent attribué à Jesus-Christ, signifie le *Fils naturel de Dieu* ; c'est-à-dire le Verbe : Et que dire, comme Jesus-Christ a fait, *Je suis le Fils de Dieu*, c'est la même chose que de dire je suis le Verbe. Or il n'y a que le Verbe qui puisse dire je suis le Verbe ; par consequent c'est le Verbe qui a fait cette réponse devant Caïphe, quoiqu'il l'ait fait par l'humanité, qu'il s'étoit renduë propre, & qu'il avoit unie à sa Personne divine.

Enfin on ne peut voir ce langage & cette doctrine mieux éta-

établie, que par le commencement de la premiere Epître de saint Jean: *Nous vous annonçons*, dit cet Apôtre, *la parole de vie, qui étoit dés le commencement, que nous avons ouïe, que nous avons vûë de nos yeux, que nous avons regardé avec attention, & que nous avons touché de nos mains: Car la vie même s'est venuë montrer aux hommes; nous l'avons vûë, nous en rendons témoignage, & nous vous annonçons cette vie éternelle, qui étoit dans le Pere, & qui s'est venuë montrer à nous.*

*Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, & manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ: & vita manifestata est, & vidimus, & testamur, & annuntiamus vobis vitam æternam quæ erat apud Patrem & apparuit nobis.* I. Joan. I. I2.

Jesus-Christ est donc, selon cet Apôtre, *la parole de vie, la vie éternelle, la parole qui étoit dans le Pere*; c'est-à-dire le Verbe de Dieu, le Fils de Dieu naturel, mais le Verbe & le Fils naturel de Dieu, rendu visible par l'humanité qu'il a prise, & devenu capable d'être vû, entendu, & touché, en un sens aussi veritable & aussi réel, comme est celui auquel nous disons que nous avons vû & entendu quelqu'un, lorsque nous avons vû son visage, & entendu sa parole: Car le corps de Jesus-Christ, étoit

étoit le corps du Verbe; sa parole étoit la parole du Verbe, son ame sainte étoit l'ame du Verbe; parce que le Verbe l'avoit renduë sienne, & se l'étoit appropriée.

*D.* Que faut-il conclure de ces preuves?

*R.* Il en faut conclure que non seulement Jesus-Christ est le vrai Dieu, égal à son Pere, & que le mot de Jesus-Christ, signifiant le Verbe incarné & fait chair, les Nestoriens étoient heretiques, en n'entendant par le mot de Jesus-Christ, qu'un homme joint à Dieu par une grace excellente; mais aussi qu'il y a beaucoup de Chrêtiens qui conçoivent J. C. d'une maniere imparfaite: Car ce terme ne leur represente que l'humanité de J. C. & ne la leur represente que dune maniere peu differente de celle des autres hommes, qui subsiste par elle-même, & en elle-même. Ensuite, par une seconde pensée, ils conçoivent que cet homme est joint à Dieu, & uni à Dieu, mais l'homme est toûjours l'objet direct de leur pensée, & le Verbe n'est que l'acces-

Thomass. th. dog. de Incarn. l. 3. c. 10. n. 6.

ſoire. Or cette maniere de concevoir Jeſus-Chriſt n'eſt pas correcte : Car l'homme ſubſiſtant en ſoi, n'eſt pas devenu Dieu ; mais Dieu ſubſiſtant en ſoi, eſt devenu homme : Le Verbe eſt ce qu'il y a de principal & de dominant en Jeſus-Chriſt, l'humanité n'eſt que l'acceſſoire. Ainſi pour concevoir Jeſus-Chriſt, ſans danger d'erreur, il le faut concevoir, comme a fait ſaint Jean, & porter directement ſa penſée au Verbe, en diſant que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe de Dieu, la vie éternelle qui s'eſt fait homme, & qui s'eſt renduë propre une humanité, qu'il a priſe ; en ſorte que l'objet direct de nôtre penſée, ſoit le Verbe de Dieu, comme ſe doit être le propre objet de nôtre adoration. Qu'eſt ce que l'homme, dit ſaint Auguſtin ? c'eſt une ame qui a un corps. Qu'eſt-ce que Jeſus-Chriſt ? c'eſt le Verbe, qui a une humanité.

*Quid eſt homo ? anima rationalis, habens corpus. Quid eſt Chriſtus ? Verbum Dei habens hominem.* Aug. tract. 19. in Joan. n. 15.

CHAPI-

## CHAPITRE XVI.

### *Ce que c'est que l'union personelle hypostatique & substanstielle du Verbe de Dieu avec l'humanité.*

*D.* COmment s'appelle l'union du Verbe à l'humanité.

*R.* Elle s'appelle union *personnelle hypostatique* & *substantielle.*

*D.* Comment faut-il concevoir cette union ?

*R.* Il ne faut pas s'imaginer de la pouvoir comprendre parfaitement, puisqu'elle est singuliere & incomprehensible ; & il faut dire avec saint Augustin, que si on en pouvoit rendre raison, elle n'auroit rien d'admirable ; si on pouvoit en apporter un exemple, elle ne feroit pas singuliere: *Si ratio quæritur, non erit mirabile ; si exemplum poscitur, non erit singulare.* Epist. 137. c. 2. n. 8. al. Ep. 3.

Il faut pourtant concevoir que l'effet de cette union, est que le Verbe & l'humanité de J. Christ

Christ ne sont point deux êtres separez, qui subsistent chacun à part ; mais que l'humanité est jointe au Verbe, comme le corps l'est à l'ame ; en sorte que le Verbe se la rend propre, la fait sienne, & l'unit à sa personne.

*D.* Combien y a-t-il donc de natures en Jesus-Christ ?

*R.* Il y en a deux : Celle de la Divinité, qui est celle qui domine, qui possede, qui meut, & qui regit ; & celle de l'humanité, qui est la nature dominée ; possedée, mûë, regie : Et ces deux natures subsistent en Jesus-Christ sans confusion.

*D.* Pourquoi y ayant deux natures en Jesus-Christ, n'y a-t-il pas aussi deux personnes.

*R.* Parce qu'il n'y a que ce qui meut, qui regit, qui possede & qui a l'autorité, qui est personne ; & que ce qui est possedé, regi, gouverné & mû, qui n'est que partie accessoire & dominée, n'est pas personne : Le mot de personne, signifiant une nature raisonnable, qui subsiste à part, qui est à soi, qui n'est point dominée, & qui ne fait

point partie accessoire d'un autre être.

*D.* Pourquoi la nature divine a-t-elle la qualité de personne en Jesus-Christ, puisqu'outre la nature divine, il y en a encore une autre, qui est la nature humaine?

*R.* Parce que le Verbe en s'unissant à l'humanité, ne reçoit rien d'elle: il retient toute sa perfection, & toute son autorité, & ne la partage point avec l'humanité. Il la joint à soi pour la perfectionner, pour en faire son instrument, & pour la rendre sienne; mais il conserve tous ses droits & toute sa domination dans cette union.

*D.* Comment doit-on concevoir que le Verbe rend l'humanité sienne, & s'unit à elle?

*R.* Il faut concevoir que le Verbe se rend l'humanité propre, non par un droit exterieur; mais en s'insinuant en elle, en se communiquant à elle, en la penetrant, en la plongeant en soi, en remplissant tout son être & toutes ses facultez parfaitement, & en se l'unissant d'une maniere intime, immediate & substan-

ſubſtantielle : Cette infuſion & cette communication pleine & parfaite du Verbe à l'humanité, & ce plongement de l'humanité dans la divinité du Verbe, étant la voye de cette union perſonnelle; parce que c'eſt par là que le Verbe la rend ſienne, & ſe l'aproprie pleinement & la dépoüille ainſi de ſa propre ſubſtance.

*D.* L'humanité de Jeſus-Chriſt étant jointe à la perſonne du Verbe, & ne ſubſiſtant point par elle-même, eſt-elle privée de quelque autre être réel, & a-t-elle quelque choſe de moins que les autres natures humaines?

*R.* Comme l'on ceſſe d'être ſeul ſans rien perdre de ſon être, & par cela ſeulement que l'on eſt en compagnie; de même l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt privée de la qualité de perſonne, non par la perte de quelque partie de ſon être, mais par la communication ineffable que le Verbe lui fait de ſoi-même, & de ſes divines proprietez : Ainſi c'eſt par un accroiſſement de dignité & de grandeur, qu'elle n'eſt

n'est point une personne, c'est-à-dire, qu'elle ne subsiste point separément, qu'elle n'est point à soi, & qu'elle ne se gouverne pas ; c'est parce que le Verbe, en s'insinuant en elle, & la remplissant pleinement & intimement, se la rend propre, la gouverne, la regit, se l'assujettit & agit par elle, comme par une chose qui lui appartient, & cõme l'ame agit par son corps.

*D.* Comment faut-il adorer l'humanité de Jesus-Christ?

*R.* Il faut adorer le Verbe fait homme, par une seule & unique adoration ; & n'attacher pas son adoration à l'humanité seule, ni au Verbe seul, mais au Verbe incarné, c'est-à-dire, qu'il ne faut pas adorer le Verbe & l'humanité, par deux adorations distinctes & separées ; mais renfermer Jesus-Christ, selon ses deux natures, dans une même adoration ; en sorte neanmoins que l'on regarde le Verbe comme le principal objet de cette adoration ; qu'elle se porte vers le Verbe, & que l'humanité y soit comprise ; parce que le Verbe l'a prise & l'a jointe à sa personne. *D.*

*D.* L'humanité de Jesus-Christ a-t-elle été un moment seule & separée de Dieu?

*R.* Non & dans le moment de sa création, le Verbe se l'est unie inseparablement & pour jamais, & il ne l'a créée que pour se l'unir.

*Numquid & ille vixit Filius hominis, & bene vivendo factus est Filius Dei? Inde cœpit, & inde incœpit & susceptione factus est. Verbum enim caro factum est, ut habitaret in nobis. Verbum Dei unicus Dei Filius assumpsit animam & carnem hominis, non antea se promerentis, nec ad illam percipiendam sublimitatem virtute propria laborantis, sed omnino gratis. Nihil enim præcessit illam susceptionem, susceptione factus est.* Aug. serm. 8. de verbis Apostoli. cap. 2.

Cyril. de rect. fid. & lib. 2 advers. Nest.

*D.* Le Verbe auroit-il pû se joindre à une nature déja subsistante avant l'union?

*R.* Les Peres, en comprenant sous le nom d'impossible, ce qui n'est pas convenable, ont souvent declaré que cette sorte d'union étoit impossible: Mais pour se délivrer de ces sortes de questions, il vaut mieux répondre avec un ancien Scholastique, aprés S. Augustin, qu'il

qu'il ne faut pas s'amuser à penetrer ce qui n'est pas, afin de pouvoir penetrer ce qui est; qu'ainsi puisque le Fils de Dieu a pris une nature humaine dans le premier moment de son être, il n'est pas necessaire d'examiner ce qu'il eût pû faire, si cette nature avoit été avant cette union.

## CHAPITRE XVII.

*Expressions Canoniques, expressions douteuses, expressions rejettées sur le mystere de l'Incarnation.*

*D.* LA sainte Vierge doit-elle être appellée Mere de Dieu, puis qu'elle n'est pas le principe de Jesus-Christ selon la divinité.

*R.* On ne peut, sans impieté, refuser ce titre à la sainte Vierge; il lui a été donné par tous les Peres, & il a été expressément confirmé par le Concile d'Ephese. Ce fut même l'un des principaux differens entre Nestorius & saint *Si quis non confitetur Emmanuël.*

*verum Deum esse, & ob id sanctam Virginẽ Deiparam.. anathema sit.* Conc.Ephes. 1. p. cap. 26. num. 11. Anath. 1.

Cyrille; cet heresiarque refusoit à la sainte Vierge ce titre de Mere de Dieu, & saint Cyrille le soutenoit contre lui.

C'est d'ailleurs une suite necessaire du mystere de l'Incarnation; car puis que Jesus-Christ est le Verbe même de Dieu, joint à une humanité; & que Jesus-Christ est né de la Vierge, la Vierge est donc la Mere de Dieu. C'est la personne qui naît, ce ne sont point les natures separées. On ne dit pas qu'une mere est mere du corps de son fils; on dit qu'elle est mere de son fils, quoi qu'elle ne soit pas le principe de son ame, à laquelle elle n'a pas donné l'être. Ainsi quoi que le Verbe ne tire que son humanité de Marie; neanmoins comme cette humanité est jointe à sa personne dans Marie, elle est proprement & veritablement Mere de Dieu, selon son humanité.

Vide Differt. Henr. Noris Card. de uno ex Trinit. passo.

D. Est-ce une expression ortodoxe, que de dire qu'une personne de la Trinité a souffert?

*R.* Il y a autrefois eu de fort grandes disputes dans l'Eglise, tou-

touchant cette expression. Elle a été rejettée même par quelques Catholiques, dans la crainte que l'on n'en conclût que Dieu avoit souffert dans sa divinité. Le Pape Horsinidas y fut contraire, & il y eut des Catholiques, comme Jean Maxence, qui eurent à souffrir, parce qu'ils la soûtenoient; mais les choses s'étant éclaircies, cette expression fut approuvée de toute l'Eglise; parce qu'on jugea que le mauvais sens, dont on a parlé, n'y étoit point enfermé. Jesus-Christ étant le Verbe, est une des Personnes de la Trinité; & il n'a pû souffrir dans sa chair mortelle, qu'il ne soit vrai de dire qu'un de la Trinité a souffert. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'il ait souffert dans sa divinité. Il suffit pour cela qu'il ait souffert dans sa chair, comme il est né de Marie, selon la chair; qu'il tire son origine de David selon la chair, qu'il a eu faim & soif, selon la chair, & non selon la divinité. Tout ce que Jesus-Christ a fait par son humanité, est at-

Vide Ferrand. Diac. Carthag. in Epist ad Anatol. t. 3. Bibl. Patr.

Vide Lupum in Canones Concil. Ephes. ad 12. capit. S. Cyr. tom. 1.

tribué au Verbe, parce que cette humanité lui étoit propre, & qu'elle étoit sienne; & qu'ainsi ses actions & ses souffrances lui appartiennent.

*D.* Peut-on dire que le Verbe & l'humanité sont mêlez ensemble?

*R.* Les Peres tant Grecs que Latins, se sont souvent servis de ces termes, pour exprimer l'union trés intime de la divinité avec l'humanité, & que toute l'humanité est remplie & penetrée de la divinité; mais les Eutichiens en ont abusé pour établir leur opinion de la confusion des deux natures. On s'en peut donc servir, à l'exemple des Peres, en excluant le mauvais sens de la confusion des deux natures, qui est celui des Eutichiens. *D.* Peut-

*Persona hominis, mixtura est animæ & corporis: Persona autem Christi, mixtura est Dei & hominis.* Aug. Ep. 137. al. 3. num. 11.

*Nec sic natura in societatem sui creatoris est assumpta, ut ille habitator & illa habitaculum esset; sed ita, ut natura alteri altera misceretur.* Leo Mag. Serm. 3. de Nativ. cap. 1.

*Huc exinanita Deitas: Huc assumpta caro: Huc nova, illa mixtio, Deus, inquam, & homo.* Naz. Orat. 1. num. 43.

*Non quia incarnatus dicitur & immixtus, diminutio ejus est accipienda substantiæ. Novit enim Deus sine sui corruptione misceri, & tamen in veritate misceri, &c.* Lepor. in lib. Emend. ante med.

*D.* Peut-on dire que Jesus-Christ est composé de la divinité & de l'humanité ?

*R.* Les Peres ont encore souvent parlé en cette maniere, & ils se sont servis de ces expressions, pour rejetter tout ensemble l'erreur des Nestoriens & celle des Eutichiens : mais il faut pourtant remarquer, qu'il y a bien de la difference entre la maniere dont la divinité & l'humanité composent Jesus-Christ, & celle dont on dit que les autres choses sont composées : car dans les autres choses composées, les parties composantes se perfectionnent mutuellement, & le corps même ajoûte quelque chose à l'ame ; mais l'humanité n'ajoute aucune perfection à la divinité. Ainsi dans cette divine composition formée par l'Incarnation, la divinité donne & ne reçoit rien. Elle est

*Hinc à sanctis Patribus adunatione ex divinitate & humanitate Christus Dominus noster compositus prædicatur, &c.* Petr. Diac. de Incarn. & Greg. cap. 3. apud S. Fulgent. p. 279. Cyr. epist. 1. & 2. ad succ. Theod. à Bucan Tom. II. Bibl. Patr.

Joannes Manetit. l. 2. Dial. circ. init. tom. 4. Bibl. Patr.

est aussi grande elle seu'e que le tout. Elle communique ses richesses infinies à l'humanité ; mais elle ne reçoit rien d'elle. Ainsi dans cette composition la divinité tient lieu de tout ; parce qu'elle possede en soi la plenitude de toute perfection. Et c'est pour cela qu'il y a des Theologiens qui desapprouvent qu'on se serve, pour exprimer l'union des deux natures, du mot de *composition* ; mais ils auroient mieux fait de blâmer le mauvais sens de ce terme, que de le proscrire generalement.

*D.* Peut-on dire, que comme l'ame & le corps font une nature composée ; de même la divinité & l'humanité font en Jesus-Christ une nature composée ?

*R* Ce langage a été rejetté par les Peres ; parce que l'ame & le corps étant deux êtres imparfaits, & destinés à être joints l'un à l'autre, peuvent composer ensemble une nature ; mais la divinité contenant en soi toutes sortes de perfections, n'en peut recevoir de nou-

nouvelles ; elle n'a besoin de rien. Elle peut donc bien se joindre à une autre nature pour la perfectionner; mais non pour se perfectionner elle-même. Elle n'est point pour un autre être que pour soi-même. Ainsi dans l'union même, elle tient lieu de tout, ce qui lui est ajoûté ne lui donnant rien.

Hug. à S. Vict. de Sacr. lib. 22. par. 1. c. 14.

*D.* Peut on dire que le Verbe a pris un homme, s'est joint à un homme, & a uni un homme à sa personne ?

*R.* Ces expressions sont autorisées & rejettées par les Peres. Quelques Peres s'en sont servis en prenant le mot d'homme pour la seule nature humaine, & non pour une nature subsistante.

Cyril. Epist. 15. ad succ. ant. fin. & Epist. ad Valer. paul. post init. Agob. ad Lud. Imper. actor. dogma felicis. tit. 9. Bibl. Patr.

D'autres ont crû les devoir rejetter, parce que le Verbe ne s'est point uni à un homme subsistant separement; mais qu'il s'est joint simplement à la nature humaine, qu'il a renduë sienne.

Ainsi c'est parler plus correctement de dire que Dieu s'est fait homme, que non pas de dire qu'il a pris un homme.

Par la même raison saint Cyrille ne veut pas que l'on dise, l'homme de Jesus-Christ, pour marquer l'humanité de Jesus-Christ, & cependant cette expression se trouve dans saint Leon & dans Tertullien.

Saint Augustin ne trouve pas que ce soit une expression correcte, que d'appeller Jesus-Christ l'homme du Seigneur, quoi qu'elle ait été employée par quelques Auteurs.

*Non video utrum rectè dicatur* homo dominicus....... *ubicumque hoc dixi, dixisse me nollem.* S. August. lib. 1. Retract. cap. 19. num. 8.

*Spiritus Sanctus..... quem in homine illo Dominico secundùm Incarnationis dispensationem descendisse non dubium est.* Cass. coll. 11. c. 13.

*Ostendens quod nunquam homo ille Dominicus sine unitate Dei fuerit.* Id. de Incarn. lib. 5. c. 5.

Quelques Peres ont fait scrupule d'appeller l'humanité de Jesus-Christ le Temple de Dieu; d'autres se sont servis de cette expression sans scrupule; & elle est même autorisée par l'Evangile : *Ille autem dicebat de templo corporis sui.* Enfin il n'y a point eu de ma-

*Nec fit natura in societate m sui Creatoris est assumpta, ut ille habitator, & illa habitaculum esset.* Leo

tiere où il soit plus souvent arrivé que des Catholiques ont été condamnez par des Catholiques, & même par des Saints, & où les mêmes termes ayent été traitez d'innocens & de criminels, selon les differentes significations que l'on y donnoit comme l'a remarqué Facundus Evêque d'Afrique : Il arrive souvent, dit-il, que des personnes trés-unis de sentimens dans le fond, conçoivent des soupçons de la foi les uns des autres; soit que les uns expriment leurs pensées d'une maniere imparfaite &. defectueuse; soit que les autres comprenent mal leur intention. Cependant l'équité veut que l'on fasse une grande difference entre l'impieté qui fait avoir de mauvais sentimens de Dieu, & l'ignorance qui fait concevoir des soupçons injustes du prochain; & si l'on doit blâmer alors l'injustice du soupçon, il faut neanmoins approuver l'intention que ceux qui se sont laissez prevenir, ont eûë de défendre la vraye foi.

On

Mag. serm. 3. de Nativ. cap. 1.

*Ipse conditoris templum, ipse conditor templi.* Greg in lib. 28. mor. c. 27.

*Contigit autem non numquam unius sententiæ viros, ut cùm de rebus ipsis, quæ in quæstione sunt, idem sapiunt de se tamen invicem aliud suspicentur, cùm vel à dicente minùs aperitur verbis, quod corde conceptum est, vel ab audientibus minùs inspicitur dicentis intentio. Discernenda est autem impietas, quâ de Deo*

*malè creditur, ab ignorancia quâ quisque aliter de suo proximo, tanquam homo de homine suspicatur. Et si fortè videtur hominis de homine culpanda suscipio, approbanda tamen est intentio, quâ veritas fidei quam de Christo habemus, asseritur.* Lib 6. cap. 4.

On ne doit donc pas condamner ces expressions dans les Peres, quoi qu'il faille s'abstenir de celles qui sont devenuës odieuses; mais il faut rejetter celles qui se trouvent rejettées dans le Concile de Basle, Sess. 22. comme de dire, que la nature humaine en Jesus-Christ est la personne du Verbe, qu'elle est veritablement Dieu naturel, & propre par l'union personnelle.

*Natura humana in Christo est persona Christi......... Natura humana assumpta à Verbo ex unione personali, est veraciter Deus naturalis & proprius.* Conc. Basil. œcu. sess. 22.

*D*. Quelle regle doit-on garder pour parler de ce mystere d'une maniere correcte, & qui ne puisse blesser personne?

*R*. Le plus sûr, c'est de s'en tenir aux expressions de saint Thomas, qui sont reçûës de tout le monde.

3. p. q. 16. a. 5.

*D*. Quelles sont les Regles que ce saint Docteur a suivies, pour le discernement des expressions qu'il faut rejetter, & de

de celles qu'il faut admettre?

*R.* Ces Regles sont, que les termes *concrets*; c'est-à-dire, ceux qui signifient la personne ou le sujet directement, & l'attribut ou forme indirectement, se peuvent affirmer les uns des autres, à l'égard de Jesus-Christ; mais qu'il n'en est pas de même des termes *abstraits*, ou qui signifient la forme directement; c'est-à-dire, de ceux qui signifient l'attribut, comme dans un sujet tels que sont les mots de *divinité* & d'*humanité*: mais parce qu'il est difficile de faire comprendre cela au commun du monde, il vaut mieux se reduire aux exemples rapportez par ce saint Docteur.

*D.* Quelle est la raison de cette Regle?

*R.* C'est que l'affirmation reciproque des termes concrets ne marque que l'unité de la personne; au lieu que l'affirmation mutuelle des termes abstraits, marqueroit l'unité des natures. Or le mystere de l'Incarnation consiste à reconnoître en Jesus Christ une seule personne & deux natures.

*D.*

*D*. Appliquez ces Regles à des exemples ?

*R*. Cette proposition : ***Dieu est homme*** ; est veritable : Car elle ne signifie autre chose, sinon que la personne du Fils a une humanité, *est habens humanitatem* : Or elle en a une jointe à sa personne, qui subsiste en elle, & qui lui est propre.

Cette proposition, *l'homme est Dieu*, est veritable : car le mot d'homme est un terme qui signifie la personne : Et c'est comme si l'on disoit celui qui a une humanité, est Dieu : Or ce *celui*, c'est le Verbe & le Fils de Dieu, qui est naturellement & proprement Dieu.

Ces expressions : *Dieu est né, Dieu a été enfant, Dieu a marché, Dieu a souffert, Dieu est mort*, sont trés-veritables, non qu'elles conviennent à Dieu, selon sa nature divine ; mais parce qu'elles lui conviennent selon sa nature humaine.

Cette expression est veritable : *Dieu a été fait homme* ; car elle ne signifie rien autre chose, sinon que Dieu a commencé

mencé d'avoir une humanité qui lui fût propre.

Cette proposition : *l'homme a été fait Dieu*, n'est pas veritable, selon saint Thomas; parce que le mot d'homme signifie la personne : Or la personne de J. Christ étant le Verbe de Dieu, n'a pas commencé d'être Dieu. Il est pourtant vrai que c'est dans le tems qu'il a commencé d'être vrai que *l'homme est Dieu*, & dans ce sens saint Thomas le reconnoît pour veritable. Il rejette par la même raison ces deux propositions : *Cet homme* (en parlant de Jesus-Christ) *a commencé d'être* : *Ou cet homme est creature*; car le mot de *cet homme* marque la personne, & veut dire cette personne. Or cette personne, est la personne divine, qui n'a point commencé d'être, & qui n'est point creature.

*D.* Ces propositions sont-elles vrayes : *La nature divine est la nature humaine. La divinité est l'humanité. L'humanite est Dieu. La divinité a souffert?*

*R.* Saint Thomas rejette tou-

tes

tes ces propoſitions; parce que les natures demeurant diſtinctes en Jeſus-Chriſt, les proprietez de chaque nature peuvent bien s'attribuer à la perſonne qui eſt une; mais non à toutes les deux natures, qui ſont diſtinctes; & pour parler exactement, il faut parler de la ſorte. C'eſt pourquoi S. Jean de Damas dit, que quand nous parlons de la divinité, nous n'en affirmons pas ce qui eſt propre à l'humanité; & qu'ainſi on ne dit point, ni que la divinité eſt paſſible, ni que la nature du Verbe ait ſouffert, ni que la chair ſoit increéée. Et ſaint Auguſtin dit dans le Traité huitiéme ſur ſaint Jean que la Vierge n'eſt pas mere de la divinité.

Dam. l. 3. c. 11.

*Divinitatem meam non tu genuiſti... non erat illa mater divinitatis.* In Evangel. Joan. Tract. 8. n. 9.

*D.* Les Peres ont-ils obſervé ces regles de langage avec exactitude?

*R.* Non; car le mot d'*homme* par exemple, eſt ſouvent pris par les Peres pour l'humanité, & pour la ſeule nature humaine; & ainſi ils ne font point de difficulté de dire que *Dieu s'eſt uni à l'homme*, pour

ſignifier

signifier qu'il s'est uni à une nature humaine.

Il est certain aussi qu'ils ont fondé la communication des noms sur la communication des proprietez divines, que le Verbe a fait à l'humanité qu'il a prise, en s'insinuant en elle, en se versant en elle, & en la penetrant de toutes parts; ce qui leur a donné lieu de se servir de plusieurs expressions, qui ne s'accordent pas avec les regles de saint Thomas.

## CHAPITRE XVIII.

*De la communication des proprietez entre les deux natures de Jesus-Christ.*

D. QUe doit-on sçavoir de cette communication des proprietez divines, que les Peres ont prise pour fondement du commerce des mêmes noms entre les deux natures, dans le mystere de l'Incarnation?

*R.* On doit concevoir qu'il y a quelque chose de trés-réel dans cette communication des pro-

proprietez divines à l'humanité; puisque l'Ecriture l'exprime par des termes, qui en donnent une haute idée, en disant : *Que la plenitude de la divinité a habité en Jesus-Christ corporellement : Que Dieu ne lui a point donné son Esprit avec mesure : Qu'il lui a donné toute puissance au Ciel & en la Terre. Qu'en Jesus-Christ sont tous les tresors de la science & de la sagesse de Dieu.* Et il n'y a de même rien de plus fort que ce que les Peres en disent.

*In ipso inhabitat, omnis plenitudo divinitatis corporaliter.* Coloss. 2. 9.

*Non ad mensuram dat Deus spiritum.* Joan 3. 34.

*Data est mihi omnis potestas in Cœlo & in Terra.* Matth. 28. 18.

*In quo sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ absconditi.* Coloss. 2. 3.

*D:* Quelles sont les expressions des Peres sur ce sujet?

Nyss. Or. 4. cont. 1. Eunomium, in fine.

*R.* Ils comparent l'humanité de Jesus-Christ avec une goute de vinaigre jettée dans la Mer, & qui en contracte les qualitez.

Bas. tom. 2. hom. 25.

Ils disent que la divinité penetre l'humanité ; comme le feu penetre le fer, & le rend participant de ses proprietez.

Ils

Ils comparent encore l'humanité à un charbon embrasé, qui reçoit les qualitez du feu ; à une eau boüillante, à un parfum, à une laine teinte. Cyril. Alex. in Joan. p. 711. t. 4. edit. Paris.

Ils disent que les deux natures entrent mutuellement l'une dans l'autre. Tout cela ne peut rien marquer de moins qu'une trés grande communication des proprietez divines à l'humanité de Jesus-Christ.

*D.* Les proprietez de l'humanité, sont elles de même communiquées à la divinite?

*R.* Saint Jean de Damas remarque fort bien que la nature divine étant immuable, ne peut rien concevoir de nouveau ; ainsi la divinité donne, & l'humanité reçoit; mais la divinité ne reçoit rien, & l'humanité ne donne rien. Lib. 4. cap. 19.

*D.* Toutes les proprietez divines sont-elles communiquées à l'humanité de Jesus-Christ?

*R.* Il y en a qui sont tellement propres à la divinité, qu'elles sont incómunicables, comme l'éternité, l'immensité, la spiritualité, la simplicité, l'independance. Ainsi ces noms,

ne conviennent à Jesus-Christ que par sa nature divine.

*D.* Quelles sont donc les proprietez que le Verbe a communiquées à l'humanité ?

*R.* Il lui a communiqué, selon les Peres, l'immortalité, la science, la puissance, la sainteté, la majesté, l'empire, & la domination sur toutes choses, & autres semblables.

*D.* Ces proprietez divines ont-elles été communiquées dans toutes l'infinité qu'elles ont en Dieu?

*R.* Il n'y a que Dieu qui sache la mesure de cette communication; mais elle se fait neanmoins selon la capacité de la nature créée : Or la creature ne peut jamais être égale à Dieu en quoique ce soit. C'est pourquoi quoique les proprietez de Dieu, qui sont communiquées avec le plus d'abondance à l'humanité de Jesus-Christ, soient la sainteté, la justice & la verité : il ne faut pas croire neanmoins que cette communication ait pour effet la parfaite égalité : *Nec sanctitate divina, ita homo perficitur*

Thomass. dogm.

*ficitur, ut sanctitate exæquet humanitas Deitatem*; parce que Dieu peut tellement imprimer dans une nature créée, ses perfections toutes entieres, qu'il ne les imprime pas totalement.

Theolog. de Incarn. lib. 6. cap. 5. num. 2.

*D.* Cette communication des proprietez de la divinité a-t-elle toûjours été égale en Jesus-Christ, depuis sa conception?

*R.* Non; car les Peres enseignent qu'il y en a quelques-unes, comme l'immortalité, & la puissance qui ont été communiquées à l'humanité de Jesus-Christ, d'une nouvelle maniere aprés sa resurrection. C'est pourquoi ce n'est qu'aprés être resuscité, que Jesus-Christ a dit: *Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel & sur la Terre*: Mais cela n'empêche pas que Jesus-Christ n'ait été Dieu & homme dés sa conception, & qu'il ne possedât déja par l'uion hypostatique, le principe, la source & le droit de cette effusion abondante des proprietez divines, qui s'est faite sur l'humanité au jour de la resurrection, & il la retenoit dans certaines bornes, pour

*Data est mihi omnis potestas in Cœlo & in Terra.* Matth. 28. v. 18.

pour donner lieu à la dispensation de ses mysteres.

*D*. Comment devons-nous regarder cette effusion des proprietez divines sur l'humanité de Jesus-Christ?

*R*. Nous la devons regarder comme nôtre unique tresor, comme l'unique remede de nôtre pauvreté & de nos miseres; car nous ne pouvons rien recevoir de Dieu, qui ne découle de cette source. Nulle grace de Dieu ne vient immediatement à nous. Elles sont
Joan. 1. 16. toutes tirées, selon S. Jean, de la plenitude de Jesus-Christ. *Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus:* En sorte que non seulement toutes les graces que Dieu donne aux hommes dans cette vie; mais toutes celles mêmes dont il comblera les Elûs dans toute l'Eternité, viennent de cette abondance qui a été répanduë dans l'humanité de Jesus-Christ. Dieu ne lui a pas donné une certaine mesure de son esprit, il le lui
Joan. 3. 34. a donné sans mesure: *Non enim ad mensuram dat Deus spiritum*; & ce que les Saints en re-

reçoivent avec mesure y est compris. Il ne lui a pas donné une partie de son heritage & de ses biens, il les lui a tous donnez : *Quem constituit hæredem universorum*. & nous n'y pouvons avoir part que par lui. En un mot tout bien est en Jesus-Christ, & hors de lui il n'y a que pauvréte, misere, sterilité, abandonnement & desespoir. Hebr. 1. 2.

*D*. Que s'ensuit-il de là ?

*R*. Que, pour participer à ses graces, nous nous devons tenir continuellement attachez à Jesus-Christ, en n'esperant rien que de lui, & ne nous appuyant que sur lui, en reconnoissant que nous tenons tout de lui, & en l'adorant sans cesse dans la plenitude de ses graces.

*D*. Ne peut-on donc rien attendre des Saints & de la sainte Vierge ?

*R*. Les Saints ne sont eux-mêmes enrichis que des richesses de Jesus-Christ, & ils ne nous peuvent faire aucune faveur que dependamment de Jesus-Christ & par son ordre.

Ils ne nous donnent pas leurs propres biens & leurs propres richesses ; ils nous obtiennent seulement celles de J. Christ. Ainsi Jesus.Christ est toûjours la source & le principe de tout ce que nous obtenons de Dieu, par l'intercession des Saints.

---

## CHAPITRE XIX.

### *De l'Humanité de Jesus-Christ.*

*D.* QU'est-ce que la foi nous oblige de croire de l'humanité de Jesus-Christ?

*R.* Elle nous oblige de croire que c'étoit une humanité parfaite ; c'est-à-dire, composée d'un corps & d'une ame raïsonnable, qui avoit une volonté humaine, un entendement humain (ce qui étoit nié par les heretiques Apollinaristes) & qui étoit capable de toutes les actions corporelles & spirituelles dont la nature des autres hommes est capable. Car c'est un principe certain de Theologie des Saints Peres, que

que Jesus-Christ n'a racheté que ce qu'il a pris ; Et ainsi s'il y avoit quelque partie de la nature humaine qu'il n'eût pas prise, cette partie ne seroit pas rachetée. Il a donc pris un corps pour racheter les corps, & les tirer de leurs miseres ; une ame pour purifier les ames, un entendement & une volonté pour y répandre sa lumiere & sa sainteté.

*D.* L'humanité de Jesus-Christ étoit donc capable de la douleur, de la faim & des autres miseres corporelles ?

*R.* Elle l'étoit sans doute, avec cette seule difference, que ces souffrances ne dépendent pas en nous de nôtre volonté, mais elles en dépendoient en Jesus-Christ. Jesus-Christ a eu faim, dit saint Augustin, mais parce qu'il l'a voulu. Jesus-Christ a dormi, il est vrai ; mais parce qu'il l'a voulu. Jesus-Christ est mort, il est vrai ; mais il l'a voulu. Et c'est ce que ce saint Docteur prouve par l'Evangile même, qui fait voir que Jesus-Christ n'est pas mort par la necessité de la na-

*Factus est Deus quod non erat, homo: & factus est homo similiter, quod non erat, justus. Si autem Deus justus ita forte fieret homo justus, ut non ejus esset substantia, cujus fuerat homo peccator, nec haberet aliquid proprium de substantia peccatoris, in æternum remaneret homo peccator.* Ferrand. Diacon. epist. ad Anatol. Diac.

*Esurivit Jesus, verum est, sed quia voluit; dormivit Jesus, verum est, sed quia voluit.. mortuus est Jesus, verum est, sed quia voluit.* Aug. tr. 49. in Joan. n. 18.

nature; mais par puissance: Et qu'il pouvoit encore vivre lors qu'il rendit l'esprit; ce qu'il fit paroître par cette voix forte, par laquelle il s'écria, tout est consommé, *consummatum est.*

L'ame de Jesus-Christ fut separée de son corps, dit Hugues de S. Victor, par la puissance de celui qui mouroit, & non par la violence de ceux qui le faisoient mourir. *Ipsa ergo anima emissa est potestate morientis, non violentia occidentis.*

*Ut noveritis non necessitatem, sed potestatem morientis* Tract. 31. in Joan. n. 6.

*D.* Ne s'ensuit-il point de là que Jesus-Christ a moins souffert que les autres dans sa Passion?

Lib. 2. de Sacr. p. 1. c. 11.

*R.* Il s'ensuit plûtôt qu'il a beaucoup plus souffert que tous les autres Martyrs; car les souffrances des Martyrs étoient mesurées & bornées par une application necessaire de l'ame, qui étant foible ne s'y pouvoit appliquer que foiblement, & dans une certaine mesure; mais l'ame de Jesus-Christ étant forte & infiniment au dessus des souffrances, s'y est

est appliquée autant qu'elle l'a voulu; & dans cette volonté, elle n'a point eu d'autres bornes que son amour & sa sagesse, qui a sçû proportionner ses souffrances à la grandeur de Dieu à qui il vouloit satisfaire, & à la grandeur du peché, qu'il vouloit reparer. Ainsi personne ne sçait proprement la mesure des souffrances de Jesus-Christ, & c'est un des sens dans lesquels il est vrai de dire, qu'il a souffert seul; *Torcular calcavi solus*, les hommes n'y pouvant atteindre même par leurs conjectures. Isai. 63.3.

Nous devons donc regarder les souffrances de Jesus-Christ, comme un abîme, dont on ne sçauroit sonder la profondeur: que si l'on ne comprend pas la mesure de ses souffrances corporelles; on comprend encore bien moins la mesure de ses souffrances spirituelles; c'est-à-dire, de la douleur & de la contrition qu'il a voulu porter pour tous les pechez des hommes, qu'il a eu dessein de reparer. Car cette douleur a eu pour principe & pour source,

 l'idée

l'idée qu'il avoit de la grandeur de Dieu, & celle de la grandeur des pechez des hommes, qui sont des choses qui nous sont inconnuës.

## CHAPITRE XX.

*Des mouvemens humains de l'ame de Jesus-Christ.*

D. JEsus-Christ a-t-il eu effectivement des mouvemens de tristesse, de trouble, d'amiration, & autres qui lui sont attribuez dans l'Evangile?

R. S. Augustin répond, que ce seroit donner lieu de douter de la verité de toutes les autres actions de Jesus-Christ, & même de son humanité, que douter s'il a été triste. Comme il avoit un vrai corps & une vraie ame, il avoit aussi de vrais mouvemens humains.

D.

*Si dixerimus, quia non erat tristis, cùm Evangelium dicat, contristis est anima mea usque ad mortem: ergo & quando dicit Evangelium, dormivit Jesus, non dormivit Jesus........ manducavit Jesus, non manducavit Jesus: subrepit vermiculus putredinis, & nihil salum relinquit, ut dicatur, quia & corpus non erat verum, & car-*

*nem veram non habuit.* Aug. in Psl. 93. num. 19.

*Neque enim in quo verum erat hominis corpus & verus hominis animus, falsus erat humanus affectus. Cum ergo ejus in Evangelio ista referuntur quod....... contristatus sit..... quod lachrimas fuderit....... quod propinquante Passione tristis fuerit anima ejus, non falso utique referuntur.* Aug. lib. 14. de Civit. Dei cap. 9. num. 3.

*D.* Pourquoi Jesus-Christ a-t'il voulu ressentir & faire paroitre ces mouvemens?

*R.* C'est 1. pour confirmer la foi de son humanité, qu'il prevoyoit devoir être attaquée par divers heretiques.

Chrysost. t. 1. hom. 32 p. 364. Edit. Paris. Morell.

2. Pour consoler ses membres infirmes, lors qu'ils seroient agitez de ces mouvemens, & pour leur apprendre à ne pas entrer pour cela dans le desespoir. Jesus-Christ, dit saint Augustin, nous avoit en vûë dans son trouble. Considerons-nous nous-mêmes dans ce trouble; afin que lorsque nous sommes troublez, nous n'entrions point dans le desespoir: Car quand celui qui n'étoit troublé, que parce qu'il

Vide Aug. tr. 52. in Joan. *Quando turbatur.... non perit, sed nos quærit..... ut quando turbamur, non*

*desperatione pereamus. Quando turbatur, qui non turb..... Aug. in Joan. tract. 60. n. 2.*

qu'il le vouloit, est troublé ; il avoit dessein de consoler par son trouble, ceux qui sont troublez contre leur volonté. *Quando turbatur, qui non turbaretur nisi volens, eum solatur qui turbatur etiam nolens.*

Vide Tract. 52. in Joan.

3. Jesus-Christ a voulu ressentir ces mouvemens pour les sanctifier, & pour mériter à ses membres la grace de ne pas succommber à leurs tentations. Car toutes les actions de Jesus-Christ ont répandu une influence de grace sur les actions & les mouvemens semblables de ses membres, comme l'immortalité de son corps, sera la forme & la source de l'immortalité des nôtres. Ainsi le trouble, la crainte & la tristesse de Jesus-Christ, sont la source de la constance des Confesseurs, des Martyrs, & generalement de tous les Saints.

*D.* En quoi les passions de Jesus-Christ étoient-elles distinguées des nôtres ?

*R.* Elles en étoient distinguées en plusieurs choses.

Premierement, en ce que ces mouvemens ne sont pas sou-

soumis à nôtre volonté : Ils ne s'élevent pas quand nous voulons, ils ne cessent pas quand nous voulons : Mais en Jesus-Christ le commencement, le progrés & la fin de ces mouvemens, dependoient absolument de sa volonté ; & c'est pourquoi, selon la remarque de saint Augustin, l'Evangile dit qu'il se troubla : *turbavit semetipsum* ; c'est-à-dire, que ce ne furent pas les objets qui le troublerent. Il se troubla lui-même à la vûë de ces objets ; parce qu'il jugea qu'il étoit bon qu'il ressentit ce mouvement. Il se troubla, dit saint Augustin, non par infirmité, mais par puissance. *Affectum quippe humanum, quando oportuisse judicavit, in seipso potestate commovit.* In Joan. 60. num.

La seconde difference est, que nôtre ame est souvent toute appliquée à ces mouvemens, & ne conserve pas pendant qu'elle en est agitée, la contemplation de Dieu. Au lieu que rien ne détournoit jamais Jesus-Christ de la contemplation de Dieu, non pas même sa croix, comme saint Augustin l'a dit

*Ita inl... sit, & qu... dammodo ... aluit exc... lentia sup...*

sur ces paroles : *Et exaltans caput meum.* Cette ame, dit aussi Hugues de saint Victor, qui souffroit la douleur pour un tems par le sentiment de la chair, a toûjours possedé une joye pleine & parfaite par la societé de la divinité.

*eminentia Verbi hominem suscipientis, ut tanta passionis humilitate non deponeretur.* In Ps. 3. n. 3.

La troisiéme difference est, que Jesus-Christ n'a point pris ce qu'il y a de défectueux dans ces mouvemens. Ainsi jamais J. Christ n'a ressenti ni volontairement, ni involontairement des mouvemens de concupiscence, de depit, d'envie, de jalousie, ni aucun autre qui eût quelque chose de dereglé; & dans ceux même qu'il a voulu ressentir il en a retranché tout ce qui étoit un effet du peché, comme de n'être pas entierement soûmis à la volonté de Dieu & à la raison ; de troubler l'ame sans mesure, & plus qu'il ne faut. Ainsi son admiration étoit sans ignorance, & il l'excitoit en soi par la vûë de l'excellence, de ce qu'il vouloit admirer, & non parce qu'il en fut surpris; puisque, comme saint Augustin le remarque, il

*Quæ insensu carnis ad tempus dolorem sustinuit in societate Deitatis plenum & perfectum gaudium semper possedit.* Hugo de Sac. l. 2. p. 1. c. 6. in fine,

*Dominus*

il étoit lui-même Auteur de ce qu'il admiroit.

*Jesus quando auditis verbis Centurionis miratus est, & dixit Discipulis suis:* Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israël : *Nescivit antea fides illa quid esset, ut tunc eam primùm videns optimam judicaret. An verò alius eam in corde Centurionis operabatur, quam ipse qui mirabatur.* Aug lib. 1. contr. adversl. Leg. & Proph. cap. 2.

La quatriéme difference est, que les mouvemens des passions dans les hommes, n'ont pour objet ordinaire que des biens ou des maux sensibles : mais Jesus-Christ les excitoit en soi par des objets spirituels. Ainsi sa tristesse ne naissoit pas seulementt des souffrances, ausquelles il alloit être exposé ; elle naissoit de la trahison de Judas, de l'infidelité des Juifs, de la foiblesse de ses Disciples, & du mauvais usage que les reprouvez feroient de sa mort.

Il n'est pas éloigné de la verité, dit S. Ambroise, que Jesus-Christ ait été triste pour ses persecuteurs & ses bourreaux, qu'il savoit devoir être punis.

*Nec illud distat à vero, si tristis erat pro persecutoribus*

punis de ce crime énorme ; & c'est pourquoi il dit à son Pere, *éloignez de moi ce Calice* ; non que le Fils de Dieu craignît la mort ; mais parce qu'il ne vouloit pas même que les méchans perissent.

*uis, quos sciebat immanis sacrilegii pœnas daturos. Et ideo dixit :* Transfer hunc Calicem à me : *non quia Dei Filius mortem timebat, sed quia vel malos perire nolebat.* Ambr. lib. 10. in c. 22. Luc. num. 62.

Saint Jerôme donne aussi à la tristesse de Jesus-Christ les mêmes objets ; ce qui n'empêche pas qu'il ne faille aussi reconnoître que Jesus-Christ a voulu ressentir quelque crainte de la mort, pour fortifier & pour consoler ceux d'entre ses membres, qui seroient agitez de la même crainte.

*D.* Que doit-on conclure de ces mouvemens humains que Jesus-Christ a voulu ressentir ?

*R.* On en doit conclure, 1. que c'est une pure presomption & un pur orguëil aux Stoïciens, de condamner absolument toutes sortes de passions ; & qu'ils se trompent doublement, soit en condamnant toutes le passions, ce qui est injuste & excessif, puis qu'il y en a de reglées, de raisonnables, & qui n'ont rien de mau-

*Contristabatur non timore patiendi.....sed propter infelicissimum Judam, & scandalum omnium Apostolorum, & rejectionem*

mauvais ; soit en pretendant que le Sage pouvoit arriver à une exemption totale de passions, dés cette vie ; ce qui est une imagination qui n'a point d'autre fondement que l'orgueïl. Car encore qu'on doive souhaiter d'être exempt des passions contraires à la raison, il ne faut pas neanmoins l'esperer dans cette vie, comme dit S. Augustin.

*populi Judaeorum, & eversionem misera Jerusalem.* Hier. in c. 26. Matt.

*Quando turbatur, qui non turbaretur nisi volens, eum consolatur qui turbatur & nolens. Pereant argumenta Philosophorum, qui negant insanietem cadere per turbationes animorum.....sunt certè quatuor quas perturbationes vocant, timor & tristitia, amor & lætitia : habeant eas justis de causis animi Christiani nec Philosophorum Stoïcorum, vel quorumcumque similium consentiatur errori.* Aug. tract. 60. in Joan. n. 2. & 3.

*In hominibus ut sint ista perturbationes, facit hoc stultitia vel miseria. Nondum enim sumus in illa perfectione sapientiæ beati, quæ nobis ab hac mortalitate libertatis, in fine promittitur.* Aug. lib. 8. de Civit. Dei c. 17. n. 1.

*A perturbationibus animorum humana non est immunis infirmitas, cum eas hujus vitæ conditione patiuntur.* Ibid. l. 9. c. 33.

2. C'est une devotion solide & bien fondée dans tous les mouvemens que nous éprouvons, & toutes les tentations dont nous sommes attaquez, d'avoir recours à J.C. consideré dans les mouvemens semblables qu'il a éprouvez. Ainsi quand nous sommes tentez de tristesse, il faut avoir recours à Jesus-Christ triste. Quand nous sommes troublez, il faut avoir recours à J.C. troublé. Quand la colere nous surprend, il faut avoir recours à J. Chr. reglant & excitant les mouvemens de colere, qu'il a voulu faire paroître. Il faut s'adresser dans ses fatigues à Jesus-Christ fatigué; dans les douleurs, à Jesus-Christ souffrant; dans les opprobres, à Jesus-Christ couvert d'opprobres; & enfin dans la mort, à Jesus-Christ mourant: tous ces mouvemens ayant été sanctifiez par Jesus-Christ; pour étendre cette sanctification de lui à ses membres, & pour leur en faire part.

D. Comment peut-on pratiquer cette devotion dans les mouvemens que Jesus-Christ

n'a point eûs, comme les mouvemens d'envie, d'orguëil ou d'impureté?

*R.* 1. Il faut adorer en Jesus-Christ cette exemption de ces mouvemens dereglez & corrompus; reconnoître nôtre misére, nôtre corruption, & sa souveraine pureté, & lui demander qu'il nous preserve de ce qu'il n'a point voulu éprouver, parce que cela étoit indigne de lui.

2. Quoi que Jesus-Christ n'ait point ressenti ni éprouvé ces mouvemens, il les a connus; il a voulu en délivrer les hommes; & c'est à cette volonté qu'il faut avoir recours pour en être délivrez.

---

## CHAPITRE XXI.

### *De la double volonté de Jesus-Christ, & de sa double operation.*

*D.* SEroit-ce une erreur que de ne reconnoître en Jesus-Christ qu'une seule volonté & une seule operation; c'est-

c'est-à dire, de supposer que quand il agissoit, ces deux natures n'avoient pas des actions separées ?

*R*. Ce seroit être dans l'erreur des heretiques qu'on appelloit Monothelites, condamnez par le sixiéme Concile. Et la foi nous enseigne au contraire, que comme il y a deux natures en Jesus-Christ, chaque nature a aussi ses operations distinctes : ainsi il y a en Jesus-Christ deux volontez, l'une divine & l'autre humaine ; en sorte neanmoins que la volonté humaine n'est jamais contraire à la divine.

*D*. Qu'est-ce donc que ces operations, qu'on appelle Theandriques ; c'est-à-dire, *divinement humaines*.

*R*. Ce qu'on appelle operation Theandrique, n'est pas une seule operation ; ce sont deux operations, l'une divine & l'autre humaine, qui concourent au même effet. Ainsi quand Jesus-Christ faisoit des miracles par son attouchement, l'humanité avoit son action propre, & la divinité la sienne ;

l'hu-

l'humanité touchoit le corps, la divinité le gueriſſoit.

*D.* Toutes les operations de Jeſus-Chriſt n'étoient-elles pas *divinement humaines* ?

*R.* Ce terme a été particulierement appliqué à certaines actions de Jeſus-Chriſt, auſquelles l'humanité & la divinité cooperoient ſenſiblement, chacune ſelon ſa nature, comme les miracles qu'il operoit par ſa parole, ou par ſon attouchement. Mais dans un ſens plus general, qui ne laiſſe pas d'être trés-réel, toutes les actions & tous les mouvemens de l'humanité de Jeſus-Chriſt étoient *Theandriques*, c'eſt-à-dire des actions divinement humaines ; tant parce que c'étoient des actions d'un Dieu, qui recevoient une dignité infinie de la perſonne du Verbe qui les operoit par ſon humanité ; que parce que l'humanité de Jeſus-Chriſt n'operoit rien ſeule & ſeparément ; Elle étoit toûjours gouvernée & regie par l'impreſſion du Verbe, à qui elle ſervoit d'inſtrument. Si l'humanité de Jeſus-Chriſt

Chriſt vouloit quelque choſe, le Verbe vouloit qu'elle le voulût, & la pouſſoit à le vouloir ſelon le Decret de ſa ſageſſe. De même donc que l'on doit toûjours concevoir, l'humanité de Jeſus-Chriſt, comme jointe à ſa divinité, & ne faiſant qu'une même perſonne avec elle, on doit toûjours concevoir auſſi toutes les operations de l'humanité, comme jointes à des operations de la divinité, & ne faiſant par cette union qu'un ſeul & même operant. Ainſi ces operations ſont adorables, en la maniere que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt adorable; c'eſt-à-dire, que comme on adore par une même adoration le Verbe fait chair, on adore auſſi par la même adoration le Verbe operant par ſa double nature & divine & humaine.

*D.* Que s'enſuit-il de là?

*R.* Il s'enſuit que toutes les actions de Jeſus-Chriſt ſont non ſeulement ſaintes, mais ſanctifiantes & ſources de graces; qu'il n'y en a point de peu d'importance; qu'elles ſont

toutes d'un prix infini, parce qu'outre leur excellence propre, nous les devons toutes regarder avec l'action du Verbe, qui y est toûjours jointe; qui est essentiellement divine, infinie & adorable par elle-même.

*D.* Doit-on croire que comme l'humanité de Jesus-Christ n'agit jamais seule, & sans que la divinité opere conjointement avec elle, la dirige & la pousse dans ses actions; de même la divinité de Jesus-Christ n'opere jamais seule, & sans que l'humanité agisse conjointement avec elle?

*R.* Il y a une trés-grande difference en ce point entre l'humanité & la divinité: Car comme l'humanité en Jesus-Christ étoit l'instrument du Verbe, le Verbe cooperoit tellement avec elle, qu'il étoit vraye cause de son action & de l'effet produit.

Mais il est certain, que l'humanité du Verbe n'est pas cause de tout ce que le Verbe opere par sa nature divine hors de son humanité; le Verbe

Rusticus Diacon. in disputat. contra Auph.

be uni à l'humanité étant vrai Dieu, égal à son Pere, gouverne le monde, crée les ames, conserve l'être de toutes les creatures corporelles & spirituelles; & il est certain que son humanité n'est pas cause de ses actions ni de ses effets, & qu'elles sont produites par la seule nature divine. On ne peut donc dire que l'humanité ne coopere en cette maniere, à toutes les actions que le Verbe fait par sa nature divine.

D. Le peut on dire en quelque autre maniere?

De Fide orthod. lib. 3. c. 19.

R. Saint Jean de Damas le dit; mais en une maniere qu'il explique en ces termes ici: La sainte ame de Jesus-Christ prend part aux actions du Verbe operant, ordonnant, & gouvernant toutes choses; en concevant, connoissant & admirant ce que le Verbe fait, non comme l'ame d'un pur homme, mais comme l'ame d'un Dieu, & unie personnellement à Dieu; c'est-à-dire, qu'encore que l'ame de Jesus-Christ ne soit pas creatrice ni conservatrice par elle-

elle-même; elle conçoit neanmoins, & elle se réjouït de ce que le Verbe fait, & elle se joint au Verbe en plusieurs manieres. Et ainsi il est vrai de dire en ce sens, comme le dit saint Jean de Damas, que l'une & l'autre nature agit toûjours en Jesûs-Christ avec la participation de l'autre; & comme dit saint Denys, que Jesûs-Christ ne faisoit point les actions humaines, comme étant seulement homme; ni les actions divines, comme étant seulement Dieu; mais qu'il faisoit les unes & les autres, comme étant Dieu homme. Dionis. Epist. 4.

*D.* Que devons-nous conclure de là pour nôtre instruction ?

*R.* 1. Nous en devons conclure, que comme l'excellence & la sainteté des actions de l'humanité de J.C. viennent principalement de ce qu'elle agissoit toûjours dépendamment du Verbe, par l'impulsion du Verbe, & conjointement avec le Verbe, à qui elle servoit d'instrument : De même encore

qu'il

qu'il y ait une distance infinie entre la maniere dont Dieu agit avec nous, & celle dont il agissoit avec Jesus-Christ ; nous devons neanmoins mettre toute nôtre gloire, & faire consister toute nôtre sainteté à suivre Dieu, & à n'agir que par le mouvement de son esprit, à renoncer à toutes nos propres lumieres, & à ne nous conduire que par celles qu'il nous donne.

2. Que comme l'ame de Jesus-Christ prend part à tout ce que le Verbe fait par la nature divine, en l'approuvant, en l'admirant, & en s'en réjoüissant ; nous devons de même nous réjoüir de tout ce que nous connoissons des œuvres de Dieu, les approuver, les adorer, & nous soumettre avec un abaissement profond à tout ce que nous n'en connoissons pas.

C'est ainsi que l'Incarnation du Fils de Dieu s'étendra en quelque sorte jusqu'à nous, & que nous imiterons, selon la proportion dont nous sommes capables, les actions de l'humanité

manité de J. C. qui est nôtre modele, & qui opere dans ses membres l'image des sentimens qu'elle reçoit de lui avec une plenitude, que nous ne saurions concevoir. C'est pourquoi la sainteté & la perfection des Bienheureux, consistera à suivre en tout les impressions de Dieu, & à se réjoüir de Dieu & de toutes ses œuvres.

---

## CHAPITRE XXII.

### *De l'impeccabilité de Jesus-Christ.*

*D.* EST-on obligé de croire que JesusChrist en-tant qu'homme étoit impeccable?

*R.* Les actions de Jesus-Christ en-tant qu'homme, sont des actions du Verbe de Dieu; c'est-à dire, de la Justice souveraine, quoique faites par la nature de l'humanité; ainsi il est sans doute qu'on ne peut dire que Jesus-Christ pouvoit pecher en-tant qu'homme; ce seroit dire que Dieu pouvoit pecher, ce qui

qui est un blasphême. Ainsi l'impeccabilité est une suite necessaire de l'union de la nature humaine avec la divine : Car par cette union elle lui est devenuë propre, & c'est le Verbe qui la conduit & qui la pousse en toutes choses. C'est pourquoi saint Augustin dit, que la grace de l'impeccabilité, est devenuë en quelque sorte par l'incarnation naturelle à l'homme ; parce qu'elle étoit naturelle au Dieu-homme ; c'est-à-dire à la personne du Verbe.

*Modus iste, quo natus est Christus...... insinuat, nobis gratiam Dei, &c.... ac sic in natura humana susceptione, fieret quodammodo ista gratia illi homini naturalis, quæ nullum peccatum posset admittere.* Enchir. c. 40.

Il faut de plus considerer que la sainteté de Dieu étoit non seulement le principe de toutes les actions de l'humanité de Jesus-Christ; mais qu'elle étoit répanduë dans cette humanité, comme la forme même qui la rendoit sainte ; que le Saint-Esprit lui étoit communiqué sans mesure, & que cet Esprit Divin la sanctifioit & la regissoit d'une maniere immuable dans toutes choses. Toutes les operations de Jesus-Christ, dit saint Basile, étoient des effets du S. Esprit present en lui. Ainsi il étoit impossible que le peché se glissât

Sanct. Basil. de Spir. Sancto. c. 16.

glissât dans des actions dont le Saint-Esprit étoit la source.

*D*. Pourquoi est-il important de bien établir l'impeccabilité de Jesus-Christ?

*R*. C'est, selon les Peres, que tout le dessein & tout le fruit de l'Incarnation, est de nous rendre participans de cette grace immuable que Jesus-Christ a reçûë immuablement pour lui & pour ses Elûs. Nous en recevons les premices, & comme un avant-goût dans cette vie même, dit un Auteur celebre, & elle nous sera donnée plus pleinement dans l'autre vie.

***Ex divinâ immutabilitate & impeccantia nec quamdiu in hac conflictamur mortalitatẽ gustum aliquem sumere, & veluti pracocem quemdam fructum in spe pralambere: nec postquam mortali hâc sarcinâ corporis evoluti fuerimus, pleniorem haustum consequi poterimus nisi per voluntatem.*** Thom. de incarn. lib. 5, cap. 11. num. 9.

*D*. En quoi consistent ces premices d'impeccabilité que nous recevons dés cette vie, & cette immutablité plus parfaite, que nous recevrons en l'autre?

*R*. C'est, dit cet Auteur, en

ce que la volonté est tellement attachée à la justice par la grace & par la providence de Dieu, que quoiqu'elle puisse s'en délier, elle veut trés-constamment y demeurer attachée; mais dans l'autre vie elle y sera jointe par des liens si indissolubles, que non seulement elle ne voudra pas s'en separer; mais qu'elle ne pourra pas même le vouloir;

Ibidem.

*Voluntas enim, & hic donante & gubernante Deo, justitia ita affligitur; ut ab ea defluere, quamvis possit, constantissimè nolit: Et illic ita insolubiliter eidem constringitur, ut ab ea divelli, nec vellit, nec velle possit.*

*D.* D'où cet Auteur a-t-il tiré cette doctrine?

*R.* Il l'a tirée particulierement des Peres Grecs, & principalement de saint Cyrille, qui dit en termes formels, qu'Adam ayant perdu le Saint Esprit, s'étant laissé entraîner au peché par la fraude du diable, & toute la natute humaine. Ayant ainsi perdu ce don divin, le Verbe de Dieu incapable de changement, s'est fait homme, afin de conserver ce don

Cyrill. lib. 2. in Evangel. Joan. pag. 223. tom. 4.

don en-tant qu'homme avec ſtabilité & fermeté. Voilà l'immutabilité de la grace établie en Jeſus-Chriſt; mais cette immutabilité n'étoit pas pour Jeſus-Chriſt ſeul. C'étoit, dit ſaint Cyrille, afin qu'il nous prêtât la ſtabilité de ſa propre nature: *Commodante nobis propriæ naturæ ſtabilitatem Dei verbo.* C'étoit pour enraciner de nouveau la grace en nous, comme il dit ailleurs ; c'eſt-à-dire, en un mot, que Jeſus-Chriſt impeccable a été établi de Dieu, comme principe d'une grace ſtable, qui ſe communique aux hommes par degrés, les releve du peché, ou les empêche de pecher dans cette vie ; & qui les rendra entierement impeccable dans l'autre. Voilà ce que nous devons attendre de Jeſus-Chriſt : Et pour y avoir part, il faut adorer l'immutabilité de ſa ſainteté, nous tenir étroitement unis à lui, en reconnoiſſant nôtre inſtabilité comme pecheurs, & n'eſperant de ſtabilité & de fermeté, que par la grace de Jeſus-Chriſt.

Lib. 5. p. 473.

CHAP.

## CHAPITRE XXIII.

### *De la liberté de Jesus-Christ.*

*D.* Est-on obligé de reconoître que Jesus-Christ a été libre, & en-tant que Dieu, & en-tant qu'homme?

*R.* La liberté étant une perfection, & enfermant un empire sur les actions, il est certain qu'elle convient à Dieu, à qui toute perfection convient, & principalement la domination & l'empire.

Or si elle convient à Dieu, elle convient à Dieu incarné; c'est-à-dire, au Verbe fait chair: & ainsi elle convient à l'humanité de Jesus-Christ, puisque l'Incarnation a annobli & perfectionné sa nature humaine, elle ne lui a pas ravi une des plus grandes perfections, qui est la liberté.

*D.* Mais comment se peut-il faire que Jesus-Christ ait été libre étant impeccable?

*R.* Cette question est embarrassée de disputes de mots; & ceux

ceux qui sont opposez en apparence, selon les termes, conviennent en effet dans le fond.

La liberté convient à Dieu, à Jesus-Christ, aux pures creatures; mais non la même sorte de liberté. Dieu est libre en sa maniere, Jesus-Christ en tant qu'homme l'est en la sienne; les hommes, soit avant le peché, soit aprés le peché, le sont en la leur. Ce sont differentes sortes de libertez. Dieu ne laisse pas d'être libre de la liberté qui lui est propre, quoiqu'il ne soit pas libre de la liberté qui est propre aux pures creatures, qui enferme le pouvoir de faire le bien & le mal. Ainsi dans ces questions, il n'y a qu'à s'expliquer.

*D.* Peut-on dire que Dieu soit libre dans les actions necessaires, comme dans l'amour de soi-même?

*R.* On le peut dire, puisque les Peres l'ont dit: mais il est libre d'une espece de liberté, differente de celle des hommes, ou innocens, ou pecheurs.

*D.* Dieu n'est il point libre d'une liberté d'indifference à

l'égard de quelques objets?

*R.* Il est libre en cette maniere à l'égard de toutes les choses ausquelles il n'est pas necessairement déterminé : comme la création, & la redemption du monde; car il s'y est tellement determiné qu'il auroit pû faire le contraire.

*D.* Jesus-Christ en-tant qu'homme, étoit-il determiné à l'égard de toutes ses actions & des circonstances de ses actions?

*R.* Cela paroît certain: Car l'Apôtre marque qu'il n'avoit pas seulement reçû de Dieu son Pere, le commandement de mourir: mais de mourir d'une telle mort: *Et que Jesus-Christ a été obéissant jusqu'à la mort, & à la mort de la Croix.* Jesus-Christ lui-même a declaré en termes formels, *qu'il ne faisoit rien de lui-même, qu'il n'étoit pas venu pour faire sa volonté; mais la volonté de son Pere qui l'avoit envoyé.* On voit par l'Evangile que les momens de chaque action lui étoient prescrits, c'est pourquoi il marque souvent *que son heure n'étoit pas venuë.*

*Factus obediens usque ad mortem, mortem autem Crucis.* Philp. 2. 8.

*Non possum ego à meipso facere quidquam.... non quæro voluntatem meam,*

L'hom-

*sed voluntatem ejus qui misit me.* Joan. 5. 30.
*Descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus, qui misit me.* Joan. 6. 38.
*Nundum venit hora mea.* Joan. 2. 4.

L'homme s'étant perdu par la désobéïssance, Jesus-Christ est venu au monde pour lui donner un modele de la parfaite obéïssance; or la parfaite obéïssance consiste à ne rien faire de soi-même, par son mouvement, ni par son choix, & de suivre en tout ce qui nous est prescrit.

De plus, il est clair qu'en vertu de l'union de l'humanité avec la divinité du Verbe, l'humanité n'avoit point de mouvement qui ne lui fût donné par le Verbe; & que le Verbe étant dominant dans cette union, l'ordre vouloit que l'humanité lui obéït en tout, & par consequent elle n'avoit aucun mouvement auquel elle ne fût déterminée par le Verbe.

*D.* Jesus-Christ n'avoit donc aucune indifference.

*R.* Il avoit deux sortes d'indif-

ference ; l'une comme Dieu, & l'autre comme homme.

Comme Dieu, il étoit indifferent à toutes les actions, ausquelles Dieu est indifferent : Car la volonté du Verbe étant la même que celle de Dieu le Pere, le Verbe est indifferent pour tous les objets, à l'égard desquels le Pere est indifferent. Ainsi comme Dieu le Pere a déterminé avec indifference l'Incarnation & la Mort de son Fils ; le Fils de Dieu comme Verbe a eu la même indifference à l'égard des mêmes objets.

Jesus-Christ en-tant qu'homme avoit une autre sorte d'indifference. C'est que par sa nature il n'étoit pas terminé à aucun objet créé, c'étoit le precepte qui les lui rendoit necessaires ; mais en mettant le precepte à part, il n'étoit point déterminé à aucune action parriculiere, & il étoit indifferent à la mort & à toutes les circonstances de sa mort.

*D*. Jesus-Christ a-t'il merité par les actions ausquelles il étoit déterminé ?

R.

*R.* 1. Il a merité, mais d'un merite trés-different de celui des pures creatures. Il a merité, parce que ses actions étant les actions d'un Dieu, elles étoient en cette qualité dignes de tout honneur, de toutes loüanges, & elles méritoient d'obtenir tout de Dieu.

2. Il a merité, parce que ses actions humaines étoient des effets d'une charité parfaite, qui étant la source de tout merite, quand même elle est dans un degré beaucoup inferieur, n'étoit pas privée de merites en Jesus-Christ, parce qu'elle y étoit dans sa plenitude & dans sa perfection.

3. Il a merité, parce que ses actions à l'égard des objets créez, étoient jointes à une indifference radicale; c'est-à dire, qu'il n'y étoit point determiné par sa nature.

*D.* Les hommes meritent-ils à present par une liberté de même nature?

*R.* Non, la liberté des hommes est toûjours jointe dans cette vie avec l'indifference à faire ou à ne pas faire chaque

action; à faire le bien ou le mal, & c'eſt par cette ſorte de liberté qu'ils meritent.

*D*. Cette indifference exclut-elle entierement la détermination infaillible à certaines actions?

*R*. L'indifference à faire le bien ou le mal; à ne pas faire, ou à faire certaines actions, a divers degrez, & elle peut fort bien être jointe avec une détermination volontaire, qui naiſſe d'un ſecours immuable, lequel ſans détruire l'indifference, ne laiſſe pas d'attacher la volonté à un des partis opposez.

## CHAPITRE XXIV.

### *De la ſainteté de Jeſus-Chriſt.*

*D*. JEſus-Chriſt a-t-il reçû l'onction du Saint-Eſprit dans ſon humanité?

*R*. Il l'a reçûë dés ſa Conception même: Car quoique l'Evangile declare que le Saint-Eſprit deſcendit viſiblement ſur lui dans le Batême, ce n'étoit que

que pour figurer ce qui arrriveroit dans l'Eglise, où les Fideles reçoivent le Saint Esprit par le Batême. Ainsi comme Jesus-Christ dans son humanité étoit plein du Saint-Esprit, il n'a jamais rien fait que par le Saint Esprit.

*Nec sanè tunc uncta est Christu[s] Spiritus Sancto, quand[o] super eum baptisatum velut columba descendit; tunc enim corpus suum, id est, Ecclesiam suam præfigurare dignatus est, in qua præcipuè baptisati accipiunt Spiritum Sanctum.* Aug. lib. 15. de Trin. c. 26. num. 46.

Basil. de Spirit. cap. 16.

*D.* En quoi consiste la difference de l'onction que Jesus-Christ a reçûë, de celle que nous recevons?

*R.* Elle consiste, 1. en ce que nous ne recevons que des goutes de cette rosée sacrée, qui peuvent se secher facilement en nos cœurs; au lieu que Jesus-Christ a reçû toute la plenitude du Saint-Esprit.

2. Jesus-Christ a reçû le Saint-Esprit de lui même, sa divinité l'ayant communiqué à son humanité. Jesus-Christ est lui-même en-tant que Ver-

H 4 be-

be, le principe du Saint-Eſprit avec le Pere ; & il répand dans l'humanité qu'il a priſe : mais nous recevons le Saint-Eſprit d'un principe qui eſt une autre perſonne que nous. Nous le recevons de Dieu & de Jeſus-Chriſt ; & non ſeulement de Jeſus-Chriſt Dieu, mais de J. C. comme homme, puiſque nous n'y pouvons participer que par ſon humanité ; & c'eſt ce que Jeſus-Chriſt a voulu ſignifier en donnant à ſes Apôtres le Saint-Eſprit par ſon ſouffle.

*D.* L'humanité de Jeſus-Chriſt n'eſt-elle ſainte que par les dons du Saint-Eſprit ?

*R.* Elle eſt ſainte par le Saint-Eſprit même, dont elle eſt remplie. Elle eſt ſainte par le Verbe qui la remplit & la penetre, & qui étant la ſainteté même la ſanctifie par lui-même. Ainſi Jeſus-Chriſt dans ſon humanité eſt ſage, eſt juſte, eſt ſaint, par la ſageſſe, par la juſtice, par la ſainteté de Dieu-même ; puiſque la ſageſſe, la juſtice & la ſainteté de Dieu qui eſt ſon Verbe, a pris cette humanité,

&

& se l'est personnellement & substantiellement unie.

*D.* Doit-on conclure de-là que l'humanité de Jesus-Christ est égale à Dieu en sagesse & en justice?

*R.* Hugues de saint Victor répond à cette question en cette maniere. Il ne faut jamais marquer de mesure dans la sagesse de l'ame de Jesus-Christ, & il faut dire que toute la sagesse de Dieu étoit dans son ame, & que cette ame étoit sage par toute la sagesse de Dieu; mais il ne s'ensuit pas de-là que l'ame de J. C. soit égale à Dieu, parce qu'elle n'est pas cette sagesse. Or c'est une chose fort differente d'être sage par la sagesse de Dieu, & d'être la sagesse même de Dieu.

*Erat plen tudo sapien tia in anim Christi; & plenitudine sapientia plenè sapie erat anima Christi. Erg inquiunt, tantam sap entiam hab anima Chr sti quanta Deus habe Quid facit comparatio ubi unus solus est?..... Non ergo dicamus tanta aut quanta, sed di camus, tota sapientia Dei in anima Christi es & ex tota sapientia Dei anima Christi sapier est: Nec tamen æqualis Deo anima Christi es quia sapientia Dei non est. Porro longè aliud e sapientia sapere, & aliud sapientiam esse.* Hug S. Vict. tract. de sapient. animæ Christi. Ope tom. 3. post tract. de 4. voluntatibus.

*D*. Quel étoit l'effet de cet e union de l'ame de Jesus-Christ, avec la sainteté même de Dieu en unité de personne?

Le P. Thom. l. 6. de Incarn. c. 3. & 5.

*R*. C'est qu'au lieu que l'ame de ceux qui sont purement hommes domine sur leurs actions, il en étoit autrement dans Jesus-Christ, parce que le Verbe possedoit l'empire, par un droit & une puissance invincible; & qu'ainsi l'ame de Jesus-Christ ne tenoit que le second rang. Il n'y avoit dans Jesus-Christ qu'une autorité, un Chef & un Commandant. Et c'étoit le Verbe qui gouvernoit l'ame & toute l'humanité de Jesus-Christ avec une force invincible, & qui la tenoit assujettie à ses loix & sa puissance parce que par une loi éternelle & invariable, l'empire appartient à la nature la plus excellente, & que par la même loi que le corps est assujetti à l'ame, l'ame a la raison & a l'entendement, l'entendement est aussi assujetti à la verité & à la justice.

CHA-

## CHAPITRE XXV.

*Si les hommes sont justes par la justice de Dieu, & par la charité increée.*

*D.* PEut-on dire que les hommes justes soient aussi rendus justes par la sainteté & la justice de Dieu?

*R.* 1. Le Concile de Trente ayant prononcé anatheme contre ceux qui diroient que l'homme est justifié sans une grace & une charité répanduë dans le cœur par le Saint Esprit, & qui y soit inherente, *& quæ illis inhæreat*; il n'est pas permis de douter que les justes ne soient sanctifiez par une sainteté créée & inherente, produite par le Saint Esprit, & distinguée du Saint Esprit. Mais de savoir si cette sainteté créée, produite par le Saint Esprit, est une pente & une habitude durable, ou un acte passager, c'est une question disputée entre les Theologiens, & non un dogme de foi:

Conc. Trid. sess. 6. de justificat. can. 11.

foi : *An autem habitus pertinax, aut actus fugax, ea forma sit, inter principes Theologos controvertitur, & nihil dum satis eliquatum est.*

' Thom. de incarn. lib. 6. can. 14. num. 21.

C'est par là que plusieurs grands Theologiens exemptent d'erreur le Maître des Sentences, qui admettant que l'homme est sanctifié par des actes de charité, rejette seulement l'habitude de la charité, & soûtient qu'il n'y en a point d'autre dans nôtre ame que le Saint Esprit même, qui se joignant immediatement à nôtre ame, y produit les actes de charité.

Mais quoi qu'on ne puisse pas taxer d'erreur cette opinion du Maître des Sentences, il est pourtant plus vrai-semblable que le Saint Esprit qui nous est donné, opere dans le cœur non seulement un amour actuel qui passe; mais une pente & une disposition durable, qui est ce qu'on appelle la charité habituelle, & une habitude créée : Car de même que lors que nous aimons quelque creature, il re-

ste en nous, quand même nous n'y pensons pas, & que nous dormons, une impression & une pente, qui fait que le cœur de celui qu'il aime est autrement disposé que le cœur de celui qui ne l'aime pas; de même une personne qui a aimé Dieu par un acte, & qui n'a pas perdu cet amour, conserve dans son ame une impression, une disposition & une pente qui la distingue d'une autre ame qui ne l'aime point. Et quoi que ces pentes ne soient pas visibles aux hommes, elles sont pourtant visibles à Dieu, & c'est ce qu'on appelle charité habituelle.

*D.* Doit-on conclure de là que les justes ne sont donc point justifiez par la sainteté incréée de Dieu-même; c'est-à-dire, par le Saint Esprit habitant dans leur cœur, & le sanctifiant par sa presence?

*R.* Non, on ne le doit pas conclure: Car il ne faut pas considerer la grace comme séparée du Saint Esprit, mais il faut la regarder comme étant continuellement répan-

duë dans l'ame par le Saint Eſprit, qui ſantifie l'ame comme le Soleil échauffe la terre par ſes rayons ; avec cette difference que le Soleil n'eſt pas intimément preſent à la terre qu'il échauffe ; au lieu que le Saint Eſprit reſide & habite au fond des ames qu'il rend juſtes, les penetre, y agit, les ſanctifie, les conſacre, & les fait ſon temple par ſa preſence & par ſon action.

*D*. Cette doctrine eſt-elle autoriſée par les Peres?

*R*. Il n'y a rien de plus commun dans les Peres que ce langage, que les juſtes ſont ſanctifiez par la preſence du S. Eſprit. Comme il n'y a qu'une ame, dit ſaint Gregoire, qui vivifie les divers membres de nôtre corps ; de même toute l'Egliſe eſt vivifiée & éclairée par le même Saint Eſprit : & comme Jeſus-Chriſt Chef de l'Egliſe a été conçû du Saint Eſprit ; de même la ſainte Egliſe qui eſt ſon Corps, eſt remplie du Saint Eſprit qui lui communique la vie.

Moral. lib. 4. cap. 14.

*Inſinuavit*

Jeſus-Chriſt nous enſeigne, dit

dit saint Augustin, que l'ame raisonnable qui est dans l'homme, & n'est pas dans les bêtes, ne peut être vivifiée, beatifiée, & éclairée que par la substance même de Dieu.

*nobis animam humanam & mentem rationalem quæ inest homini, non inest pecori, non vegetari, non beatificari, non illuminari, nisi ab ipsa substantia Dei.* Tract. 23. in Joan. num. 1.

*D.* Comment peut-on entendre, que l'ame participe dés cette vie à la charité increéée de Dieu, qui est le Saint Esprit?

*R.* Saint Augustin explique souvent cette participation de Dieu en cette maniere; que Dieu comme verité, comme justice, & comme loi éternelle, se rend intîmement present à l'ame, brille dans elle, se montre à elle, & y produit son amour & sa ressemblance; ainsi l'ame participe à cette forme increéée de justice qui lui est intimement presente, en recevant ses impressions, & se portant vers elle par des mouvemens d'amour.

*D.* On peut en quelque sorte comprendre cela, quand l'ame se porte vers cette justice, qui brille dans son ame par des mouvemens d'amour; mais que doit-on dire, si l'ame se porte vers le prochain

par

*Cur ergo alium diligimus quem vidimus justum, & non diligimus ipsam formam ubi videmus quid sit justus animus, ut & nos justi esse possimus? An verò nisi & istam diligeremus, nullo modo eum diligeremus quem diligimus ex ista.* Lib. 8. de Trinit. cap. 6.

par cette charité, que l'on appelle l'amour du prochain?

*R.* S. Augustin répond que nous ne saurions aimer un homme juste, si nous n'aimons la justice éternelle qui le rend juste.

*D.* On peut aimer par la charité des gens qui ne sont pas justes, & ce ne sera donc pas alors Dieu qu'on aimeroit?

*R.* Saint Augustin explique cela d'une maniere qui s'étend à tout amour que l'on peut avoir pour le prochain.

*Necesse est qui diligis fratrem, diligas ipsam dilectionem: dilectio autem Deus est.* Tract. 9. in Epist. Joan. n. 10.

D. Celui qui aime le prochain aime t'il Dieu par une suite necessaire?

*R.* Oüi; car il ne sauroit aimer le prochain, sans aimer l'amour qu'il lui porte. Or en aimant cet amour il aime Dieu, car Dieu est amour.

C'est-à-dire en un mot, qu'il ne sauroit aimer le prochain, si son ame n'est pene-

trée de la beauté de cet amour, & si la loi éternelle qui l'y oblige, ne lui paroit aimable. Or cet amour & cette loi éternelle est Dieu-même, qui luit au fond de son cœur. Quiconque aime son prochain aime donc Dieu; quiconque aime donc Dieu, le possede. Car il y a cette difference, selon saint Augustin, entre Dieu & les autres biens, qu'on peut aimer les autres biens sans les avoir; mais on ne peut aimer Dieu sans l'avoir. Il nous crie, dit S. Augustin, Aimez-moi, & vous me possederez; parce que vous ne sauriez m'aimer si vous ne me possedez.

*Clamat nobis amate me, & habebitis me; quia nec potestis amare me, nisi habueritis me.* De divers. serm. 2. nunc 85. cap. 3. num. 5.

*D.* Mais ne peut-on pas aimer Dieu, sans posseder Dieu par la grace justifiante?

*R.* On possede Dieu à proportion qu'on l'aime; on le possede imparfaitement, quand on l'aime imparfaitement; on le possede plus parfaitement, quand on l'aime plus parfaitement. Or il est vrai que tout amour de Dieu n'est pas joint à la grace justifiante; mais on peut aussi posseder

ſeder Dieu imparfaitement ſans être juſtifié.

*D*. Quel avantage cette doctrine ( que l'on eſt juſtifié par la ſubſtance du Saint Eſprit, répandant dans l'ame ſes dons ) a-t-elle ſur celle de pluſieurs Theologiens, qui n'attribuent la juſtification qu'à la juſtice créée ; & à la charité créée, puiſque ces Theologiens admettent tout ce qui eſt renfermé dans cette doctrine. Ils veulent que Dieu habite dans l'ame, qu'il y opere, qu'il y répande ſa charité créée, qu'il conſacre l'ame, qu'il la rende ſon temple ; qu'eſt-ce que cette doctrine dit davantage ?

*R*. 1. Il ſe peut faire qu'une doctrine ſoit la même qu'une autre dans le fond, & qu'elle ſoit neanmoins beaucoup plus propre à éclairer l'eſprit & à édifier la charité: Et c'eſt ce qui arrive ici. Car cette maniere de concevoir la juſtification par la ſainteté incréée, nous donne beaucoup de lumiere pour mieux entendre pluſieurs veritez édifiantes ; parce que les Peres

les ont exprimées par des idées qui y ont rapport, & auſquelles elle ſert de fondement.

On conçoit, par exemple, beaucoup mieux en quel ſens les Peres ont dit que toute l'Egliſe ne fait qu'un corps, & une même perſonne avec Jeſus-Chriſt, comme ſaint Gregoire le dit ſi ſouvent; car en ne conſiderant point d'autre union entre les membres vivans de l'Egliſe, qu'une charité créée, on n'y ſauroit concevoir qu'une union morale & myſtique, parce qu'il y a autant de ces charitez créées, qu'il y a de juſtes en particulier.

*Chriſtus itaque cum tota ſua Eccleſia ſive quæ adhuc verſatur in terris, ſive quæ cum eo jam regnat in cœlis, una perſona eſt.* In Pſ. 5. pœnit. initio.

Mais on porte cette union beaucoup plus loin, ſi l'on conſidere que le ſaint Eſprit habite dans tous les juſtes, qu'il les ſanctifie par lui-même, qu'il leur communique la vie, qu'il les anime comme l'ame fait le corps, & qu'il eſt en quelque ſorte l'ame de leur ame: Car l'unité parfaite du ſaint Eſprit reduit tous les Fideles à une union égale à celle des divers membres unis par la même ame; le Saint Eſprit ſe trou

vant

vant le même dans tous les diverstems & dans tous les divers lieux.

2. Cette idée nous fait entrer bien plus naturellement dans les expreſſions de l'Ecriture & des Peres, touchant l'union des Fideles avec Jeſus-Chriſt, & dans ce qu'ils diſent qu'ils ne font avec lui qu'une même chair, un même Jeſus-Chriſt, un homme parfait. Que la chair du regeneré eſt la chair du Crucifié; que toute la nature humaine eſt unie au Verbe; que Jeſus-Chriſt vit dans les Fideles; que nous en ſommes revêtus, qu'il eſt nôtre juſtice & nôtre ſanctification. Car toutes ces expreſſions ſont des ſuites de cette verité, que les juſtes ſont animez par l'eſprit de Jeſus-Chriſt.

3. Cette doctrine nous fait mieux comprendre pourquoi Jeſus-Chriſt a voulu nous donner ſon corps réellement à manger dans l'Euchariſtie: Car il ne le fait qu'afin de nous faire voir par la preſence réélle de ſa chair, qu'il nous donne réellement ſon Eſprit; puiſque la

la chair même de Jesus-Christ ne nous est utile, que parce qu'elle est pleine de cet Esprit, & que Dieu le communique à nos ames par sa chair.

4. On entend mieux pourquoi il est dit, *que le Verbe de Dieu est la vie éternelle; que celui qui a le Fils, a la vie; que celui qui n'a point le Fils, n'a point la vie; que nôtre vie est cachée en Dieu.* Car tout cela est fondé sur ce que l'esprit de Jesus-Christ est la vie des ames, & que cet esprit est réellement present dans chaque ame juste, & la vivifie par lui-même.

*Ego sum resurrectio & vita.* Joan. 11. 25.

*Ego sum via, veritas & vita.* Joan 14. 6.

*Ut omnis qui.... credit in eum, habeat vitam æternam.* Joan. 6. 40.

*Qui habet filium, habet vitam; qui non habet filium, non habet vitam.* 1. Joan. 5. 12.

*Vita vestra est abscondita cum Christo in Deo,* Coloss. 3. 3.

5. On entend mieux ce que c'est que la mort des ames, & pourquoi saint Augustin dit, que la mort de l'ame arrive quand Dieu l'abandonne, comme le corps meurt quand l'ame le quitte, & que la mort totale

*Mors igitur animæ fit, cùm eam deserit Deus; sicut corpo-*

tale de l'un & de l'autre, arrive quand l'ame que Dieu a quittée, quitte aussi le corps: *Cum anima à Deo deserta, deserit corpus.*

*ris, cùm id deserit anima. Ergò utriusque rei, id est, totius hominis mors est, cùm anima à Deo deserta deserit corpus.* Lib. 13. de Civit. cap. 2.

6. Enfin, on entend mieux pourquoi il est dit, que ceux qui sont poussez par l'esprit de Dieu, sont enfans de Dieu.

D. Quelle difference y a-t-il donc entre Jesus-Christ & les Fideles, si les Fideles aussi-bien que Jesus-Christ, sont sanctifiez par une sainteté incréée?

*R.* Il y a cette difference: 1. Que les Fideles ne participent qu'avec mesure à cette sainteté incréée, & que Jesus-Christ y participe sans mesure.

2. Que le Saint Esprit est en quelque sorte exterieur à l'ame des Fideles; parce que ce n'est pas l'esprit de chacun qui se le donne à soi même; mais c'est Jesus-Christ même, comme Verbe, qui répand en lui-même son Esprit.



CHA-

## CHAPITRE XXVI.

### *De la science de Jesus-Christ, comme homme.*

*D.* La science que le Verbe a communiquée à son humanité a-t-elle des bornes?

*R.* Comme saint Augustin dit à l'égard de la Vierge, qu'il ne faut point la comprendre dans les discours, où il s'agit de peché; nous devons dire aussi à l'égard de l'humanité de Jesus-Christ, qu'il ne l'a faut point comprendre, quand il s'agit d'igorance ou de science bornée. L'Ecriture nous en donne des idées sans bornes, nous assûrant, que le Saint-Esprit source de lumiere *ne lui a point été communiqué avec mesure, & que tous les trésors de la sagesse & de la science de Dieu resident en lui.* Ainsi donc le respect que nous devons avoir pour Jesus-Christ, nous empêche de lui attribuer aucune ignorance.

*Exceptâ sanctâ Virgine Mariâ, de qua propter honorem Domini nullam prorsus cum de peccatis agitur, haberi volo quæstionem.* Aug. lib. de nat. & grat. contra Pelag. cap. 36.

*D.* Doit-on dire positivement que

*Non enim ad mensuram dat Deus Spiri-*

*tum.* Joan. 3. 34. *In quo sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ absconditi.* Coloss. 2.3.

que Jesus-Christ en-tant qu'homme sçavoit tout ce que Dieu sçait?

*R.* Saint Fulgence, Hugues de saint victor & plusieurs autres Peres & Theologiens sont de ce sentiment, & il y a encore des Theologiens, qui le soûtiennent; mais comme cela n'est pas reconnu generalement de tous les autres, il vaut mieux laisser à Dieu la connoissance de ce secret, & concevoir seulement en Jesus-Christ, comme homme, une science qui surpasse nôtre intelligence, sans determiner positivement si elle comprend tout ce qui est compris dans celle de Dieu.

Thomassinus l. 7. de Incarn.

Ce qui est certain neanmoins est qu'il y a grande difference entre la science de Jesus-Christ comme Dieu, & celle qu'il a comme homme: Car la divinité du Verbe, dit saint Fulgence, connoît ce qu'elle connoît, en sorte qu'elle sçait qu'elle est sa science même; mais l'humanité de Jesus-Christ, en connoissant la divinité, n'est pas neanmoins la divinité.

*Ipsa Deitas sic se novit, ut hoc se naturaliter inveniat esse quod novit: anima autem il la sic*

*D.* N'est

*D.* N'est-il pas marqué expressément dans l'Evangile que Jesus-Christ a ignoré le jour du jugement ; ce qui ne pouvant s'entendre de la divinité du Verbe, doit ce semble être rapporté à l'humanité ?

*totam Deitatem suam novit, ut ipsa tamen Deitas non sit.* Resp. 3. ad Ferrand

*R.* Quoi qu'il semble u e quelques anciens Peres ayent parlé de cette sorte ; neanmoins la matiere ayant été mieux examinée, les Peres qui ont suivi & qui ont combattu l'erreur des Agnoëtes, qui attribuoient de l'ignorance à Jesus-Christ, ont soûtenu qu'il ne falloit pas conclure de ce passage, que Jesus-Christ en-tant qu'homme ait ignoré le jour du jugement ; mais seulement, qu'il ne l'avoit pas connu par la nature de son humanité, c'est-à-dire, que c'est par la revelation du Verbe, & non par la penetration naturelle de son humanité, qu'il l'a connu. Et ce sentiment ayant prevalu dans l'Eglise, il faut s'y attacher & rejetter l'autre.

## CHAPITRE XXVII.

*Que Jesus-Christ en tant qu'homme n'est point Fils adoptif, mais Fils naturel de Dieu.*

D. PUisque Jesus-Christ est rempli de graces créées dans son humanité, pourquoi ne reconnoît-on pas qu'il est Fils adoptif de Dieu: comme les autres Justes le sont par les mêmes graces?

Vide Paul. Aquilcienf lib. 2. contra Felicem, Elypand. Bibliot. PP. tom. 4. part. 2.

Et Synodum Francfort in Ep. ad Episcop. Hispaniæ: Concil. Labb. tom. 7. pag. 1014.

*R.* L'Eglise a decidé le contraire, contre deux Evêques d'Espagne, Felix & Elypandus; parce que l'humanité de Jesus-Christ n'a pas été élevée à une simple union de grace avec le Verbe; mais à une union personnelle. Or l'union naturelle excluë l'union d'adoption, n'y ayant qu'un fils en Jesus-Christ, & non pas deux. Etre adopté, c'est n'être pas fils naturel; être fils naturel, c'est n'être pas simplement fils adopté.

*D.* Pourquoi Jesus-Christ ayant éte conçû du Saint-Esprit, ne dit-on pas que le Saint Esprit

Esprit est Pere de Jesus-Christ, comme la Vierge en est la Mere ?

*R.* Parce que le Saint-Esprit contribuë à la verité par sa puissance à la production de l'humanité de Jesus-Christ, mais non par sa substance : Mais la Vierge y contribuë de sa substance même, & c'est par cette raison qu'elle est la Mere de Dieu. Le Saint-Esprit ne peut être le pere de Jesus-Christ, ni en-tant que Dieu, puisqu'il n'est pas son principe ; ni en-tant qu'homme, parce que quoiqu'il en soit le principe, Jesus-Christ ne lui est pas semblable en-tant qu'homme. Or la qualité de Pere enferme la parfaite ressemblance entre la nature du Pere & celle du Fils. Mais par cette même raison la Vierge est veritablement Mere de Jesus Christ; parce que la nature que Jesus-Christ a tiré d'elle, est semblable à celle de la sainte Vierge.

*Operatio Spiritûs Sancti fuit non portio, nec ab eo genitus, sed creatus : conceptus est potentiâ, non substantiâ ; operatione, non participatione ; virtute, non genere.* Pascas. Diacon. lib. 1. de Spiritu Sancto cap. 2.

*D.* Ne peut-on pas dire que Jesus-Christ en-tant qu'homme est Fils de Dieu par grace ?

*R.* Cette expression est équi-

voque, & pourroit avoir un fort mauvais ſens : Car elle pourroit ſignifier que les graces que Dieu à verſées dans l'humanité le rendent Fils de Dieu, ce qui ſeroit faux ; car c'eſt par la perſonne même du Verbe qui s'eſt unie à l'humanité que Jeſus-Chriſt eſt Fils de Dieu ; & non pas par une grace créée: mais ſi l'on vouloit ſimplement dire par là que ç'a été un bien-fait gratuit à Dieu d'élever l'humanité de Jeſus-Chriſt à cette union incompréhenſible, & de faire ainſi que le Fils de Dieu fût homme, cela ſeroit veritable : Car Dieu de toute éternité, par le ſeul motif de ſa bonté, a reſolu de s'unir dans le tems à une humanité ; c'eſt-à-dire, de ſe faire homme ; & ce bien-fait immenſe n'étoit point dû à cette humanité, mais lui a été gratuitement donné.

*D.* Peut-on dire que Jeſus-Chriſt en-tant qu'homme a été predeſtiné ?

*R.* C'eſt une queſtion plûtôt de nom que de choſe. Il eſt certain que Dieu de toute éternité

nité a predestiné d'operer dans le tems le mystere de l'Incarnation, & d'élever sans aucun merite l'humanité de Jesus-Christ à l'union personnelle. Il a donc predestiné que le Verbe se feroit homme. Il n'a pas predestiné son Verbe à être Dieu, dit saint Augustin, puisqu'il l'est de toute éternité, mais il a predestiné, ce qui n'étoit point, & qui devoit être dans son tems, selon qu'il étoit predestiné avant tous les tems. Quiconque donc nie que le Fils de Dieu soit predestiné, nie qu'il se soit fait homme.

*Rectè quippe dicitur, non prædestinatus secundùm id quod est Verbum Dei, Deus apud Deum. Ut quid enim prædestinaretur, cùm jam esset quod erat, sine initio, sine termino sempiternus? Illud autem prædestinandum erat, quod nondum erat, ut sic suo tempore fieret, quemadmodum ante omnia tempora prædestinatum erat ut fieret. Quisquis igitur Dei Filium prædestinatum negat, hunc eumdem Filium hominis negat.* Tract. 105. in Joan. num. 8.

Il marque encore plus clairement en quel sens on peut dire que Jesus-Christ est predestiné, dans le Livre de la predestination des Saints; où il en parle ainsi: Le Sauveur du mon-

*Est præcla-*

monde, dit-il, a été encore le Mediateur de Dieu & des hommes. Jesus-Christ en-tant qu'homme est le modele le plus éclatant de la predestination & de la grace; car par quels merites de la foi ou des œuvres, la nature humaine qui est en lui, a-t-elle merité d'être ce qu'elle est? C'est-à-dire, en un mot, que le fondement sur lequel on dit que Jesus-Christ est predestiné, est que sa nature humaine a été élevée sans aucun merite, à cette union ineffable avec le Verbe de Dieu.

*rissimum lumen prædestinationis & gratiæ, ipse Salvator, ipse Mediator Dei & hominum homo Christus Jesus: qui ut hoc esset, quibus tandem suis vel operum vel fidei præcedentibus meritis, natura humana quæ in illo est, comparavit?* Lib. de Prædest. SS. cap. 15. num. 30.

---

## CHAPITRE XXVIII.

*De Jesus-Christ Mediateur.*

D. QUelles qualitez devoit avoir le Mediateur de Dieu & des hommes?

R. 1. Il falloit qu'il fût humble:

ble : Car le Mediateur de la vie, dit saint Augustin, devoit être opposé au Mediateur de la mort. Ainsi comme le diable superbe avoit entraîné dans la mort l'homme devenu superbe, il falloit que Jesus-Christ humble, ramenât à la vie, l'homme rendu obéïssant ; & comme le diable étoit tombé par son orgueil, il falloit que Jesus-Christ humble fût élevé par sa Resurrection, & qu'il élevât avec lui ceux qui croiroient en lui.

*Hæc est vera pax, & cum Creatore nostro nobis firma connexio, purgatis & reconciliatis per Mediatorem vitæ, sicut maculati & alienati ab eo recesseramus per Mediatorem mortis. Sicut enim diabolus superbus hominem superbientem perduxit ad mortem; ita Christus humilis hominem obedientem reduxit ad vitam: Quia sicut ille elatus cecidit, & dejecit consentientem; sic iste humiliatus surrexit, & erexit credentem.* Lib. 4. de Trinit. cap. 10.

2. Il falloit qu'il fût mortel, & qu'il eût, comme dit saint Augustin, une mortalité passagere, & une beatitude permanante ; afin de ressembler aux hommes mortels par sa mortalité qui passe, & de les faire passer aprés leur mort à l'état stable de son immortalité qui ne passe point.

*Mediatorem inter nos & Deum, & mortalitatem habere oportuit transeuntem & beatitudinem per-*

*manentem: ut per id quod transit, congrueret morituris; & ad id quod permanet, transferret ex mortuis.* Lib. 9. de Civit. cap 15. n. 1.

*Cùm ergo longè à nobis esset immortalis & justus...... descendit ad nos, ut fieret nobis proximus ille longinquus. Et quid fecit?... suscepit pœnam tuam, non suscepit culpam tuam: & si suscepit, delendam suscepit non faciendam.* Aug. serm. 37. de verb. Domini, nunc 117. cap. 3.

Vide Greg. moral. 31. cap. 15.

3. Dieu étant juste & immortel, étoit bien éloigné de l'homme & injuste & mortel: qu'a-t-il donc fait pour s'approcher de nous? Il a pris un de nos maux, qui est la mortalité, qui n'étoit que la peine du peché; il n'a point pris l'injustice, en quoi consistoit nôtre peché; mais en prenant sur soi la peine du peché, sans prendre le peché même, il a détruit tout ensemble & la peine & le peché; *Suscipiendo pœnam, & non suscipiendo culpam, & culpam delevit & pœnam.*

4. Nous ne pouvions être reparez que par la verité, qui est nôtre unique bien; mais nous n'étions plus capables par l'état où nous étions tombez, de nous attacher à cette verité considerée en elle-même. Il a donc fallu que cette verité se proportionnât à nous, en se revêtant d'un corps; & se joignant à une humanité qui nous servît de degré, pour nous éle-

ver à la divinité. Les Philosophes qui ont voulu s'unir à Dieu sans ce degré, n'ont fait que devenir plus superbes, & n'ont attiré personne. Mais la foi qui enseigne & qui montre ce degré, a converti toute la terre.

5. Dieu ne pouvoit faire rien de plus grand pour les hommes, que de leur donner pour Chef son Verbe, par lequel il a créé toutes choses, & de les joindre à ce Chef, comme ses membres, en sorte que le Fils de Dieu devint Fils de l'homme, Dieu avec son Pere, homme avec les hommes: ainsi lorsque nous parlons à Dieu, il faut comprendre le Fils sous le nom de Dieu, & quand le corps du Fils parle il ne doit point separer son Chef, qui est en Jesus-Christ nôtre Seigneur Fils de Dieu & Sauveur de son corps, qui prie pour nous, qui prie en nous, qui est prié par nous. Il prie pour nous, comme nôtre Pontife; il prie en nous, comme nôtre Chef; il est prié par nous, comme nôtre Dieu.

*Nullum majus donum præstare posset Deus hominibus, quàm ut Verbum suum per quod condidit omnia, faceret illis caput & illos ei tanquam membra coaptaret; ut esset Filius Dei & Filius hominis, unus Deus cum Patre, unus homo cum hominibus: ut & quando loquimur ad Deum deprecantes, non inde filium separemus, & quando precatur corpus*

*ilii, non à se separet caput suum ; sitque ipse nus Salvator corporis sui Dominus noster Jesus :hristus Filius Dei, qui & oret pro nobis, & ret in nobis, & oretur à nobis. Orat pro vbis, ut Sacerdos noster; orat in nobis, ut caut nostrum; oratur à nobis, ut Deus noster.* n Pſ. 85. init.

## CHAPITRE XXIX.

### *De l'Oraison de Jesus-Christ.*

*D.* PEut-on nier que Jesus-Christ ait prié?

*R.* L'Ecriture sainte faisant souvent mention des prieres de Jesus-Christ, on ne peut nier qu'il n'ait prié; mais ces prieres doivent être attribuées à l'humanité; & il n'a rien demandé comme homme, qu'il n'ait pû accorder & faire comme Dieu.

*D.* Toutes les prieres de Jesus-Christ ont-elles été exaucées?

*R.* La raison pourquoi nos prieres ne sont pas toûjours exaucées; c'est que ne sachant pas ce qu'il faut demander à Dieu, nous demandons souvent

vent des choses qui ne sont pas conformes à la sagesse de Dieu; mais comme Jesus-Christ connoissoit son Pere, & que le Verbe de Dieu conduisoit, & poussoit l'humanité dans toutes ses prieres, il ne pouvoit rien demander qui ne fût conforme à la sagesse divine.

*D*. Peut-on regarder l'humanité de Jesus-Christ, comme la premiere cause de la diversité des graces que les hommes reçoivent, en pretendant, que les diverses applications & les diverses prieres de l'humanité de Jesus-Christ, font la premiere source, de ce que les uns reçoivent plus de graces que les autres, ou que les uns reçoivent la grace, & les autres ne la reçoivent pas?

*R*. Cette pretention ne peut subsister avec l'économie de l'Incarnation ', car l'humanité de Jesus-Christ étoit tellement possedée par le Verbe de Dieu, qu'elle n'agissoit jamais qu'étant elle-même mûë, regie & gouvernée par le Verbe. Ainsi tout desir & toute priere de Jesus-Christ, comme homme,

ſuppoſe une volonté dans le Verbe, que ſon humanité deſirât & priât; & une impreſſion efficace, par laquelle il l'appliquoit à deſirer & à prier. Car il n'y avoit en Jeſus Chriſt qu'un Conducteur, qui étoit le Verbe; & comme le corps dans l'état d'innocence n'auroit eu de mouvement que par la volonté de l'ame; de même en Jeſus-Chriſt, ſon humanité n'avoit aucun mouvement que par l'application & l'impreſſion du Verbe: Ainſi le Verbe agiſſoit toûjours avec l'humanité; & agiſſoit en Maître & en Conducteur, ſelon l'ordre naturel, qui veut que ce qui eſt moins parfait, ſoit ſoumis à ce qui eſt plus parfait. C'eſt pourquoi, comme dit fort bien un celebre Auteur, ce n'étoit pas tant la divinité qui exauçoit les prieres de l'humanité, que c'étoit l'humanité qui ſuivoit les loix de la divinité, ce n'étoit pas tant Dieu qui exauçoit l'homme qui prioit, que l'homme qui obéïſſoit à Dieu en priant. Il s'enſuit donc de là, qu'à la verité l'inégalité des graces a pour cauſe

*Nec enim niſi quod ſempiterno decretum ſibi eſſet conſilio, Deus Verbum menti, animæ, linguæque quam*

cause la diversité des prieres de Jesus-Christ, qui n'a pas demandé les mêmes graces pour les uns que pour les autres; mais que cette inégalité des prieres de Jesus-Christ a aussi pour cause le decret éternel du Verbe de Dieu, qui lui est commun avec son Pere.

*assumpserat insufurrabat orandum, &c.* Thomassinus lib. 9. c. 5. num. 2.

Ce même Auteur juge, si essentiel au mystere de l'Incarnation, que le Verbe de Dieu fût la premiere cause de toutes les actions de l'humanité de Jesus-Christ, qu'il ne craint pas de dire, que c'est diviser l'unité de personne en Jesus-Christ, que de faire agir autrement cette humanité.

*Unitas personæ hoc nexu constat, quod sui juris non sit humanitas, nec sibi seorsim sua sibi sit; sed in jus, in sensum & authoritatem Verbi substantiva, cum eo copulatione sit ascita. Num ergo se sibi ad momentum saltem vindicabit, ut sui sit juris per se definiat aliquid sua privatim & seorsim authoritate gaudeat, nec ipsa jam Verbi accessio sit, sed ejus potius voluntati atque imperio Verbum accedat & assentiatur: hoc demum est sollicitare atque dissuere fœdus unitatis personalis.* Thomassinus lib. 5. cap. 13.

*D.* L'Eglise ne prie-t'elle pas pour le salut des reprouvez?

*R.*

*R*. L'Eglise ne prie point ni pour les Anges Rebelles, ni pour ceux qui sont éternellement damnez; & elle ne priera point au jour du Jugement pour aucun des reprouvez. Que si, dit saint Augustin, elle étoit assûrée à l'égard de quelques-uns, qu'ils sont predestinez au feu éternel, elle ne prieroit pas pour les en exemter, comme elle ne prie pas pour les Anges rebelles.

*Denique si de aliquibus ita certa esset ut qui sint illi, etiam nosset qui licet in hac vita sint constituti, tamen prædestinati sunt in æternum ignem ire cum diabolo: tam pro eis non oraret, quàm nec pro ipso.* Aug. lib. 20. de Civit. c. 24.

*D*. Que doit-on conclure de là à l'égard de Jesus-Christ?

*R*. On en doit conclure, que Jesus-Christ ayant toûjours sçû le secret de la predestination, & ce que Dieu avoit resolu de chacun des hommes, il ne pouvoit rien desirer ni demander qui n'y fût conforme.

*D*. S'ensuit-il que Jesus-Christ n'a rien demandé pour les reprouvez?

*R*. Non; car il a demandé tout ce qu'il sçavoit que Dieu avoit resolu de leur donner. Or Dieu accordant plusieurs graces aux reprouvez, Jesus-Christ les a par conséquent demandées, & si les reprouvez secondoient

ces graces, ils ne seroient pas exclus du salut; mais ils ne le sont jamais, comme il a été dit ci-devant.

*D.* Pourquoi donc Jesus-Christ dit-il qu'il ne prie point pour le monde; mais pour ceux que son Pere lui a donnez?

*R.* Parce qu'il s'agit en ce lieu, des prieres faites pour les Elûs; or les prieres que Jesus-Christ a faites pour ses Elûs, sont fort differentes de celles qu'il a faites pour ceux qui ne le sont pas. Il a demandé efficacement le salut pour ses Elûs; mais il n'a point prié de cette même maniere pour les reprouvez. Car pourquoi, dit le même Auteur que nous avons cité ci-dessus, auroit il importuné en quelque sorte Dieu pour obtenir ce que l'éternelle volonté de Dieu, & sa predestination immuable, empêchoit qu'il ne pût obtenir?

*Ut quid enim divinas aures nec quicquam obtunderet, ut ea impetraret quæ impetrari æterna Dei voluntas & incommutabilis prade-*

Mais quoiqu'il n'ait pas demandé le salut pour eux, il a pû demander d'autres graces, puisqu'ils en reçoivent plusieurs.

D. S'ensuit-il de cette doctrine de saint Thomas, que Jesus-Christ n'ait point prié pour d'autres que pour les predestinez?

*R.* Il s'ensuit seulement qu'il y a certaines prieres qu'il a faites pour les predestinez, quoiqu'il en ait fait d'autres pour ceux d'entre les reprouvez qui reçoivent quelques dons de Dieu: Car saint Thomas ne nie pas qu'il n'ait prié pour tous ceux qui croyent en lui; quoiqu'il ne les ait pas tous compris dans les prieres qu'il a faites pour ses Elûs.

*D.* La priere que Jesus-Christ fit dans le Jardin des Olives, en demandant que le Calice de la mort s'éloignât de lui, n'a-t'elle pas été sans effet?

*R.* Jesus-Christ faisoit en même-tems deux prieres à Dieu, l'une selon la partie inferieure, qui craignoit la mort, & qui en desireroit l'éloignement; l'autre selon la partie superieure & la volonté, qui étoit parfaitement soumise à l'ordre

Vide S. Leon serm. 5. de Past. Greg. lib. 12. moral. c. 8.

l'ordre de Dieu. La deuxiéme volonté a été exaucée, la premiere ne l'a pas été, parce que Jesus-Christ ne l'avoit excitée en lui, que pour marquer la verité de son humanité, & pour les autres fins qui ont été ci-dessus marquées.

*D*. Jesus-Christ n'a-t'il pas pû demander de cette même maniere le salut des reprouvez, sçavoir, selon la partie inferieure, & se soumettre à l'ordre de son Pere, selon la superieure?

*R*. Il n'y a pas d'inconvenient d'admettre de ces sortes de prieres en Jesus-Christ, parce qu'elles ne sont pas contraires à la loi éternelle.

Saint Ambroise semble les admettre expressement: Jesus-Christ, dit-il, a dit à son Pere; *Eloignez ce Calice de moi*, non que le Fils de Dieu craignît la mort, mais parce qu'il ne vouloit pas même que les mechans perissent.

*Et ideo dixit; transfer hunc Calicem à me, non quia Dei filius mortem timebat, sed quia vel malos perire nolebat.* Amb. lib. 10. in Luc. ad cap. 22. ℣. 42.

*D*. Que devons-nous conclure de l'effet infaillible des prieres de Jesus-Christ?

*R*. Nous en devons conclure,

clure, que dans toutes nos prieres, nous devons nous unir à Jesus-Christ: Car non seulement Jesus-Christ est toûjours exaucé; mais il n'y a que lui qui soit exaucé. Il est nôtre unique Mediateur; il est le seul par lequel nous pouvons avoir accés auprés de Dieu.

*D.* Que faut-il faire pour unir nos prieres à celles de Jesus-Christ?

*R.* Il faut premierement qu'elles soient formées par l'Esprit de Jesus-Christ: c'est-à-dire, par le Saint Esprit: Car Jesus-Christ ne peut approuver que ce qu'il opere en nous par le Saint Esprit.

Secondement, il faut qu'elles tendent à la gloire de Dieu: Car Jesus-Christ ne peut prier en nous, que pour la gloire de Dieu son Pere.

Troisiémement, il faut qu'elles soient fondées sur ses merites, & qu'elles soient faites en son nom: Car ne meritant pas d'être exaucez par nous-mêmes, nous ne le pouvons être qu'en nous appuyant sur les merites de Jesus-Christ.

Quatriémement, enfin il faut que nos prieres soient conformes aux regles que Jesus-Christ nous en a données, & au modele qu'il nous en a proposé, parce qu'il est nôtre unique Maître, aussi-bien à l'égard de la priere, que de toute autre chose, n'y ayant que lui, comme dit saint Hilaire, qui sçache prier.

*D*. Peut-on demander à Jesus-Christ dans le Ciel qu'il prie pour nous.

*R*. Nous n'avons aucun exemple d'une semblable prieres faite à Jesus-Christ, dans les Ecrits des Apôtres, dans les prieres publiques de l'Eglise ni dans la plus solemnelle de toutes, qui est la Liturgie. L'usage universel est de prier le Pere par le Fils, ou de s'adresser directement au Fils, comme ayant, selon sa divinité, une puissance égale à celle de son Pere ; & ayant reçû tout pouvoir dans le Ciel & sur la terre, selon son humanité même.

Il ne laisse pas d'être vrai, selon l'Ecriture, que Jesus-Christ est toûjours dans le Ciel nôtre Sou-

*Sempiternum habet*

Souverain Prêtre, nôtre Avocat & nôtre Mediateur ; qu'il s'offre & qu'il intercede sans cesse pour nous. Mais comme nous ne savons pas en quelle-maniere il unit ce ministere avec sa souveraine autorité, & qu'il seroit dangereux de lui rien attribuer qui portât l'idée de l'humiliation & de l'abaissement, dont le tems est fini avec sa vie mortelle, on ne doit point s'écarter de l'usage & de la tradition de l'Eglise, qui nous doit servir de regle.

*Sacerdotium............ semper vivens ad interpellandum pro nobis.* Hebr. 7. 24. 25.

*Advocatum habemus apud Jesum Christum justum.* 1. Joan. 2.

*Qui etiam interpellat pro nobis.* Rom. 8. 34.

---

## CHAPITRE XXX.

### *De la Redemption de Jesus-Christ.*

*D.* LE prix de ce que Jesus-Christ a donné pour racheter les hommes, étoit-il égal à ce qu'il a racheté, puis qu'il n'a donné que des souffrances passageres, pour nous délivrer des souffrances éternelles?

*R.* La

*R.* La dignité de la personne de Jesus-Christ faisoit que les moindres souffrances qu'il offroit à Dieu son Pere, étoient d'un plus grand prix que tout ce dont il vouloit délivrer les hommes.

*D.* La mort de Jesus-Christ n'étoit donc pas absolument necessaire pour racheter les hommes ?

*R.* Elle n'étoit necessaire que par le decret de Dieu, qui avoit choisi ce moyen & non un autre : Car d'ailleurs la moindre souffrance de Jesus-Christ étoit d'un plus grand prix que tous les pechez des hommes; parce que la dignité de sa personne la rendoit d'une valeur infinie.

*D.* Pourquoi donc Dieu a-t'il voulu que Jesus-Christ lui offrît sa mort pour la redemption des hommes ?

*R.* C'est 1. afin que sa redemption fût non seulement suffisante, mais abondante, & qu'elle nous attirât davantage à lui par ce témoignage incomparable d'amour.

2. Afin qu'elle nous fût une plus

plus grande instruction, de la maniere dont nous devons aimer Dieu plus que nous-mêmes, & que nôtre propre vie.

3. Afin de faire mieux connoître aux hommes la grandeur du peché, pour lequel le reparateur du peché a souffert la mort; mais outre ces raisons, il y en a encore une infinité d'autres qui ne sont connuës que de Dieu, selon saint Bernard.

*Alias nemo hominum novit, nec nescere ad plenum potest, quid... penes seipsam contineat hujus venerandi mysterii inscrutabilis altitudo.*

D. A qui la satisfaction de Jesus-Christ a-t'elle été offerte?

R. Elle a été offerte à toute la Trinité, & au Fils même en-tant que Dieu: Car Jesus-Christ, dit saint Augustin, n'est pas seulement Mediateur entre son Pere & les hommes, mais entre Dieu & les hommes. Or Dieu c'est le Pere, le Fils & le Saint Esprit. Entre cette Trinité, & l'infirmité & l'injustice des hommes; Jesus-Christ homme s'est rendu Mediateur, s'étant chargé de l'infirmité, mais non de l'iniquité des hommes; & par la même raison on doit conclure, selon saint Fulgence, que

Lib. de error. Abaillar. c. 8. num. 19.

*Mediator esse dignatus est. Quid est mediatorem esse inter Deum & homines? Non inter Patrem &*

que le sacrifice est offert à toute la Trinité : Car le Fils de Dieu étant le même Dieu que son Pere, s'est offert lui-même à lui-même, comme il s'est offert à son Pere & au Saint Esprit, dit S. Anselme. Neanmoins c'est la coûtume & l'esprit de l'Eglise, de s'adresser particulierement au Pere dans l'action du sacrifice, parceque le Fils rapporte tout à son Pere, comme ayant tout reçû de lui ; sans déroger par là à son égalité naturelle avec son Pere, & il tient pareillement de son Pere cette parfaite égalité, comme tout le reste.

*homines, sed inter Deum & homines. Quid est Deus? Pater & Filius & Spiritus Sanctus........ Ihter illam Trinitatem & hominum infirmitatem & iniquitatem, Mediator factus est homo, non iniquus, sed tamen infirmus.* In Ps. 29. Enarr. 2. num. 1.
Fulg. lib. 2. ad Monim. cap. 11.
L. 2. cur Deus homo cap. III.

---

## CHAPITRE XXXI.

### *Du Sacrifice de Jesus-Christ.*

*D.* LE sacrifice est-il dû à Dieu seul ?

*R.* Le sacrifice interieur étant une reconnoissance du souverain

rain domaine de Dieu sur nous, qui oblige l'ame de consacrer tout son être à sa gloire ; il est clair qu'il ne peut être rendu qu'à Dieu ; & par consequent le sacrifice exterieur qui en est le signe, appartient aussi à Dieu seul, & ne peut être rendu à aucune autre creature.

Le sacrifice exterieur est, selon saint Augustin, une espece de langage, qui signifie que nous nous sacrifions interieurement, & par consequent il ne peut être adressé qu'à celui-même à qui le sacrifice interieur doit être adressé.

*Hæc ita esse signa illorum, sicut verba sonantia signa sunt rerum.* Lib. 10. de civit. c. 19.

*D.* L'homme dans l'état d'innocence auroit-il offert à Dieu des sacrifices exterieurs ?

*R.* Comme il n'y aura plus de sacrifices exterieurs dans le Ciel, parce que les Elûs joüissant de Dieu & le voyant immediatement, n'auront plus besoin de s'élever à lui en s'appuyant sur les creatures ; de même Adam dans l'état d'innocence ayant aussi le pouvoir de contempler la verité éter-

In Psal. 146.

nelle en elle-même, sans l'appui des images corporelles, n'avoit aucun besoin de se servir de sacrifices exterieurs, pour s'exciter au culte qu'il devoit à Dieu. C'est pourquoi saint Augustin en décrivant l'état d'innocence, dit, qu'Adam & Eve dans le Paradis étant purs de tout peché, s'offroient à Dieu eux-mêmes, comme des hosties pures & sans taches ; mais il ne dit point qu'ils offrissent d'autres sacrifices.

Lib. 10. de Civit. cap. 16. Id. cap. 19.

*D.* Les sacrifices de l'ancienne loi étoient-ils necessaires?

*R.* Saint Paul décide expressement dans l'Epître aux Hebreux, qu'ils étoient incapables d'obtenir par eux-mêmes la remission des pechez. *Il est impossible, dit-il, que le peché soit ôté par le sang des Taureaux & des Boucs.*

*Impossibile est sanguine taurorum & hircorum auferri peccata.* Hebr. 10. 4.

*D.* Pourquoi donc étoient-ils instituez?

*R.* C'étoit d'une part pour empêcher les Juifs de sacrifier aux Idoles, & de l'autre pour figurer le vrai & unique sacrifice

*Eorum sacrificiorum tempora impera-*

fice qui devoit être offert par Jesus-Christ. Ainsi comme ces sacrifices n'étoient selon saint Paul, que des ombres & des figures, ils ont été abolis lorsque la verité du sacrifice de Jesus-Christ a paru au monde.

*ta præfiniens, eaque per meliorem Sacerdotem in melius mutanda prædicens, non ista se appetere, sed per hæc alia potiora significare testatur.* Aug. de Civit. l. 10. cap. 17.

*Hujus veri sacrificii multiplicia variaque signa erant sacrificia prisca Sanctorum..... huic summo veroque sacrificio, cuncta sacrificia falsa cesserunt.* Idem cap. 20

*Sacrificia ergo illa, tanquam verba promissiva ablata sunt. Quid est quod datum est completivum? Corpus quod nostis.* Idem in Ps. 39. num. 12.

*D.* Quel est donc le veritable sacrifice necessaire pour la reconciliation des hommes?

*R.* C'est celui que Jesus-Christ a offert en qualité de Prêtre.

*D.* Quand est-ce que Jesus-Christ a été fait Prêtre, & a commencé d'exercer les fonctions de son Sacerdoce?

*R.* Il a été fait Prêtre dés le moment de son Incarnation. C'est-là qu'il a commencé d'emprunter des hommes, ce

Aug. in Ps. 129. num 7.

qu'il commença d'offrir pour les hommes: *Accepit abs te, quod offerret pro te.* Jesus-Christ entrant dans le monde s'offrit à Dieu pour faire sa volonté, comme dit David. Or la principale des volontés de Dieu sur lui, étoit qu'il mourût. Il accepta donc la mort dans le moment de son Incarnation. Il s'offrit à Dieu pour mourir, & il n'a jamais cessé de le faire. Il a vécu en regardant la mort, & en marchant vers la mort. Ainsi toute sa vie a été un sacrifice. Car de même que dans le Ciel, en presentant à Dieu son humanité sacrifiée, il y exerce, selon saint Paul, les fonctions du Sacerdoce: de même en offrant à Dieu durant sa vie l'humanité, qu'il devoit sacrifier; il faisoit avant sa croix même, la fonction de Prêtre. L'immolation de la victime ne s'est faite que sur la Croix; mais l'oblation en a precedé la Croix: & ayant commencé dés le moment de l'Incarnation, elle continuëra pendant toute l'éternité.

*D.* Jesus-Christ a-t'il été Prêtre,

Prêtre, selon l'ordre d'Aaron dans le sacrifice de la Croix?

*R.* Le Sacerdoce d'Aaron, étant un Sacerdoce successif, & attaché à la seule famille d'Aaron, n'a pû convenir à Jesus-Christ qui n'étoit point de la race d'Aaron, ni de celle de Levi, mais de la Tribu de Juda, & qui possede un Sacerdoce éternel.

*D.* Quel est donc le Sacerdoce qui convient à Jesus-Christ?

*R.* C'est le Sacerdoce selon l'ordre de Melchisedec; c'est-à-dire, que c'est le Sacerdoce qui avoit été presenté par Melchisedec.

D. En quoi Melchisedec a-t'il été la figure de Jesus-Christ?

*R.* En plusieurs choses: 1. En ce qu'il étoit Prêtre & Roi tout emsemble.

2. En ce qu'il n'étoit point de la race d'Abraham, comme Jesus-Christ n'étoit point de la race Sacerdotale.

3. En ce que, comme il n'est point parlé du commencement ni de la fin du Sacerdoce de Melchisedec, qu'il n'a reçû son

Sacerdoce de personne, & qu'il ne l'a transmis à personne ; de même Jesus-Christ n'a reçû son Sacerdoce de personne, & n'y aura jamais de successeur, parce qu'il le conservera éternellement.

4. En ce que Melchisedec n'offroit point à Dieu des bêtes en sacrifice ; mais du pain & du vin : Ce qui marque l'oblation que Jesus-Christ a faite de son Corps & de son Sang, sous ces deux especes.

*D.* Jesus-Christ est-il Prêtre selon l'ordre de Melchisedec dans le sacrifice de la Croix ?

*R.* Les autres convenances du Sacerdoce de Jesus-Christ avec celui de Melchisedec, se rencontrent dans le sacrifice de la Croix ; car le sacrifice de la Croix est éternel quant à son oblation. Jesus-Christ l'offre en qualité de Roi & de Prêtre. Il n'y a que le caractere du Sacerdoce de Melchisedec, qui consiste à offrir du pain & du vin, qui ne se rencontre pas dans le sacrifice de la Croix ; mais seulement dans le sacrifice de l'Eucharistie. Mais comme

le sacrifice de l'Eucharistie n'est pas un autre sacrifice que celui de la Croix, puis que c'est l'oblation de la même victime que Jesus-Christ a offerte sur la Croix, il ne sçauroit être Prêtre, selon l'ordre de Melchisedec, à l'égard de l'Eucharistie, qu'il ne le soit aussi à l'égard de la Croix. Car il n'est pas necessaire que le Pontife, selon l'ordre de Melchisedec, en fasse toutes les fonctions en chaque partie de son sacrifice. Jesus Christ est toûjours Prêtre, selon l'ordre de Melchisedec, mais il n'offre son corps & son sang sous le voile du pain & du vin que dans l'Eucharistie, & non sur la Croix ni dans le Ciel.

*D*. Pourquoi Jesus-Christ a-t'il voulu que son corps fût offert sous les especes du pain & du vin?

*R*. Parce qu'il étoit important d'une part que le sacrifice de la Croix fût rendu perpetuel dans l'Eglise, & que les hommes eussent moyen de l'offrir: & qu'il n'étoit pas convenable qu'il fût offert avec l'appareil avec lequel il l'a été

fur la Croix, qui eft un appareil tragique. Il falloit donc que la même hoftie fe trouvât dans l'Euchariftie auffi-bien que fur la Croix ; mais qu'elle y fût fous des voiles differens, & qu'il n'y eût rien dans la maniere dont il eft offert dans l'Euchariftie, qui pût caufer de l'horreur & donner l'idée d'un crime deteftable.

*D.* N'offre-t'on dans l'Euchariftie que le corps feul de Jefus-Chrift ?

*R.* On offre avec le corps de Jefus-Chrift toute fon Eglife, quoiqu'il n'y ait que le corps de Jefus Chrift réellement prefent, & que le pain ne foit point changé au corps de l'Eglife.

*D.* Comment peut on prouver que l'on offre le corps de l'Eglife avec celui de Jefus-Chrift ?

*R.* 1. On le prouve ; parce que felon la tradition des Peres, le corps de Jefus-Chrift eft confacré dans des matieres qui fe forment de plufieurs parties comme le pain de plufieurs grains de bled, & le vin de plufieurs grains de raifin, afin que nous

nous ne separions pas le Chef des membres ; mais que nous les offrions conjointement à Dieu.

2. C'est un devoir naturel à l'homme que de s'offrir à Dieu en sacrifice : Cependant depuis le peché l'Eglise n'est plus digne par elle même de lui être offerte, & elle n'a point d'autre moyē de s'en faire agréer, qu'en s'unissant au corps de Jesus C. qu'elle lui presente dans la celebration de l'Eucharistie. C'est donc une des principales fins de l'Eucharistie, que de donner moyen à l'homme de s'acquiter de ce devoir naturel.

3. L'Eucharistie est destinée pour offrir le corps de Jesus-Christ ; or outre le corps auquel le Verbe est uni personnellement, & qui fait partie de de son humanité sacrée, il se forme par l'Eucharistie un autre corps en s'unissant avec les Fideles non seulement par son Esprit, mais aussi par son corps ; ce qui a fait nommer l'Eucharistie par les Peres une extension de l'Incarnation : C'est donc ce corps étendu & amplifié

par l'Euchariſtie, que Jeſus-Chriſt & l'Egliſe offrent à Dieu, en lui offrant l'Euchariſtie.

4. Enfin quoique le corps de Jeſus-Chriſt ſoit incomparablement plus noble que le corps de l'Egliſe; neanmoins Dieu ne pouroit agréer l'offrande que l'Egliſe lui en fait, ſi elle ne s'offroit avec lui. Car il n'y a que l'amour de Dieu, qui puiſſe plaire à Dieu; or l'amour de Dieu renferme un ſacrifice de ſoi-même, parce qu'il renferme la reconnoiſſance de l'excellence de Dieu au-deſſus de nous & de toute creature : Il faut donc que l'Egliſe en offrant J. C. s'offre elle-même.

*D.* A quoi s'engage-t-on en ſe ſacrifiant avec le corps de Jeſus Chriſt?

*R.* On s'engage à immoler ſa vie à Dieu, ſi la charité le demande, & l'on s'y engage par ce qu'il y a de plus ſacré, qui eſt le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt. Ce Corps & ce Sang ſont le ſceau de nôtre engagement. C'eſt ce que ſaint Auguſtin enſeigne expreſſément, ſur ces paroles des Proverbes.

:rbes. *Si vous êtes assis à la ta-'e d'un Homme puissant, consi-erez attentivement les mets u'on vous sert; parce qu'il faut ue vous en prepariez de sem-lables.* Quelle est cette table d'un Homme puissant dit saint Augustin, sinon celle d'où nous recevons le Corps & le Sang de celui qui a exposé sa vie pour nous? Qu'est-ce qu'y être assis, sinon de s'en approcher avec humilité? Et qu'est-ce que sçavoir qu'il faut preparer des viandes semblables, sinon d'être persuadé que comme Jesus-Christ a donné sa vie pour nous, nous devons aussi donner nos vies pour nos freres.

*Si sederis cœnare ad mensam potentis, considerans intellige quæ apponuntur tibi; & sic mitte manum tuam, sciens quia talia te oportet præparare. Nam quæ mensa est potentis, nisi unde sumitur Corpus & Sanguis ejus, qui animam suam posuit pro nobis? Et quid est ad eam sedere, nisi humiliter accedere? ..... Et quid est sic mittere manum, ut scias quia talia te oportet præparare, nisi quod jam dixi, quia sicut pro nobis Christus animam suam posuit, sic & nos debemus animas pro fratribus ponere.* In Joan. tract. 84. num. 1.



QUATRIÈME

# INSTRUCTION

Sur le troisiéme Article du Symbole : *Qui a été conçû du Saint - Esprit , est né de la Vierge Marie.*

## CHAPITRE PREMIER.

*Ce que l'Eglise nous oblige de croire par ces paroles du Symbole ; Qui a été conçû du Saint - Esprit.*

*D.* POurquoi les Apôtres ont - ils expressément marqué la Conception de Jesus - Christ ?

*R.* Afin qu'on ne s'imaginât pas, comme ont fait quelques heretiques, que Jesus-Christ ayant pris un corps celeste, a passé par Marie comme par un canal ; car le mot de

e *conçû*, marque que le orps de Jesus-Christ a été ormé dans le sein de Marie, & du sang même de Marie.

*D*. Pourquoi étoit-il important, que le corps de Jesus-Christ fût formé du sang de la sainte Vierge?

*R*. Afin que Jesus Christ fût veritablement son Fils, & par elle fils de David, d'Abraham & d'Adam; & qu'ayant ainsi veritablement nôtre nature, il la rachetât: car Jesus-Christ n'a racheté que ce qu'il a pris, comme il a été dit ailleurs. Il falloit que le Redempteur des hommes pecheurs eût la même nature qu'eux; afin qu'il pût offrir & purifier cette nature.

*D*. Pourquoi est-il dit, que Jesus-Christ a été conçû du Saint Esprit?

*R*. Pour marquer la difference de la Conception de Jesus-Christ d'avec celle des autres hommes, qui sont conçûs par la voye ordinaire; & pour faire comprendre que la concupiscence n'a eu aucune part dans cette Conception tou-

toute pure : Car le Saint-Eſprit ayant ſeul formé ce corps, il eſt clair qu'il a été formé trés ſaintement & dans une ſouveraine pureté.

*D*. Pourquoi la Conception de Jeſus-Chriſt a-t'elle été attribuée au Saint Eſprit ſeul ?

*R*. Ce n'eſt pas que les trois Perſonnes divines n'y ayent cooperé, puiſque toutes les operations exterieures des Perſonnes de la ſainte Trinité ſont indiviſibles : Mais c'eſt que l'Incarnation étant le chef-d'œuvre de la bonté de Dieu, elle eſt par cette raiſon particuliérement attribuée au Saint Eſprit, qui eſt l'amour & la bonté éternelle.

*D*. Quelle difference y a-t'il entre l'Incarnation & la Conception de Jeſus-Chriſt ?

*R*. L'Incarnation ſe conſidere par rapport au Verbe, qui s'unit avec une chair, & ſe fait chair ; la Conception ſe conſidere par rapport à la Vierge, qui conçoit en ſon ſein Jeſus-Chriſt ; c'eſt-à-dire le Verbe fait chair.

CHAP.

## CHAPITRE II.

### *Comment s'accomplit le Mystere de l'Incarnation.*

D. DE quelle maniere les Evangelistes ont-ils exprimé le Mystere de l'Incarnation du Verbe?

*R.* En la maniere qui leur est ordinaire ; c'est-à-dire, en proposant les plus grandes choses en des paroles simples, qui ne donnent l'idée que de la substance du Mystere, sans en representer la grandeur. Ils ont laissé à l'esprit de Dieu à en former telles idées qu'il lui plairoit dans l'esprit des Fideles, selon les divers degrez de lumiere qu'il leur voudroit donner ; mais pour eux ils se sont contentez de rapporter simplement les choses, Dieu leur ayant inspiré cette simplicité inimitable, afin de faire voir qu'ils n'étoient possedez d'aucune passion qui les pût porter à alterer la verité, & que leur unique dessein étoit de

de la faire connoître aux hommes telle qu'elle étoit : Or cette maniere, quoi que simple en quelque maniere, est neanmoins si grande, que jamais les hommes ne l'ont pû imiter. L'homme paroît toûjours dans tous les Ecrits des hommes ; mais il ne paroît point dans l'Evangile.

*D.* Qu'est ce donc que les Evangelistes en disent?

*R.* Il n'y a que saint Luc qui en parle, & il le fait en ces termes : „ Comme Elizabeth étoit dans son sixiéme „ mois, l'Ange Gabriel fut „ envoyé de Dieu en une „ Ville de Galilée appellée „ Nazareth, à une Vierge, „ qu'un homme de la mai- „ son de David, nommé Jo- „ seph, avoit épousée ; & cette „ Vierge s'appelloit Marie. „ L'Ange étant entré où elle „ étoit, lui dit : Je vous sa- „ luë, ô pleine de grace ; le „ Seigneur est avec vous, „ vous êtes benie entre tou- „ tes les femmes. Mais elle „ l'ayant vû, fut troublée de „ ces paroles, & elle pensoit en

*In mense autem sexto, missus est Angelus Gabriel à Deo in civitatem Galilaæ, cui nomen Nazareth, ad Virginem desponsatam Viro cui nomen erat Joseph, de domo David, & nomen Virginis Maria. Et ingressus Angelus ad*

a elle-même quelle pouvoit être cette salutation. L'Ange lui dit ; Ne craignez point, Marie ; car vous avez trouvé grace devant Dieu. Vous concevrez dans vôtre sein, & vous enfanterez un Fils, à qui vous donnerez le nom de Jesus. Il sera grand, & sera appellé le Fils du Tres-haut. Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son Pere. Il regnera éternellement sur la maison de Jacob, & son regne n'aura point de fin. Alors Marie dit à l'Ange : Comment cela se fera-t'il ; car je ne connois point d'homme : L'Ange lui répondit, le Saint-Esprit surviendra en vous, & la vertu du Trés haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le Fruit saint, qui naîtra de vous, sera appellé Fils de Dieu. Aussi je vous annonce qu'Elizabeth vôtre Cousine a conçû un Fls en sa vieillesse, & c'est ici le sixiéme mois de celle qui étoit appellée sterile ;

„ *eam, dixit:* „ Ave gratia „ plena ? „ Dominus „ tecum, „ benedicta „ tu in mulie- „ ribus. *Quæ* „ *cùm audisset* „ *turbata est* „ *in sermone* „ *ejus, & cogi-* „ *tabat, qua-* „ *lis esset ista* „ *salutatio. Et* „ *ait Angelus* „ *ei: Ne timeas* „ *Maria, in-* „ *venisti enim* „ *gratiam* „ *apud Deum:* „ *Ecce con-* „ *cipi s in ute-* „ *ro, & pa-* „ *ries Filium,* „ *& vocabis* „ *nomen ejus* „ *Jesum. Hic* „ *erit magnus* „ *& Filius Al-* „ *tissimi voca-* „ *bitur, &*

*dabit illi Dominus Deus sedem David Patris ejus : Et regnabit in domo Jacob in æternum :* „ rile ; parce qu'il n'y a rien „ d'impossible à Dieu. Alors „ Marie lui répondit : Voici „ la servante du Seigneur, „ qu'il me soit fait selon vô„ tre parole. Ainsi l'Ange „ se separa d'elle.

*& regni ejus non erit finis. Dixit autem Maria ad Angelum : Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco ? Et respondens Angelus, dixit ei : Spiritus Sanctus superveniet in te, & virtute Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque & quod nascetur ex te sanctum vocabitur Filius Dei. Et ecce Elizabeth cognata tua, & ipsa concepit in senectute sua : & hic mensis sextus est illi, quæ vocatur sterilis : quia non erit impossibile apud Deum omne verbum. Dixit autem Maria : Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. Et discessit ab illa Angelus.* Luc. cap. 1. vers. 26. & sequent.

*D.* Que doit-on remarquer dans ce recit ?

*R.* On peut remarquer, 1. que l'Ange envoyé à Marie étoit le même que celui qui fut envoyé à Daniel, pour lui annoncer le tems du Messie, & que c'étoit aussi celui qui avoit annoncé à Zacharie la naissance de saint Jean Precurseur de Jesus-

sus-Christ; d'où il paroît que
propre ministere de cet An-
, étoit d'annoncer aux hom-
es ce qui regarde l'Incarna-
on, & qu'ainsi il a été com-
e le premier Apôtre, & le pre-
ier Evangeliste de Jesus-
Christ; ce qui nous doit don-
er pour lui une reconnois-
ance singuliere.

2. On y peut remarquer, combien les pensées de Dieu sont differentes de celles des hommes. Marie étoit une des personnes du monde, dont le monde connoissoit le moins la grandeur, & elle-même s'estimoit encore moins que tous les autres. Cependant Dieu de toute éternité a eu ses regards arrêtez sur elle, pour la rendre la plus grande & la plus heureuse de toutes les creatures. Le ames les plus cheries de Dieu, sont d'ordinaire ainsi inconnuës aux hommes & à elles-mêmes; parce qu'il est difficile d'être connu des hommes sans se connoître, ni de se connoître sans diminuer sa vertu.

3. On y peut remarquer, que

que la sainte Vierge n'a fait precisément connoitre à elle-même à saint Luc, que ce qui étoit necessaire pour la foi du mystere. Elle avoit déja reçû de Dieu une infinité de graces, qui l'avoient élevée à la plenitude où elle se trouva lors que l'Ange lui fut envoyé ; mais elle n'en a jamais rien dit. Les Saints nous instruisent souvent plus en se taisant des graces qu'ils ont reçûës de Dieu, qu'ils n'auroient pû faire les découvrant ; parce que rien n'est plus important que de nous apprendre à ne pas abuser des graces de Dieu par la vanité ; & à les conserver par le silence & l'humilité.

4. L'Ange trouva la Vierge dans sa Chambre, pour montrer qu'on reçoit rarement ailleurs que dans la solitude, & dans le lieu où Dieu nous veut, les grandes graces de Dieu ; parce que le commerce du monde partage le cœur.

5. Il la trouve à Nazareth, Ville méprisée, & dont personne ne croyoit qu'il pût sortir rien de bon. *A Nazareth potest aliquid boni esse?* 6.

6. Toutes les circonstances : ce mystere tendent à le caier aux hommes, & à humier la Vierge dans son élevaon. Les grandes graces de Dieu ont besoin d'être balancées par l'humiliation, autrenent elles seroient capables d'accabler l'ame.

La Vierge est décrite par rois caracteres ; de Vierge, de mariée, & de pleine de grace.

Elle étoit Vierge, non seulement d'effet, mais de vœu : car il paroît dans la suite, que le sujet de la question qu'elle fit à l'Ange, *Comment cela se fera-t'il ?* fut l'incompatibilité apparente de son vœu, qui la lioit à la virginité, avec cette promesse que l'Ange lui faisoit de la part de Dieu, qu'elle auroit un Fils. C'est une remarque de tous les Saints Peres.

Elle étoit mariée à saint Joseph. La simplicité de la Vierge ayant allié ces deux choses qui paroissoient contraires. Elle avoit suivi le mouvement de Dieu en em-

braſſant la virginité ; elle l'avoit ſuivi en ſe mariant, & elle avoit remis à Dieu d'allier deux choſes, qui paroiſſoient opposées, mais qu'elle jugea ſe pouvoir allier, puis que Dieu la pouſſoit également à l'une & à l'autre. La Vierge n'eut peut-être point d'autre motif en contractant ces engagemens, que de ſuivre la voix interieure de Dieu, qu'elle diſcernoit parfaitement par la parfaite pureté de ſon cœur; mais Dieu avoit deſſein de cacher par ſon mariage le myſtere de l'Incarnation & aux demons & aux hommes, de conſerver la reputation de Marie devant les hommes, & de la mettre à couvert auſſi-bien que ſon Fils, des ſoupçons que les hommes en auroient pû concevoir. Il y a de certaines infamies que Dieu oblige d'éviter, parce qu'elles ſont contraires au fruit du miniſtere qu'on exerce, & qu'elles nuiſent au prochain.

Dieu n'envoya point l'Ange à la ſainte Vierge, qu'il ne l'eût auparavant remplie de graces.

graces. Il prepare toûjours ainsi ceux qu'il veut appliquer à de grands ministeres. Et comme il n'y en a point qui approche plus de celui de la Vierge que le Sacerdoce; quand il y appelle quelqu'un, il lui donne des graces qui ont quelque rapport avec celles de la Vierge.

*D.* En quoi le Sacerdoce approche-t'il du ministere de la sainte Vierge?

*R.* En ce que les Prêtres produisent le corps de Jesus-Christ sur l'Autel par leur parole: comme la Vierge le produisit par le consentement qu'elle donna aux paroles de l'Ange.

*D.* Quelle étoit la cause du trouble que la sainte Vierge conçut à la vûë de l'Ange?

*R.* Sa profonde humilité, qui l'empêchoit de reconnoître en elle ce que l'Ange lui disoit. Ce trouble fait donc voir combien elle étoit sincerement humble; car la complaisance qu'une ame vaine auroit euë dans des loüanges aussi grandes que celles que l'Ange don-

na à la Vierge, auroit diſſipé le trouble. Elle fut troublée, parce que l'orguëil, dont elle étoit parfaitement exemte, n'avoit point ouvert la porte de ſon cœur à ces loüanges, pour les faire recevoir agréablement.

*D.* Fut-ce par défiance que la Vierge demanda comment ſe feroit ce que l'Ange lui annonçoit?

*R.* Saint Ambroiſe répond, qu'elle ne douta nullementt que Dieu ne pût faire ce que l'Ange lui annonçoit;mais que c'étoit un juſte éclairciſſement qu'elle ſe crut obligée de demander. Elle s'informa de ce que Dieu vouloit d'elle; mais elle ne douta ni du poupouvoir de Dieu, ni de l'obligation où elle étoit de lui obeïr. Auſſi Dieu qui connoiſſoit la pureté de ſon cœur, ne lui en fit pas faire le moindre reproche par l'Ange, comme il en fit faire à Zacharie; & c'eſt pourquoi le Saint Eſprit, bien loin de lui attribuer de la défiance, la louë au contraire de ſa foi, par la bou-

bouche de sainte Elizabeth. *Beata quæ credidisti.* Souvent les mêmes paroles & les mêmes actions sont fort differentes dans les grands Saints, & dans ceux qui ne sont pas dans un pareil degré de sainteté. Il nous est permis de demander à Dieu ce qu'il veut de nous, pourvû qu'on soit pleinement disposé à lui obeïr.

La Vierge consentit à ce que l'Ange lui annonça ; mais ce ne fut pas par l'amour de sa propre grandeur. C'étoit uniquement pour obeïr à Dieu. Elle n'y considera que cela. Les ames saintes consentent à leur élevation par leur humilité ; parce qu'elles regardent avec raison, comme un grand orgueïl, de resister à Dieu; puisque l'on témoigne par là que l'on est à soi, & qu'on a droit de disposer de soi-même.

Le mystere de l'Incarnation est donc un mystere d'humiliation & dans sa substance & dans ses circonstances principales: dans sa substance,

parce que c'eſt le myſtere de l'aneantiſſement du Verbe; ſa divinité s'étant comme aneantie, en s'uniſſant à une nature humaine: dans ſa maniere, parce qu'au lieu que le Pere Eternel engendre ſon Verbe dés l'Eternité par la contemplation de ſes grandeurs, la Vierge l'a engendré dans le tems par la conſideration de ſa baſſeſſe. *Ecce ancilla Domini fiat mihi ſecundùm verbum tuum.*

On ne conçoit Dieu dans ſon cœur, que par un profond abaiſſement ſous ſa Majeſté infinie, & par une ſoumiſſion entiere à ſa volonté.

Le conſentement de la ſainte Vierge fut ſuivi immediatement de l'Incarnation du Verbe. Ce Myſtere promis aux hommes depuis quatre mille ans, predit par tant de Prophetes, deſiré de tant de Saints, eſt operé ſur la terre, & la terre l'ignore. Marie en eſt la ſeule dépoſitaire, & elle n'eſt pas ſeulement la ſeule qui ait été choiſie de Dieu pour y contribuer en qualité

de mere de Dieu : elle est aussi la seule qui ait été choisie pour en glorifier Dieu, & pour lui en rendre graces au nom de toute l'Eglise. Qui doit s'étonner aprés cela que l'Eglise s'adresse à elle comme à son Avocate auprés de Dieu; puis qu'elle l'a été avant même que l'Eglise fût formée ?

Dans ce moment de l'Incarnation le Verbe de Dieu s'unit pour jamais à l'humanité, & l'éleve à ce comble de grandeur, qui est une suite necessaire de cette union. Dans ce moment l'ame de Jesus-Christ en sortant du neant, commença de joüir de Dieu, & de connoître tout ce qu'elle a connu depuis. Dans ce moment Dieu commença d'avoir un adorateur infini, & la terre un Mediateur tout-puissant.

Ce Fils unique de Dieu, Dieu égal à son Pere & homme parfait, fut renfermé dans le sein d'une Vierge ; c'étoit le plus digne lieu qui fût au monde pour la souveraine pu-

reté d'un Dieu; mais qui ne laissoit pas d'être trés-incommode & trés-humiliant pour un enfant tel que Jesus Christ, qui joüissoit parfaitement de sa raison, & qui sentoit la privation de toutes les fonctions des hommes, où ce lieu le reduisoit. Tous les hommes passent par cet état; mais ils y passent sans connoissance, & par consequent sans douleur & sans peine. Jesus-Christ seul a été dans cet état, avec une lumiere parfaite, & par consequent il en a seul souffert toutes les incommoditez & les humiliations. C'est ce qui est marqué par cette parole du Prophete: *Une Femme environnera un homme*; c'est-à-dire, que dés le moment que la Vierge eut Jesus-Christ dans son sein, elle l'eut comme un homme joüissant de sa raison, & non comme un enfant en qui la raison est étouffée. C'est là ce prodige que le Prophete predit, & qu'il appelle une chose nouvelle.

*Creavit Dominus novum super terram: Fœmina circundabit virum.* Jerem. 31. 22.

Il pouvoit s'épargner ces peines & ces souffrances, en mettant

tant tout d'un coup son corps en état de naître ; mais il n'a pas voulu en se faisant homme commencer à se faire distinguer du reste des hommes. Il est remarquable que de tous les miracles que Jesus-Christ a faits, aucun n'a regardé son propre soulagement, & ils ont été tous destinez à l'utilité des autres. Or il étoit utile pour les hommes qu'il demeurât dans cet état ; il falloit qu'il éclairât son Precurseur, qu'il donnât lieu à la sainte Vierge de pratiquer la plus heroïque fidelité au secret de Dieu, qu'il soit possible de s'imaginer, en souffrant en silence les soupçons de saint Joseph. Il falloit qu'il fournît à saint Joseph l'occasion de pratiquer une moderation admirable dans le plus sensible & le plus violent de tous les soupçons, & que saint Joseph meritât par cette moderation que Dieu lui revelât le mystere de l'Incarnation par le ministere d'un Ange.

Ce repos, ce silence & cet-

te inaction de Jesus-Christ, ne sont pas moins utiles aux hommes, ni moins efficaces que ses actions l'ont été depuis. Il prioit, il souffroit, il satisfaisoit à Dieu pour eux, & il leur faisoit voir dés son entrée au monde, que l'on peut être utile aux ames sans avoir aucun commerce avec elles.

## CHAPITRE III.

### *De l'excellence de la grace de la sainte Vierge.*

*D.* DOit-on croire que la sainte Vierge, ayant été declarée pleine de grace, par l'Ange qui la salua, en lui annonçant l'Incarnation, n'en ait reçû aucun accroissement par l'Incarnation même?

*R.* Il n'y a que Jesus-Christ qui ayant reçû le Saint Esprit sans mesure, n'ait pû recevoir d'augmentation de grace; mais il y a eu un progrés dans les autres Saints, & même dans la sainte Vierge; c'est-à-dire que la grace de la Vierge a été augmentée par degrez, jusqu'à

sa mort, où elle a été dans sa plus grande plenitude.

*D.* En quoi consiste donc la plenitude de la grace de la sainte Vierge ?

*R.* Dieu reserve à l'autre vie de nous la faire connoître parfaitement ; mais dans celle-ci il faut s'attacher à la doctrine de l'Eglise, en recevant d'elle pour certain, touchant la sainteté de la Vierge, ce qu'elle nous propose comme certain.

*D.* Qu'est-ce que l'Eglise nous enseigne touchant la Conception de la Vierge ?

*R.* 1. Qu'elle n'a point compris dans le decret du peché originel, la Vierge Marie, & qu'elle permet de croire pieusement, qu'elle a été exemptée du peché originel.

2 Que ce n'est pas neanmoins un article de foi, & qu'il n'est pas permis de comdamner de peché, l'opinion de ceux qui ne l'en exemptent pas.

3 Elle nous défend de scandaliser les foibles par des disputes temeraires sur ce point, qui n'est pas necessaire à salut.

*D.* On peut donc embrasser

à son choix l'une ou l'autre opinion ?

*R.* Il n'y a pas de peché à tenir celle-même de ces deux opinions qui ne seroit pas veritable, pourvû que l'on s'y porte de bonne foi; mais il pourroit y avoir du peché, s'y l'on s'y portoit par caprice, & par quelque mouvement dereglé.

*D.* Doit-on croire que tous ceux qui ne sont pas persuadez que la Vierge ait été exempte de peché originel, n'ayent pas assez de devotion & de respect pour la sainte Vierge ?

*R.* Ce seroit un jugement trés-temeraire. Les Saints les plus attachez au culte de la sainte Vierge, & qui ont eu une devotion plus tendre pour elle, comme saint Bernard, saint Thomas, saint Bonaventure & saint Anselme, ont crû en même tems qu'elle n'avoit pas été exempte du peché originel.

*D.* Quel parti doit-on prendre dans la diversité de sentimens qu'il y a sur ce point dans l'Eglise ?

*R.* La raison veut que ceux qui sōt capables d'examiner les preuves

preuves & les fondemens par lesquels on en doit juger, prennent le parti qui leur paroît le mieux fondé, & que ceux qui ne sont point capables de les examiner, ou qui n'en ont pas le tems, demeurent dans la suspension de jugement, & évitent de juger sans lumiere de ce point de doctrine; puisqu'il y a toûjours quelque temerité, selon saint Thomas, à porter un jugement fixe, sur des preuves & des raisons incertaines, n'y ayant que l'évidence, qui doive déterminer nôtre esprit à embrasser une opinion plûtôt qu'une autre.

*D.* La Fête de la Conception celebrée par l'Eglise, n'est-elle pas un argument convainquant que la sainte Vierge a été exemte du peché originel?

*R.* Il y a double notorieté sur ce point. Il est notoire que l'Eglise celebre la Fête de la Conception. Il est notoire que l'Eglise ne croit point la Conception immaculée, comme un article de foi; & qu'elle croit au contraire que ce n'est point un article de foi. Les simples

ont donc raison de croire que ces deux notorietez ne sont pas contraires; & qu'ainsi l'établissement de la Fête de la Conception, n'est pas la decision de cette controverse, & qu'elle demeure encore indécise aprés cet établissement.

*D.* N'est-il pas au moins certain, que la sainte Vierge a été sanctifiée dans le sein de sa mere?

*R.* Il n'y a pas diversité de sentimens dans l'Eglise sur ce point, & l'on convient que Dieu ayant fait cette grace à saint Jean-Baptiste, de le sanctifier dans le sein de sainte Elizabeth sa mere; il l'a faite à plus forte raison à la sainte Vierge.

*D.* Doit-on croire qu'elle a été entierement exemte des pechez actuels?

*R.* Quelques Peres en ont douté, & ont attribué en certaines occasions des defauts à la sainte Vierge, mais il paroît que ç'a été par des obscurcissemens humains, & que saint Augustin a eu beaucoup plus de raison de ne vouloir pas com-

comprendre la sainte Vierge dans cette maxime vraye à l'égard des autres Saints, qu'il n'y a point d'homme qui ne peche. *Non est homo qui non peccet.* Aussi cette doctrine de saint Augustin a tellement prevalu, que le Concile de Trente declare que l'Eglise croit que la Vierge n'a jamais commis aucun peché actuel, même veniel.

Aug. tom. 10 44. *B.* 54. *A* 65. *B.* & alibi passim. Edit. nova PP. Benedict..

*Si quis hominem....... posse in tota vita peccata omnia etiam venialia vitare; nisi ex speciali Dei privilegio, quemadmodum de beata Virgine Maria tenet Ecclesia, anathema sit.* Sess. 6. c. 23.

*D.* La concupiscence a-t'elle été entierement éteinte dans la sainte Vierge?

*R.* C'est encore un secret que Dieu n'a point revelé aux hommes; mais il y a beaucoup d'apparence que si elle n'en a pas été entierement exemte dans sa conception même, elle en a été purifiée par sa sanctification dés le ventre de sa mere.

*D.* La sainteté de la Vierge étoit-elle éclatante durant sa vie?

*R.* Sa sainteté étoit d'autant plus grande, qu'elle étoit plus interieure & plus inconnuë aux hommes: cette obscurité lui ayant procuré des mépris, qui servoient à augmenter son

*Nonne hic est fabri Filius? Nonne mater ejus dicitur Maria?* Matth. 13. ✝. 55.

humilité. Le peu d'état qu'on faisoit d'elle étoit si visible, qu'il rejaillissoit même sur son Fils, que l'on rabaissoit, parce qu'il étoit Fils de Marie.

Les hommes sont vains même dans l'idée qu'ils ont de la sainteté. Ils y mêlent toûjours de l'éclat; & ils la regardent par rapport à l'admiration des hommes; & c'est pour les detromper de cette erreur, que Dieu a voulu que la plus sainte de toutes les pures creatures, n'eût rien qui surprît l'esprit des hommes, & que sa sainteté consistât toute dans la pureté du cœur, & dans un amour de Dieu tout interieur.

*D.* La sainteté éminente de la Vierge n'est elle point marquée par l'Ecriture?

*R.* L'éloge que lui donne l'Ange Gabriël, par l'ordre de Dieu, en l'appellant pleine de grace, enferme de grandes choses; & elle a été de plus marquée par diverses figures de l'ancien Testament, qui donnent lieu de s'en former une haute idée.

*In Sole po-*

Car la sainte Vierge est ce taber-

tabernacle que Dieu a misdans le Soleil; c'est à dire, dans la lumiere de toutes les vertus, & dont il est sorti comme un époux. C'est ce tabernacle dont le Pseaume dit, que le Trés-haut l'a sanctifié: *Sanctificavit tabernaculum suum Altissimus.* C'est cette Arche qui étoit faite de bois incorruptible. C'est cette Femme forte, dont la lampe ne s'est point éteinte. C'est cette Epouse, dont il est dit: *Vous êtes toute belle, & il n'y a point de tache en vous.*

*In Sole posuit Tabernaculum suum.* Psal. 18. 6.

Psal. 45. 5.

Exod. 25.

*Non extinguetur in nocte lucerna ejus.* Proverb. ult. ℣. 18. *Tota pulchra es amica mea, & macula non est in te.* Cant. 4. ℣. 7.

*D.* La sainte Vierge a-t'elle eu de grandes lumieres?

*R.* La Vierge n'ayant pas été destinée de Dieu à instruire les hommes par ses paroles, Dieu n'a pas voulu qu'elle fit paroître souvent ses lumieres; mais il est clair neanmoins par son Cantique, qu'elles étoient trés-grãdes; & l'on ne doit point douter que dans le commerce interieur & continuel qu'elle a eu avec Dieu durant toute sa vie, Dieu n'ait répandu en elle toutes les lumieres necessaires, pour augmenter & pour purifier son amour.

Mais

Mais ces communications secrettes de Dieu avec Marie, & de Marie avec Dieu, doivent être honorées par un silence respectueux, qui nous empêche d'assûrer temerairement ce que Dieu a voulu cacher. Dieu a fait les Saints pour lui, & toutes les graces qu'il leur fait, ne se rapportent pas aux autres. Il n'en decouvre que ce qu'il veut, & nous n'en sçaurons les raisons secrettes que dans l'autre vie.

D. Que fit la Vierge quand elle eut conçû ?

*R.* Elle fut penetrée des sentimens & des mouvemens qu'elle a marqué depuis dans son Cantique; qui n'est qu'une expression de sa disposition permanante. Elle adora en silence le Verbe fait chair, & reçût avec simplicité & reconnoissance toutes les impressions qu'il lui plut de faire en elle, sans desirer d'autres lumieres que celles qu'il lui donnoit.

CHA-

## CHAPITRE IV.

### *Dispositions generales où Jesus-Christ a été dés le moment de sa Conception.*

*D.* EST-il important de tâcher de penetrer les dispositions interieures dans lesquelles Jesus Christ a été dés le premier moment de son Incarnation?

*R.* Puisque l'Apôtre nous recommande d'avoir les mêmes sentimens que Jesus-Christ, & qu'il nous declare que nôtre predestination est attachée à cette conformité, il est sans doute trés-important de nous instruire autant que nous le pouvons des sentimens interieurs de Jesus-Christ, & particulierement de ceux qu'il a toûjours eûs, & qui ont fait sa disposition fixe & permanante.

*Hoc sentite in vobis, quod & in Christo Jesu.* Philip. 2. 5.

*Quos præscivit, & prædestinavit, conformes fieri imaginis Filii sui.* Rom. 8. 29.

*D.* Comment peut-on arriver à les connoître?

*R.* Il n'y a qu'à suivre les ouvertures que l'Ecriture nous en

en donne: Car David pour nous marquer ces dispositions interieures de Jesus-Christ entrant dans le monde par l'Incarnation, lui fait dire ces paroles: *Vous avez rejettez les oblations, & les sacrifices de l'ancienne Loi; & j'ai dit alors, me voici, je viens. Il est écrit de moi à la tête du Livre, que je suis destiné à faire vôtre volonté, ô mon Dieu, & à avoir vôtre Loi gravée au plus profond de mon cœur.*

*Sacrificium & oblationem noluisti....... tunc dixi: Ecce venio. In capite Libri scriptum est de me, ut facerem voluntatem tuam: Deus meus volui, & legem tuam in medio cordis mei.* Ps. 39. 7. & 8.

D. Comment faut-il concevoir la disposition marquée par ces paroles?

*R.* Il faut concevoir que dans le moment de l'Incarnation, Dieu imprima dans l'ame de Jesus-Christ, non seulement toute la loi éternelle, mais tous ses ordres & tous ses commandemens particuliers. Il lui commanda de sauver les hommes; de satisfaire & de mourir pour eux; d'employer toute sa vie pour leur instruction & pour leur salut. Il lui donna des Elûs; il lui fit cōnoître tout l'ouvrage de son Eglise, & tout ce qu'il devoit faire

faire pour la former & pour la sanctifier, en lui marquant jusques aux moindres circonstances & aux moindres momens de ses actions, & que dans ce moment l'ame de Jesus-Christ s'unit par un amour trés-ardent à la loi, à la justice & à la sainteté de Dieu. Elle se soumit parfaitement à toutes ses volontez; elle accepta tous ses ordres, elle y consentit, resolu de les suivre & de les executer sans exception.

Ainsi le salut du monde fut en quelque sorte consommé dés ce moment; les actions que Jesus-Christ devoit faire dans la suite, pour operer le salut des hommes, étant en quelque sorte renfermées dans la plenitude de cette soumission parfaite de Jesus Christ, & dans cette acceptation de tous les ordres de Dieu.

*D.* Comment peut-on se rendre conforme à cette disposition de Jesus-Christ?

*R.* Comme Dieu a eu une volonté sur Jesus-Christ, il en a aussi sur chacun de nous. Il veut que nous aimions sa

loi

loi & sa justice, & que nous marchions par une certaine voye. Il faut donc avoir aussi sa loi gravée au fond de nos cœurs, à l'imitation de Jesus-Christ. Il faut accepter humblement tous ses ordres, avec cette difference que Jesus-Christ les accepta en les connoissant, mais Dieu ne nous les faisant connoître que peu à peu, il nous suffit de nous y soumettre generalement, & de les embrasser à mesure qu'ils nous sont declarez.

*D.* Quelles sont les autres dispositions interieures qu'on peut remarquer en Jesus-Christ?

*R.* Elles sont toutes renfermées dans cet amour de la volonté de Dieu, & dans cette acceptation generale de tous ses ordres, qui a fait la disposition fondamentale & perpetuelle de Jesus-Christ.

Ainsi le principal des ordres de Dieu à l'égard de Jesus-Christ étant que pour rendre un hommage souverain à Dieu pour reparer l'outrage qui lui avoit été fait par les pechez

des

des hommes, pour leur procurer le salut, & les graces qui leur sont necessaires pour y parvenir; il s'offrit lui-même en sacrifice à Dieu, en menât une vie de souffrances, & la consommant par la mort de la Croix. Jesus-Christ en connoissant cet Arrêt de Dieu son Pere est entré dans le même moment dans cette disposition de sacrifice. Il lui a rendu par son humanité l'adoration souveraine qui lui étoit dûë; il lui a offert sa vie, ses souffrances & sa mort par les vûës qui lui étoient prescrites; & n'a jamais cessé de les lui offrir. Ainsi toute sa vie n'a été qu'un continuel sacrifice. Il n'a souffert qu'une fois actuellement la mort; mais il a offert continuellement à Dieu sa mort & ses autres souffrances. L'oblation de ce sacrifice a commencé dés son entrée au monde, & continuëra même dans toute l'éternité.

*D.* Comment peut-on imiter cette disposition de Jesus-Christ?

*R.* Les souffrances & la mort sont la peine du peché; mais

mais les hommes sont obligez de changer cette mort & cette peine en des sacrifices de penitence & de pieté : en les offrant à Dieu en satisfaction de leurs pechez , comme Jesus-Christ a fait. Il y a seulement cette difference , que J. C. sçavoit l'heure & le moment precis de ses souffrances & de sa mort ; au lieu que les hommes ne savent qu'en general qu'ils doivent souffrir & mourir : mais cela ne les empêche pas d'offrir à Dieu & leur mort & leurs souffrances, & de vivre (à l'imitation de Jesus-Christ) dans cette disposition continuelle de sacrifice ; ce qui les oblige quand Dieu vient à leur declarer le tems où il desire qu'ils l'accomplissent actuellement, de se soumettre à cet ordre, & de ne pas retracter cette oblation qu'ils ont dû faire continuellement durant leur vie.

*D.* Cette disposition de sacrifice n'enferme-elle point quelques autres dispositions dans Jesus-Christ ?

*R.* Elle enfermoit une dou-

leur.

leur continuelle, une pauvreté parfaite, une profonde humiliation & un amour ardent pour les hommes.

D. Comment enfermoit-elle une douleur continuelle?

*R.* Parce que Jesus-Christ n'a pû s'offrir en sacrifice dés le premier moment de l'être de son ame, sans que son ame ait conçû la grandeur des outrages que les hommes ont faits à Dieu, l'énormité de leur malice, la profondeur des maux où ils sont plongez, & dont ils sont menacez, & la grandeur des maux qu'il étoit obligé de souffrir lui-même pour les en délivrer: Or il n'est pas possible que Jesus-Christ eût dans l'esprit des objets si terribles & si affligeans, qu'il n'en couçût une douleur trés-vive; & delà on en doit conclure, que n'ayant jamais perdu ces objets de vûë, il a passé sa vie dans une affliction interieure & inconcevable.

*D.* Est-on de même obligé de passer sa vie dans une douleur continuelle?

La foibleſſe des hommes ne ſçauroit porter la même meſure de douleur, dont l'ame de J. C. étoit capable, par la force divine qui la ſoûtenoit. Il étoit maître de ſa vie & de ſes ſentimens. Il ne craignoit point d'accabler ſon ame par une douleur trop grande. Il lui en a donc imprimé de telles qu'il a voulu.

Mais il n'en eſt pas ainſi des hommes : La foibleſſe de leur ame ne leur permet pas de s'abandonner à la triſteſſe continuelle : ils ont beſoin de conſolations paſſageres ; mais ils ſont obligez neanmoins d'imiter en quelque ſorte la continuité des douleurs de J. C. en faiſant de l'eſprit de penitence leur diſpoſition la plus ordinaire.

Les conſolations humaines ne doivent être pour eux que des ſoulagemens courts & paſſagers ; & ils doivent rentrer le plus ſouvent qu'il leur eſt poſſible, dans des ſentimens de componction, d'autant plus qu'ils en renouvellent toûjours les ſujets, par leurs fautes continuelles.

tinuelles. Il est vrai que cette disposition n'est pas tout-à-fait contraire à la joye spirituelle; de même qu'en Jesus-Christ la joye des Bienheureux, dont ils joüissoit dans la suprême partie de son ame, étoit jointe avec cet excés de douleurs, dont il étoit penetré dans l'inferieur.

*D.* Comment cette disposition de sacrifice renfermoit-elle une souveraine pauvreté?

*R.* C'est que Jesus-Christ s'étant revêtu dans son sacrifice de la personne des pecheurs, & en voulant porter la peine, s'est soumis par une suite necessaire à la privation de tous les biens & de toutes les consolations humaines; parce qu'un pecheur en qualité de pecheur, en est indigne, & merite d'en être privé; c'est pourquoi Jesus-Christ n'a rien voulu posseder dans le monde: Il n'y a voulu joüir d'aucune consolation; il s'est privé de tout ce qui lui étoit dû: l'amour qu'il avoit pour les hommes le portoit aussi à cette pauvreté parfaite; parce que

pour

pour guerir les hommes de la passion violente qu'ils ont pour les biens, il étoit utile qu'il leur apprît par son exemple à s'en priver, & qu'il leur montrât que cette privation étoit non seulement juste, puisque le peché la meritoit; mais qu'elle étoit le vrai remede d'une de leurs principales maladies.

*D.* A quoi les hommes sont-ils obligez pour se conformer à Jesus-Christ dans cette privation des biens du monde?

*R.* 1. Ils sont obligez à estimer l'état de pauvreté, comme consacré par Jesus-Christ, & à regarder ainsi les pauvres, comme étant au dessus d'eux, s'ils ne sont pas eux-mêmes du nombre des pauvres.

2. Ils sont obligez à travailler actuellement à se détâcher du monde; à se priver le plus qu'ils peuvent d'en joüir, en se reduisant à la pure necessité, & en gemissant de ce qu'ils ne vont pas encore plus avant.

3. Ils sont obligez par consequent à ne pas employer leur

leur vie à augmenter leur fortune & leurs richesses au delà des bornes de la necessité ; puis qu'ils ne le sçauroient faire que par une disposition contraire à celle de Jesus-Christ, en condamnant ce qu'il a fait, & en refusant de se conformer à ses sentimens.

*D.* Comment cette disposition de sacrifice étoit-elle en même tems une disposition d'une profonde humiliation?

*R.* C'est que Jesus-Christ a offert ce sacrifice à Dieu pour les pecheurs, & comme revêtu de leur personne : Or la disposition la plus essentielle à des pecheurs qui veulent satisfaire à Dieu, est celle d'une profonde humiliation: comme le peché consiste dans une élevation injuste & criminelle, la satisfaction pour le peché consiste dans un rabaissement juste & volontaire du pecheur. Jesus-Christ donc se regardant comme chargé des pechez des hommes, s'est autant rabaissé comme les hommes s'étoient élevez ; il a accepté par cette

diſpoſition, toutes les humiliations qu'il a voulu ſouffrir enſuite durant ſa vie.

*D.* Quelles ſont ces humiliations?

*R.* 1. Il a privé ſon humanité de tout l'éclat de gloire qui lui étoit dûë en vertu de ſon union avec le Verbe; & il n'en a fait paroître qu'une étincelle une fois ſeulement, à trois de ces Diſciples, pour les ſoûtenir dans les tentations où ils devoient être expoſez au tems de ſa Paſſion, qui approchoit.

2. Il a ſouffert de vivre inconnu dans un monde qui étoit à lui, & dont il étoit le createur; & il a été comme un ver de terre, & l'opprobre des hommes. Ce ſeroit un grand abaiſſement à un Prince, de vivre inconnu toute ſa vie parmi ſes ſujets; mais combien en eſt-ce un plus grand à Jeſus-Chriſt d'avoir voulu vivre au milieu de ſes eſclaves, & d'en être continuellement mépriſé?

3. Il s'eſt ſoûmis dans ce monde à toutes les loix qui n'étoient faites que pour les

pecheurs. Et il en a voulu porter le caractere en souffrant la Circoncision.

4. Les hommes ne sentent pas la plûpart de leurs humiliations: parce qu'ils ne connoissent pas les pensées des autres hommes, & ne se peuvent appliquer qu'à peu d'objets; mais Jesus-Christ penetrant toutes les pensées des hommes, voyoit dans leur cœur tout le mépris qu'ils faisoient de lui. Il ne lui en échapoit aucun: Ainsi il joüissoit totalement de son humiliation.

5. Il s'est abstenu en toutes les occasions qu'il a pû, de faire éclater sa puissance devant les hommes. Il s'est sauvé de la cruauté d'Herode par la fuite: il s'est souvent échapé de celle des Juifs, en changeant de lieu. Il s'est abandonné à la fureur des hommes; comme s'il n'avoit pas eu le pouvoir de s'en défendre. Il s'est laissé accabler d'ignominies, & il a souffert d'être l'objet de leurs insolences & de leurs insultes: & enfin il s'est reduit dans sa passion au plus

grand aneantissement où un criminel puisse être reduit, en souffrant d'être crucifié nud au milieu de deux larrons, à la vûë de tout le monde.

*D*. Les hommes sont-ils obligez de pratiquer toutes ces humiliations?

*R*. Il y a plusieurs de ces humiliations qui ne peuvent convenir qu'à Jesus-Christ; mais ce qui peut convenir à tous les hommes, c'est l'amour de l'humiliation, la fuite de l'éclat & de la pompe; c'est de ne chercher point à s'élever dans le monde; c'est de supprimer tout ce qui nous peut attirer la gloire des hommes, & d'être bien aise d'y vivre inconnu. Enfin c'est d'accepter toutes les humiliations qu'il plaira à Dieu de nous envoyer, & de reconnoître que nous les meritons toutes en qualité de pecheurs.

*D*. Comment la disposition de sacrifice a-t'elle renfermé dans Jesus-Christ un amour inconcevable pour les hommes?

*R*. Jesus-Christ n'avoit pas seulement ordre de son Pere

de se sacrifier, mais aussi de se sacrifier pour le salut des hommes; Car Dieu l'avoit donné aux hommes pour mourir pour eux. L'ame de Jesus Christ entra donc dans ce sentiment de l'immense charité de Dieu dés le premier moment de son être. Elle offrit sa vie pour eux, non seulement en general, mais aussi en particulier; & leur obtint par cette oblation tous les dons qu'ils reçoivent; non seulement dans la suite de leur vie, mais dans toute l'éternité. Cette disposition n'a pas été pour un moment dans l'ame de Jesus-Christ: elle y a été perpetuelle. C'est elle qui l'a conduit sur le Calvaire; & c'est pourquoi l'Apôtre S. Jean, en parlant d'un des derniers & des plus grands effets de sa charité, & qui étoit la preparation à sa mort, veut que nous le regardions comme la suite d'une disposition permanante & continuelle. Jesus-Christ, dit-il, ayant aimé les siens qui étoient dans le monde, les aima jusqu'à la fin.

Joan. 13. v. 1. *Cum dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos.*

D. A quoi nous oblige cette disposition continuelle de charité que Jesus-Christ a toûjours euë pour les hommes ?

*R.* Elle nous oblige non seulement à un amour perpetuel pour Jesus-Christ; puis qu'il est bien juste que nous aimions celui qui nous a aimé; & que nous aimions continuellement celui qui nous a toûjours aimez : Mais elle nous oblige encore à aimer continuellement l'Eglise; car on ne sçauroit aimer Jesus-Christ sans aimer ce qu'il a aimé, & sans être prêt de donner sa vie pour ceux qu'il a tant aimez ; puis que Jesus-Christ a donné effectivement la sienne pour les sauver.



CHA-

## CHAPITRE V.

### *Naissance de Jesus-Christ.*

*D.* DE quelle maniere Jesus-Christ est-il né dans le monde ?

*R.* Voici ce qui en est rapporté dans l'Evangile.

La sainte Vierge étant proche de son terme, fut obligée d'aller avec Joseph son Epoux à Bethléem, Ville d'où étoit David, pour obéïr à l'Edit de l'Empereur Auguste, qui avoit ordonné qu'on fit un dénombrement de tous les sujets de son Empire. Ainsi la fantaisie de cet Empereur contribua à l'accomplissement des Propheties ; & Joseph & Marie obéïrent à ses ordres comme à ceux de Dieu ; parce qu'encore que cet Edit ne fût dans l'esprit d'Auguste qu'un effet de vanité ou de caprice ; il étoit à l'égard de Joseph & de Marie une loi de Dieu ; & à l'égard de Dieu, c'étoit l'execution de son decret éternel.

Dieu avoit de grands desseins dans ce voyage. Il cacha par ce moyen la Naissance de Jesus-Christ, en ne la découvrant qu'autant qu'il étoit necessaire qu'elle le fût. Il falloit que cette Naissance fût découverte pour accomplir les Propheties, & pour le bien de l'Eglise. Il falloit qu'elle fût cachée pour donner moyen à Jesus-Christ de vivre jusqu'à l'âge de trente ans inconnu à Nazareth. Or tout cela n'eût pû arriver si Jesus-Christ fût né à Nazareth. Ce Peuple qui connoissoit la Vierge, auroit fait plus d'attention sur l'apparition de l'Ange aux Pasteurs, sur l'arrivée des Mages, sur le meurtre des Enfans, qui se seroit fait en ce cas à Nazareth. Il n'auroit pû oublier lors que Jesus-Christ fut de retour d'Egypte, que c'étoit là cet Enfant qui étoit cause de la mort de tant d'autres, & dont la Naissance avoit été accompagnée de tant de merveilles; mais tout cela étant arrivé à Bethléem, dans un lieu où la Vierge étoit inconnuë, la memoi-

moire s'en effaça incontinent, & l'on oublia que c'étoit pour Jesus-Christ que tous ces signes étoient arrivez.

L'Evangeliste dit ensuite, que la Vierge étant à Bethléem ne trouva point de lieu où loger ; Dieu ayant voulu par cette dureté des hommes procurer la solitude dont ce mystere avoit besoin, & figurer par là l'état où étoit le monde, qui avoit banni Dieu entierement de son cœur.

Ils ne firent exterieurement en rejettant Jesus Christ, que ce qu'ils faisoient interieurement en rejettant Dieu ; Et c'est ainsi qu'on vit accomplir à la lettre ce que dit saint Jean : *Celui qui a fait le monde étoit dans le monde, & le monde ne l'a point connu. Il est venu dans ce qui lui appartenoit, & les siens ne l'ont point reçû.*

*In mundo erat, & mundus per ipsum factus est, & mundus eum non cognovit.* Joan. 1. 10. & 11.

Joseph & Marie furent donc obligez de se retirer dans une Grotte proche de Bethléem : Et ce fut dans cette Grotte que Jesus-Christ nâquit, d'une maniere bien éloignée de celle dont naissent les autres

Enfans : Dieu ayant exemté la sainte Vierge des douleurs & des autres suites de l'enfantement ; parce qu'elle n'avoit point de part à la corruption de celles qui conçoivent à la maniere ordinaire. Rien ne paroît plus disproportionné à la grandeur du Createur du Ciel & de la Terre, qu'une miserable Grotte ; mais rien n'étoit plus convenable à celui qui venoit pour détromper les hommes de l'estime, de la grandeur & des pompes du monde.

Ainsi Jesus-Christ commence son ministere dés sa Naissance : Il enseigne en souffrant & en se taisant : Et si sa Croix, selon saint Augustin, est la Chaire où il a été le Docteur du monde; on peut dire le même de sa Crêche : car quel Chrêtien ne rougira pas de son orguëil & de sa delicatesse, en voyant Jesus-Christ dans une Crêche sur du foin, exposé à toutes les injures du tems, & denué de toutes choses ? Comment pouvoit-il mieux nous enseigner le mépris

pris

pris des plaisirs & des richesses, qu'en paroissant dés son entrée au monde, dans une si extrême pauvreté & dans les souffrances, qui en sont les suites ? Quelle leçon ne fait-il point aux hommes, de simplicité, d'innocence, d'obeissance, d'humiliation, par son silence, & par son état d'enfant? Tous les autres enfans figurent ces vertus; mais ils les figurent sans les avoir & sans les pratiquer effectivement; parce que cet état est en eux involontaire, que leur choix n'y contribuë rien, & qu'ils ne le discernent pas; mais Jesus-Christ s'y étoit reduit par choix & par volonté : Il sentoit tout ce qu'il y avoit d'humiliant & de penible dans cet état : Il voyoit sa pauvreté, il l'acceptoit, il l'aimoit, & il expioit par la privation des biens du monde, l'amour insatiable que les hommes en avoient.

D. Comment la Naissance de Jesus-Christ fut-elle donc manifestée?

R. Dieu voulut qu'elle le fût, mais d'une manifestation

paſſagere, qui ne ſervît que de preparation à la grande manifeſtation qui ſe devoit faire dans la ſuite. Il fit annoncer par des Anges à des Paſteurs du peuple Juif, qui veilloient ſur leurs troupeaux, la Naiſſance d'un Sauveur; & ces Anges les conduiſirent à la Grotte où il étoit. Il y amena des extremitez de l'Orient, ſous la conduite d'une étoile miraculeuſe, des ſages Payens, qu'on appelloit Mages, pour lui rendre leurs hommages. La manifeſtation de Jeſus-Chriſt faite aux Juifs, fut ſans éclat, & le bruit en fut bien-tôt étouffé. Celle qui fut faite aux Payens fit beaucoup de bruit à Jeruſalem, & troubla le Roi Herode & toute la Ville; pour marquer que la foi de Jeſus-Chriſt devoit d'abord être reçûë par quelques-uns des Juifs, mais ſans beaucoup d'éclat; & enſuite être embraſſée d'une maniere bien plus éclatante par les Payens. Mais ce tableau de l'Egliſe future ne fut point diſcerné lorſque Dieu le traça d'abord;

& c'est l'accomplissement meme des choses, qui nous a appris à reconnoître ces images.

Les Mages qui avoient troublé Herode en lui annonçant la nouvelle de la naissance d'un nouveau Roi des Juifs, éluderent l'ordre qu'il leur avoit donné de revenir à Jerusalem, en retournant en leur païs par un autre chemin, selon l'avis qui leur en fut donné par un Ange. Ils irriterent par là la cruauté d'Herode, ce qui le porta à faire massacrer tous les enfans de Bethléem, depuis deux ans & au dessous; & Dieu se servit de cette barbarie pour punir la dureté des gens de Bethléem, qui avoient rejetté Jesus-Christ naissant, & pour faire des Martyrs de ces enfans qu'Herode immola à ses défiances, & qu'il fit Rois pour l'éternité, en leur faisant souffrir la mort au lieu de Jesus-Christ, à qui seul il la vouloit donner, tant la malice des hommes est foible & impuissante, quand elle s'attaque à Dieu.

La Vierge & saint Joseph demeurerent immobiles dans cette vicissitude d'évenemens affligeans & consolans. Le rebut des habitans de Bethléem ne les troubla point. L'apparition des Anges, & l'arrivée des Mages ne les éleva point. Quoique Dieu eût fait une si grande distinction d'eux d'avec tous les autres, ils ne s'en distinguerent point, & se soûmirent simplement aux Loix communes. Ils circoncirent Jesus-Christ le huitiéme jour, en lui faisant porter, tout innocent qu'il étoit, la marque du peché. Ils le presenterent au Temple le quarantiéme jour, où il fut reconnu par Simeon & par Anne. La sainte Vierge y offrit ce qui étoit ordonné aux autres femmes par la loi; & ensuite l'Ange leur ayant donné ordre d'emmener Jesus en Egypte, pour le soustraire à la cruauté d'Herode : ils y obéïrent sans retardement. Comme ils n'avoient point d'autre desir que de suivre Dieu, ils le trouverent également dans tous ces divers éve-

évenemens ; Ils l'admirerent dans les merveilles dont il les avoit rendus témoins : Et ils marcherent avec courage dans toutes les routes où sa providence les engagea ; & ayant Jesus-Christ avec eux, ils trouverent par tout une abondance de paix.

## CHAPITRE VI.

*De la vie que Jesus-Christ a menée jusqu'à l'âge de trente ans.*

*D.* POurquoi Jesus-Christ destiné à instruire les hommes, a-t'il passé trente ans sans faire aucune fonction de son ministere, en menant une vie cachée & laborieuse sous l'obéïssance de la Vierge & de saint Joseph ?

*R.* 1. Il n'a pas laissé d'exercer son ministere durant tout ce tems, car les principales maladies des hommes sont l'orgueïl, l'amour de l'éclat & de la consideration, le desir de commander, l'impatience, & la

la precipitation. Or Jesus-Christ ne leur pouvoit donner un exemple plus puissant pour les détacher de ces passions, qu'en menant lui-même trente ans durant une vie basse, obscure & inconnuë aux hommes, dans le travail & dans l'assujettissement. Il ne pouvoit rien faire de mieux pour nous apprendre quelle est la vraye vie, à laquelle l'instinct de la pieté nous doit porter, lorsque Dieu ne nous en retire point par une vocation particuliere, qu'en faisant lui-même choix de ce genre de vie pour y passer la plus longue partie de la sienne.

2. Il nous a fait voir par-là, que le plus efficace remede pour guerir l'orguëil, est l'oubli & le mepris du monde ; & que le travail & l'assujettissement, sont les vrais moyens d'humilier l'ame, & de détruire la propre volonté.

Jesus-Christ n'avoit pas besoin de cet exercice pour lui-même ; mais il en avoit besoin comme docteur des hommes, & comme chargé de satisfaire

pour

pour eux. Il a toûjours connu également tous les desordres & toutes les miseres des hommes ; cependant il ne se mit en état d'y remedier que quand son tems fut venu. Il ne reprend personne avant ce tems : Ce qui nous apprend à souffrir avec paix & patience tous les maux de l'Eglise, ausquels nous ne sommes pas en état de remedier.

J. C. n'agit que trois ou quatre ans, & en passe en retraite plus de trente ; pour instruire tous ses Ministres, que le tems de la priere & de la retraite, doit être beaucoup plus long que celui de l'action. La plus grande partie de la vie chrêtienne doit être cachée ; le Chrêtien est essentiellement pour Dieu, il n'est appliqué aux autres que par des necessitez qui lui surviennent, & dans cette application même il doit rentrer souvent dans la retraite & dans la vie inconnuë.

*D.* Quelle étoit la conduite de Jesus-Christ envers la sainte Vierge ; avoit-il avec elle de grands entretiens sur les mysteres ? *R.*

*R*. Jesus-Christ communiquoit sans doute interieurement de grandes lumieres à la sainte Vierge sur les vertus Chrêtiennes; car comme elle en pratiquoit de grandes, elle avoit toute la lumiere necessaire pour les pratiquer avec une extrême pureté; mais il y a beaucoup d'apparence qu'une des lumieres qu'il lui donnoit, étoit de se renfermer dans son état, & de se contenter de ce qu'il plaisoit à Jesus-Christ de lui decouvrir, sans le prevenir sur cela par aucun desir, ni par aucune demande.

C'est ce qui paroît par l'Evangile. Il y est dit *qu'elle conservoit dans son cœur toutes les actions & toutes les paroles du Fils de Dieu*; mais il n'y est pas dit qu'elle lui demandât d'être instruite par avance de ce qu'il devoit faire. Il y est dit qu'elle s'entretenoit dans son cœur de ce qu'elle avoit vû ou entendu; mais il n'y est pas dit, qu'elle s'en entretint avec J. C. La pureté de son cœur lui faisoit trouver de grandes lumieres dans les moindres actions de Jesus-Christ: Elle admiroit

*Maria conservabat omnia verba hæc; conferens in corde suo.* Luc. 2. 40.

continuellement un Dieu obéïssant à une creature, occupé à un vil travail, oublié & méprisé par les hommes, & elle se servoit de toutes ces humiliations, pour s'aneantir elle-même sans cesse en la presence de Dieu.

*D*. Avoit-elle de la peine à lui commander?

*R*. Nullement; parce qu'elle ne lui commandoit que pour lui obéïr. Elle voyoit clairement l'ordre & la sagesse de Dieu dans cette conduite: Elle obéïssoit donc à cet ordre simplement & sans répugnance, & elle commandoit ainsi avec une parfaite humilité.

*D*. Doit-on croire que la sainte Vierge adorât Jesus-Christ exterieurement?

*R*. Elle l'a sans doute adoré interieurement, & sa vie même n'étoit qu'une continuelle adoration; mais il est plus probable qu'elle a conformé ses actions exterieures à l'état où Jesus-Christ étoit, dans lequel il ne manifestoit point encore sa divinité aux hommes.

La manifestation de la divinité

nité de Jesus Christ se devoit faire en son tems, & ce tems n'étoit pas encore venu. La sainte Vierge étant donc parfaitement simple, suivoit cette conduite de Dieu, sans effort, & sans resistance; & par consequent sans peine.

---

## CHAPITRE VII.

*Remarques sur la vie de Jesus-Christ, depuis le commencement de sa Predication jusqu'à sa Mort.*

*D.* POurquoi saint Jean commença t'il à prêcher & à batiser avant Jesus-Christ?

*R.* Parce que Dieu voulut que son Fils ne fût pas seulement annoncé & prédit par divers Prophetes qui avoient precedé sa venuë, mais qu'il fût aussi marqué & montré aux hommes par un Prophete extraordinaire, que Dieu avoit preparé à ce ministere par une naissance miraculeuse, & par une vie qui l'étoit encore plus, & qui lui acquit l'estime & l'admi-

l'admiration des Juifs. Or afin qu'il eût plus de facilité de designer Jesus-Christ, comme le Messie; Dieu lui donna ordre de prêcher dans le Desert, & de batiser dans le Jourdain ceux qui viendroient à lui; afin qu'attirant les Peuples à son Batême, Jesus-Christ eût occasion de le venir recevoir de lui, & que saint Jean eût moyen de le marquer aux Juifs, & de leur rendre temoignage que Jesus-Christ étoit le Messie qu'ils attendoient. Ainsi tout ce que Dieu avoit fait en faveur de S. Jean, avoit pour fin principale la manifestation de Jesus-Christ. Les Peuples furent émûs & reveillez de leur assoupissement, par la Predication de Jean-Baptiste, qui avoit rendu témoignage à Jesus-Christ; & ensuite ils furent persuadez de le suivre, par la creance que ce Prophete s'étoit acquise sur leurs esprits.

Matth. 3. 16.
Marc. 1. 10.
Luc. 3. 21.
Joan. 1. 32.

Dieu veut que les grandes choses ayent de grandes preparations; & comme il n'y avoit rien de plus grand que Jesus-Christ, & l'œuvre qu'il venoit

accom-

accomplir au monde, qui étoit le salut des hommes; il étoit de l'ordre de Dieu, que les hommes y fussent preparez par un Prophete qui les y disposât, & qui les portât à la penitence, qui est la preparation essentielle à la reception de l'Evangile.

*D*. A quel âge Jesus-Christ a-t'il voulu être batisé par saint Jean?

*Ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta.* Luc. 3 23.

*R*. Saint Luc dit que ce fut à l'âge d'environ trente ans; Jesus-Christ ayant voulu instruire l'Eglise par son exemple même, qu'il ne faut élever aux Ordres de l'Eglise, que ceux qui sont dans la maturité de l'âge, de la sagesse & de la vertu, & qui s'y sont preparez par une longue retraite.

*D*. N'y eut-il rien de particulier dans le Batême de Jesus-Christ?

*R*. Dieu l'a voulu signaler par trois miracles: Premierement, Jesus-Christ dans la priere qu'il fit en sortant du Batême vit les Cieux ouverts, & ce miracle qui ne fut aperçû

Luc. 3. 21.

que

que de J. Christ seul, mais qui nous est rendu certain par les Evangelistes, signifioit que le Batême que Jesus-Christ venoit de consacrer par le sien, ouvriroit le Ciel à tous ceux qui le recevroient.

Le second, qui fut aperçû aussi par saint Jean, fut que le Saint Esprit descendit visiblement sur Jesus-Christ sous la forme d'une Colombe, pour marquer la sanctification que les Batisez reçoivent dans le Batême; l'esprit de douceur, de simplicité & de charité dans lequel ils doivent entrer.

Le troisiéme, fut que l'on entendit une voix du Ciel par laquelle le Pere Eternel le reconnut pour son Fils, & pour l'objet de son amour: Afin que toutes les trois Personnes divines, au nom desquelles le Batême est donné, parussent dans celui de Jesus-Christ.

*D.* Jesus-Christ commença-t'il sa Predication incontinent aprés son Batême?

*R.* Non, il s'y prepara encore, en se retirant quarante jours dans le Desert, pour instruire

Matth. 4. 1.
Marc. 1. 12.
Luc. 4. 1.

ſtruire ſes Miniſtres, de quelle maniere ils ſe devoient preparer à l'exercice de leur miniſtere.

*D.* Pourquoi Jeſus-Chriſt permit-il au diable de le tenter dans le Deſert?

*R.* C'eſt afin de montrer aux Chrétiens, que perſonne ne peut eſperer d'être exemt de tentations en cette vie : Que le diable attaque particulierement les juſtes & les nouveaux Convertis, & qu'ils ne peuvent lui reſiſter, que par les moyens qu'il a pratiquez lui-même; qui ſont la retraite, le jeûne, & la meditation de la parole de Dieu, en joignant ces excercices avec la confiance que Jeſus-Chriſt nous a obtenu (par la victoire qu'il a remporté ſur le diab'e) la grace de le ſurmonter, en pratiquant les moyens qu'il a pratiquez.

*D.* Quelle vie Jeſus-Chriſt a-t'il menée en converſant avec les hommes?

*R.* Une vie commune à l'exterieur, afin de s'accommoder à eux, & de ne les pas bleſſer

en se distinguant d'eux en des choses indifferentes ; & pour montrer à ses Ministres qu'étant destinez au service des autres, il faut qu'ils reglent leur maniere de vie par l'utilité du prochain. Ainsi cette vie commune étoit plus parfaite dans Jesus-Christ, que toutes les austeritez qui ont depuis été pratiquées par les Saints les plus austeres. Car c'est la charité qui donne le prix à tous les exercices corporels ; & où il y a plus de charité, il y a plus de vertu & de merite. Mais cette vie commune étoit une vie irreprehensible, & tellement exemte de toute apparence de faute, qu'elle donna lieu à Jesus-Christ de défier les Juifs de lui reprocher aucun peché. Joan. 8. 46.

C'étoit une vie où rien ne se dementoit, où les passions humaines, ni les interêts humains ne paroissoient point. Tout y étoit commun en apparence ; mais tout y étoit singulier & extraordinaire en effet.

Ceux qui ne possedent pas réellement les biens humains,

les possedent par l'esperance, & ils se consolent des maux presens, par l'esperance des biens à venir. Jesus-Christ ne s'est point soutenu par-là ; il n'a rien esperé pour ce monde ; il a sçû & predit sa mort ignominieuse : il avoit cent moyens de l'éviter : mais bien loin d'en user, il s'est toûjours avancé vers elle en la voyant devant soi.

Qui a jamais sçû si bien cacher sa grandeur, & qui en a si peu joüi que Jesus-Christ ? Il faloit qu'elle fût connuë aux hommes, dont le salut consistoit à la connoître. Il est predit quatre mille ans durant par une suite de propheties ; sa venuë est attenduë par tout un Peuple ; tous les évenemens du monde ont rapport à lui, & sont faits pour lui ; les Juifs & les Gentils lui viennent rendre hommage dés sa naissance. Cependant il sçait si bien menager tout cela, qu'il ne laisse pas de demeurer inconnu au monde, d'être le rebut du monde, & de ne joüir d'aucuns biens du monde.

CHA-

## CHAPITRE VIII.

### *De la Doctrine de Jesus-Christ.*

*D.* QU'y a-t'il de remarquable dans la Doctrine de Jesus-Christ ?

*R.* En voici quelques caracteres singuliers.

Premierement, J. C. seul trouve le secret de reformer les hommes, en reformant leur cœur par la grace, & assujettissant leur esprit, non par une discussion particuliere des dogmes ; mais par un autorité plus raisonnable & plus convainquante que tous les raisonnemens des hommes. Tous les autres ont voulu dominer sur leurs disciples ou par une force sans raison, ce qui est injuste ; ou instruire par des raisonnemens abstraits & disproportionnez à la plûpart des esprits, ce qui est impossible : Lui seul a trouvé la voye unique, qui fût propre aux hommes, qui est celle d'une autorité raisonnable.

Secondement, Jesus-Christ seul propose les vrais remedes des maladies de l'homme; l'humilité contre l'orguëil, la privation des plaisirs & la penitence contre les passions sensuelles: les autres n'ont pas connu nos maladies bien loin d'être en état de les guerir.

Troisiémement, Jesus-Christ seul a appris aux hommes à vivre en ce monde, par rapport à l'autre vie; les autres ne sont occupez que du soin de passer cette vie sans songer à l'autre.

Quatriémement, Jesus-Christ seul a detrompé les hommes de la prétention ridicule de se rendre heureux dans ce monde, les autres n'ont eu que ce but frivole.

Cinquiémement, Jesus-Christ seul a appris aux hommes leur impuissance effective, & leur a montré d'où ils pouvoient tirer la force dont ils ont besoin; e s autres ont travaillé sur ce faux fondement, que l'homme étoit capable de surmonter par lui-même ses erreurs & ses passions.

Sixiémement, il n'y a que la doctrine de Jesus-Christ, qui

ſoit pour tout le monde. Toutes les autres doctrines n'étoient que pour les gens d'eſprit, pour les Savans, pour ceux qui avoient de l'ouverture à l'egard des ſciences & du loiſir pour s'y occuper : Mais la doctrine de Jeſus Chriſt eſt pour tous ceux qui ont le cœur droit ; elle eſt pour les forts & pour les foibles ; elle eſt donc la ſeule digne de Dieu, dont la juſtice ne peut faire dépendre que de la droiture du cœur, la connoiſſance de la voye du ſalut. Le ſyſtême de la vie chrêtienne eſt mille fois plus élevé plus grand, plus conforme au ſens commun, que tout ce que les hommes avoient inventé juſqu'alors. C'eſt un ſyſteme qui reforme toutes les idées des Philoſophes, des Phariſiens, des Sages d'entre les Juifs & des Payens. Il n'eſt point propoſé d'une maniere timide & tremblante, par voye de diſpute & de diſcuſſion, mais par voye de puiſſance & d'autorité. Cependant celui qui le propoſe eſt un homme ſans lettres qui s'éleve tout

d'un coup au-dessus de tous les hommes. Qui ne reconnoîtroit à ces caracteres un Dieu qui nous parle? Le seul precepte de la double charité, où toute la doctrine de Jesus-Christ se reduit, passe toutes les idées des Philosophes; soit pour le reglement de la vie particuliere; soit pour rendre les peuples & les états heureux.

Septiémement, la doctrine de Jesus-Christ découvre tout d'un coup tout ce qui avoit été caché sous le voile des figures de la loi, tout ce qui avoit été entrevû par les Philosophes, & tout ce qui étoit resté de vrai dans l'esprit des hommes. Elle s'accorde admirablement avec la loi de Moïse, avec toutes les Propheties, & avec toutes les lumieres naturelles; rien ne s'y dément, rien n'y est foible. Si elle propose des choses qui sont audessus de la raison, elle fournit des motifs legitimes pour les croire. Le moyen qu'un homme sans lettres, qui s'étoit occupé jusqu'à trente ans au travail des mains, eût

pû

pû trouver ce qui n'étoit encore venu dans l'esprit de personne, & qu'il eût pû non seulement l'enseigner avec autorité à tout un peuple; mais le suivre lui-même avec tant d'exactitude.

Huitiémement, tous ceux qui trouvent de belles inventions par un effort d'esprit, les proposent ensuite avec un certain effort, qui tient de la contention qui les leur a fait trouver. Ils se servent d'une suite de principes, pour les faire entrer dans l'esprit des autres, & ils les menent par les mêmes voyes par lesquelles ils y sont arrivez; mais Jesus-Christ propose sa doctrine sans effort. Il dit les plus grandes choses & les plus éloignées de l'esprit des hommes, comme lui étant naturelles. Il ne prend point une voye d'enchaînement de principes pour les persuader. Il les propose simplement, il les fait croire par ses miracles, & il instruit ses Apôtres à user de la même voye, d'une maniere neanmoins qui leur étoit propor-

tionnée, & aussi differente de celle de Jesus-Christ, que des disciples le sont de leur maître.

Il parle avec la clarté qui convenoit à la loi nouvelle; mais avec une autorité de maître. Les Apôtres parlent avec la même clarté & avec une soumission de disciples; mais l'on voit dans le maître & dans les disciples la même droiture, la même simplicité, le même amour de la verité, & le même desinteressement. C'est le même esprit qui les anime; il paroit dans Jesus-Christ, comme dans sa source; & dans les Apôtres comme dans les ruisseaux.

Neuviémement, le progrez de la doctrine de Jesus-Christ paroît petit durant sa vie; il n'est suivi que d'un petit nombre de personnes, qui étoient foiblement attachez à lui, & qui l'abandonnerent au tems de sa Passion, quoi qu'il la leur eût predite: Mais c'est qu'il falloit pour l'accomplissement des Mysteres, qu'il fût ainsi petit d'abord. Un plus grand progrez

grez y auroit été contraire. Il falloit que sa doctrine fût scellée par sa mort ; cette mort y ajoûtant un poids d'autorité, qui surpassoit tout ce qu'elle en avoit d'ailleurs. Car cette mort, qui eût été la conviction de la fausseté de cette doctrine si J. C. ne fût point ressuscité, étant jointe à sa Resurrection, en étoit une confirmation invincible. Aussi ayant ajoûté cette derniere preuve, il fit ensuite paroître son empire sur les cœurs, & la force invincible de sa grace, en attirant tout le monde à soi, malgré l'opposition du monde, selon qu'il l'avoit predit lui-même : *Si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad me.*

Ceux qui ont voulu séduire les autres, ont toûjours tâché de leur donner des marques trompeuses & équivoques afin d'entretenir leur seduction. Mais comme Jesus-Christ ne vouloit tromper personne, il en a donné à ses Apôtres ausquelles ils ne se pouvoient méprendre. Il leur promit de ressusciter aprés sa

 mort.

mort. Rien n'eſt moins trompeur que cette promeſſe. Elle eſt certainement vraye ou certainement fauſſe, & ces Apôtres n'ont pû le croire reſſuſcité, ſans qu'il le fût effectivement, ayant eu tant de moyens de decouvrir la verité.

Jeſus-Chriſt promit encore à ſes Apôtres qu'ils guériroient les malades & reſſuſciteroient les morts : Ils ont ſçû certainement s'ils avoient ce pouvoir, ou s'ils ne l'avoient pas ; s'ils rendoient la vûë aux aveugles, l'ouïe aux ſourds, & s'ils faiſoient marcher les boiteux, comme Jeſus-Chriſt le leur avoit promis : ils n'avoient qu'à en faire l'eſſai, comme ils le firent en effet.

Enfin, il n'a pû auſſi les engager à tromper les autres par la maniere dont il les a inſtruits; on ne s'engage dans ces deſſeins, que par l'eſperance de quelque bien humain : Or Jeſus-Chriſt n'a propoſé à ceux qui le ſuivoient, que la mort & les ſouffrances pour cette vie.

CHA-

## CHAPITRE IX.

### *Maniere de profiter de la vie & de la doctrine de Jesus-Christ.*

*D.* DE quelle forte faut-il considerer la vie & la doctrine de Jesus-Christ, pour en tirer du fruit?

*R.* Les fruits qu'on en peut tirer ne sont pas attachez à une certaine methode; Toutes les graces que nous recevons de Dieu, en sont des fruits, & Dieu nous les donne ordinairement en nous appliquant à quelque point de cette doctrine, & à la consideration de quelque partie de la vie mortelle de Jesus-Christ. Il est la loi éternelle & la justice de Dieu, renduë sensible par les actions de son humanité, & découverte aux hommes par ses paroles: L'amour de cette loi n'est gravée ordinairement dans nos cœurs que par ses paroles & ses actions; mais il le fait en une infinité de

manieres, ſelon la qualité des eſprits, ſelon leurs diverſes ouvertures & leurs differentes diſpoſitions.

Tout ce qu'on peut faire eſt de propoſer certaines vûës generales de s'appliquer à la vie de Jeſus-Chriſt, pour aider les ames qui n'ont pas d'inſtinct ni d'attrait particulier.

*D.* Expliquez quelques-unes de ces vûës?

*R.* On peut conſiderer dans la vie de Jeſus-Chriſt *ſes actions, ſes paroles, ſes ſouffrances & ſes privations.*

Ses actions ſont de deux ſortes: Il y en a de miraculeuſes, qui ſont propoſées pour l'admiration & pour l'inſtruction des hommes; mais non pour leur imitation.

Il y en a au contraire qui ſont faites proprement pour être imitées, & pour nous ſervir de regle & de modele. Quand Jeſus-Chriſt a rendu la vûë aux aveugles, & l'ouïe aux ſourds; qu'il a reſſuſcité les morts, appaiſé les tempêtes, marché ſur les eaux; il

il n'a pas pretendu que nous aspirassions à l'imiter en cela; mais quand il a pratiqué l'humilité, la patience & le support du prochain, il a proposé ses actions pour les imiter.

Il y a de même dans sa doctrine des points qu'il propose simplement pour être crûs, & d'autres qu'il propose pour être pratiquez.

Ses souffrances sont ou interieures ou exterieures, & enfin ses privations sont des especes de souffrances interieures; car il y a cette difference entre les privations où les hommes sont reduits, & celles de Jesus-Christ, que la plûpart des privations des hommes, sont ou involontaires, ou insensibles à leur égard. Les enfans, par exemple, sont privez dans le sein de leur mere de l'usage de la vûë, & de la liberté de se mouvoir; pendant quelques années aprés leur naissance, ils n'ont que des pensées grossieres & sombres, & ne joüissent point de leur raison. Tous les hommes sont privez des biens que Dieu

Dieu avoit attachez à l'état d'innocence ; mais il y en a bien peu qui y fassent reflexion; & quand ils y en feroient, cette privation ne laisseroit pas d'être involontaire.

Mais toutes les privations où Jesus-Christ s'est reduit, ont été volontaires à son égard; & comme il a dit lui-même de sa vie, que personne n'avoit le pouvoir de la lui ravir, & que c'est lui même qui l'avoit offerte en sacrifice à son Pere; il a pû dire de même de toutes les choses dont il s'est privé, que personne n'avoit le pouvoir de l'y reduire. Il a connu toutes ces privations, & les a acceptées volontairement ; & c'est en sa personne que le Prophete a dit : *Ego vir videns paupertatem meam in virga indignationis ejus.*

*D.* Quelles utilitez peut-on retirer de ces quatre choses ?

*R.* Il n'y a qu'à considerer pour cela ce qu'elles ont de commun : Or toutes les actions, toutes les souffrances, toutes les paroles, toutes les pri-

privations de Jesus-Christ ont cela de commun qu'elles sont divines, & qu'elles sont en quelque sorte Dieu même: Car Jesus-Christ n'a fait aucune action par son humanité, qui n'ait été regie & prescrite par le Verbe. Ainsi le Verbe a toûjours agi dans toutes les actions de l'humanité de Jesus-Christ; & pour les concevoir pleinement, il faut toûjours concevoir une double action; l'une de l'humanité gouvernée & appliquée; l'autre du Verbe gouvernant & appliquant son humanité. Or toute action du Verbe est éternelle & divine, ou plûtôt elle est Dieu même: Car en Dieu son action n'est pas distingué de son essence.

Il faut concevoir en Jesus-Christ une sagesse immense & infinie, dont il sort certains éclairs qui frapent nos sens, soit par les actions, soit par les paroles, soit par les souffrances ou par les privations de son humanité. L'impression que ces éclairs font sur nous est extrémément bornée; mais

la source en est infinie. Il n'y a donc rien dans Jésus-Christ, qui ne soit infini, & qui ne merite les respects & les adorations de toutes les creatures.

*D.* Cela s'étend-t'il jusqu'aux moindres actions, & aux moindres mouvemens de Jesus-Christ, comme le manger, le dormir, & le marcher?

*R.* Jesus-Christ n'ayant rien fait que par sa volonté & toute volonté de Jesus-Christ ayant été gouvernée par le Verbe, tous ses mouvemens sont par consequent infiniment sages. Ils ont tous été produits par une raison divine, & ils sont tous un digne objet d'adoration.

*D.* Que s'ensuit-il de là?

*R.* Il s'ensuit que non seulement tout mouvement de Jesus-Christ est saint; mais qu'il est aussi sanctifiant; & par consequent que c'est une pratique trés-sainte & trés-utile, en lisant les actions de Jesus-Christ, de l'adorer dans tous ses mouvemens, & de les regarder comme des sources de graces, comme des causes du salut, & com-

comme des effets de ſa charité pour les hommes? car il les a toutes rapportées au ſalut des hommes, & elles étoient toutes d'un prix infini, & ce n'eſt pas avoir peu profité de ſa lecture que d'en avoir pris ſujet d'adorer Jeſus-Chriſt dans quelqu'une de ſes actions, & de lui en avoir rendu graces; comme des preſens, qu'il a faits non ſeulement aux hommes en general, mais auſſi a chaque fidele en particulier.

Enfin tous les mouvemens toutes les paroles, toutes les ſouffrances, toutes les privations de Jeſus-Chriſt étant des mouvemens, des paroles, des ſouffrances & des privations de la Sageſſe éternelle; ſont par conſequent capables de nous éclairer & de nous inſtruire. Nous devons donc ou joüir de cette lumiere ou reconnoître devant Dieu nôtre aveuglement; & cette reconnoiſſance eſt une autre ſorte de lumiere, qui ſouvent n'eſt pas moins utile que celle que nous n'avons pas, parce qu'elle nous fait voir

combien

combien nous devons nous humilier, ce qui est une vertu trés-necessaire.

Ainsi il n'y a rien dans Jesus Christ qui ne nous donne lieu de pratiquer envers lui l'adoration & la reconnoissanee, & qui ne nous fournisse quelque instruction utile pour nôtre salut.

*D*. Que devons-nous considerer en particulier dans les miracles de Jesus-Christ?

*R*. Les miracles de Jesus-Christ, sont des preuves qu'il nous a données de sa divinité, & ils nous donnent lieu par consequent d'exercer la foi, que nous devons avoir de sa divinité & de sa toute-puissance; ce sont en même tems des motifs de nôtre esperance, & de notre confiance en Dieu; puisqu'étant tout-puissant il est capable de remedier à tous nos maux.

Mais ils ne sont pas seulement des preuves de sa puissance; ils le sont aussi de sa charité envers nous: car c'est déja une grande charité que de nous faire connoître sa puissance,

sance, & il nous a voulu de plus montrer par la qualité des miracles qu'il a operez, ce que nous devons attendre de lui. Ce ne sont pas seulement des prodiges qu'il ait exposez à nos yeux pour attirer nôtre admiration : Ce sont pour l'ordinaire des marques de la charité de Dieu, imprimées sur les corps des hommes par la guérison miraculeuse de leurs maladies ; afin de nous montrer ce que nous devons esperer de sa bonté infinie dans la guérison des maladies de nos ames, qu'il est bien plus disposé à guérir que celles de nos corps. Nous n'avons donc qu'à nous mettre au nombre de ces malades guéris miraculeusement par Jesus-Christ ; & emprunter les desirs qu'ils ont eûs de leur guérison ; le soin qu'ils avoient de la rechercher, la reconnoissance qu'ils témoignoient, quand ils l'avoient obtenuë, & appliquer tout cela à la guérison de nos ames.

Nous devons considerer dans les Lepreux l'impureté de nôtre ame, par le melange de nôtre

nôtre concupiscence, qui se glisse dans la plûpart de nos actions. Dans les aveugles la privation où nous sommes souvent de la veritable lumiere : Dans les sourds, nôtre surdité à la voix de Dieu : Dans les boiteux, l'instabilité & l'inégalité de nos actions : Dans les paralitiques nôtre impuissance à agir pour Dieu : Dans les febricitans, le tumulte & l'ardeur de nos passions ; dans les morts ressuscitez, la resurrection de nos ames. Et aprés nous être revêtus de ces images, qui ne sont que trop réelles, nous devons nous addresser avec ardeur à ce Medecin plein de puissance & de charité, qui n'a exercé l'une & l'autre sur les corps, que pour nous faire connoître qu'il étoit venu pour exercer l'une & l'autre sur les ames.

Il faut donc reconnoître cette charité & cette puissance à l'égard de la guérison des ames. Et comme rien ne nous peut empêcher d'en recevoir les effets que nôtre peu de foi, de confiance, d'ardeur & d'humilité

milité ; il faut lui demander ces vertus & les preparations necessaires pour les obtenir, & condamner en sa presence nôtre indifference, nôtre froideur & nôtre peu de foi.

*D*. Que devons-nous considerer en particulier sur les paroles de Jesus-Christ, & sur ces actions proposées à nôtre imitation ?

*R*. Il faut regarder les unes & les autres comme des loix ou des conseils, parce qu'elles le sont en effet, & que comme il y a entre les paroles de Jesus-Christ des conseils & des preceptes, il y en a de même dans ses actions.

Mais il est vrai de dire des uns & des autres qu'ils sont saints & purs: *Lex Domini immaculata*. Il est vrai d'en dire, qu'ils tendent à retierer le cœur de l'amour du siecle, pour le convertir à Dieu : *Convertens animas*. Il est vrai de dire qu'ils enseignent le vrai chemin du Ciel, qu'ils nous proposent les vrais remedes des maux de nos ames Tout ce qui en est different, est faux, infidele, trom-

Psal. 18. 8.

peur, & ne tend qu'à nous engager dans l'erreur, dans l'aveuglement & dans la folie: *Testimonium Domini fidele sapientiam præstans parvulis.* Il est vrai de dire, qu'ils nous enseignent une voye droite & sainte: *Justitiæ Domini rectæ.* Il est vrai de dire qu'ils sont vrais & stables par eux-mêmes, qu'ils n'ont point besoin de l'approbation des hommes; qu'ainsi il n'est point question de les examiner, mais de nous y soumettre: *Judicia Domini vera justificata in semetipsa.* S'ils ne nous paroissoient pas ou justes, ou aimables; c'est une marque certaine de la corruption de nôtre esprit & de nôtre cœur, qui nous oblige à en gemir, & à reconnoître, nonobstant ces sentimens corrompus, que les preceptes de Dieu sont doux & aimables: *Desiderabilia super aurum & lapidem pretiosum multum & dulciora super mel & favum.*

Ibidem.

Mais comme la loi nouvelle consiste à n'avoir pas seulement les preceptes de Dieu gravez dans l'esprit & dans la memoire, comme sur des ta-

bles de pierre ; mais à les avoir imprimez dans le cœur par le Saint Esprit ; c'est-à-dire par un amour veritable & effectif que le Saint Esprit y forme, tout precepte de Jesus-Christ nous oblige à examiner si nous avons cet amour. Il nous oblige à concevoir des mouvemens de componction & de penitence, si nous ne le reconnoissons pas en nous ; à demander à Dieu, ou qu'il nous le donne si nous ne l'avons pas, ou qu'il l'augmente, si nous l'avons foible & imparfait. Ainsi on peut pratiquer à l'égard de tous les preceptes & de tous les conseils de Jesus-Christ, des actes d'esperance, de charité & de componction, qui se diversifient en une infinité de manieres.

*D.* Que doit-on considerer dans les souffrances de Jesus-Christ ?

*R.* 1. On y doit considerer la rigueur de la justice de Dieu, qui a obligé son Fils, cóme chargé des pechez des hommes, à une telle satisfaction ; & juger

par

*Sic in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet?* Luc. 23. 31.

par là ce que les pecheurs impenitens ont ſujet d'attendre de cette juſtice, ſelon cet Oracle de la verité: Car ſi le Fils de Dieu même, plein de juſtice & de ſainteté, dont les moindres ſouffrances étoient d'un prix infini, a été traité de Dieu avec cette terrible ſeverité, que doivent attendre des hommes criminels & obſtinez dans leurs crimes?

2. On y doit conſiderer que cette vie de Croix, eſt la voye que Jeſus Chriſt nous a marquée pour arriver à la gloire; que bien loin de nous diſpenſer de cette obligation par ſes ſouffrances; ce ſont ſes ſouffrances au contraire, qui nous rendront inexcuſables ſi nous refuſons de ſouffrir: Car qu'y a-t'il de moins raiſonnable, qu'aprés que le Medecin a pris lui-même le remede, dont il n'avoit point de beſoin, le malade refuſe de le prendre, quoi qu'il lui ſoit abſolument neceſſaire.

3. On y doit conſiderer combien les hommes ſont aveugles de s'éloigner comme ils

ils font de la voye de la Croix; puisque ces souffrances passageres, sont le seul moyen de nous procurer un poids éternel de gloire, & de nous exemter d'un poids éternel de miseres sans bornes & sans resource.

4. On doit considerer ces souffrances par rapport à Jesus-Christ même comme une marque de son amour envers nous, & comme un sujet de reconnoissance envers lui, & tâcher ainsi de les comprendre dans leur étenduë qui dure toute sa vie mortelle; dans leur grandeur qui répond au desir qu'il avoit de satisfaire à la justice de Dieu, & à l'idée qu'il avoit de l'énormité des pechez des hommes.

5. Enfin, il faut considerer que nous sommes nous-mêmes la cause des souffrances de Jesus-Christ; qu'il a porté durant toute sa vie le poids de nos pechez & de nos ingratitudes, qu'il les a toûjours eu presentes; qu'ainsi nous n'avons pas seulement cooperé à ses souffrances & à sa mort; mais que chacun peut dire,

qu'il en eſt l'unique cauſe, puiſqu'il auroit ſouffert pour chacun des hommes, ce qu'il a ſouffert pour tous. Combien nos pechez doivent-ils donc être en horreur; puiſqu'ils ont tant fait ſouffrir Jeſus-Chriſt,& combien les ſouffrances de Jeſus-Chriſt nous doivent-elles être precieuſes; puiſque chacun peut dire que c'eſt pour lui qu'il s'y eſt ſoumis?



CINQUIE'ME

# INSTRUCTION

Sur le quatriéme Article du Symbole: *Qui a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli.*

## CHAPITRE PREMIER.

*De l'importance & de la grandeur du mystere de la Passion & de la Mort de Jesus-Christ.*

*D.* QU'est-ce qu'il y a de plus considerable dans le mystere de la Passion de Jesus-Christ, que dans les autres parties de sa vie mortelle, qui ait donné lieu d'en faire mention dans le Symbole, dans lequel il n'est rien dit de toutes les autres actions & souffrances de sa vie?

*R.* Toutes les actions & toutes les souffrances de Jesus-Christ durant sa vie mortelle, étant des actions & des souffrances d'un Dieu, sont également saintes; il y en a neanmoins de plus importantes, par raport à nous; & c'est ce qui se rencontre particulierement dans sa Passion & dans sa Mort, dont la foi est entierement necessaire au salut, comme saint Augustin l'a soutenu contre les Pelagiens au nom de l'Eglise. On peut quelquefois ignorer sans crime certaines actions de J. Christ; mais c'en est un d'ignorer qu'il est mort pour nous de la mort de la Croix: Car la mort de Jesus-Christ est le principal moyen auquel Dieu ait attaché la redemption des hommes; ç'a été le principal prix que sa justice ait éxigé en satisfaction de nos pechez. C'a été ce que Jesus-Christ a eu principalement dans l'esprit & dans le cœur. C'est de ce Batême, dont il dit lui-même, qu'il devoit être batisé, & qu'il étoit pressé d'un violent désir de le consommer. C'est

Aug. lib. 3. ad Bonif. c. 4. de peccat. mer. lib. 2 c. 29. Epist. 157. al. 89. 177. al. 95.

*Baptismo habeo baptisari: & quomodo coarctor us-*

C'est ce que S. Paul se glorifie principalement de savoir : *Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, & hunc crucifixum.* C'est ce qu'il annonçoit particulierement par ses predications. *Nous prêchons*, dit-il *Jesus-Christ crucifié, qui est un scandale pour les Juifs & une folie pour les Gentils.* Et il s'étendoit tellement sur cet article, qu'il dit aux Galates que Jesus-Christ avoit été crucifié à leurs yeux, par la vive description qu'il leur en avoit fait : *Ante quorum oculos Jesus-Christus præscriptus est, in vobis crucifixus*

*quedum perficiatur?* Luc. 12. 50.

1. Corinth. 2. 2.

*Nos autem prædicamus Christum crucifixum Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam.* 1. Corinth. 1. 23.

C'est ce que Dieu a voulu qui fût marqué par un plus grand nombre de figures & de propheties, avant la loi & sous la loi.

Gal. 3. v. 1.

*D.* Quelles sont ces figures?

*R.* 1. Le sommeil d'Adam durant lequel Dieu tira de son côté Eve, étoit la figure de Jesus-Christ mort: du côté duquel l'Eglise a été tirée. Adam est saisi d'un profond sommeil, dit saint Augustin, afin qu'Eve tire son origine de lui. Jesus-Christ

*Dormit Adam ut fiat Eva : moritur Christus*

*ut fiat Ecclesia. Dormienti Ada fit Eva de latere: mortuo Christo lanceâ percutitur latus, ut praefluant Sacramenta, quibus formetur Ecclesia.* Aug. tract. 9. in Joan. num. 10.

Christ s'endort sur la Croix du sommeil de la mort, afin que l'Eglise, qui est la seconde Eve, soit formée de lui ; lors qu'Adam est endormi, Dieu tire un os de son côté pour en faire la premiere Femme : lors que Jesus-Christ est dans la mort figurée par ce sommeil du premier Homme, on lui ouvre le côté, afin que l'eau & le sang qui en découlent, forment les Sacremens qui devoient sanctifier son Eglise, & la rendre digne d'être son Epouse.

2. Abel, que son frere Caïn tua par envie, étoit la figure de Jesus-Christ livré à la mort par l'envie des Juifs : C'est pourquoi, comme il est dit dans la Genese, que le sang d'Abel crioit à Dieu ; il est dit dans saint Paul, que le sang de Jesus-Christ répandu pour nous, parle plus avantageusement que celui d'Abel ; & ç'a été pour marquer encore plus expressément cette figure, que Caïn aprés avoir tué Abel, fut vagabond & fugitif sur la terre ; de même que les Juifs aprés

Hebr. 12. 24.

aprés avoir fait mourir Jesus-Christ, ont été pour toûjours bannis de leur païs, & disperfez par toute la terre.

3. L'Arche de Noé faite de bois, est selon saint Augustin, une figure de la Croix; & de l'Eglise que la Croix a formée. Elle fut l'objet des moqueries des hommes pendant qu'on la bâtissoit; & la Croix est l'objet du mépris des hommes, pendant que l'Eglise s'édifie. Cependant comme personne ne fut garanti du deluge, que par l'Arche; personne n'est preservé de la mort spirituelle & éternelle que par la Croix.

4. Isaac portant le bois, sur lequel il devoit être sacrifié sur la montagne de Moria, qui est, selon quelque Peres, la même que le Calvaire; & ensuite lié par son Pere sur ce bois; est une figure si claire de Jesus-Christ, portant sa Croix, livré à la mort par son Pere; qu'il n'est pas besoin de s'arrêter pour en prouver le rapport.

5. Joseph jetté dans une

Cîterne par ses Freres; vendu ensuite à des étrangers, & meritant ensuite le nom du Sauveur de l'Egypte, marquoit trés-clairement Jesus-Christ trahi & vendu par son Disciple, & livré par ses Freres; c'est-à-dire, par les Juifs aux Gentils; ce qui lui a donné lieu de racheter tout le monde par sa mort.

6. L'Agneau que Moïse ordonna aux Israëlites, d'immoler, & de manger un peu avant leur départ d'Egypte: afin qu'en frottant de son sang le haut de la porte, & l'un & l'autre poteau, ils fussent preservez de l'Ange exterminateur, qui tua en une nuit tous les premiers nez d'Egypte; est encore une figure plus expresse de Jesus-Christ crucifié. Cela marque que l'on ne peut se preserver de la mort de l'ame, que par le sang de Jesus-Christ, & en imprimant la Croix sur nos fronts, & l'amour de la Croix dans nos ames. Et comme cette ceremonie d'immoler & de manger l'Agneau, se renou-

Vide S. Aug. tr. 55. in Joan. num. 1.

nouvelloit tous les ans parmi les Juifs; ils celebroient par consequent tous les ans la figure de la mort de Jesus-Christ, dont ils devoient eux-mêmes être les instrumens.

7. Jesus-Christ dit lui-même dans l'Evangile, que le Serpent d'airain, que Moïse fit élever dans le Desert, afin de guerir tous ceux qui ayant été mordus par les serpens, le regarderoient, étoit la figure du Fils de l'Homme; c'est-à-dire, de lui-même élevé sur la Croix, par laquelle il a merité la remission des pechez, & la guerison de tous ceux qui ont recours sincerement à lui.

8. Enfin, tous les sacrifices de l'ancienne loi étoient tous instituez pour marquer l'unique sacrifice que Jesus-Christ fit de lui même sur l'arbre de la Croix.

D. Dieu s'est-il contenté de marquer la mort de Jesus-Christ par des images & des figures, & ne l'a-t'il point fait prédire par des Propheties expresses?

R. Elle est predite expresse-

 ment

ment dans Isaïe, où il est dit: *Qu'il sera mené pour être sacrifié comme on mene une Brebis, qui n'ouvre pas la bouche entre les mains de celui qui la tond.*

*Sicut ovis ad occisionem ducetur, & quasi agnus coram tondente se obmutescet.* Isaï. 53. 7.

La maniere de son supplice avoit été marquée auparavant dans le Pseaume; où il est dit, *Ils ont percé mes mains & mes pieds*: Et enfin Daniel a marqué clairement qu'avant la destruction du second Temple le Christ seroit tué: *Occidetur Christus*; & que le Peuple qui le devoit rejetter cesseroit d'être son Peuple: *Et non erit ejus populus, qui eum negaturus est.*

*Foderunt manus meas & pedes meos.* Psal. 21. 17.

Dan. c. 9. 26.

*D.* Etoit-il necessaire que Jesus-Christ mourût?

*R.* Cela étoit necessaire, selon le decret de Dieu qui a choisi ce moyen pour la redemption des hommes: Et c'est ensuite, & en vertu de ce decret qu'il est dit, *qu'il falloit que le Christ mourût; & qu'il entrât ainsi dans sa gloire.* Qu'il est dit, *que le Fils de l'homme alloit à la mort, selon qu'il lui avoit été ordonné de lui*, & que la mort *étoit le Calice*

*Nonne hæc oportuit Christum pati, & ita intrare in gloriam suam.* Luc. ult. ℣. 26.

*lice que son Pere lui avoit donné.*

D. Jesus-Christ avoit donc reçû un commandement de mourir pour les hommes?

R. Oüi, & c'est pourquoi il est dit, qu'*il a été obéissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la Croix*. Mais cela n'empêche pas que sa mort n'ait été trés volontaire; parce qu'il a accepté ce commandement, avec une pleniude entiere de volonté en-tant qu'homme; & qu'entant que Dieu il a trés-librement ordonné avec son Pere la mort de son humanité.

*Filius quidem hominis vadit, sicut scriptum est de illo.* Matt. 26. 24.

*Calicem quem dedit mihi Pater* Joan. 18. 11.

*Factus est obediens usque ad mortem, mortem autem Crucis.* Philip. 2. 8.

---

## CHAPITRE II.

*Instructions sur l'histoire, & les circonstances de la Passion de Jesus-Christ.*

D. Est-ce une chose supportable à des Chrêtiens de ne sçavoir pas l'histoire ni les circonstances de la Passion de Jesus-Christ.

R. Ils ne sçauroient donner

une marque plus évidente de leur indifference pour Jesus-Christ & pour leur salut, que le peu de soin qu'ils ont de s'instruire de la maniere dont il est mort. Car l'histoire de sa mort est l'histoire de leur délivrance. Or qui peut negliger de s'informer de quelle sorte il a été délivré, qu'en comptant pour peu de chose sa délivrance & son Liberateur? N'est-ce pas une ingratitude extrême envers celui dont on a reçû un si grand bienfait, que de negliger de sçavoir ce qu'il a souffert pour nous le procurer?

*D*. Quelles sont les principales circonstances de la Mort & Passion de Jesus-Christ?

*R*. Il faut les tirer des Evangelistes.

Ils remarquent donc, que vers le tems de la derniere Fête de Pâque, que Jesus-Christ ait celebrée durant sa vie mortelle; quoi qu'auparavant il usât de quelques precautions pour éviter les embuches qui lui étoient dressées par les Juifs, il marcha cette der-

derniere fois avec une fermeté & une assurance particuliere vers Jerusalem, pour y accomplir le sacrifice de sa Mort, qu'il en avertit expressement ses Disciples; qu'il leur marqua distinctement tout ce qui lui devoit arriver; que ses Disciples n'entendirent rien à tous ces discours; mais qu'ils étoient dans l'étonnement, parce qu'ils remarquoient quelque chose d'extraordinaire dans la maniere dont Jesus-Christ alloit devant eux.

S. Marc. 10. 33. & S. Luc. 18. 31.

*D.* Que peut-on remarquer sur cette fermeté de Jesus-Christ?

*R.* On peut remarquer combien elle est au-dessus de celle qui paroît quelque fois dans les hommes, qui vont s'exposer à la mort.

Car l'assurance des hommes dans les dangers, vient d'ordinaire, ou de l'esperance qu'ils ont d'en sortir, ou de ce qu'ils les envisagent foiblement & d'une maniere obscure & confuse, ou ils en détournent leur esprit, ou ils l'y appliquent peu: Mais Jesus-

Christ

Christ va à la mort avec une certitude entiere, qu'il ne l'évitera pas. Il la conçoit dans toute sa rigueur : cependant il témoigne un courage intrepide, pour nous faire voir, que lors qu'il lui a plû témoigner du trouble & de la tristesse, ç'a été en se revêtant par misericorde de l'état de ses membres foibles & imparfaits.

*D*. Comment Jesus-Christ entra-t'il dans Jerusalem?

*R*. Il y entra monté sur un âne, pour accomplir la Prophetie de Zacharie; mais avec une espece de triomphe: Car le Peuple averti de sa venuë, alla au-devant de lui; les uns étendirent leurs vêtemens par le chemin où il passoit; les autres le semerent de branches d'arbres, & ils l'accompagnerent ainsi avec des acclamations de joye, en le reconnoissant pour le Fils de David: c'est-à-dire, pour le Messie.

*D*. Pourquoi Jesus-Christ voulut-il recevoir cet honneur & ce triomphe avant sa mort?

*R*. C'étoit un étrange triomphe pour Jesus-Christ; puis que

que non seulement il avoit devant ses yeux la mort, qu'il alloit souffrir dans si peu de tems; mais qu'il voyoit de plus que ces cris de joye que le Peuple faisoit à son entrée, se changeroient bien-tôt en des clameurs, par lesquelles on demanderoit sa mort; mais il jugea à propos de faire voir par cette entrée triomphante, que le Peuple lui fit de lui-même, que la vraie cause de sa mort fut l'envie des Pharisiens, des Scribes & des Prêtres; plûtôt que celle du Peuple, qui ne se fût point porté à un si terrible excez que celui qu'il commit contre lui, s'il n'y eût été excité par la méchanceté des Pharisiens & des Docteurs de la Loi. Ce qui montre que la malice de ceux qui abusent de la science & des autres graces de Dieu, vá tout autrement loin que celle des gens grossiers & ignorans.

*D.* Que fit Jesus-Christ le jour qu'il fut pris par les Juifs, afin de se preparer à sa Passion?

*R.* Il fit trois choses considerables.

La premiere, il mangea l'Agneau Paſchal avec ſes Diſciples.

La ſeconde, il leur lava les pieds, ce qui ſuivit immediatement le feſtin de l'Agneau Paſchal.

La troiſiéme, il inſtitua l'Euchariſtie.

*D.* Pourquoi Jeſus-Chriſt voulut-il manger l'Agneau Paſchal?

*R.* Pour mettre fin à la Loi, en l'accompliſſant pour la derniere fois; & pour faire voir à quoi ſe rapportoit la figure de l'Agneau Paſchal, en y ſubſtituant enſuite la verité qu'elle figuroit.

*D.* Pourquoi voulut-il luimême laver les pieds à ſes Diſciples?

*R.* Pour apprendre à tous ſes Miniſtres, que la charge qu'il leur donnoit de ſervir les ames, & de les purifier de leurs pechez, étoit un miniſtere d'humilité, qui bien loin de leur donner ſujet de s'élever au deſſus d'eux, les obligeoit de ſe rabaiſſer en pluſieurs manieres à leur égard, pour ſui-

suivré l'exemple de Jesus-Christ.

*D.* Pourquoi a-t'il institué l'Eucharistie immediatement avant le commencement de sa Passion?

*R.* L'Eucharistie est le Testament de Jesus-Christ & sa derniere disposition, par laquelle il a donné à son Eglise, non des richesses ou des Royaumes temporels; mais son Corps & son Sang. C'est le gage precieux de son amour qu'il lui a voulu laisser. Or le tems le plus naturel pour faire un testament, est quand on est prêt de mourir. Les hommes font bien de prevenir ce tems, parce qu'ils n'en sont pas les maîtres: mais Jesus-Christ, qui disposoit de tout son tems, & à qui on ne pouvoit ravir un moment de sa vie contre sa volonté, à crû le devoir faire immediatement avant sa Passion; afin qu'il demeurât plus profondement gravé dans le cœur des hommes, comme étant sa derniere volonté.

*D.* Pourquoi Jesus-Christ fit-il

fit-il un grand & admirable discours à ses Apôtres aprés les avoir nourris de l'Eucharistie?

*R.* Pour leur apprendre qu'il
Joan. 17. faut toûjours joindre ensemble la nourriture du corps de Jesus-Christ, avec celle de la parole de Dieu. La meditation de la parole de Dieu prepare à l'Eucharistie, & l'Eucharistie prepare aussi à se nourrir avec plus de fruit de la parole de Dieu.

*D.* Quelles furent les preparations les plus prochaines que Jesus-Christ apporta à sa passion?

*R.* C'est qu'aprés la Céne & cet entretien, il choisi trois de ses Disciples, & les mena avec lui dans le Jardin des Olives, pour être témoins de sa priere, de son agonie, & de la tristesse qu'il y vouloit souffrir; tristesse si violente qu'elle lui causa une sueur de sang.

*D.* Quelle fut la raison du choix de ses trois Disciples?

*R.* Ces Disciples, qui furent Pierre, Jacques & Jean étant les mêmes que ceux qui avoient assisté à sa transfiguration; Jesus-Christ nous a voulu aprendre

dre par-là, qu'il fait part de ses souffrances, aussi-bien que de sa gloire à ceux qu'il aime davantage.

*D.* Pourquoi Jesus-Christ voulut-il se preparer à sa Passion par la priere?

*R.* Ce n'étoit point par aucun besoin qu'il en eût, étant lui-même la force de Dieu; mais c'étoit pour instruire les hommes du besoin qu'ils ont de recourir à la priere pour se preparer contre les tentations. C'étoit pour faire connoître à ses Disciples la grandeur de sa douleur interieure, que nous n'eussions pas assez connuë s'il ne l'eût fait paroître par un accident aussi extraordinaire, que cette sueur de sang qui sortit de son Corps. Jesus-Christ étant parfaitement maître de tous ses mouvemens n'en faisoit paroître au-dehors que ce qu'il vouloit & qu'il jugeoit utile aux autres. Ainsi il ne faut pas juger de ce qu'il en ressentoit, par ce qu'il en laissoit connoître. Il avoit effectivement tous les sentimens qu'il montroit au-

dehors

dehors ; mais il ne montroit pas toûjours tous ceux qu'il avoit au-dedans. Qui sçait si l'état ce cette agonie n'a point été perpetuel en Jesus Christ, quoi que la manifestation exterieure ne s'en soit faite qu'en cet endroit. Car les objets qui la causerent avoient été continuellement presens à J. C. & il les a pû regarder avec les mêmes sentimens.

*D*. Qu'est-ce qui suivit l'agonie du Jardin?

*R*. Judas ayant promis aux Juifs de leur livrer Jesus-Christ, pour trente pieces d'argent, & leur ayant donné le signal, que ce seroit celui à qui il donneroit un baiser, se mit à leur tête pour les mener au Jardin des Oliviers. Jesus-Christ donc sçachant qu'il étoit prêt d'arriver, & pouvant encore se retirer, s'avança pour montrer qu'il alloit à la mort volontairement.

*D*. Quelle fut la cause de la trahison de Judas?

*R*. Ce fut l'avarice, dit S. Chrysostome qui n'a fait que suivre en cela l'Evangile de S. Jean

Jean, qui l'accuse d'avoir volé les aumones qu'on faisoit à Jesus-Christ. Mais il faut remarquer que cette passion étoit si cachée dans Judas, qu'aucun des Apôtres ne s'en étoit apperçû: C'est pourquoi quand Jesus Christ les avertit qu'un d'entr'eux le devoit trahir, le soupçon de ce crime ne tomba pas plûtôt sur Judas que sur un autre, & les Apôtres craignirent plûtôt pour eux-mêmes que pour lui. Ce qui fait voir que Judas étoit exterieurement irreprochable. Cela nous apprend que sans faire aucune action exterieure qui blesse les hommes, on peut nourrir au dedans de son cœur des passions, qui renferment en elles la malice des plus grands crimes, & qu'une seule passion cachée nous peut rendre inutiles toutes les graces de Dieu. Judas avoit reçû des faveurs sans nombre; mais sa seule avarice les rend toutes inutiles.

*D*. Quelle idée doit-on avoir de la grandeur du crime de Judas?

*R*. Il eſt certain qu'il étoit trés-grand ; mais on en commet ſouvent qui ſeront peut-être jugez plus énormes devant Dieu. Le mépris qu'on fait de Jeſus-Chriſt aprés ſa reſurrection, & aprés l'établiſſement de la Religion, eſt plus conſiderable que celui que ce miſerable fit de Jeſus-Chriſt. Judas en trahiſſant Jeſus Chriſt avoit eucore la foi chancelante, & ne le prenoit ſimplement que pour un homme juſte. Ceux qui trahiſſent Jeſus-Chriſt par de communions ſacrileges, & faites avec une volonté perſeverante de pecher, ne ſont pas moins criminels que Judas, non plns que tous les mauvais Prêtres, qui ſacrifient ou adminiſtrent les Sacremens par des interêts bas & mercenaires, & qui les adminiſtrent à ceux qui en ſont indignes.

*D*. Qu'arriva-t'il dans la priſe de Jeſus-Chriſt par les Juifs ?

*R*. 1. Ils furent trois fois renverſez par terre par la parole de Jeſus-Chriſt, qui leur dit qu'il

qu'il étoit celui qu'ils cherchoient. 2. Saint Pierre ayant par un zele dereglé coupé l'oreille d'un coup d'épée à un serviteur du Grand Prêtre, nommé Malchus, Jesus-Christ le guerit, & reprit saint Pierre; mais nonobstant ces miracles ils se saisirent de Jesus-Christ,& l'emmenerent comme un voleur. Ce qui fait voir qu'il faut autre chose que des miracles exterieurs, pour arrêter les passions interieures.

Ce fut au moment de cette prise de Jesus-Christ, que tous ses Disciples l'abandonnerent, comme il leur avoit prédit.

*D.* Que doit-on considerer dans cette prise de Jesus-Christ?

*R.* Il n'y faut pas considerer les Juifs tous seuls, mais il faut concevoir qu'ils étoient possedez & animez par une infinité de demons, à qui Dieu avoit permis d'exercer toute leur fureur contre Jesus-Christ, & qui l'exerçoient par le moyen des Juifs, à qui ils inspiroient des mouvemens d'une rage demesurée. Et c'est par là qu'il faut juger de ce que Jesus-

Jesus-Christ étoit le Fils de Dieu, même durant sa vie, par les miracles qu'ils lui voyoient faire, ils n'en ont jamais eu une assurance entiere, ayant été trompez aussi bien que les hommes, par les marques d'infirmité qui paroissoient en lui; & peut-être ont-ils pris ce pouvoir que Dieu leur donnoit d'assouvir leur rage sur Jesus-Christ, comme une preuve certaine qu'il n'étoit pas ce qu'ils avoient craint.

*D.* Où Jesus Christ fut-il mené aprés qu'il eut été pris?

*R.* Il fut mené d'abord chez Anne beau-pere du Grand Prêtre Caïphe, dont la maison se trouva apparemment sur le chemin. Ensuite il fut conduit chez Caïphe même, où il fut interrogé sur sa doctrine, où il reçut un soufflet par un serviteur insolent, & où il fut accusé par deux faux témoins, dont le témoignage ne s'accordoit pas; & parmi tous ces traitemens indignes, Jesus-Christ donna des exemples admirables d'humilité & de patience. Joan. 18. 13. Luc. 22. 54.

*D.* Surquoi Jesus-Christ fut-il condamné?

*Summus Sacerdos interrogabat eum, & dixit ei : Tu es Christus Filius Dei benedicti? Jesus autem dixit illi : ego sum.* Marc. 14. 61.

*R.* Il fut condamné sur ce qu'ayant été interrogé par le Grand Prêtre, s'il étoit le Christ Fils de Dieu: Il le confessa, & lui répondit, qu'il l'étoit. Ainsi la cause de sa mort est le témoignagne rendu à la verité. Jesus Christ est martyr, & le Roi des Martyrs; & c'est par cette confession admirable qu'il a obtenu à tous les Martyrs la grace de mourir pour la verité & celle de la confesser publiquement. Jesus-Christ se tut en beaucoup d'occasions, où il ne s'agissoit que de souffrir; mais il ne se tut point, quand il s'agit de rendre témoignage à la verité.

*Jesus autem tacebat.* Matth. 26. 63.

*D.* Qu'arriva-t'il ensuite de cette condamnation?

*Tunc expuerunt in faciem ejus, & colaphis eum ceciderunt, alii autem palmas in faciem ejus dederunt di-*

*R.* Jesus Christ fut traité par ceux qui étoient dans ce conseil, avec toutes les indignitez imaginables. On lui cracha au visage, on le souffleta: on lui dit par raillerie, *Christ prophetise qui est celui qui t'a frapé?* On vit en même-tems le comble de l'insolence dans les Juifs

&

& le comble de l'humilité & de la patience dans Jesus-Christ. Il avoit parlé pour défendre la verité ; mais il ne parla point pour repousser ces outrages, ni pour se plaindre de ces inhumanitez. Il continua neanmoins dans cet état-même à exercer la fonction de Docteur ; mais de Docteur d'humilité, de patience & de douceur ; & il le fit de la maniere la plus efficace de toutes, qui est celle de la pratique parfaite de ces vertus.

*centes : Prophetiza nobis ; Christe, quis est qui te percussit.*

*D.* Quand & comment arriva la chûte de saint Pierre ?

*R.* Elle arriva en divers tems & en divers rencontres de cette nuit, que les Evangelistes ont ramassées, pour les representer toutes d'une suite. Il suffit de sçavoir que Jesus-Christ ayant predit, que saint Pierre le renonceroit trois fois avant que le Coq chantât, Pierre, qui jugeoit temerairement de sa force, lui répondit que quand il faudroit mourir, il ne le renonceroit jamais, mais l'évenement montra que le Medecin connoissoit mieux les

Matth. 26. 34

forces du malade, que le malade même: Car Pierre ayant osé entrer dans la cour du Grand Prêtre, & s'étant mêlé avec ses gens, y fut accusé à trois diverses fois par des servantes & des serviteurs, d'être du nombre des Disciples de Jesus-Christ, & il le desavoüa autant de fois. Il reconnut sa faute par un regard de Jesus-Christ, qui le fit resouvenir de ce qu'il lui avoit predit; c'est-à-dire, par un mouvement de grace, qui lui mit sa faute devant les yeux. Car Jesus-Christ n'étoit pas alors dans le lieu où étoit saint Pierre, comme le remarque saint Augustin.

Matth. 26. 58.

Ibid. v. 69.

*Conversus Dominus respexit Petrum* Luc 22. v. 61.

*D*. Qu'est-ce que nous apprend cette chûte de saint Pierre?

*R*. Elle nous apprend, 1. que les Justes même ont souvent des infirmitez cachées, qui les font succomber aux tentations, telle qu'étoit en saint Pierre, la presomption en ses propres forces.

2. Que ces defauts cachez, les conduisent à la perte de la grace par certains degrez. On en

en peut remarquer trois qui precederent la chûte de saint Pierre.

Il parla avantageusement & presomptueusement de sa force.

Il negligea de recourir à Dieu par la priere.

Il se mêla temerairement avec les mechans.

Et ces trois degrez de la chute de cet Apôtre, nous apprennent au contraire trois moyens generaux de conserver la grace, qui sont :

D'être fortement persuadé que nous ne pouvons rien de nous-mêmes & sans la grace de Dieu.

De demander cette grace avec une humilité perseverante.

D'éviter la compagnie des méchans, par une humble reconnoissance de nôtre foiblesse.

*D.* Que firent les Prêtres & les Pharisiens aprés avoir condamné Jesus-Christ à la mort?

*R.* Ils le mirent entre les mains de Pilate Gouverneur de la Judée, pour l'Empereur;

parce qu'il ne leur étoit pas permis de faire mourir personne par leur propre autorité ; ce qui leur devoit être une marque, que le tems du Messie étoit venu ; puisqu'ils étoient dépoüillez du droit de vie & de mort. Le Gouverneur l'interrogea : Jesus Christ répondit à quelques-unes de ses demandes avec une sagesse admirable. Il ne dit rien qui le pût choquer, mais il garda le silence à l'égard des autres questions qu'il lui fit ; parce qu'il ne vouloit pas éviter la mort.

Pilate eut d'abord quelque inclination pour lui. Il reconnut l'injustice des Juifs, & le declara innocent. Il voulut prendre occasion de le delivrer de la coûtume établie parmi les Juifs de delivrer un criminel à la Fête de Pâques ; mais les Juifs lui prefererent Barabas voleur, seditieux, & homicide ; & continuerent de demander la mort de Jesus.

Pilate donc pour appaiser les Juifs, condamna Jesus-Christ à la flagellation, & cet

ordre fut executé par les Soldats d'une maniere barbare ; car ils ne se contenterent pas de faire ce qui leur étoit commandé ; ils lui mirent une couronne d'épines sur la tête, ils le revêtirent d'un habit de pourpre en derision de ce qu'il s'étoit dit Roi, & lui donnerent un roseau pour sceptre. Ce fut en cet état que Pilate le produisit au Peuple pour l'appaiser ; mais voyant que rien n'étoit capable de le satisfaire, & que les Juifs animez par les Prêtres, demandoient sa mort avec de plus grands cris & le menaçant de Cesar ; il l'abandonna à leur volonté, & le condamna à être crucifié.

Que doit-on remarquer sur cette conduite de Pilate ?

*R.* Elle nous fait voir de quelle sorte le diable pousse aux plus grands crimes, ceux dont il possede le cœur par quelque passion secrette. Pilate resista aux Juifs, tant qu'on ne le prit point par l'interêt de sa fortune. Mais si-tôt que les Juifs & le diable qui agissoit

par eux, eurent trouvé moyen d'opposer son ambition & son interêt, à ce qui lui restoit de haine pour l'injustice, cette équité foible fut bien-tôt surmontée. C'est ainsi qu'il engage la plûpart des hommes dans les plus grandes injustices, en trouvant moyen de les lier avec la passion qui les possede. Ce qui fait voir que pour être veritablement juste, il faut que l'amour de la justice domine dans le cœur; & qu'un homme tente Dieu, lorsqu'il embrasse l'emploi de juge, s'il n'a pas la force de surmonter les interêts & les passions qui le peuvent empêcher de rendre justice, comme
Eccli. 7. 6. le dit le Sage, par ces paroles: *Noli quærere fieri Judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates.*

La foiblesse & la lâcheté de Pilate ont le même effet, que la fureur & l'emportement des Juifs; & ces passions si differentes s'unissent pour cooperer aux mêmes crimes. La fureur des Juifs cause le crime de Pilate; mais la lâcheté & l'am-

l'ambition de Pilate, merite que Dieu permet qu'il serve d'instrument à la violence des Juifs.

Tel ne croit point avoir d'interêt au dereglement des autres, à qui ce dereglement sert de piege: parce qu'il porte dans le cœur une passion, qui se joignant avec celle dont les autres sont possedez, le precipitera dans les mêmes crimes.

*D.* Qu'est-ce qu'il y a de solide dans certaines pensées pieuses, sur la flagellation de Jesus-Christ, & sur les autres cruautez que les Soldats de Pilate exercerent contre lui; par lesquelles on suppose qu'elles furent portées à de bien plus grands excés, que ce que l'on faisoit souffrir à ceux qui étoient condamnez aux mêmes supplices?

*R.* Quoiqu'on ne doive pas déterminer par sa propre lumiere, ce que le Saint Esprit a voulu que nous ignorassions des souffrances de Jesus-C. il y a pourtant lieu de conclure que les demons ayant reçû une licence particuliere d'exer-

cer leur rage contre Jesus-C. ayant plus de haine contre lui, qu'ils n'en avoient jamais eu contre qui que ce soit, animant ces Soldats Payens, & les poussant par des impressions violentes, porterent tout au souverain degré de la cruauté ; mais les Evangelistes n'ont pas voulu les décrire en détail, pour nous apprendre à ne pas exagerer nos maux, & à nous contenter d'en avoir Dieu pour témoin; la découverte que nous en faisons aux hommes, ne tendant qu'à nous faire plaindre, à flater nôtre amour propre, & à nous attirer une gloire humaine de patience, qui en diminuë le prix. Jesus-Christ nous a decouvert une partie de ses maux pour nous encourage à souffrir, & il nous en a caché une partie, pour nous apprendre de quelle sorte il faut souffrir.

Jamais il ne parut mieux que Dieu dispose de la volonté des méchans pour l'execution de ses desseins : Car l'œuvre le plus grand que Dien ait jamais fait, & qui étoit le principal objet

objet de sa volonté, s'est accompli par la rage des démons, la méchanceté des Juifs, la brutalité des Soldats Payens, la lâcheté d'un Gouverneur Romain, l'avarice & l'infidelité d'un Disciple; & tous ces crimes ont contribué par occasion à racheter les hommes.

Rien n'est capable d'arrêter la malice des hommes, quand Dieu les y abandonne. Peu de gens sont aussi vertueux que les méchans sont méchans. Jesus-Christ ressuscite le Lazare; l'évidence de ce miracle bien loin de toucher les Pharisiens, les porte à machiner la mort de Jesus-Christ. Judas se repent d'avoir livré son Maître, & leur reporte l'argent qu'il avoit reçû d'eux; mais ils ne se repentent point du crime qu'ils avoient commis eux-mêmes. Ils trouvent de l'oposition dans Pilate, qui veut délivrer Jesus-Christ; mais ils l'a surmontent par leurs cris furieux, & par leurs fausses raisons, en le prenant par ses interêts, & par la passion qui le dominoit.

 *D.* Quel-

*D*. Quelle fut la ſuite de la condamnation de Jeſus Chriſt?

*R*. Les Juifs & les Soldats s'étant ſaiſis de Jeſus-Chriſt, ne penſerent plus qu'à le crucifier. Ils le chargerent de ſa Croix, & le conduiſirent en cet état avec deux larrons qui devoient être crucifiez avec lui ſur le mont de Calvaire, deſtiné au ſupplice des criminels. Les filles & les femmes de Jeruſalem le voyant en cet état, le pleurerent, mais d'une maniere humaine, comme un homme injuſtement opprimé; & Jeſus-Chriſt les avertit de pleurer ſur elles-mêmes.

*D*. Qu'eſt-ce qui nous eſt figuré par ce portement de la Croix?

*R*. Jeſus-Chriſt a voulu montrer par-là, 1. qu'il étoit chargé des pechez des hommes; & repreſenter au-dehors la diſpoſition interieure où il étoit ayant tous les pechez des hommes preſens à l'eſprit, s'en chargeant devant ſon Pere; & les prenant ſur ſoi, pour en porter la peine.

2. Il nous a voulu enſeigner

que

que la vie d'un Chrêtien est d'aller à la mort en portant sa croix ; soit celle qui naît de l'état d'un chacun, soit celles qui arrivent par des accidens imprevûs ; c'est pourquoi il voulut être soulagé dans le portement de sa Croix, par un homme nommé Simon le Cirenéen ; afin de nous montrer qu'il nous feroit part de sa Croix ; mais qu'il l'a porteroit avec nous.

3. Il nous a voulu marquer aussi, qu'afin que nous eussions la force de porter nos croix particulieres, il faloit qu'il la portât le premier.

*D.* Pourquoi Jesus-Christ s'est-il affoibli en portant sa Croix, puisqu'il étoit en son pouvoir de fortifier son corps autant qu'il le vouloit ?

*R.* Jesus-Christ permettoit à son humanité de souffrir des affoiblissemens dans les occasions où les autres hommes en auroient souffert, pour faire voir la verité de sa nature humaine, & pour ne faire des miracles que dans les occasions où ils étoient necessaires.

*D.* Ce

*D.* Ce portement de la Croix étoit-ce une coutume établie?

*R.* Il y a de l'apparence que cela étoit ainsi ; mais elle n'avoit été établie par les Juges de la Terre, qu'afin que Jesus-Christ la pût pratiquer : car tout ce qui s'est fait dans le monde, se raporte à lui comme à sa principale fin.

*D.* De quelle sorte Jesus-Christ fut-il crucifié?

*R.* Jesus-Christ arrivé sur le Calvaire, y fut crucifié au milieu de deux larrons. Ses vêtemens y furent partagez par les Soldats, excepté sa tunique qui fut jettée au sort. Il demeura environ trois heures suspendu à la Croix, pendant lesquelles il dit plusieurs paroles remarquables. Il demanda pardon pour ceux qui le crucifioient. Il promit le Paradis à l'un des larrons qui le confessa à la Croix, pendant que l'autre le blasphemoit. Il recommanda la Vierge à saint Jean, & le lui donna pour Fils. Il s'écria : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous delaissé? ce qui fut pris par les Juifs, com-

comme s'il eût invoqué Elie. Etant proche de la mort, il s'écria : J'ai soif; & les Soldats lui ayant presenté du vinaigre, il dit : Tout est achevé : & ensuite criant à haute voix, il dit à Dieu : Mon Pere, je remets mon ame entre vos mains, & puis baissant la tête il rendit l'esprit.

*D.* Quelles reflexions peut-on faire sur toutes ces circonstances?

*R.* Il vaut mieux adorer ces Mysteres en silence, que d'en parler ; tant ils sont grands, admirables & inconcevables. Il est bon de penser neanmoins, 1. que ce spectacle du Calvaire, alors inconnu à tout le monde excepté à la sainte Vierge, sera l'objet éternel de l'admiration des bienheureux, qui diront à Jesus-Christ comme il est marqué dans l'Apocalipse: *L'agneau qui a été tué est digne de recevoir la vertu, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire & la benediction.*

*Dignus est Agnus, qui occisus est accipere virtutem, & divinitatem, & sapienti-*

2. Que tout ce qui s'étoit fait dans le monde jusques là,

*am & fortitudinem, & honorem, & & gloriam, & benedictionem.* Apoc. 5. v. 12.

là, se rapportoit à ce grand évenement ; que c'est la cause de tout ce qui se fera dans la suite des tems.

3. Le crucifiement est le plus grand rabaissement de J. C. ; puisque la Croix étoit le suplice non seulement des esclaves (qu'on ne regardoit presque pas comme des hommes) mais des plus méchans esclaves.

4. Le silence & les paroles de Jesus Christ crucifié, sont également admirables. S'il parle, ce n'est ni pour se plaindre ni pour accuser personne: C'est pour obtenir à ses ennemis le pardon de leurs fautes; c'est pour satisfaire à des devoirs de charité, c'est pour accomplir les Mysteres.

5. S'il se taît, c'est qu'il n'étoit pas alors tems d'instruire les hommes, autrement que par l'état où il étoit pour les sauver. Jamais personne n'eut l'esprit occupé de si grands objets, & jamais personne ne les fit moins paroître au-dehors. Les demons sont vaincus, le Paradis est ouvert, la justice de Dieu est satisfaite,

le

le monde est reconcilié à Dieu, le salut des Elûs est operé, toutes les graces qui seront répanduës sur les hommes sont meritées, les mysteres sont consommez ; tout cela se fait, Jesus-Christ n'en dit rien, & hors la Vierge, personne n'y pense.

6. Jesus-Christ nud repare le peché par lequel le premier homme fut dépoüillé de toutes ses graces & reduit à une honteuse nudité.

Il est attaché au bois de la Croix, pour figurer cet arbre du Paradis, dont le fruit perdit Adam.

Il y est exposé comme un nouvel arbre de vie, auquel il faut participer pour avoir part à l'immortalité.

Tout ce que Jesus-Christ a pris d'Adam est attaché à la Croix, afin qu'en détruisant l'image de la chair du peché, il apprît par là aux hommes à détruire, & à crucifier en eux la concupiscence & le peché.

Il fait déja sur la Croix la fonction de Juge, en pardonnant à un des larrons, &

laissant l'autre dans son peché & dans la malediction.

Il fait paroître la force de sa grace, en faisant confesser sa divinité par le saint Larron, dans le plus profond de ses abaissemens, & lors qu'il est abandonné de tout le monde.

Pilate sans y penser rend temoignage à sa Royauté, par le titre qu'il écrivit en trois langues, pour être mis au haut de la Croix, qui étoit conçû en ces termes: *Jesus de Nazareth Roi des Juifs*: Dieu ayant voulu que la Royauté de son Fils fût reconnuë dans les trois langues, dans lesquelles il devoit particulierement être honoré.

*Jesus Nazarenus Rex Judæorum.* Joan. 19. 19.

Il donne saint Jean à Marie; & en la personne de saint Jean, il lui donne toute l'Eglise, & il l'en établit la Mere; couvrant ainsi sous un devoir d'une pieté commune, la gloire éminente de la sainte Vierge, qui est d'être la Mere de tout le Corps des Elûs.

Enfin il meurt; mais il meurt en Dieu, en témoignant par cette voix forte, que c'étoit sa vo-

volonté qui le faisoit mourir, & non la violence des hommes. J'obéïs à la volonté de mon Pere en mourant, lui fait dire saint Augustin; mais j'agis en cela plus que je ne souffre: car si j'avois voulu, je n'aurois rien souffert: *quia si nollem nec passus essem.*

*Voluntatem Patris mei facio, plusque ibi facio quàm patior, quia si nollem, nec passus essem.* Tract. 41. in Joan. num. 7.

Il témoigne donc clairement qu'il ne souffroit pas par une necessité digne de compassion, mais par une puissance pleine de misericorde: *Non miseranda necessitate, sed miserante potius potestate.*

*D.* Quel fut l'effet de la mort de Jesus-Christ?

*R.* Ce fut de separer l'ame de Jesus-Christ de son corps; mais non de separer le Verbe, ni du corps ni de l'ame; car il est toûjours demeuré uni à l'un & à l'autre; & c'est pourquoi on peut attribuer à Dieu tout ce que l'on dit, ou du corps, ou de l'ame de Jesus-Christ, pendant l'espace de tems qui est entre sa Mort & sa Resurrection: C'est ce qui est enseigné expressement par saint Athanase, saint Gregoire de Nisse,

*Contra Deitatis œconomiam*

*loquimini, qua in Cruce ipsa liquido apparet: cùm in effusione quidem sanguinis carnem* Nisse, saint Fulgence & saint Jean Damascene. Il est vrai que quelques autres Peres ont parlé moins exactement; mais le sentiment des premiers a été embrassé comme certain, par tous les Theologiens.

*adesse confirmetur: cùmque vox edita, & anima indicata, non Deitatis separationem manifestet: sed corporis mortem significet: cùm Deitas neque corpus in sepulchro desereret, neque ab anima in inferis separaretur.* Athanas. contra Apollin. lib. 2 num. 15. Edit. Bened.

*Altera solutio est..... Deum qui totum hominem per suam cum illo conjunctionem in naturam divinam mutaverat, mortis tempore à neutrâ illius, quam semel assumpserat, parte recessisse, &c.* Greg. Niss. orat. 1. in Christi resurrect.

Fulg. lib. 3. ad Thras. cap. 16.

Damasc. lib. 3. Orthodox. fid. cap. 27.

Epiph. hær. 42. quæ est Marcionist. in refut. ad Schol. Marcionis 73.

Hilar. Comment. in Matth. cap. 33. num. 6. lepor. in libell. emendat. paul. ante finem.

D. Jesus-Christ ne marqua-t'il sa puissance & sa divinité en sa Passion que par cette voix forte avec laquelle il recommanda son esprit à Dieu?

*R.*

*R.* Il la marqua en plusieurs autres manieres.

1. Il la marqua par les tenebres qui couvrirent toute la face de la terre, depuis l'heure de Sexte jusqu'à celle de None, à laquelle il mourut; tenebres qui ne pouvoient venir d'une Eclypse de Soleil, puis qu'elle n'arrive qu'à la nouvelle Lune, & que la Lune étoit alors pleine, la Fête de Pâques qui commençoit à la fin de ce jour, ne se celebrant jamais parmi les Juifs, que le jour même de la pleine Lune de Mars.

2. Il l'a marqué par la rupture du voile du Temple, qui signifioit que la Loi des figures étoit terminée, & qu'on en alloit voir le sens à découvert par l'établissement de la Loi nouvelle: & de plus, que la voye du Ciel, qui est le sanctuaire celeste, étoit ouverte par la mort de Jesus-Christ, de même que la voye du sanctuaire terrestre étoit ouverte par la rupture de ce voile.

3. Il la marqua par un tremblement de terre, par des

pierres

pierres & des rochers qui se fendirent.

4. Enfin il la marqua par l'ouverture des tombeaux, & par la resurrection de plusieurs morts, qui se firent voir à diverses personnes ; quoi qu'il soit plus probable que ce dernier signe n'arriva qu'aprés sa Resurrection.

## CHAPITRE III.

### *Remarques historiques sur la Passion de Jesus-Christ.*

*D.* EN quel tems & à quel âge Jesus-Christ est il mort?

*R.* Il a été crucifié, selon l'opinion de quelques personnes habiles, l'an du monde quatre mille trente-six, l'an dixhuitiéme de l'Empire de Tibere, la veille de la quatriéme des Pâques qu'il celebra aprés qu'il eut commencé son ministere, à l'âge de trente-six ans, le troisiéme jour d'Avril. Toutes les circonstances de la vie d'un Homme-Dieu meritent bien

bien d'être éclaircies.

*D.* De quelle forme étoit la Croix?

*R.* Il y avoit des Croix qui n'avoient que trois extremitez, comme les potences: mais il est plus brobable que celle de Jesus-Christ en avoit quatre: l'une enfoncée en terre, deux où ses bras étoient cloüez, une qui s'élevoit au milieu, comme celles qui sont dans nos Eglises. Ce que saint Paul semble confirmer dans l'Epître aux Ephesiens, où il marque quatre dimensions en la Croix; sçavoir, la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur. Et c'est aussi en cette maniere que l'a pris saint Augustin, en voulant que la hauteur se considere dans le bois qui s'éleve au-dessus de celui qui fait la largeur.

*Quæ sit latitudo, & longitudo, & sublimitas, & profundum.* Ephes. 3. 18.

Epist. 147. alias 132. seu in lib. de videndo Deo ad Paulinam cap. 14. n. 34. Tr. 18. in Joan. n. 5. in Ps. 103. Conc. 1. n. 14.

Serm. 53. de verbis Evang. cap. 15. num. 76. Edit. Bened.

Serm. 165. de verb. Apost. cap. 3. Edit. Bened.

D.

*D*. Avec combien de cloux Jesus-Christ a-t'il été crucifié?

*R*. Il est plus probable qu'il y fut employé quatre cloux, deux pour les mains, & autant pour les pieds.

*D*. En quelle situation étoit-il?

*R*. Plusieurs des Peres ont crû qu'il avoit le visage tourné vers l'Occident, comme regardant les Peuples d'Occident avec une misericorde particuliere; & que c'est une des raisons pour lesquelles en priant on se tourne vers l'Orient, comme pour se tourner vers le visage de Jesus-Christ.

*D*. En quel lieu Jesus-Christ fut-il crucifié?

*R*. L'Evangile dit, que ce fut sur la montagne du Calvaire, qui étoit hors de Jerusalem; afin qu'il parût qu'il ne mouroit pas pour les Juifs seuls, mais pour tout le monde; & c'étoit pour figurer que Jesus-Christ mourroit hors de la Ville, qu'il étoit ordonné par la Loi, que l'on brûleroit hors la Ville les animaux, dont

dont le sang étoit offert pour l'expiation des pechez.

*D.* La montagne du Calvaire étoit-elle veritablement le lieu de la sepulture d'Adam, comme quelques Auteurs ont pretendu ; en sorte qu'on puisse dire que Jesus-Christ le second Adam, a été crucifié justement sur le corps d'Adam, dont il reparoit le crime.

*R.* Quoi que cette opinion ne soit pas certaine, elle est neanmoins autorisée par plusieurs Peres, comme Origene, Tertullien, saint Athanase, saint Chrisostome, saint Ambroise, saint Augustin. Et c'est encore une tradition probable, que ce fut sur cette même montagne, qu'Abraham, pour obéir à Dieu, voulut sacrifier Isaac, & y sacrifia un Belier en sa place.

*D.* Les anciens ont-ils eu la même devotion que nous au bois de la vraye Croix ?

*R.* Les Peres, & principalement saint Cyrille de Jerusalem, & saint Paulin, témoignent que de leur tems les par-

*Ligno Crucis universus tandem orbis terra-*

ticules de ce sacré Bois étoient répanduës par tout le monde, qu'elles étoient en une veneration singuliere, & qu'elles se multiplioient.

*rum particulatim oppletus est.* Cyrill. Hier. Cathech. 4. tit. de Cruce.

*Quæ Crux in materia insensata vim vivam tenens, ita ex illo tempore innumeris penè quotidie hominum votis lignum suum commodat, ut detrimenta non sentiat.* Paulin. Epist. 32. ad Sever. alias 11. circa fin.

*D.* Les anciens Chrêtiens ont-ils pratiqué l'usage de faire le signe de la Croix?

*R.* Le signe de la Croix est une tradition autorisée par tous les Peres; & Tertullien entr'autres nous apprend que les Chrêtiens dés son tems se marquoient le front de ce signe, & recommande de se marquer le front du signe de la Croix en toutes rencontres. Ils ont attribué à ce signe, fait avec foi, une infinité d'effets; & il est même rapporté que Julien l'Apostat l'ayant fait sans y penser en un lieu où il faisoit des conjurations de demons, ils prirent incontinent la fuite.

*Ad omnem progressum atque promotum, ad omnem aditum & exitum, ad vestitum, ad calciatum, ad lavacra, ad mensas, ad lumina, ad cubilia, ad sedilia, quacunque nos conversatio exercet, frontem Crucis signaculo terimus.* Tertull. de Corona, circ. init.

## CHAPITRE IV.

### *De la sepulture de Jesus-Christ.*

*D.* POurquoi tous les Evangelistes ont-ils eu tant de soin de nous marquer la sepulture de Jesus-Christ? Matth. 27. 57. Marc. 15. 46. Luc. 23. 50. Joan. 19. 38.

*R.* C'a été pour affermir la foi de sa Mort & de sa Resurrection; car sa sepulture prouvant la verité de sa Mort, établit aussi sa Resurrection. Il est mort, puis qu'il a été enseveli, & il n'auroit pû ressusciter s'il ne fût mort auparavant. Sa mort n'auroit pas paru veritable, s'il fût ressuscité aussi-tôt aprés être mort. Jesus-Christ de plus est mort pour figurer la mort du vieil homme; & ayant attaché à la Croix tout ce qu'il tenoit d'Adam, pour accomplir cette figure mysterieuse, marquée expressement par S. Paul, il falloit aussi que ce que Jesus-Christ avoit tiré d'Adam, fût enseveli; pour nous

montrer que le but d'un Chrêtien doit être non seulement de mortifier la concupiscence, en resistant à ses mouvemens ; mais aussi de l'ensevelir, & de la faire disparoître, en tâchant qu'elle ne livre plus de combat, & que la loi de l'esprit regne en nous avec une pleine liberté.

*D*. Par qui Jesus-Christ fut-il enseveli?

Matth. 27. 17. *R*. Ce fut par deux Disciples cachez; l'un nommé Joseph d'Arimathie homme riche & noble, qui demanda son Corps à Pilate, l'ensevelit dans un linceul blanc, &

Joan. 19. 39. le mit dans un Sepulcre, qu'il avoit taillé pour lui-même dans une roche; & l'autre appellé Nicodeme de la secte des Pharisiens, qui fournit & prepara les parfums necessaires pour l'embaumer. Il paroit même que ce fut par un effet de prudence qu'ils ne s'opposerent point aux Juifs, & que Dieu les avoit reservez exprés pour rendre à Jesus-Christ cet office de charité : car Jesus-Christ est si grand qu'il

y a des gens que Dieu destine uniquement à le servir par son esprit en une seule œuvre. Or quoi que l'Evangile en rapportant la sepulture de Jesus-Christ ne fasse mention que de Nicodeme & de Joseph d'Arimathie ; neanmoins comme la Vierge étoit sur le Calvaire, on ne peut pas douter qu'elle n'ait assisté & contribué à cette sepulture avec les saintes Femmes, qui y étoient avec elle : C'est pourquoi saint Luc marque expressément qu'elles suivirent le Corps de Jesus-Christ, & qu'elles virent où l'on le mit.

*D.* En quel lieu étoit le Sepulcre ?

*R.* Dans un Jardin, afin de marquer par là que Jesus-Christ étoit mort pour reparer le peché d'Adam, arrivé dans le Jardin des delices, ou le Paradis Terrestre.

*D.* Combien le Corps de Jesus-Christ demeura-t'il de tems dans le Sepulcre ?

*R.* Il faut remarquer sur cela que le jour chez les Juifs commençoit au soir, & s'é-

tendoit jusqu'à l'autre soir: Ainsi Jesus-Christ ayant été enseveli avant la fin du Vendredi, fut dans le Sepulcre cette partie du jour du Vendredi, qui finissoit au soir: il y fut tout le Samedi, & une partie du Dimanche; parce que ce jour du Dimanche commençoit au Soleil couché du Samedi. C'est en cette maniere qu'il y a été trois jours; sçavoir, une partie du Vendredi, tout le Samedi, & une partie du Dimanche.

*D.* Le lieu du Sepulcre de Jesus-Christ a-t'il été fort honoré par les Chrêtiens?

*R.* C'a été & c'est encore à present le lieu du monde le plus celebre, par le concours & par la devotion des Fideles; & jamais Prophetie n'a été plus visiblement accomplie, que celle qu'Isaïe a faite sur ce sujet, en disant: *Que son Sepulcre seroit glorieux.*

*Erit sepulchrum ejus gloriosum.* Isaï. c. 11. v. 14.

*Nonne tibi venerabilius videtur Sepulchrum Domini, ...... Cujus Sepulchri gloria.....scimus esse vaticinio Prophetatam dicentis, & erit requies ejus honor, quod scilicet sepultura Domini locus, esset ab omnibus honorandus.* Hier. epist.

epist. 17. ad Marcellam.

Vide Chrisost. orat. quod Christus sit Deus cap. 8.

On peut voir dans les relations nouvelles, ce qui s'y fait encore à present, & dans les anciens Peres & Historiens, ce qui s'y est fait autrefois.

*Locus quidem quo Corpush oc positum, brevis erat & valde angustus. Augustior tamen & venerabilior mille regum Palatiis, imo & regibus ipsis & erit requies ejus honor.* Chrisf. loco supra citato.



SIXIÉME

# INSTRUCTION.

Sur le cinquiéme Article du Symbole : *Qui est descendu aux Enfers, est ressuscité d'entre les Morts le troisiéme jour.*

## CHAPITRE PREMIER.

*De la Descente de nôtre Seigneur Jesus-Christ aux Enfers.*

*D.* QU'est-ce que la Foi nous enseigne sur la descente de Jesus-Christ aux Enfers ?

*R.* Elle nous enseigne que Jesus-Christ selon son ame, s'est rendu present dans les Enfers depuis sa mort & avant sa Resurrection, pour faire paroître sa puissance sur les ames qui y étoient détenuës.

D.

*D.* La descente de l'ame de Jesus-Christ aux Enfers est-elle certaine?

*R.* Croyons fermement, dit saint Augustin, ce qu'enseigne la foi établie sur une autorité inébranlable, que Jesus-Christ est descendu aux Enfers. En effet, quoique certains Symboles ayent obmis ces mots, *est descendu aux Enfers*, ce qui n'est nullement étrange; puis qu'ils en obmettent aussi d'autres, qui ne laissent pas d'être universellement reçûs; neanmoins les Symboles les plus communs les ont reçûs, & par consequent ceux qui s'en servoient, regardoient cet article comme de foi. De plus, il n'y a nulle varieté parmi les Peres sur ce point. Nul n'a combattu la descente de Jesus-Christ aux Enfers; presque tous l'ont établie, & l'ont établie comme de foi.

*Teneamus firmissimè, quod fides habet fundatissimâ autoritate firmata, quia Christus...... apud Inferos fuit.* Epist. 164. al. 99. c. 5. n. 14.

*D.* Quels sont les passages de l'Ecriture sainte, dont on tire cet article?

* *R.* Voici les plus remarquables; comme ces paroles du quinziéme Pseaume, citées par

S. Pierre : *Vous ne laisserez point mon ame dans l'Enfer, & vous ne permettrez point que vôtre Saint éprouve la corruption.* Celle de Zacharie : *Vous avez délivré par le Sang de vôtre Testament vos captifs de la fosse où il n'y avoit point d'eau.* Ou celle de la Sagesse : *Je penetrerai les plus profondes parties de la terre, & je visiterai tous les morts.*

* *Non derelinques animam meam in Inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem* Act. 2. v. 27.

*Tu quoque in Sanguine Testamenti tui emisisti vinctos tuos de lacu, in quo non est aqua.* Zach. 9. 11.

*Penetrabo omnes inferiores partes terræ, & inspiciam omnes dormientes.* Eccli. 24. 45.

D. Ne pourroit-on pas objecter que la plus part de ces passages sont diversement expliquez par les Peres ?

R. Cette objection seroit vaine : Car quand il seroit vrai que ces passages & autres semblables, auroient tous été pris par divers Peres en divers sens, cela n'empêcheroit pas que les Peres mêmes, qui ont détourné quelques-uns de ces passages à d'autres sens n'ayent établi la descente de Jesus-Christ

aux Enfers par d'autres passages. Ainsi il n'en est pas moins constant, que tous les Peres conviennent dans ce dogme ; ce qui suffit pour montrer que c'est une tradition Apostolique.

*D.* Qu'est-ce que Jesus-Christ a fait aux Enfers ? A-t'il prêché la foi à tous ceux qui ne l'avoient pas reçûë ?

*R.* Saint Augustin traite cette opinion d'heretique, & avec raison; car si Jesus-Christ avoit ainsi prêché la foi aux Enfers à ceux qui ne l'avoient pas reçûë, ou à ceux à qui elle n'avoit pas été prêchée durant leur vie, il la prêcheroit de même à ceux qui depuis sa Resurrection meurent sans que l'Evangile leur ait été annoncé. Or si cela étoit, il ne faudroit plus se mettre en peine d'annoncer la foi aux nations infidelles ; puisque si elle ne leur étoit pas annoncée durant leur vie, elle leur seroit prêchée aprés leur mort.

Lib de Hæres. hæresi. 79.

August. Epist. 164. al. 99. c. 4. num. 12.

*D.* Qu'est-ce donc qu'il y a fait?

*R.* Il y a triomphé par lui-même des demons ; pour les

confondre davantage, il y a visité les Patriarches & les Prophetes, & les autres ames, qui quoique purifiées de leurs pechez étoient encore retenuës dans ce lieu, qui leur étoit destiné de Dieu, parce que le Paradis n'étoit pas encore ouvert, J. C. leur a témoigné par cette visite, une bonté singuliere.

*D.* Les Patriarches & les Prophetes étoient-ils dans l'Enfer ?

*R.* Saint Augustin répond, que l'Enfer ayant une grande étenduë, le lieu où étoient les Patriarches, & les autres justes, quoique fort éloigné de celui des tourmens, étoit pourtant compris dans l'étenduë de l'Enfer.

*Antiquos Sanctos, qui venturi Christi tenuerunt fidem locis quidem à tormentis impiorum remotissimis, sed apud inferos fuisse.* 20. de Civit. c. 15.

*D.* Qu'est-ce qui empêchoit les ames des Justes d'être transportées au Ciel avant la venuë de Jesus-Christ ?

*R.* Saint Gregoire attribuë cette exclusion au peché originel, qui ne leur avoit pas encore été remis, quant à cette exclusion du Ciel, quoique les peines particulieres de leurs pechez, leur ayent pû être re-

*Non ut pœna quasi peccatores plecteret, sed ut eos in locis remotioribus*

remises avant ce tems. *quiescentes; quia necdum intercessio Mediatoris advenerat, ab ingressu regni, reatus primæ culpæ prohiberet.* Lib. 4. mor. c. 27.

Hilar. lib. 10. de Trinit.
Hier. in cap. 3. Eccles.
Chrysostom. serm. 65.

*D.* Entre ceux qui furent délivrez, y en eut-il quelques-uns de ceux qui étoient en Purgatoire?

*R.* Saint Augustin dit, que Jesus-Christ délivra des tourmens ceux que par une secrette justice, il jugea en devoir être delivrez. Il distingue expressement par-là certains Justes qu'il ne veut pas avoir été dans les souffrances de ceux dont il est dit dans les Actes que Jesus-Christ les a délivrez des douleurs de l'Enfer. Or ceux qui furent delivrez des douleurs, sont distinguez de ces Justes, qui n'eurent pas besoin d'en être délivrez; & par consequent ne peuvent être autres que les Justes du Purgatoire.

*Quod scriptum est, solutis doloribus inferni, non in omnibus sed in quibusdam accipi potest, quos ille dignos istâ liberatione judicabat.* Epist. 164. al. 99. cap. 2. num. 5.

Il enseigne ailleurs expressément, qu'il delivra des tour-

*Ibi erat & ipse Adam:*

mens l'ame d'Adam. De sorte que selon saint Augustin, l'ame d'Adam a été plus de trois mille ans dans le Purgatoire. Cependant en un sens tous les Justes furent délivrez des douleurs; parce qu'étant tous separez de Dieu, cette separation ne leur pouvoit pas être indifferente.

*Quoniam verè creditur Domini adventu atque in inferna descensu, ab inferni vinculis jam solutus.* Lib. 6. Oper. imperf. contr. Julian. cap. 12.

*Adam vero.... gratiâ Dei per Jesum-Christum Dominum nostrum à sempiterno supplicio liberatur, in seipso, quamvis à sua morte post annorum aliquot millia.* Cap. 22. Item. cap. 30.

---

## CHAPITRE II.

### *Du Purgatoire.*

*D.* SUr quoi est fondée la doctrine du Purgatoire?

*R.* Elle est fondée premierement sur la tradition de toute l'Eglise, comme saint Augustin l'a remarqué dans son Livre *de Cura pro mortuis gerenda.* Car ç'a toujours été la

Tom. 6. pag. 116. nov. Edit.

la coûtume de l'Eglise de prier pour les Morts, & les heretiques mêmes reconnoissent qu'elle a été pratiquée dés le second siecle. Aussi Tertulien la met dés ce tems là au nombre des Traditions Apostoliques. Or ces prieres qu'on faisoit pour eux, n'étoient pas seulement pour la consolation des vivans; ou pour remercier Dieu des graces qu'il avoit faites aux Morts; c'étoit pour leur obtenir quelque soulagement, *refrigerium.*

Il ne faut point douter, dit saint Augustin, que les morts ne soient aidez par les Oraisons de l'Eglise; par le Sacrifice salutaire, & par les aumônes que l'on fait pour eux, & qu'on n'obtienne par-là que Dieu les traite avec plus de misericorde que leurs pechez ne meritoient: Car l'Eglise universelle observe cette coûtume, qu'elle tient de la tradition des Saints Peres, que l'on prie dans le Sacrifice, pour ceux qui sont morts dans la communion du Corps & du Sang de Jesus-Christ, & que

*Orationibus sanctæ Ecclesiæ, & sacrificio salutari & eleëmosynis, quæ pro eorum spiritibus erogantur, non est dubitandum mortuos adjuvari; ut cum eis misericordiùs agatur à Domi-*

*no, quàm* l'on marque même que c'est pour eux que l'on offre le Sacrifice.

*eorum peccata meruerunt. Hoc enim à Patribus traditum, universa observat Ecclesia, ut pro eis qui in Corporis & Sanguinis Christi communione defuncti sunt, cùm ad ipsum sacrificium loco suo commemorantur, oretur, ac pro illis quoque id offeri commemoretur.* Aug. serm. 32. de verbis Apost. nunc ser. 172. c. 2.

*Hos igitur lugeamus, opem pro viribus feramus, aliquod ipsis auxilium comparemus, exiguum illud quidem, sed quod tamen auxiliari queat.* Chrysostom. hom. 3. in Epist. ad Phillip. circa. fin.

D. Regardoit-on déja dans les premiers siecles de l'Eglise, comme une heresie, de nier les prieres pour les Morts?

Aug. lib. de Hæres. hæresi. 53.
Epiph. hæres. 75. n. 3.

*R.* Saint Epiphane & saint Augustin mettent déja dés leur tems cette opinion entre les heresies d'Aërius.

*D.* Le Purgatoire ne peut-il être prouvé par l'Ecriture?

*Sancta & salubris est cogitatio pro defunctis ex-*

*R.* Il l'est clairement par le second Livre des Machabées: *C'est une pensée sainte & salutaire*, dit ce Livre, *de prier pour*

*pour les Morts, afin qu'ils soient délivrez de leurs pechez.* Car il s'ensuit de là qu'il y a des pechez qui peuvent être remis en l'autre vie, par les prieres des vivans : Or il n'y a point de pechez, sans peine de pechez ; & par consequent si les pechez sont remis en l'autre vie, la peine des pechez y est aussi remise.

*orare, ut à peccatis solvantur.* 2. Mach. 12. 46.

*D.* Quels Conciles ont défini le Purgatoire ?

*R.* Les Conciles de Florence & de Trente.

*Item; si verè pœnitentes in Deî charitate decesserint, antequam dignis pœnitentia fructibus de commissis satisfecerint & omissis, eorum animas pœnis Purgatoriis post mortem purgari, & ut à pœnis hujusmodi revelentur, prodesse eis fidelium vivorum suffragia: Missarum, scilicet sacrificia, orationes, & eleëmosynas, & alia pietatis officio, quæ à fidelibus pro aliis fidelibus fieri consueverunt, secundùm Ecclesiæ instituta.* Concil. Flor. sess. 25. & ult. in definit. Eugenii IV.

Tridenr. sess. 25. decret. de Purgatorio.

*D.* Que doit-on répondre à ce qu'alleguent les Calvinistes, que le second Livre des Machabées n'est pas Canonique ?

*R.* Il faut répondre 1. que

cette pretention n'est pas raisonnable ; puis qu'il a été mis au nombre des Livres Canoniques par la plûpart des Eglises Chrêtiennes, par le Decret du Pape Innocent premier, par le quatriéme Concile de Cartage, &c. & que quoi que quelques Peres & quelques Eglises en ayent douté; ce doute de quelques particuliers ne peut être opposé au consentement general des autres : Mais quoi qu'il en soit, tous ceux qui ont reçû ces Livres, ont par consequent reçû la priere pour les Morts, comme étant de foi, puis qu'elle y est si formellement exprimée; & ceux-mêmes qui en ont douté, n'ont jamais fondé leur doute sur ce que la priere pour les Morts y étoit approuvée ; ce qui est une marque certaine qu'ils la croyoient.

*Qui autem dixerit contra Spiritum sanctum, non remittetur ei, neque in*

2. Jesus-Christ declare de plus dans l'Evangile, qu'il y a certains pechez, *qui ne seront remis ni en ce monde ici, ni en l'autre*, dont saint Augustin & plusieurs autres Peres ont conclu, qu'il y a donc des

des pechez qui sont remis en l'autre : & de là il s'ensuit, par la raison dont nous nous sommes déja servis, que s'il y a des pechez remis, il y a aussi des peines du peché qui sont remises.

*hoc sæculo, neque in futuro.* Matth. 12. 32.

Aug. lib. 21. de Civit. c. 24. n. 2. & lib. 6. cont. Jul. c. 15. num. 45.

3. Le passage de saint Paul, que *celui qui aura édifié sur un bon fondement avec du bois, du foin, de la paille, sera sauvé par le feu*; est aussi rapporté au Purgatoire par les principaux des Peres, quoi qu'ils en allegueut aussi d'autres explications.

*Si quis autem superadificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam...... ipse salvus erit, sic tamen quasi per ignem.* 1. Cor. 3. 12. & 15.

Aug. in Psal. 37. num. 3.
Amb. serm. 20. in Psal. 118. num. 12. & seq.
Hier. in ult. cap. Isaï. in fine.

*D.* Doit-on avoir une grande idée des peines du Purgatoire?

*R.* L'autorité & la raison conspirent également à nous en faire concevoir une grande idée. Saint Augustin ne craint pas de dire, que le feu du

*Gravior tamen erit ille ignis,*

du Purgatoire causera une douleur plus violente que tout ce qu'on peut souffrir en cette vie.

*quàm quidquid potest homo pati in hac vita.* In Ps. 37. n. 3.

Saint Cesaire dit, qu'il surpasse tout ce qu'on peut concevoir de tourmens : *Durior erit quam quidquid potest pœnarum in hoc sæculo, aut cogitari aut videri, aut sentiri.*

Hom. 8.

Saint Bernard dans le Sermon qu'il a fait sur la mort de Humbert, en parle ainsi : Je sçai, dit ce Saint, qu'il est dur à un homme relâché de vivre dans la regle, à un causeur de se taire, à un homme accoûtumé d'aller ça & là de garder la stabilité ; mais il est bien plus dur, sans comparaison, de souffrit les peines de l'autre vie. S. Gregoire, dans le Prologue sur le premier Pseaume de la penitence ; S. Anselme, ou plûtôt Herveus, sur la premiere aux Corinthiens chapitre 3. disent la même chose, & il faut être bien hardi pour mépriser le sentiment de ces Saints, & bien insensible si en le croyant vrai, on a si peu de soin d'éviter ces

*Scio ego quia durum est homini dissoluto apprehendere disciplinam, verboso silentium pati, vagari solitò stabilem, permanere : sed durius, & multo durius erit, futuras illas molestias tolerare.* Bernard. ser. in obit. Humberti, num. 8. circa finem.

ces horribles peines. Outre cela, la raiſon ne nous en fait pas concevoir une moindre idée; car il eſt clair que l'ame n'étant plus appeſantie par ſon corps, aura des actions tout autrement vives qu'elle n'en a dans le corps, & par conſequent que les douleurs qu'elle éprouvera, n'auront aucune proportion avec celles qu'elle peut ſentir ici.

*D.* Comment peut-on concevoir la douleur interieure des ames du Purgatoire ?

*R.* On peut concevoir qu'une ame ſeparée du corps avec la charité; c'eſt-à-dire, avec un amour qui lui fait preferer Dieu à toutes les creatures, conçoit un violent deſir d'être unie à lui; & que l'impetuoſité de ſon deſir étant retardée par cette ſoüillure du peché qu'elle trouve en elle, elle demeure dans un état trés-violent, entre l'ardeur impetueuſe qui la porte à Dieu, & cette ſoüilleure qui l'en retire. L'idée qu'elle a de la ſouveraine pureté de Dieu, fait d'une part qu'elle aimeroit mieux

être

être aneantie, que de paroître devant ses yeux en cet état; & de l'autre, elle sent un si violent desir de s'unir à Dieu pleinement, que le delai & le retardement lui cause un tourment inconcevable.

Quoi que nos desirs soient languissans & foibles dans cette vie, quoi qu'on y soit distrait par divers objets, on éprouve neanmois que le retardement de la joüissance d'un bien que l'on espere, afflige
Prov. 13. 12. sensiblement l'ame; *Spes, quæ differtur, affligit animam.* Que sera-ce donc quand l'ame agira avec toute la violence de sa nature, quand elle se portera avec toute l'attention & l'application dont elle est capable, à un objet qu'elle aime d'un extrême amour, & qu'il y aura entr'elle & cet objet qui l'attire si puissamment un obstacle qui l'empêchera de s'y unir.

*D.* Le mouvement impetueux de ces ames pour s'unir à Dieu leur cause-t'il de l'impatience?

*R.* Nullement; parce qu'elles

les voyent clairement que c'eſt la juſtice qui les en éloigne, & qu'elles aiment ſouverainement cette juſtice; Elles ne peuvent plus trouver aucun repos ni aucun plaiſir qu'en Dieu; mais elles n'y ſçauroient trouver de repos & de plaiſir, qu'en ſuivant ſes ordres & ſa volonté. Ainſi, elles demeurent volontairement dans cet état d'amertume, & elles ne le voudroient pas changer à aucun autre, tant qu'elles voyent qu'il eſt juſte qu'elles y ſoient. Il n'y a donc rien de plus ſaint que la douleur de ces ames; mais c'eſt la ſainteté même de cette douleur, qui doit porter les hommes à les ſoulager par leurs prieres, & à faire pour elles ce qu'elles ne ſont plus en état de faire pour elles-mêmes. Car qu'y a-t'il de plus digne de compaſſion que des tourmens inconcevables, ſoufferts non ſeulement ſans murmure, mais avec une douceur & une patience incomparable, & avec des loüanges perpetuelles de la juſtice & de la bonté de Dieu.

*D*. Est-il certain que les ames soient punies par le feu dans le Purgatoire?

*R*. L'Eglise ne l'a pas voulu définir absolument dans le Concile de Florence, parce que les Grecs tenoient le contraire, mais c'est l'opinion de la plûpart des Peres; & de plus, il importe peu de quelle nature soient ces tourmens, étant certain qu'ils sont trés-grands, quand ils ne seroient même qu'interieurs.

*D*. Le salut des ames du Purgatoire est-il assuré?

*R*. Le jugement particulier les en assure; & n'étant plus en état de meriter ni de démeriter, celles qui ont perseveré dans la justice, n'en sçauroient plus déchoir.

*D*. D'où vient que l'Eglise, dans les prieres qu'elle fait pour les Morts, demande pour eux qu'ils soient délivrez des peines de l'Enfer?

*R*. L'Eglise fait ces prieres, comme si elle les prononçoit au moment de la mort, afin de fraper les Fideles d'une image plus capable de les toucher.

D.

*D.* Eſt-il croyable qu'il y ait des ames qui faſſent leur Purgatoire en divers lieux?

*R.* L'Egliſe ne nous apprend rien de particulier ni de la maniere, ni du lieu, ni des genres de ſupplices par leſquels Dieu exerce ſa juſtice ſur ces ames, & elle défend même de mêler dans les inſtructions que l'on en fait aux Fideles, des opinions incertaines. Il vaut mieux, ſans doute, s'attacher à cette ſage conduite, que de ſe remplir l'eſprit d'hiſtoires & de viſions, qui n'ont aucune certitude, & ſouvent trés-peu de vrai-ſemblance.

---

## CHAPITRE III.

### *De la devotion pour les Morts.*

*D.* QUand a commencé la devotion des Chrêtiens pour les Morts?

*R.* Elle eſt auſſi ancienne que l'Egliſe; on a toûjours offert le ſacrifice pour eux; on a fait des aumônes; on a jeûné pour leur obtenir le rafraîchiſſement,

*refrigerium*, & la diminution de leurs peines. Tertullien dans le Livre de la Monogamie, parlant d'une Veuve, dit, *qu'elle prie pour l'ame de son Mari, & qu'elle demande du rafraîchissement.*

*Enim verò & pro anima ejus orat, & refrigerium interim adpostulat ei.* cap. 10.

Saint Paulin implore les prieres des autres, pour l'ame de son Frere, en se servant des mêmes termes. Mais comme le Saint Esprit, qui anime l'Eglise, se plaît d'y exciter en certains tems des devotions particulieres pour certains objets de Religion, & qu'il n'occupe pas toûjours les ames saintes des mêmes sentimens. Il est certain que la devotion pour les Morts a été beaucoup augmentée vers la fin du dixiéme siecle, & le commencement de l'onziéme, par saint Odilon, & par l'Ordre de Cluni, & que ce sont ces saints Religieux qui ont donné la naissance à la celebration de la Commemoration des Morts, qui se fait le lendemain de la Toussaints; devotion qui s'étendit en peu de tems par toute l'Eglise, comme il paroît par la

*Petimus..... ut orationibus tuis condonetur tibi, ut & illius animam vel de minimo sanctitatis tuæ digito distillans refrigerii gutta respergat.* Epist. 35. al. 19.

la vie de saint Malachie, faite par Bernard, où il est rapporté que S. Malachie prêt de mourir à Clairvaux, disoit qu'il avoit trés-grande esperance en ce jour où les Morts reçoivent tant d'assistances des vivans.

***Nec parum spei repositum mihi in die illa, quâ mortuis tanta à vivis beneficia impenduntur.*** Bern. de vita S. Malach. cap. 31. n. 71.

*D.* Quelles sont les utilitez particulieres de cette devotion?

*R.* 1. La devotion pour les Morts est digne de la charité Catholique qui embrasse tous les membres de l'Eglise. Nôtre amour pour Jesus-Christ nous doit lier à tout son corps, & nous faire prendre part à ses biens & à ses maux. Comme nous devons donc nous interesser à la gloire des Saints, en nous réjoüissant de leur triomphe, & de leur bonheur; nous devons aussi prendre part aux souffrances de l'Eglise souffrante, en l'assistant autant que nous le pouvons.

2. Cette charité même est d'une trés-grande utilité pour nous: Car rien n'est plus contraire à l'esprit du Christianisme, que de se renfermer dans la vie presente, qui est proprement l'objet, l'occupation

& la nourriture de la concupiscence; tous nos exercices doivent tendre à nous en détacher, & à nous appliquer à l'autre vie. Or rien n'est plus capable de le faire, que la pensée de l'état où sont les Morts, & la consideration frequente des trois societez qu'ils composent. Celle des malheureux damnez, qui doit être l'objet de nôtre crainte & de nôtre horreur; celle des Saints bienheureux, qui doit attirer nos desirs, & nourrir nôtre esperance; celle des ames que les souffrances purifient, qui doivent être en même tems l'objet de nôtre compassion, de nôtre crainte & de nôtre amour.

3. Il y a cela de particulier dans l'état des ames qui sont dans le Purgatoire, qui nous doit attacher à elles d'une maniere singuliere: En ce que cet état a beaucoup de rapport avec le nôtre: Car on peut dire avec verité, qu'il y a de deux sortes de Purgatoires. L'un dans cette vie, l'autre aprés cette vie. Il y a des souffrances dans l'une &

& dans l'autre ; mais ce qui les distingue, c'est que les souffrances de cette vie sont legeres, & que le merite en est grand, quand on les souffre Chrétiennement: mais souvent bien loin d'en faire un bon usage, on augmente la cause de ces souffrances par de nouveaux pechez. Le Purgatoire de l'autre vie a des qualitez toutes contraires. Les douleurs y sont extrêmes, le merite nul, car il y faut payer avec une extrême rigueur tout ce qui est dû à la justice de Dieu; mais aussi l'assurance y est entiere. Les pechez pour lesquels on souffre ne se renouvellent plus : tout ce qui s'efface par ces peines est effacé pour jamais. Nous devons donc être portez à communiquer à ces ames tout ce que nous avons de bien, qui est le pouvoir de meriter par nos œuvres, afin que Dieu nous communique ce qu'elles ont de bien, qui est la stabilité immuable dans la justice, & la patience invincible dans les souffrances.

 4. La

4. La meditation frequente de l'état de ces ames, nous peut apprendre de quelle maniere nous devrions considerer les nôtres. Quelques peines que ces ames endurent, elles mettent leur bonheur à les endurer; parce qu'elles sçavent que c'est l'unique voye que Dieu leur donne pour se purifier de leurs pechez. Elles tomberoient dans le desespoir, si elles ne trouvoient pas un Purgatoire, pour s'y purger de ce qui les rend encore indignes de paroître devant la souveraine pureté de Dieu, qui est la sainteté même. Et c'est aussi ce qui nous devroit faire conclure que les souffrances & les amertumes de cette vie en sont le plus grand bien; & que c'est ce que nous y devrions le plus aimer; puis que c'est aussi la principale voye que Dieu nous donne pour l'expiation de nos pechez, sans laquelle les autres servent de peu.

5. En travaillant pour ces ames, nous travaillons aussi pour nous-mêmes: Nous viendrons dans l'état où elles

sont;

ſont ; & quand nous y ſerons, nous ne recevrons de l'aſſiſtance des vivans, qu'à proportion que nous aurons nous-mêmes pratiqué la charité, dont celle qui s'exerce envers les Morts fait une partie conſiderable : Car c'eſt une doctrine importante de ſaint Auguſtin, qu'on ne recevra dans l'autre vie que ce qu'on aura merité dans celle-ci ; parce que les aſſiſtances mêmes qu'on y pourra recevoir aprés la mort ſont fondées ſur ce qu'on aura merité durant ſa vie de recevoir ces aſſiſtances ; c'eſt-à dire, que ceux qui n'auront point fait de charité, n'en recevront point ; & que ceux au contraire qui l'auront bien pratiquée envers les Morts, meriteront d'obtenir par là une part plus abondante dans les prieres de l'Egliſe.

*Meritum per quod iſta proſint, ſi nullum comparatum eſt in hac vita, fruſtra quæritur poſt hanc vitam, &c.* S Auguſt. lib. de Cura pro mortuis gerenda. cap. I.

6. Perſonne ne peut mieux meriter ces aſſiſtances que ces ames ; car ſi on eſt porté naturellement à aſſiſter ceux, qui étant de grande naiſſance, ſont reduits à la derniere miſere, quels ſentimens ne doit-on

point avoir pour ces ames retenuës dans ce lieu de souffrances. Car ce ne sont pas seulement des personnes illustres en naissance & en autorité, ce sont des Rois, & des Rois éternels à qui le Royaume de Dieu est assuré, & qui seront peut-être bientôt en état de reconnoître au centuple, les services qu'on leur aura rendus dans cet état de misere où ils sont encore détenus.

7. Si la vertu, la sainteté & la patience, nous sollicitent à aider ceux en qui nous remarquons de grandes vertus, que ne devons-nous point faire pour ces ames qui forment une societé de Saints incapables du moindre défaut ? Enfin ces ames ne sont point seulement des gens que nous n'esperions jamais de voir ; ce sont au contraire des ames avec qui nous esperons d'être éternellement liez & unis, & dont nous ne pourrions être separez qu'en tombant dans le plus grand des malheurs.

CHAP.

## CHAPITRE IV.

*De la Resurrection de nôtre Seigneur Jesus-Christ : Pourquoi il a fallu qu'il ressuscitât.*

*D.* QU'est-ce qu'il faut croire de la Resurrection de Jesus-Christ ?

*R.* Il faut croire que Jesus-Christ aprés avoir été crucifié par les Juifs le Vendredi veille du Sabbat, ressuscita le jour d'aprés le Sabbat, qui est le troisiéme jour, en comptant le jour de la mort ; c'est-à-dire, qu'il réünit son ame à son Corps, & le rendit immortel & glorieux.

*D.* Pourquoi falloit-il que Jesus-Christ ressuscitât ?

*R.* Parce que la justice de Dieu étant pleinement satisfaite par sa mort, il étoit juste que Jesus-Christ rentrât dans son état naturel ; l'état d'humiliation & de souffrance étoit un état étrange, & qui ne convenoit point à Jesus-Christ. Il

s'y étoit soûmis pour racheter les hommes; mais cette redemption étant operée, il falloit que les humiliations & les souffrances cessassent, & que Jesus-Christ joüît de la gloire qui lui étoit dûë.

Cela n'étoit pas seulement necessaire pour Jesus-Christ, mais aussi pour les hommes, & il a exercé sa misericorde envers nous en ressuscitant, aussi-bien qu'en mourant. Il étoit necessaire qu'il nous montrât en sa personne, quel seroit l'effet de la délivrance qu'il nous avoit procurée, & quel devoit être le but de nôtre esperance. Il falloit qu'il nous fît voir à quoi nous étions appellez, & quelles étoient les richesses de la gloire de son heritage : *Quæ sit spes vocationis ejus, & quæ divitiæ hereditatis ejus in Sanctis.* Ephes. 1. 18.

Il ne nous avoit pas rachetez seulement selon l'ame, mais aussi selon le corps, il falloit donc qu'il nous montrât en lui-même le modele de cette redemption, pour nous donner lieu d'esperer, que com-

comme il avoit ressuscité & rempli de gloire ce Corps qui avoit été attaché à la Croix pour nous, il ressusciteroit de même les nôtres ; quoique pour satisfaire à la condamnation du premier Homme, ils fussent tombez sous l'empire de la mort.

Cet état dans lequel Jesus-Christ est entré par sa Resurrection, étoit de plus necessaire pour operer le salut du monde, & pour appliquer efficacement aux hommes les graces qu'il leur avoit méritées par sa mort. Il en avoit déja donné quelques-unes par avance à quelques personnes choisies ; mais ce n'étoit encore rien en comparaison de l'effusion qu'il en devoit faire pour former son Eglise, & pour convertir toutes les nations à la vraie foi. Dieu a donc voulu que ces effets d'une puissance extraordinaire, procedassent de Jesus-Christ élevé dans un état proportionné à la grandeur de ses œuvres, & que devant agir avec une puissance infinie, il fut lui-même

rempli de gloire & de puissance, selon son humanité même, toutes les marques de son infirmité étant effacées.

*Qui traditus est propter nostra delicta, & resurrexit propter justificationem nostram.* Rom. 4. 25.

Et c'est pourquoi saint Paul dit, *que Jesus-Christ a été livré pour nos pechez, & qu'il est ressuscité pour nôtre justification*; parce que selon l'ordre de la sagesse de Dieu, il ne la devoit operer que par la puissance dont il a été revêtu par sa Resurrection : Et c'est aussi dans le même sens, que saint Jean dit que le Saint Esprit n'étoit pas encore donné, parce que Jesus-Christ n'étoit pas

Joan. 7. v. 39.

encore glorifié. *Nondum enim erat Spiritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus.*

*D.* Jesus-Christ étant veritablement Dieu avant sa Resurrection, ne pouvoit-il pas operer efficacement sur les ames, de même qu'aprés la Resurrection?

*R.* Il est certain qu'il le pouvoit par sa puissance absoluë; mais il ne le pouvoit pas par sa puissance reglée, par ses decrets & par sa sagesse, selon laquelle il avoit reservé les effets

fets de puissance à son humanité glorifiée, & devenuë non seulement vivante & immortelle; mais source d'immortalité, d'incorruption, & de sainteté pour nous.

*D.* Jesus-Christ s'est-il ressuscité lui-même?

*R.* La Resurrection de Jesus-Christ est tantôt attribuée au Pere Eternel, & tantôt à lui-même; parce que la puissance de son Pere & la sienne sont la même puissance; que le Fils de Dieu fait tout ce que son Pere fait; & que le Fils de Dieu a reçû de son Pere la force de communiquer la vie à son humanité: Comme le Pere a la vie en lui, dit saint Jean; aussi il a donné à son Fils d'avoir la vie en lui.

*Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit & Filio habere vitam in semetipso.* Joan. 5. 26.

## CHAPITRE V.

*Comment Jesus-Christ a voulu établir la certitude de sa Resurrection.*

*D.* POurquoi Jesus-Christ ayant dessein de faire croire sa Resurrection aux Juifs, ne s'est il pas montré ressucité à tous les Juifs, ou au moins à toute la Ville de Jerusalem, & à tous ceux qui l'avoient vû crucifié, afin qu'ils n'en pussent pas douter ?

*R.* Parce qu'il vouloit sauver les hommes par la foi : Or l'état de foi ne demandoit pas une telle évidence. Ce n'auroit pas été seulement les bons qui l'auroient crû, mais aussi les méchans ; & outre qu'ils étoient indignes de cette croyance, elle ne leur auroit de rien servi. Il a donc voulu mettre les choses en état que les esprits sinceres, & qui n'auroient pas été aveuglez par la malice de leur cœur, la pussent croire, & laisser neanmoins des

des voyes à l'opiniâtreté des Juifs, pour la pouvoir rejetter.

*D.* A qui donc Jesus-Christ a-t'il manifesté sa Resurrection ?

*R.* Il l'a manifestée aux saintes Femmes, à ses Apôtres, & à ses Disciples en particulier & en commun. Il a mangé avec eux, il s'est laissé toucher à eux, il a convaincu leur incredulité : Il l'a manifestée, selon saint Paul, à cinq cens Fideles tout à la fois. Il l'a manifestée ensuite à saint Paul même.

*Visus est plusquam quingentis fratribus simul.* 1. Cor. 15. 6.

*D.* Ces manifestations fournissent-elles une preuve certaine de la Resurrection de Jesus-Christ ?

*R.* Il n'y a point de certitude humaine plus grande que celle qui naît de ces preuves, si l'on a soin de les ramasser & de les considerer dans toute leur force : Car le témoignage que les Apôtres & les Disciples en ont rendu, ne peut être faux qu'en deux manieres. La premiere, qu'ils ayent été trompez ; la seconde, qu'ils ayent voulu tromper.

La

La premiere est du nombre des choses que l'on doit juger impossibles ; puisque Jesus-C. ressuscité n'a pas été vû par un seul homme, mais par un grand nombre ; non une fois, mais plusieurs ; non comme un spectre & une figure muette, mais mangeant, conversant & parlant familierement avec eux, & que de plus au nom de J. Christ ressuscité, les Apôtres ont fait quantité de prodiges par tout le monde, dont chacun étoit capable de les assurer pleinement de sa Resurrection.

La seconde hypothese est encore plus contre le bons sens : Car il faudroit pour cela que les Apôtres étant tels qu'ils paroissent dans la Passion, c'est-à-dire, effrayez, abbatus, & hors d'esperance ; eussent neanmoins formé le dessein dans ce tems-là même, de publier que Jesus-Christ étoit ressuscité, qu'ils eussent trouvé le moyen de voler son Corps nonobstant les Gardes que les Prêtres avoient mis à son Sepulcre ; qu'ils eussent conspiré entr'eux

de

de soûtenir cette fausseté aux dépens de leur vie, & avec mille travaux, sans esperance d'aucun fruit: Il faudroit qu'ils eussent formé cette entreprise folle & insensée, sans aucune crainte de ce qui leur en pourroit arriver, sans apprehender qu'aucun d'eux ne se démentît; qu'aprés l'avoir formée ils l'eussent executée avec un courage invincible, sans autre récompense que des miseres infinies; qu'ils eussent trouvé moyen, tout grossiers qu'ils étoient, de tromper les Peuples par de faux miracles, sans que jamais personne eût decouvert aux hommes cette fourberie pour s'exemter de la mort.

Si l'on juge sainement de l'absurdité de cette supposition, on ne la trouvera pas moins déraisonnable, que si l'on entreprenoit de persuader qu'il n'y eut jamais de Ville de Rome ni de Constantinople; & que tout ce qu'on dit des Empereurs qui ont regné dans ces deux Villes, sont des contes faits à plaisirs.

*D.* Pourquoi donc tous les

hommes ne se sont-ils pas rendus à cette preuve, & principalement les Juifs?

*R*. Parce que la corruption du cœur des hommes, les empêche de s'appliquer à l'évidence des preuves qui favorisent les veritez qu'ils haïssent; une méchante raison & un doute déraisonnable, étant soûtenus par une forte passion, sont capables de persuader l'esprit; parce qu'il s'y rend lâchement, & s'y laisse entraîner avec plaisir: de même une preuve convaincante ne l'ébranle pas, parce que la passion qui le possede en détourne son attention.

## CHAPITRE VI.

*Des devoirs ausquels nous sommes obligez envers Jesus-Christ ressuscité.*

*D*. LA Resurrection de Jesus-Christ nous lie-t'elle à lui d'une maniere particuliere?

*R*. Comme Jesus-Christ par sa Resurrection a acquis, non

le

le droit, mais l'exercice actuel de sa puissance sur les hommes, & principalement sur les Fideles; que c'est dans cet état de gloire qu'il fait particulierement l'office de Chef de l'Eglise, en repandant son esprit dans tous ses membres, selon la mesure qu'il leur juge convenable, & qu'il leur fait part de sa vie divine, dont il possede la plenitude, & dont il est l'unique source, à l'égard des hommes, que c'est en qualité de ressuscité, qu'il exerce dés à present en secret son jugement sur chacun des hommes, comme il l'exercera avec éclat au dernier jour, sur tous les Peuples de la terre. Il est certain que les Chrêtiens doivent avoir des sentimens tout particuliers de respect, de reconnoissance, d'amour & de crainte pour Jesus-Christ ressuscité.

Sa felicité & sa gloire doivent faire leur joye; parce qu'il est impossible d'aimer Jesus-Christ, sans se réjoüir de son exaltation. Ils se doivent humblement abaisser sous sa grandeur

deur & sous sa puissance ; parce qu'elle est le fondement de celle qu'ils esperent dans de Ciel.

Si toutes choses lui ont été données, nous sommes par consequent de ce nombre ; & il faut confesser avec humilité & avec joye, que nous sommes à lui, & qu'il peut disposer souverainement de nous. Il faut reconnoître la justice de ses droits sur nous, & être bienaise de lui appartenir. Dés le moment que l'humanité de Jesus-Christ a été unie à la divinité par l'Incarnation, toutes les creatures lui ont été données, comme son domaine & son heritage ; mais il n'est entré dans la pleine possession de ce domaine, & dans l'exercice actuel de sa puissance, que par sa Resurrection : Et c'est pourquoi, comme ces paroles du deuxiéme Pseaume : *Je vous ai engendré aujourd'hui*, sont appliquées particulierement par l'Apôtre, au jour de la Resurrection ; celles qui suivent : *Demandez, & je vous donnerai les Nations pour vôtre heri-*

*Hanc Deus adimplevit filiis nostris ressuscitans Jesum, sicut & in Psalmo secundo scriptum est Filius*

*heritage, & toute l'étenduë de la Terre pour vôtre possession*; s'entendent par consequent du même jour. Il faut donc considerer presentement J. Christ homme, non seulement comme Roi des hommes, mais comme Roi régnant actuellement sur les hommes. Rien ne se fait que par lui: C'est lui qui dispose de la mort & de la vie des ames & des corps, avec une souveraine autorité.

*meus es tu; ego hodie genui te.* Act. 13. v. 33.

*Postula à me, & dabo tibi Gentes hæreditatem tuam & possessionem tuam terminos terræ.* Ps. 2. 8.

Son état glorieux n'empêche pas que nous ne nous occupions des états d'infirmité par où il a bien voulu passer; nous devons les adorer, & y chercher nôtre instruction; mais nous nous devons neanmoins particulierement adresser à J. C. glorieux; parce que c'est son état fixe & permanent; c'est son état de force & de puissance; & c'est dans cet état qu'il est particulierement Sanctificateur des ames.

Comme dans cet état glorieux Jesus-Christ est tout separé de la terre, & qu'il n'a aucun commerce avec les hommes; vivre avec Jesus-Christ

Christ glorieux, c'est perdre en quelque sorte le souvenir des choses du monde, & ne s'occuper que de la gloire que Jesus-Christ possede, & de celle qu'il veut que nous esperions. C'est en quoi consiste cette vie nouvelle, qui est le fruit & la grace du mystere de la Resurrection, & dans laquelle tout Chrêtien fait profession d'entrer par le Batême, aprés s'y être dépoüillé du viel homme; c'est-à-dire, de l'amour du monde & des choses de la terre.



SEPTIE'ME

# INSTRUCTION.

Sur le ſixiéme Article du Symbole : *Qui eſt monté au Ciel, eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere Tout-puiſſant.*

## CHAPITRE PREMIER.

*De l'Aſcenſion de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt.*

*D.* QUel eſt le ſens de la premiere partie du ſixiéme Article du Symbole, *qui eſt monté aux Cieux* ?

*R.* On y fait profeſſion de croire que Jeſus-Chriſt aprés avoir achevé l'ouvrage de la Redemption des hommes, & être reſſuſcité d'entre les Morts, monta au Ciel, ſelon ſon humanité; c'eſt à-dire ſelon ſon Corps & ſon Ame, étant impoſſible

poſſible qu'il y montât ſelon ſa divinité, parce qu'elle eſt par tout.

*D*. De quelle ſorte y monta-t'il?

*R*. Ayant inſtruit ſes Diſciples durant quarante jours aprés ſa Reſurrection, comme ils étoient aſſemblez ſur la montagne des Oliviers, il les benit: Enſuite il s'eleva en leur preſence vers le Ciel, juſqu'à ce qu'étant entré dans une nuée, ils le perdirent de vûë, pendant qu'il montoit. Alors deux Auges vêtus de blanc ſe preſenterent à eux, & leur dirent: Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au Ciel? ce Jeſus, qui en vous quittant s'eſt élevé dans le Ciel, viendra de la même ſorte que vous l'y avez vû monter.

*D*. L'endroit d'où Jeſus-C. eſt monté au Ciel a-t'il été celebre comme le lieu de ſon Sepulcre?

*R*. Saint Paulin témoigne que dans l'Egliſe de l'Aſcenſion, que l'Imperatrice Heleine fit bâtir au lieu d'où Jeſus-Chriſt

*Viri Galilæi quid ſtatis aſpicientes in Cœlum? hic Jeſus, qui aſſumptus eſt à vobis in Cœlum, veniet quemadmodum vidiſtis eum euntem in Cœlum,* Act. I. II.

*Mirum vero inter hæc,*

Christ monta aux Cieux; on ne put jamais couvrir de marbre, ni d'aucun autre pavé l'endroit d'où Jesus-Christ s'étoit élevé, & que l'on y voyoit encore le vestige de ses pieds imprimé.

*quod in basilica Ascensionis locus ille tantum de quo in nube susceptus ascendit captivam in sua carne ducens captivitatem nostram ita sacratus divinis vestigiis dicitur. Ut nunquam tegi marmore, aut pavimentari potuerit, semper excussis solo respuente qua manus adornandi studio tentavit apponere. Itaque in toto basilica spatio solus in sui cespitis, specie virens permanet, & impressam divinorum pedum venerationem calcati à Deo pulveris perspicua simul & attigua venerantibus arena conservat, ut verè dici possit, adoravimus ubi steterunt pedes ejus.* Paulin. Ep. 31. alias 11. ad Severum, num. 4.

De Christi vestigiis in Oliveti monte humo impressis, mentio fit in Libro de locis Hebraïcis inter Hier. opera apud August. tract. 47. *in cap.* 10. *Joannis num.* 4. *apud Sulpitium Severum*, *hist. sac. lib.* 2. cap. 48. apud Bedam in Acta Apost. cap. 7.

*D.* Par quelle force Jesus-Christ s'est-il élevé au Ciel?

*R.* Par sa propre force; & c'est en cela qu'il est different ou d'Henoch, qui y fut transferé par les Anges, ou d'Elie,

Genes. 5. 24. 4. Reg. 2. 11.

qui y fut transporté par un Chariot de feu. Or cette propre force étoit celle de sa divinité & celle de son humanité même glorifiée ; un Corps glorifié obéïssant si parfaitement à l'ame, qu'il est tout d'un coup où l'ame veut qu'il soit : & c'est pourquoi il est dit de Jesus-Christ dans le Pseaume vingtiéme, *Exaltare Domine in virtute tua* ; Elevez-vous Seigneur, & faites paroître vôtre puissance.

*D.* Jusques où nôtre Seigneur s'est-il élevé ?

*R.* Les expressions dont l'Ecriture se sert, sont : *Qu'il a penetré les Cieux, qu'il est monté au-dessus de tous les Cieux, qu'il s'est élevé plus haut que les Cieux*, d'où l'on peut biên conclure qu'il s'est fort éloigné de la Terre ; mais on ne peut pas déterminer par-là quel est precisément le lieu où est Jesus-Christ. Or dans ces occasions, il vaut mieux faire taire sa curiosité, & s'arrêter à ce que dit l'Ecriture, que de pousser les conjectures plus loin.

*Habentes Pontificem Magnum qui penetravit, Cœlos, Jesum Filium Dei.* Hebr. 4. 14.

*Qui descendit ipse est, & qui ascendit super omnes Cœlos.* Eph. 4. 10.

*Excelsis Cœlis factus.* Hebr. 7. 26.

CHA-

## CHAPITRE II.

### *De l'état glorieux de nôtre Seigneur Jesus-Christ dans le Ciel.*

*D.* QUe doit-on entendre par ces paroles du sixiéme Article : *Qui est assis à la droite de Dieu son Pere?*

*R.* On doit entendre, qu'il est entré dans la possession tranquille de la felicité de son Royaume, & de l'empire sur toutes choses : Car le mot, *assis*, signifie la possession tranquille de sa gloire; & celui de *droite du Pere*, marque la gloire & la majesté divine; la main signifie la force, & la main droite la plus grande force & la plus grande puissance. La gloire que possede Jesus-Christ, est une gloire incommunicable à toute creature, parce qu'elle enferme l'égalité parfaite avec son Pere. Il est vrai qu'il est dit des Saints; qu'ils seront assis dans le Trône de Jesus Christ: *Je donnerai*, dit-il dans l'Apocalypse, *à celui qui aura vaincu,*

*Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo.* Apoc. 3. 21.

*cu, d'être assis sur mon Trône:* Mais cela marque seulement que les Saints auront part à la gloire de J. C. & non qu'ils la possedent avec égalité. Il ne faut donc pas conclure de cette expression, *est assis*, que Jesus-Christ soit plûtôt assis que debout dans le Ciel; ni de celle de droite, qu'il soit plûtôt d'un côté que d'un autre.

Aug. de Symb. c. 4. n. 10. & de fide, & Symb. cap. 7.

*D.* Jesus Christ n'est-il jamais descendu en terre, depuis qu'il est monté dans le Ciel?

*R.* Saint Paul declare qu'il s'est montré à lui, & qu'il l'avoit vû. Jesus-Christ lui apparut aussi dans le Temple de Jerusalem, & une autre fois la nuit.

*Novissimè autem omnium tanquam abortivo, visus est & mihi.* 1. Cor. 15. 8.

On rapporte de même plusieurs autres apparitions de Jesus-Christ; mais entre celles-là il y en a qui peuvent n'avoir été que des images formées dans l'imagination.

*Sequenti nocte assistens ei Dominus, ait: Constans esto.* Act. 23. 11.

Celle dont parle S. Paul dans l'Epître aux Corinthiens, étoit certainement réelle; mais il n'étoit pas necessaire pour cela que J. C. quittât le Ciel; car il pou-

1. Cor. 15. 8. & 9. 1.

pouvoit rendre son Corps present en plusieurs lieux. Ainsi l'argument que les Religionnaires tirent de ces paroles des Actes ; *qu'il faut que Jesus-Christ demeure dans le Ciel jusqu'au tems du rétablissement de toutes choses* ; pour en conclure qu'il n'est pas dans l'Eucharistie, est absolument frivole ; puis qu'il peut être dans l'Eucharistie sans quitter le Ciel.

*Oportet quidem Cælum suscipere usque in tempora restitutionis omnium.* Actor. 3. 21.

*D.* Pourquoi Jesus-Christ est-il monté au Ciel, puis qu'il étoit également heureux & également glorieux par tout?

*R.* Jesus-Christ est monté au Ciel, pour nous apprendre à le chercher dans le Ciel, pour nous y faire transporter nos desirs & nos esperances. L'homme a besoin de considerer Jesus-Christ dans un lieu éloigné, pour ne s'attacher pas tant aux objets presens, pour apprendre qu'il est étranger sur la terre, & qu'il n'y doit pas attacher son affection.

Toute la Religion Chrêtienne consiste à renoncer aux biens visibles par l'esperance des biens invisibles ; à renon-

cer aux biens presens par l'esperance des biens futurs, à mépriser les biens temporels par l'esperance des éternels. C'est ce qu'on appelle la vie de la foi ; & l'Ascension de Jesus-Christ étoit necessaire à l'établissement de cette vie de foi. C'est pourquoi Jesus-Christ dit à ses Apôtres, que s'il ne s'en alloit le Saint Esprit ne descendroit pas sur eux ; parce que pour recevoir cette effusion du Saint Esprit, il falloit que Jesus-Christ ne fût plus present ; afin qu'ils apprissent à adorer & à aimer comme Dieu, celui qu'ils avoient aimé comme homme, & d'un amour encore fort imparfait.

Jesus-Christ de plus nous a voulu donner lieu par son Ascension de le considerer comme assis sur le Trône de sa gloire ; afin que nous nous adressions à lui avec confiance, comme à nôtre Pontife, qui intercede sans cesse pour nous en qualité de nôtre Mediateur, & qui nous peut tout accorder, comme nôtre Dieu.

HUI-

HUITTIÉME

# INSTRUCTION.

## Sur le septiéme Article du Symbole : *D'où il viendra juger les Vivans & les Morts.*

---

## CHAPITRE PREMIER.

### *Du Jugement dernier.*

D. QUe fait-on profession de croire par le septiéme Article du Symbole ?

*R.* On proteste que l'on croit que Jesus-Christ, qui est presentement au plus haut des Cieux, viendra un jour réellement & visiblement pour juger tous les hommes réünis en un même lieu, & decider de leur bonheur ou de leur

leur malheur éternel.

D. Ceux qui meurent ne sont-ils pas jugez dés le moment de leur mort?

R. Ils le sont; Mais ce jugement particulier n'empêchera pas que Jesus-Christ ne les juge encore dans le Jugement universel; ce jugement particulier est uniquement pour ceux qui sont jugez; mais le Jugement general sera pour toutes les creatures.

D. L'ancienne Eglise a-t'elle crû le jugement particulier; puis qu'il semble que les Peres ne parlent presque que du Jugement dernier?

*R.* Elle l'a tellement crû, qu'un Prêtre nommé Pierre, en ayant été persuadé par un certain Ecrit qu'il avoit lû; saint Augustin lui fit reproche d'avoir eu besoin d'apprendre de ce Livre une chose si commune. Est-il possible, dit ce saint Docteur, que vous ne sçussiez pas encore ce que Vincent a raison de croire, que les ames sont jugées dés qu'elles sortent de leurs corps, avant que de comparoître au der-

*Illud quod rectissimè & valdè salubriter credit, judicari animas cùm de corporibus.*

dernier Jugement, qui se fera aprés qu'elles auront repris leurs corps, pour y être punies ou recompensées selon leurs merites?

*exierint, antequàm veniant ad illud judicium quo eas oportet jam redditis corporibus judicari, atque in ipsa in qua hîc vixerunt, carne torqueri, sive gloriari: hoc itane tandem ipse nesciebas?* De Orig. anim. l. 2. c. 4. n. 8.

D. De quels endroits de l'Ecriture cette doctrine est-elle tirée?

*R.* S. Augustin la tire de ce qui est dit dans l'Evangile, *que le Lazare mourut, & fut porté par les Anges dans le sein d'Abraham; & que le mauvais riche fut enseveli dans l'Enfer.*

On le peut tirer de même de ce que Jesus-Christ dit dans l'Evangile au bon Larron: Tu seras aujourd'hui avec moi dans le Paradis: Car il est indubitable, qu'il ne fut point admis dans le Paradis sans être jugé, non plus que le Lazare dans le sein d'Abraham; & que le mauvais riche ne fut pas envoyé en Enfer, sans un Jugement precedent.

*Factus est autem ut moreretur mendicus, & portaretur ab Angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem & dives, & sepultus est in Inferno.* Luc. 16. 22.

*Habent omnes animæ cùm de sæculo exierint, diversas receptiones suas. Habent gaudium bonæ, malæ tormenta. Sed cùm facta fuerit resurrectio, & bonorum gaudium ampliùs erit, & malorum tormennta graviora quando cum corpore torquebuntur.* Tract. 49. in Joan. num. 10.

Saint Auguſtin fait mention des divers receptacles des ames ; & il pretend que les unes y ſont heureuſes, & les autres malheureuſes avant la Reſurrection ; quoi que la reſurrection des corps, en rendant le corps participant du bonheur ou du malheur des ames, ſoit un ſurcroit de l'un & de l'autre.

*D*. Qu'ajoutera le Jugement univerſel à la connoiſſance qui ſera donnée à chacun par le jugement particulier ?

*R*. Le jugement particulier ne fait connoître à chacun que ce qui le regarde. Le Jugement univerſel fera connoître à chacun tout ce qui regarde les autres. On y apprendra les raiſons de tout ce qui nous paroît preſentement ſans raiſon.

On connoîtra que tout ce qui nous ſembloit ſans regles, avoit des regles certaines & juſtes.

justes. On y sçaura pourquoi celui-là a été riche, & celui-ci pauvre ; pourquoi celui-ci est mort jeune, & celui-là vieux ; & de même de toutes les autres differences où l'esprit humain ne comprend rien à present, & qu'il tâche vainement de vouloir penetrer.

---

## CHAPITRE II.

*Ce que les saintes Ecritures nous apprennent touchant le Jugement.*

*D.* QUe peut-on dire de plus probable des signes qui precederont le Jugement dernier, & de ce qui arrivera dans le Jugement ?

*R.* Voici à quoi se reduit ce qu'on en peut tirer de l'Ecriture : Il faut premierement, que l'Evangile soit prêché par tout le monde, comme il est marqué dans S. Matthieu. Les Peres, comme saint Hilaire, saint Cyrille de Jerusalem, saint Augustin & saint Bernard ont conclu de leur tems, que ce signe

*Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe.* Matth. 24. 14. Hilar. in

Math. cap. 29. Cyrill. Cath. 15. Aug. epist. 197. alias 78. num. 4. ep. 199. alias 80. c. 12. num. 46. & serm. 2. in Ps. 101. n. 9. Bern. lib. 3. de Consid. c. 1. n. 4.

n'étant pas encore accompli : le jour du Jugement n'étoit pas si proche ; & l'on peut tirer la même conclusion dans celui-ci, à cause des terres Australes, qui ne sont pas encore découvertes : cette conclusion neanmoins n'est pas tout-à-fait certaine ; parce qu'on ne peut savoir précisement si l'Evangile n'a point été prêché dans ces lieux-là.

*N si venerit discessio primum.* 2. Thess. 2. v. 3. 4. 8.

Le second signe est, ce que saint Paul appelle *discessio*, la separation, par où les Peres entendent la ruine de l'Empire Romain ; mais peut-être est-ce un autre genre de separation que l'on entendra dans son tems.

*Et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis, qui adversatur, & extollitur supra omne quod dicitur Deus... tunc*

Le troisiéme signe sera plus aisé à distinguer. C'est, selon saint Paul, la venuë de l'Antechrist : Car cet Antechrist, dont parle saint Paul, ne se peut pas entendre en general, de tout adversaire de Jesus-C. C'est un homme particulier, comme il paroît par les Epithetes qu'il lui donne, en l'appellant ce méchant : *Ille iniquus*, l'homme de peché que Jesus-Christ

Christ tuëra par le souffle de sa bouche.

Cet Antechrist sera reçû par les Juifs, comme Jesus-Christ le leur prédit, en disant; que si un autre vient en son nom, ils le recevront. Mais Elie & Henoc étant venus en convertiront une partie, selon les Propheties. Malachie prédit la venuë d'Elie, en disant: *Je vous envoyrai le Prophete Elie avant que vienne le grand & terrible Jour du Seigneur.*

Et l'Ecclesiastique marque celle d'Henoc, en ces termes: *Henoc fut agréable à Dieu, & a été transferé dans le Paradis, pour porter les Nations à la penitence.* La conversion des Juifs est predite par Malachie & par Zacharie, & trés-expressement par saint Paul.

*revelabitur illi iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui.* Ibidem.

*Si alius veneris in nomine suo, illum acipietis.* Joan. 5. 43.

*Ecce ego mittam vobis Eliam Prophetam, antequam veniat dies Domini magnus & horribilis*, Malach. 4. 5.

*Henoc placuit Deo, & translatus est in Paradisum, ut det Gentibus pœnitentiam.* Eccli. 44. 16.

*Convertet cor Patrum ad filios, & cor filiorum ad Patres eorum.* Malach. 4. 6.

*Aspicient ad me, quem confixerunt.* Zach. 12. 10.

*Si tu ex naturali excisus es oleastro, & contra naturam insertus es in bonam olivam: Quantò magis ii, qui secundùm naturam inserentur sive oliva? Nolo enim vos ignorare fratres mysterium hoc (ut non sitis vobis ipsis sapientes) quia cæcitas ex parte contigit in Israël, donec plenitudo Gentium intraret, & sic omnis Israël salvus fieret, sicut scriptum est: veniet ex Sion, qui eripiat, & avertat impietatem à Jacob. Et hoc illis à me testimonium, cùm abstulero peccata eorum, &c.* Rom. 11. ℣. 24. 25. 26. 27. & seqq.

Ce sera aprés cette conversion des Juifs, que l'Antechrist commencera de persécuter l'Eglise. Cette persécution ne durera que trois ans & demi, & ce sera alors que le diable sera délié; c'est-à-dire, qu'il lui sera permis d'exercer toute sa cruauté & tous ses artifices contre les Saints. Le diable délié armera contre l'Eglise Gog & Magog; c'est-à-dire, selon saint Augustin, tous les méchans, & la persécution sera telle, qu'il n'y en aura jamais eu de semblable avant ce tems-là. L'Antechrist employera pour attirer les hommes à lui, des prodiges trompeurs; c'est-

*Tradentur in manus ejus usque ad tempus, & tempora, & dimidium temporis.* Daniel 7. ℣. 25.

*Solvetur Satanas de carcere suo, exibit, &*

c'eſt-àdire qu'il leur faſcinera les yeux, ou qu'il fera de vrais prodiges, tendant à perſuader l'erreur.

*Seducet gentes... Gog & Magog.* Apoc. 10. ℣. 7.

*Veniet tempus quale non fuit ab eo ex quo gentes eſſe cœperunt uſque ad tempus illud.* Daniel. 12. 1.

*Fecit ſigna magna..... & ſeduxit habitantes in terra propter ſigna.* Apoc. 13. 13. & 14.

*Cujus eſt adventus....... in omni virtute, & ſignis, & prodigiis mendacibus.* 2. Teſſ. 2. 9.

Ces faux miracles ſeduiront ceux qui auront merité d'être ſeduits, & qui pour n'avoir pas reçû la verité ſeront abandonnez à l'illuſion. * Il aura la hardieſſe de s'aſſeoir dans le Temple de Dieu, ſoit en faiſant rebâtir le Temple de Jeruſalem, ou en voulant faire paſſer lui & les ſiens pour toute l'Egliſe. L'Antechriſt ne ſera tué que dans l'avenement de Jeſus-C. & ce ſera Jeſus-Chriſt même qui l'exterminera, en venant pour juger les hommes, porté ſur les nuées. Ce ſera alors que ſe fera la Reſurrection, & que les morts reprenant leurs corps iront au-devant de Jeſus-

* *Tanquam ipſe ſit templum Dei, quod eſt Eccleſia.* Auguſt. de Civit. lib. 20. cap. 19.

*Procedent qui bona fecerunt, in Resurrectionem vitæ; qui verò mala egerunt, in Resurrectionem judicii.* Joan. 5. 29.

sus-Christ. Cette Resurrection sera generale, & comprendra les méchans aussi-bien que les bons, comme il est marqué dans saint Jean. Ceux qui seront trouvez vivans à l'avenement de J. C. mourront & ressusciteront presque en même tems. Mais quoique tous ressuscitent, tous ne seront pas changez, & ne reprendront pas un corps incorruptible.

*Existimemus etiam illos quos hic vivos inventurus est Dominus, in ipso parvo spatio & passuros mortem & accepturos immortalitatem.* August. de Civit. 20. 2. cap 20. num. 2.

*Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.* 1. Cor. 15. 51.

*Cùm sederit filius hominis in sede Majestatis suæ, sedebitis & vos super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israël.* Matth. 19. 28.

Les Apôtres jugeront avec Jesus C selon la promesse qu'il leur en a faite. Tous comparoîtront devant J. C. sans exception; les actions de tous les hommes seront découvertes & examinées à la rigueur, sans qu'il en demeure aucune cachée; ce que l'Ecriture exprime par ces termes: *Les Livres seront ouverts*; c'est-à-dire, selon saint Augustin, que par une

une vertu divine les actions de chacun, seront rappellées à sa memoire, & découvertes à tous les hommes. *Libri aperti sunt.* Apoc. 20. 12.

Dieu même sera le témoin selon Malachie ; parce qu'il convaincra chacun de tout ce qu'il aura fait, par une évidence à laquelle il ne pourra resister. *Accedam ad vos in judicio, & ero testis velox maleficis, & adulteris, & perjuris, &c.* Malach. 3. 5.

Aprés cette manifestation de toutes les actions des hommes, se fera la separation des bons d'avec les méchans, par le ministere des Anges ; les agneaux, c'est-à-dire les bons, seront mis à la droite, & les méchans à la gauche. Matth. 13. L'embrasement du monde accompagnera ou suivra cette effroyable separation ; & dans le bruit d'une effroyable tempête, les Cieux passeront, les Elemens se dissoudront, & la terre avec tout ce qu'elle contient sera consumée par le feu. 2. Pet. cap. 3. v. 10. Ce feu servira peut-être à purifier les justes qui ne seront pas entierement purifiez. Mais aprés cet embrasement, le monde reprendra une face toute nouvelle ; ce qui fait dire à

2. Pet. 3. v. 13. ſaint Pierre : *Que nous attendons de nouveaux Cieux, & une nouvelle Terre.*

Et enſuite il n'y aura plus de changement : Les Saints régneront éternellement dans le Royaume de Dieu ; les reprouvez ſeront abîmez pour jamais dans l'Etang de ſouffre avec les demons & l'Antechriſt.

Iſaï. 66. v. 22. Les juſtes verront les ſuplices des méchans ; mais les méchans ne comprendront pas le bonheur des juſtes, & ne ſauront pas ce qui ſe paſſe dans la Maiſon du Seigneur.

Les juſtes ſeront enyvrez de l'abondance de la Maiſon du Seigneur ; & ils joüiront d'un fleuve de paix, & de ces delices ineffables, que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point entendu, & que Dieu a preparé à ceux qui l'aiment.

CHA-

## CHAPITRE III.

### *Quelle doit être la disposition des Chrêtiens à l'égard du Jugement.*

*D.* EST-il necessaire de méditer souvent le jour du Jugement?

*R.* Le jour du Jugement étant la consommation de tous les mysteres de Jesus-Christ, & la decision de nôtre état éternel, doit être l'objet perpetuel d'une ame Chrêtienne : Car son but dans toute la conduite de sa vie, doit être de rendre ses actions capables de subsister à l'éxamen de ce Juge, qui ne peut être trompé, & qui ne sçauroit approuver que ce qui est juste. Rien n'est plus capable que la meditation de ce jour terrible, de lui inspirer le soin de purifier ses actions, d'en retrancher toute l'impureté qui s'y glisse si aisément; de corriger les jugemens faux, que le monde forme de toutes les choses de la terre.

Car

Car pour peu qu'on ait le Jugement dans le cœur, on ne ſçauroit plus rien trouver de bon, que ce qui ſera bon dans ce dernier jour.

Rien n'eſt plus capable de nous convaincre de la folie des gens du monde, que la vûë de ce Jugement : Car que peut-on repondre à cette raiſon, qui la met devant les yeux? Nous avons tous une grande affaire ; & qui eſt d'une terrible conſequence ; c'eſt d'être heureux ou malheureux pour jamais. Ce procés ſera jugé un certain jour devant un Juge inflexible & incapable d'être ſurpris. Nous avons tous un ennemi irreconciable, qui n'a point d'autre deſir ni d'autre application que de nous perdre ; qui examine toute nôtre vie, pour avoir un jour dequoi nous accuſer, & nous faire condamner devant ce Juge. Il marque toutes nos paroles & toutes nos actions, ſans en oublier aucune ; & il nous dreſſe à tout moment des pieges pour nous faire tomber dans le même abîme où il s'eſt precipité. Cependant que font ceux qui vivent ſelon le mon-

de? Ils prennent ce cruel ennemi pour leur conseil, & pour leur ami; ils ne pensent qu'à le contenter, ils passent leur vie à lui fournir des chefs d'accusations contr'eux-mêmes, & à lui donner des moyens de les faire perir: Car c'est tout ce qu'on fait en suivant ses passions.

Que si ces gens-là sont indubitablement insensez, il s'ensuit qu'il n'y a de sages que ceux qui veillent continuellement à ne fournir au diable aucun moyen de les perdre, & qui tâchent de mettre leur cause en état d'être jugée favorablement pour eux. Et cette difference de conduite partage les hommes en deux classes, l'une de sages, qui travaillent à se mettre en état de gagner ce grand Procés; l'autre de fous, qui travaillent à le perdre. Chacun peut examiner par-là quelle est celle à laquelle il appartient?

*D.* Que faut-il faire pour bien travailler à gagner ce grand Procés?

*R.* Il n'y a qu'à faire ce qu'on

feroit, s'il étoit queſtion de gagner un procés, où il s'y agit de tout nôtre bien. On conſulteroit les meilleurs Avocats; on s'inſtruiroit exactement de tout ce qui nous y peut ſervir ou nuire ; on ne ſe contenteroitpas d'une connoiſſance ſuperficielle, ni des avis du premier venu. On choiſiroit les plus ſurs & les plus ſolides : On prendroit garde à toutes ces demarches: On s'apliqueroit à ſe rendre favorables, ceux qui nous peuvent ſervir ; on s'abſtiendroit de ce qui nous peut rendre ſuſpects & odieux aux Juges. Il n'y a qu'à faire pour l'Eternité, tout ce qu'on feroit indubitablement pour une affaire temporelle de quelque importance.

Voilà ce que le ſens commun & la raiſon dictent à tout le monde : Ainſi il n'y a point de plus grande marque de l'aveuglement des hommes, que de voir qu'ils font juſtement tout le contraire ; qu'ils ne travaillent qu'à perdre ce procés où il s'agit de l'Eternité ; & qu'ils n'ont aucune crainte en com-

commettant des pechez qui seront découverts à la face de toutes les creatures, dont ils recevront une confusion & une punition éternelle.

---

## CHAPITRE IV.

*Dispositions où tout Chrêtien doit être à l'égard de Jesus-Christ.*

D. Que faut-il conclure de tout ce qui a été dit jusques à present dans l'explication des sept premiers Articles du Sybole, qui regardent Jesus-Christ ?

*R.* Il en faut conclure que Jesus-Christ est nôtre tout, que nous trouvons tout en lui, que nous lui appartenons par tant de droits, que nous lui sommes attachez par tant de liens, qu'il est étrange comment des Chrêtiens peuvent penser à autre chose qu'à lui.

1. Nous y trouvons Dieu; puisque Jesus-Christ est Dieu, & un même Dieu avec son Pere; que son Pere est en lui, com-

comme il eſt en ſon Pere; & par conſequent il eſt le Createur de nôtre être; & cet être & tous ces mouvemens lui appartiennent.

2. C'eſt lui qui nous conſerve continuellement l'être & la vie, tant de l'ame que du corps.

3. C'eſt lui qui eſt nôtre fin & nôtre bonheur éternel, & hors de ſa connoiſſance & de ſon amour, il n'y peut avoir pour nous qu'une effroyable miſere, & d'effroyables tenebres.

4. Il eſt nôtre unique Redempteur, puiſque lui ſeul nous a tirez par ſa mort de l'abîme de malheurs où nous étions plongez, & de la damnation inévitable, qui nous attendoit aprés la mort.

5. Il eſt l'unique Medecin de tous nos maux; ils ſont tous incurables ſans lui, tout eſt curable par ſon ſecours. Les moindres pechez pourroient être la cauſe de nôtre perte, s'il n'en arrêtoit le cours: Les plus grands pechez peuvent contribuer à nôtre ſalut par

par l'efficace de ses remedes.

6. Il est nôtre unique esperance. Nous ne pouvons rien attendre que de lui, & sans lui, ni les hommes ni les Anges ne sont pas capables de nous assister en la moindre chose, & ils n'en ont ni la volonté ni le pouvoir, qu'autant qu'il plaît à Jesus-Christ de le leur donner.

7. Il est nôtre unique Consolateur; lui seul peut adoucir les maux & les amertumes de la vie, qui sans lui ne trouvent point de consolations, ou n'en trouvent que de pires, mêmes que les maux.

8. Il est nôtre unique ami; parce qu'il est la source de tout ce que les autres peuvent avoir d'affection & de charité pour nous. Il est l'ami fidele, il n'y a point en lui ni d'oubli, ni d'inconstance, ni de prevention. Il entre dans tous nos besoins, & ne se rebute jamais de nos imperfections, pourvû que nous les confessions humblement. Il est toûjours en état de nous secourir, parce qu'il est tout-puissant, & toûjours disposé à le faire, parce qu'il

eſt plein de miſericorde.

9. Il eſt nôtre lumiere, & hors de celle dont il éclaire les ames, il n'y a que tenebres & qu'aveuglement. Il eſt toute nôtre force; nous n'en ſçaurions trouver, ni dans nous-mêmes, ni dans les hommes; mais nous en trouvons en lui autant que nons y en cherchons. Il eſt tout nôtre merite, & rien de ce que nous faiſons, ou de ce que nous ſouffrons, ne merite d'être offert à Dieu ſeparément de lui.

10. Il eſt nôtre unique Avocat & nôtre unique Mediateur; toutes les prieres que nous faiſons par nous-mêmes, toutes celles que les Saints peuvent faire pour nous, n'ayant aucune efficace, & ne pouvant être agrées de Dieu, que par la conſideration des merites de J. C. Il eſt nôtre unique exemple, & nôtre unique modele; puiſque c'eſt à lui que nous ſommes obligez de nous conformer, & que les Saints mêmes ne ſont pour nous des objets d'imitatition, qu'en tant

qu'ils nous reprefentent Jefus-Chrift.

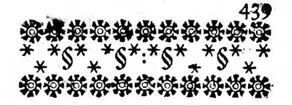
11. Il eft nôtre fageffe & nôtre fcience; qui ne le connoît point ne fçait rien; puifque quelque chofe qu'il fçache, il en ignore la fin; car la fin & le prix de toutes chofes ne fe connoît que par J. C. Il eft nôtre unique vie. Nous ne vivons qu'autant qu'il vit en nous, que fa verité eft l'objet de nôtre amour, & que c'eft lui qui nous pouffe, & qui nous remuë. Il eft nôtre unique paix: C'eft lui qui nous reconcilie avec Dieu, & avec toutes les creatures; fans lui tout nous eft contraire, tout nous eft ennemi, & ne tend qu'à nôtre perte.

12. Il eft nôtre unique joye; toutes les autres joyes font fauffes & trompeufes: non feulement elles pafsẽt & s'évaonüiffent; mais elles fe terminent à la trifteffe & au defefpoir. Il n'y a que la joye que l'on trouve en Jefus-Chrift, qui ne foit point fuivie d'amertume & de repentir. Il eft tout nôtre honneur & nôtre unique

gloire. Il n'y a rien que de petit & de vain dans les plus éminentes places du monde ; puisque l'on y porte toutes ses bassesses & toutes ses miseres. Il n'y a rien que de grand & de glorieux dans la moindre place du Corps de Jesus-C. puisqu'on y trouve la guerison de toutes ses bassesses & de toutes ses miseres.

*D.* Que doit donc faire un Chrêtien à l'égard de J. Christ?

*R.* Il doit imprimer profondement au fond de son cœur ces qualitez de J. C. & agir conformément à ce qu'elles exigent de nous. C'est-à-dire, qu'il doit adorer continuellement J. C. lui rendre graces continuellement, lui demander sans cesse sa lumiere & son secours, ne rien faire sans consulter sa volonté, n'esperer qu'en lui, s'attacher uniquement à lui, se revêtir de lui, recourir à lui dans tous ses besoins & dans tous ses maux, dans tous ses troubles & dans toutes ses peines; se nourrir de sa verité, ne se rejoüir qu'en lui, ne se glorifier que de lui, avoir toûjours sa gloire dans l'esprit & dans le cœur.



NEUVIE'ME

# INSTRUCTION.

## Sur le huitiéme Article du Symbole : *Je croi au Saint Esprit.*

## CHAPITRE PREMIER.

### *Du Saint Esprit.*

*D.* QUe fait-on profession de croire par le huitiéme Article du Symbole ?

*R.* On y fait profession de croire au Saint Esprit ; c'est-à-dire, de le croire Dieu, égal au Pere & au Fils ; en un mot, Dieu avec le Pere & le Fils, & procedant du Pere & du Fils comme d'un même principe. Mais il n'est pas necessaire d'expliquer ceci plus amplement, parce qu'on a déja traité cette ma-

matiere, en expliquant le premier Article du Symbole, & en traitant de la Trinité.

*D.* La divinité du Saint Esprit n'est-elle pas établie dans l'Ecriture sainte?

*R.* Elle l'est sans doute trés-suffisamment comme on l'a fait voir en son lieu, & comme on le pourroit prouver bien plus amplement : il faut pourtant reconnoître que Dieu a laissé à dessein sur cet Article, comme sur beaucoup d'autres, des endroits dans l'Ecriture, dont les heretiques ont abusé; & il l'a fait pour humilier les Fideles par le naufrage des esprits presomptueux, & pour leur apprendre à avoir recours à la lumiere & à l'autorité de l'Eglise, pour trouver le vrai sens des Ecritures.

*D.* Qui sont ceux qui ont combattu la Divinité du Saint Esprit?

*R.* Elle se trouve niée dans les Livres d'Origene, tels que nous les avons, & dans ceux d'Eusebe de Cesarée. Arrius, les Arriens & les Macedoniens l'ont formellement combattuë.

D.

*D.* Par quels Conciles a-t'elle été soûtenuë & confirmée

*R.* Par le Concile d'Alexandrie; sous saint Athanase, aprés la mort de Constantin. Par un Synode d'Illirie, du tems de Valens. Par un Synode Romain, sous Damase, où Auxence fut condamné. Et enfin, par le Concile general de Constantinople, sous Damase.

Conc. Alexandr. II. sub Sylvestro, an. 319.

Concil. Illiric. sub Liberio. an. 365.

Concil. Roman. II. sub Damaso, an. ...

Concil. Constantinop. gener. II. sub Damaso, ann. 381.

*D.* Comment faut-il répondre à ce qui est dit dans saint Mathieu: *Personne ne connoît le Pere que le Fils*; Ce passage semble exclure le Saint Esprit de la connoissance du Pere, & par consequent de la divinité?

*R.* Il faut répondre que cette maniere de parler exclut seulement les creatures, & non le Saint Esprit, qui est un même Dieu avec le Pere; c'est pourquoi il est dit expressement dans la premiere aux Co-

*Nemo novit filium, nisi Pater; neque Patrem quis novit, nisi Filius, & cui voluerit Filius revelare* Matth. 11. v. 27.

*Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.* cap. 2. ℣ 10.

rinthiens : *Que le Saint Esprit penetre toutes choses, même ce qu'il y a de plus profond en Dieu.*

D. Que répond-on à ce qu'on objecte, qu'il est dit dans saint Jean, *que le Saint Esprit ne parle pas de lui-même, & qu'il ne dira que ce qu'il entend?*

*Non enim loquetur à semetipso: sed quacumque audiet loquetur.* Joan. 16. v. 13.

R. Saint Augustin répond, que c'est pour montrer que le Saint Esprit n'est pas de lui même, & qu'il tire sa science du principe dont il tire son essence.

*Sic itaque debemus accipere quod de Spiritu Sancto dictum est. Non enim loquetur à semetipso, sed quacumque audiet loquetur, ut intelligamus eum non esse à semetipso....... quia ergo non est à semetipso, sed ab illo à quo procedit, à quo illi est essentia, ab illo scientia.* August. tract. 99. in Joan. cap. 16. num. 4.

D. La procession du Saint Esprit, du Pere & du Fils est-elle reconnuë par les Peres?

R. Elle est certainement reconnuë par tous les Peres Latins, & par les principaux des Grecs qui ont été citez ailleurs. Theo-

Theodoret dans sa réponse aux Anathematismes de saint Cyrille, semble l'avoir niée. Il y en a qui neanmoins pretendent que Theodoret n'a voulu dire autre chose, sinon que le Fils n'en étoit point le seul principe immediat à l'exclusion du Pere; mais que le Pere étoit principe immediat aussi bien que le Fils.

*D*. Mais pourquoi le Symbole de Constantinople ayant dit simplement que le *Saint Esprit procede du Pere*, & n'ayant point ajoûté, *& du Fils*; pourquoi dis-je, l'Eglise Latine a-t'elle inseré ces mots dans le Symbole?

*R*. Les Latins ont longtems resisté à l'addition de cette clause dans le Symbole; en même tems ils soûtenoient clairement que le Saint Esprit procedoit du Pere & du Fils; & le Pape Leon III. consulté sur ce point par le Concile d'Aix-la-Chapelle de l'an 809. se declara contre cette addition; mais l'usage prevalut, & l'Eglise n'a pas jugé à propos de le changer, parce qu'el-

le auroit semblé condamner par là la doctrine même de la procession du Saint Esprit, du Pere & du Fils, qui est universellement reçûë par tous les Peres, & qui n'en étoit pas moins vraye ni moins de foi, pour n'être pas dans le Symbole de Constantinople. Car il faut bien se garder de croire qu'il n'y ait rien de foi que ce qui est inseré dans les Symboles : Ce sont des occasions particulieres, comme celle de quelques heresies qui se sont élevées contre la foi, qui ont donné lieu d'inserer certains points dans les Symboles ; mais devant qu'on les ajoûtât, ces points ne laissoient pas d'appartenir à la foi.

## CHAPITRE II.

*Devoirs des Chrêtiens envers le Saint Esprit.*

*D.* DOit-on avoir quelque devotion particuliere au Saint Esprit ?

*R.* Quoique l'adoration que nous

nous devons à Dieu, ait pour objet un seul Dieu en trois personnes, & qu'ainsi elle comprenne les trois Personnes divines; la distinction des Personnes suffit neanmoins pour nous obliger de nous appliquer tantôt au Pere, tantôt au Fils, & tantôt au Saint Esprit; de même que l'Ecriture sainte parle tantôt d'une Personne & tantôt d'une autre. Ainsi comme elle attribuë certaines œuvres au Saint Esprit, quoi qu'elles lui soient communes avec les deux autres Personnes divines; c'est suivre sa conduite, que d'en rendre particulierement graces au S. Esprit, quoi que nous sçachions qu'elles appartiennent aussi aux autres Personnes.

*D.* Quelles sont les œuvres attribuées particulierement au Saint Esprit?

*R.* Ce sont tous les dons de Dieu, & tous les effets de sa bonté; parce que le Saint Esprit, par la maniere même de sa procession, a rapport à l'effusion de la misericorde & de la bonté de Dieu sur les

creatures ; parce que selon les Theologiens, il procede comme communicable : *procedit ut donabilis*. Ainsi tous les effets de la bonté de Dieu lui sont attribuez, & principalement la charité que Dieu verse dans nos cœurs, & tout ce qu'on appelle les fruits du Saint Esprit, dont Saint Paul fait un dénombrement dans l'Epitre aux Galates. *Les fruits de l'esprit*, dit-il, *sont la charité, la joye, la paix, la patience, l'humilité, la bonté, la foi, la douceur & la temperance.* Le besoin où nous sommes continuellemement de ces dons, nous doit donc faire sans cesse invoquer le Saint Esprit, qui en est la source.

*Fructus autem spiritûs est, charitas, gaudium, pax, longanimitas, benignitas, bonitas, fides, mansuetudo, continentia.* Ex. vers. Græc. Gal. 5. 22.

*D.* Ne demande-t'on au Saint Esprit que ses dons ?

*R.* On le demande lui-même avec ses dons : Car il ne faut jamais separer le Saint Esprit de ses graces. Il faut le regarder comme un Soleil environné de ses rayons, & desirer de lui être uni, qu'il demeure en nous, qu'il prenne possession de nos ames, qu'il nous

nous gouverne, qu'il soit le principe de toutes nos actions, qu'il prenne la place de nôtre esprit propre, qu'il nous remuë, & qu'il se serve de nous comme d'un instrument.

Secondement, il faut aussi reconnoître ce que dit l'Eglise, que tout ce qu'il ne produit point en nous, & qui n'est point fait par sa direction & par ses impressions, est mauvais & corrompu : *Sine tuo numine nihil est in homine, nihil est innoxium.*

L'Ecriture nous avertit, que nos corps sont le Temple du Saint Esprit ; c'est pourquoi il faut avoir un soin particulier de ne les pas prophaner par aucune impureté. Aussi cette pensée que le Saint Esprit habite dans les Chrêtiens comme dans son Temple, nous doit-elle remplir pour eux d'un respect interieur, plus grand que celui que nous portons aux Eglises exterieures; puis qu'ils sont le Temple du Saint Esprit d'une maniere plus réelle & plus noble que tous les Temples materiels. Enfin,

la même vûe de ce que nous devons au Saint Esprit residant en nous, comme dans son Temple, nous doit donner un extrême soin d'éviter toutes sortes de pechez ; puis qu'il n'y en a point qui ne contriste le Saint Esprit, selon l'expression de l'Ecriture, lors même qu'il ne le bannit pas entierement de nos ames.

Si nos corps sont le Temple du Saint Esprit, nos ames le sont encore bien davantage; puis qu'il habite bien plus proprement dans nos ames que dans nos corps : Ainsi nous sommes obligez à en bannir toutes sortes de pensées prophanes, inutiles, ou mauvaises, & à n'y souffrir aucune passion dereglée ; au contraire sa presence nous doit tenir dans une attention continuelle sur nous-même, pour tâcher qu'il n'y ait rien dans nos ames que ce qui peut tenir lieu de priere ; puis qu'il est écrit: Ma maison est une maison de
Matth. 21. 13. priere : *Domus mea, domus orationis vocabitur.* Ce qui se doit entendre également des tem-

temples interieurs & ſpirituels, qui ſont tous les Chrêtiens en general & en particulier; & des temples exterieurs & materiels, qui ſont nos Egliſes.



DIXIE'ME

DIXIE'ME

# INSTRUCTION.

Sur le neuviéme Article du Symbole : *La sainte Eglise Catholique. La Communion des Saints.*

## PREMIERE PARTIE.

*De l'Eglise.*

### CHAPITRE PREMIER.

*Divers sens du mot d'Eglise ; ses diverses Parties.*

*D.* QUe signifie le mot d'Eglise ?

*R.* Selon l'étimologie, il signifie toutes sortes d'Assemblées : C'est pourquoi les Septante, & la version Vulgate, appellent l'assemblée des méchans,

chans, l'Eglise des méchans: *Odivi Ecclesiam malignantium, & cum impiis non sedebo.* Psal. 25. 5.
Elle appelle aussi l'assemblée des Justes, l'Eglise des Justes: *Laus ejus in Ecclesia Sanctorum.* Psal. 149. 1.
Mais selon l'usage Ecclesiastique, il signifie la societé des Saints, qui servent Dieu sous un seul Chef qui est J.C.

Quelles sont les Parties de l'Eglise, prise en ce sens?

*R.* Les Saints qui sont dans le Ciel, en sont la plus sainte & la plus excellente partie; & c'est ce qui s'appelle *l'Eglise triomphante.* Les ames qui sont détenuës dans le Purgatoire, pour y être purifiées de leurs pechez, en font aussi partie; & c'est ce qu'on appelle *l'Eglise souffrante.* Les hommes qui étans vivans sur la terre, sont encore dans le combat, & doivent operer leur salut avec crainte & tremblement, en font la partie qui nous est la plus connuë; & c'est ce qu'on appelle *l'Eglise militante.*

*D.* Quelle est celle de ces trois parties de l'Eglise, qu'il est plus necessaire de connoître?

*R.*

*R.* Les principales sont qu'elle est une, sainte, Catholique, Apostolique, visible, indefectible & infaillible.

---

## CHAPITRE II.

### *De l'Unité de l'Eglise.*

*D.* Quel est le sens de la question que l'on forme sur l'unité de l'Eglise?

*R.* Cette question se reduit à ce point; sçavoir, si diverses societez, sans liaison & sans dépendance les unes des autres, sans reconnoître aucun Chef visible commun, peuvent avoir le titre de vraye Eglise.

*D.* Qu'y a-t'il de certain sur ce point?

*R.* Il est certain 1. Qu'il n'y a qu'une Eglise, & que l'Eglise doit être une: Car c'est ce que Jesus-Christ declare expressément en saint Jean: *J'ai encore des brebis qui ne sont pas de ce Troupeau; il faut que je les amene, & il s'en fera ainsi un seul Troupeau & un seul Pasteur.*

*Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili; & illas oportet me adduce-*

2. L'E-

C'est pourquoi les Peres veulent que cette unité de l'Eglise ait été figurée par l'unité de l'Arche, hors laquelle personne ne fut sauvé des eaux du Deluge. Par l'unité de la Maison, dans laquelle on mangeoit l'Agneau Pascal. Par l'unité de la maison de Rahab, dont il est dit, *que quiconque sortira la porte de cette Maison sera coupable de sa mort.* Par celle de la Tunique de Jesus Christ, qui ne fut point partagée, & qui ne put être possedée que par un seul.

*Qui ostium domus tuæ egressus fuerit sanguis ipsius erit in caput ejus.* Josué 2. 19.

*D.* Ne suffiroit-il pas pour garder cette unité, que diverses Eglises fussent liées entr'elles par l'unité d'une même foi, par les mêmes Sacremens, & par une liaison de charité; mais sans dépendance d'un même Chef, qui eût autorité de veiller à la conservation de l'unité, selon qu'il est dit dans S. Paul; *Un corps, un esprit, une esperance, à laquelle vous avez tous été appellez; un Seigneur, une Foi, un Batême, un Dieu?*

*Unum Corpus, & unus Spiritus, sicut vocati estis in una spe vocatio-*

*R.* La tradition nous aprend que Dieu pour conserver son

Eglise

Eglise en unité, a établi une Chaire & une autorité superieure, pour veiller à la maintenir, qui est celle de l'Eglise de Rome; ce qui fait dire à saint Jerôme: Je suis lié de communion à la Chaire de Pierre. Je sçai que l'Eglise est édifiée sur elle. Quiconque mange l'Agneau hors de cette Maison, est prophané. Si quelqu'un pendant le Deluge ne se trouve point dans cette Arche, il perira.

C'est aussi ce qui a été promis à saint Pierre: *Tu es Pierre, & sur cette pierre j'édifierai mon Eglise:* Ce qui a été expliqué de la personne de S. Pierre, non seulement par les Peres, qui ont precedé les Arriens, comme par Origene, & par Tertulien; mais aussi par ceux qui ont vêcu du tems des Arriens, ou qui sont venus depuis: Car plusieurs, même de ceux qui ont expliqué ce passage de la confession de saint Pierre, l'ont aussi expliqué de sa personne.

*nis vestra; unus Dominus, una Fides unum Baptisma, unus Deus.* Ephes. 4. v. 4. 5. & 6.

*Cathedra Petri communione consocior; Super illam Petram adificatam Ecclesiam scio. Quicumque extra hanc Dominum agnum commederit, prophanus est. Si quis in arca Noë non fuerit, peribit regnante diluvio.* S. Hier. ep. 57. ad Damasum.

*Tu es Petrus, & super hanc petram adificabo Ecclesiam meam.* Matth. 16. v. 18.

*Vide magno illi Ecclesiæ fundamento, & petræ solidissima, super quam Christus fundavit Ecclesiam, quid dicatur à Domino: Modicæ, inquit, fidei quare dubitasti?* Orig. homil. 5. in Exod. capit. 14.

*Latuit aliquid Petrum, ædificandæ Ecclesiæ Petrum dictum.* Tertul. de Præs. num. 22. Edit. Rigalt.

Hilar. lib. de Trinit. num. 36.

*Audi quid Christus dicat Petro, Columnæ inquam illi, & Basi, ac propterea Petro appellato, quia saxea fide præditus erat.* Chrysost. in Ps. 50. circa init.

*Petram opinor, quasi denominativè nihil aliud quàm incôcussam & firmissimam Discipuli fidem appellans.* Cyril. de Trinit. Dial. 4. circa init.

Saint Augustin dans le Livre des Retractations, remet au jugement des Lecteurs, de choisir celle de ces deux explications, qu'il jugera la plus probable; mais cela fait voir toujours que celle qui l'explique de la personne de saint Pierre, contenoit selon lui une verité.

*Harum autem duarum sententiarum quæ sit probabilior eligat Lector.* Auguft. lib. 1. Retract. c. 21.

Ainsi il est necessaire pour l'unité de l'Eglise, non seulement que tous les Ministres d'une Eglise particuliere, comme les Laïques & les Ecclesiastiques,

soient

ſoient liez à leur Evêque ; mais auſſi qu'entre les Evêques il y en ait un premier qui preſide à tous, & qui veille à tout ce qui eſt neceſſaire pour la conſervation de l'unité. C'eſt-à-dire, qu'il y ait un Chef des Evêques. L'Ecriture ſainte expliquée par la Tradition nous apprend que Jeſus-C. a choiſi ſaint Pierre, pour être ce Chef; & la même Tradition nous apprend encore, que cette même prerogative de primauté eſt paſſée aux Evêques de Rome, Succeſſeurs de ſaint Pierre. C'eſt pourquoi ſaint Bernard conclut, que les Evêques de Rome, par l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, *ſont Paſteurs des Paſteurs.*

*Paſtorum tu unus omnium Paſtor.* Lib. 2. de Conſid. cap. 8.

Saint Optat declare, que la Chaire Epiſcopale a été établie à Rome ; afin que dans cette unique Chaire, l'unité fût conſervée par tout, & que chaque Apôtre ne s'atribuât pas chacun ſa Chaire ; & que celui-là fût declaré ſchiſmatique & pecheur, qui contre cette unique Chaire en érigeroit une autre.

*Negare non potes ſcire te in urbe Roma Petro primo Cathedram Epiſcopalem eſſe collatam, in qua ſederit omnium*

*omnium Apostolorum caput Petrus: unde & Cephas apellatus est: In quo una Cathedra, unitas ab omnibus servaretur, ne cæteri Apostoli singulas sibi quisque defenderent: ut jam schismaticus & peccator esset, qui contra singularem Cathedram, alteram collocaret.* Lib. 2. contra Parmenian. num. 2.

*D.* Les autres Apôtres n'ont-ils pas reçû la même puissance que saint Pierre? & n'est-ce pas ce qu'enseigne saint Cyprien, saint Jerôme & saint Leon?

*R.* Il est vrai qu'ils l'ont reçûë, mais pour l'exercer en unité avec saint Pierre, & en reconnoissant sa primauté: Car dans la même puissance, il peut y avoir un Premier, & cette primauté a residé dans saint Pierre, & reside dans tous ses Successeurs à l'égard de toutes les puissances de l'Eglise. Ainsi le Pape n'est pas seulement le premier Evêque; mais il est aussi le premier Prêtre & le premier Diacre de l'Eglise. Il a la primauté en tout.

L'égalité de puissance n'exclut donc point la prerogative de la primauté dans la même

*At dicis super Petrum fundatur Ecclesia, licet id ipsum in alio loco super omnes Apostolos fiat, & cũcti claves cælorum accipiant, & ex æquo super eos ecclesiæ fortitudo solidetur; tamen propterea inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio.* Hieron. lib. 1. contra Jovinian. num. 27.

Vide S. Cypr. de unit. Eccles. circa init. & sanct. Leonem serm. 3. in anniverſ. cap. 3.

sance: C'est ce que saint Jerôme marque bien formellement. Vous dites, dit-il, que l'Eglise est fondée sur saint Pierre, quoiqu'elle le soit en un autre lieu sur tous les Apôtres, que tous ayent reçû les clefs du Royaume des Cieux, & que la solidité de l'Eglise soit affermie également sur tous. C'est pour cela neanmoins qu'entre les douze, un est choisi, afin que toute occasion de schisme fût ôtée, par l'établissement d'un Chef.

*Quid? an non licebat ipsi eligere? licebat & quidem maximè, verum id non facit,*

Il faut donc aussi que ce Chef ait l'autorité qui lui est necessaire, pour la conservation de l'unité. C'est pourquoi saint Chrysostome reconnoît que S. Pierre pouvoit élire seul saint Matthias à la place de Judas. Ainsi quoique le souverain Pontife, n'use de cette puissance, que selon la disposition & la

la determination des saints Canons; il est vrai neanmoins que c'est de droit divin, & par l'institution de Jesus-Christ qu'il a tous les droits & les prerogatives necessaires, pour travailler efficacement à maintenir l'unité, l'ordre & la discipline de l'Eglise, qui lui ont été particulierement confiées.

*ne cui videretur gratificari.* Chrysost. hom. 3. in Acta Apost.

---

## CHAPITRE III.

### *De la sainteté de l'Eglise.*

*D.* Quelle est la sainteté necessaire à l'Eglise?

*R.* Il faut distinguer le Corps de l'Eglise de Jesus-Christ, des membres particuliers qui la composent: Car la sainteté veritable, c'est-à-dire celle qui naît de la Charité & de l'habitation du Saint Esprit, est necessaire au Corps de l'Eglise; c'est-à-dire, que toute l'Eglise ne peut être une societé d'hypocrites, sans aucune veritable sainteté interieure: Car Jesus-Christ qui aime l'Eglise, comme son Epouse, ne sçau-

sçauroit aimer une congregation d'hypocrites.

La soumission de l'Eglise à Jesus-Christ ne pourroit être proposée par le même saint Paul, pour le modelle de celle que les femmes doivent à leurs maris ; si ce n'étoit une soumission de charité. Enfin, comme il n'y a point de corps, dont toutes les parties ne soient mortes ; l'Eglise ne pourroit être le corps de Jesus-Christ, si elle n'avoit aucune partie vivante. C'est pourquoi saint Thomas enseigne, que la Foi de l'Eglise universelle, est la foi formée. Et le sçavant Estius declare que ce n'est point assez expliquer la sainteté de l'Eglise, marquée par le Symbole, que de ne la faire consister que dans la sainteté de la Religion, de la doctrine, des Sacremens, & d'autres choses semblables, qui regardent le culte exterieur. Car il faut entendre, dit-il, par cette sainteté qui la fait appeller sainte, celle que Jesus-Christ lui a donnée par le merite de son Sang, selon que l'Ecriture nous

*Sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita & mulieres viris suis in omnibus.* Ephes. 5. ℣. 42.

*Fides Ecclesiæ est fides formata.* S. Thomas 2. 2. q. 1. art. 9. ad 3.

In 1. Pet. cap. 2. v. 9.

nous l'apprend en S. Jean: *Je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient sanctifiez dans la verité.* Et Saint Paul dans son Epître aux Ephesiens : *Il nous a élûs en lui, afin que nous fussions saints & irreprehensibles devant ses yeux.*

*Pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint & ipsi sanctificati in veritate.* Joan. cap. 17. v. 19.

*Elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti & immaculati in conspectu ejus in charitate.* Ephes. 1. 4.

*D.* La sainteté est-elle une marque par où l'on puisse reconnoître la vraye Eglise?

*R.* Quoi que la vraye sainteté de l'Eglise soit interieure, Dieu ne laisse pas de la distinguer par cette marque, & de la faire connoître à ceux qui s'en égarent : Car quelque desordre qu'il y ait dans l'Eglise, il y a neanmoins tant de difference entre les Saints de l'Eglise Romaine, comme saint Bernard & plusieurs autres, qu'on ne sçauroit raisonnablement douter de quel côté est l'Eglise. La veritable charité ne peut être que dans l'Egli-

ſe, & on ne peut pas douter que ces Saints éminens ne ſoient animez de l'Eſprit de charité ; au lieu qu'on ne voit r en d'éminent parmi les Proteſtans, & que tout s'y reduit à un reglement exterieur, qui ſent merveilleuſement l'eſprit humain.

*D*. Cette même ſainteté interieure & veritable n'eſt-elle pas neceſſaire à tous les particuliers, pour être membres de l'Egliſe?

*R*. C'eſt plûtôt une queſtion de nom que de choſe ; & pour la démêler, il faut ſçavoir :

1. Qu'il eſt certain que la ſainteté interieure n'eſt point neceſſaire pour exercer validement les miniſteres Eccleſiaſtiques, & pour en recevoir le caractere & la puiſſance ; & qu'ainſi on peut être vrai Pape, vrai Evêque, vrai Prêtre, en faire validement toutes les fonctions, & en poſſeder l'autorité ſans aucune ſainteté interieure ; & l'on ne pourroit ſoûtenir le contraire, ſans tomber dans l'hereſie de Wiclef.

2. Il eſt encore certain qu'on peut

peut être dans la communion exterieure de l'Eglise, y faire profession de la vraye foi, & obéïr à ses veritab'es Pasteurs, sans aucune charité interieure; & que ceux qui sont dans cet état, sont interieurement separez des Fideles, unis & animez par le Saint Esprit: mais de sçavoir si cette liaison exterieure avec l'Eglise, par la profession de la vraye Foi, & l'attachement aux vrais Pasteurs, suffit pour être membre de l'Eglise; c'est comme je l'aï dit une question de nom. qui dépend uniquement du sens qu'on enferme sous le nom de membre de l'Eglise. Car si on n'y veut renfermer qu'une union exterieure tous ceux qui sont exterieurement dans la communion de l'Eglise, sont membres de l'Eglise en ce sens; mais si on y renferme une union interieure, ils n'en sont pas membres.

*D*. Y a-t'il des Auteurs qui ayent pris ce mot de membres de l'Eglise en ce second sens?

*R*. Il y en a plusieurs: Car Belarmin demeure d'acord que

plusieurs grands Theologiens anciens & nouveaux, ont enseigné que les méchans ne sont point veritablement membres du Corps de l'Eglise, quoi qu'ils soient dans l'Eglise, & du nombre des Chrétiens. Il cite pour cela le Cardinal Turre-cremata, Alexandre de Hales, saint Thomas, Petrus Soto, Melchior Canus, & d'autres.

Il dit lui-même, que de mauvais Chrêtiens ne sont point de veritables membres du Corps de Jesus-Christ, si on a égard à la nature du membre, en-tant qu'il est partie d'un corps vivant. Enfin, il faut avoüer que saint Augustin dit trés-souvent, que les méchans sont dans l'Eglise, & non de l'Eglise; qu'ils sont membres du Vautour, & non de la Colombe; qu'ils sont hors de l'Eglise, quoi qu'ils paroissent dedans.

*Nunquid ergo ad eamdem Columbam pertinent omnes avari? ..... nam, ut opinor, raptores non Columbæ, sed accipitres dici possunt.* Aug. lib. 3. de Baptism. cap. 17.

*Ideo non ad eam pertinent avari, raptores, fœneratores.* Idem, lib. 4. cap. 2. 3. & 4.

D. S'il

D. S'il y a un sens veritable, selon lequel on peut dire, que les méchans ne sont point membres de l'Eglise; il y a donc aussi un sens veritable, selon lequel on peut dire qu'elle n'est composée que de Justes?

*R.* On ne peut nier que saint Augustin ne l'ait dit une infinité de fois; mais il ne faut pas s'imaginer que son sentiment soit pour cela different de l'opinion commune des Theologiens Catholiques. S. Augustin, aussi bien que ces Theologiens, ne reconnoît point d'autre Eglise que cette grande Societé Catholique, qui a le Pape pour Chef, qui tire son origine des Apôtresl, & qui est gouvernée par des Evêques: C'est ce tout unique & indivisible qu'il appelle l'Eglise, & à qui il attribuë les proprietez d'être visible, Apostolique & Catholique. Qui n'est point dans ce tout, n'est point dans l'Eglise; mais ce même tout se peut considerer en deux manieres. La premiere, en s'attachant également à

toutes les parties, & n'y considerant que la communion exterieure ; & selon ce sens, on dit qu'elle est composée de bons & de méchans. C'est ainsi que ces Theologiens l'ont pris. La seconde, en ne s'attachant qu'à la partie principale, qui sont les Justes, animez par le Saint Esprit, & considerant en eux deux unions ; l'une interieure, par laquelle ils ne sont unis qu'entr'eux ; l'autre exterieure, par laquelle ils sont unis avec un grand nombre de méchans, & forment avec eux une societé visible. Or c'est ainsi que saint Augustin prend ordinairement le mot d'Eglise.

*D.* Quelle difference y a-t'il entre ces deux notions du mot d'Eglise ?

*R.* On la peut comprendre facilement par cet exemple : Si voyant venir de loin un homme à cheval, je demandois : Qu'est-ce que cela ? & que quelqu'un me répondît : C'est un homme & un cheval ; & qu'un autre me dît : c'est un homme monté sur un cheval. Je demande

mande quelle difference il y auroit entre ces deux notions: Sans doute il n'y en auroit point d'autre, sinon que dans la premiere, l'homme & le cheval sont également l'objet direct de l'esprit; & que dans la seconde, il n'y a que l'homme qui soit l'objet direct, & le cheval n'est que l'objet indirect.

Il en est de même de ces notions d'Eglise que j'ai alleguées. Ces Theologiens concevant les bons & les méchans directement, disent que l'Eglise est composée de bons & de méchans; & saint Augustin considerant directement les bons, dit que l'Eglise consiste dans les bons liez de communion avec les méchans.

*D.* Mais les bons n'étant pas visibles, on ne sçauroit donc point precisément, selon saint Augustin, si on est, ou si on n'est pas de l'Eglise?

*R.* On sçait precisément, selon saint Augustin, quelle est la societé où est l'Eglise, quelle est sa communion, qui sont ses Ministres à qui il

faut

faut s'adresser, quand il la faut consulter, & quand il faut l'écouter. On sçait quelle est la societé dans laquelle il faut entrer pour être sauvé, & dont il ne faut jamais se separer par le schisme. Voilà ce qu'on sçait : Il n'est pas necessaire d'en sçavoir davantage. Ceux même qui disent que les bons & les méchans sont également de l'Eglise, ne sçavent que cela.

On sçait que l'on est dans l'Eglise, que l'on est lié de communion avec l'Eglise, mais ce qu'on ne sçait pas, c'est si on est vrai membre de l'Eglise; c'est-à-dire, si on a le Saint Esprit dans son cœur : c'est aussi ce que Dieu n'a pas voulu que l'on sçût; parce qu'il a jugé qu'il nous étoit plus avantageux de l'ignorer, afin de nous tenir par cette ignorance dans l'humilité.

## CHAPITRE IV.

### *Du titre de l'Eglise Catholique.*

*D*. L'Eglise a-t'elle toûjours porté le titre de Catholique?

*R*. Ce nom ne lui ayant été donné que pour la distinguer des diverses sectes qui prenoient le nom de Chrêtiennes, il n'a pas eu lieu, quand il n'y avoit pas encore de diversité de Sectes, qui s'appellassent du nom de Chrêtien. Il est pourtant fort ancien, puisqu'on le donnoit déja à l'Eglise du tems de saint Polycarpe.

*Ecclesia Dei, quæ est Smyrnæ, omnibus ubicumque terrarum sanctæ & Catholicæ Ecclesiæ populis.* Eusèb. 4. histor. cap 15.

*D*. Les Heretiques n'ont-ils pas aussi affecté ce nom?

*R*. Ils l'ont affecté, mais vainement & inutilement : Car si un étranger, dit saint Augustin, arrivant dans une Ville, demande où est l'Eglise Catholique; il n'y a point d'heretique

*Sic ista Ecclesia sola obtinuit ut... quærenti pe-*

retique qui ose montrer son Temple ni sa Maison. Or ce que dit saint Augustin de son tems, on le peut dire de tous les tems, pareillement du nôtre.

*regrino alicui, ubi ad Catholicam conveniatur, nullus hæreticorum, vel basilicam suam, vel domum audeat ostendere.* Aug. contra epist. fundam. c. 4.

*Quod si fortè veneris in Civitates, non simpliciter interroga ubi sit Dominicus, seu Domus Domini: Nam & reliquæ impiorum hæreses Dominicos, quamvis pollutos appellare, non dubitant. Neque id tantùm quæras simpliciter, ubi sit Ecclesia: Sed ubi Catholica Ecclesia.* S. Cyrill. Hierosl. Catech. 18. circa fin.

D. Que signifie le nom de Catholique, appliqué à l'Eglise?

*R.* Il signifie trois sortes d'universalitez.

La premiere, est l'universalité de la doctrine, en ce qu'elle condamne toutes les erreurs condamnées, & embrasse toutes les veritez définies.

La seconde, est l'universalité de communion, en ce qu'elle comprend les Fideles répandus par tout le monde.

La troisiéme, est l'universalité

lité ſucceſſive, en ce que'lle renferme tous les tems, depuis les Apôtres juſqu'à preſent.

*D.* L'Egliſe Romaine poſſede-t'elle ces trois univerſalitez ou catholicitez?

*R.* Les heretiques d'à preſent les lui conteſtent par une infinité de chicanes; mais ils ne ſçauroient empêcher qu'il ne ſoit viſible que l'Egliſe Romaine les poſſede toutes: Car à l'égard de l'univerſalité de la doctrine, elle condamne avec les Proteſtans toutes les hereſies des autres Sectes, qu'ils en condamnent auſſi: Mais elle comdamne en eux quantité d'hereſies, qui ont été autrefois condamnée en divers heretiques; & eux au contraire ne condamnent dans l'Egliſe Catholique aucun dogme, qu'ils puiſſent montrer avoir été condamné dans l'ancienne Egliſe.

*D.* Quelles ſont les hereſies autrefois condamnées, que l'Egliſe Romaine condamne dans les pretendus Reformez?

*R.* En voici un petit denombrement.

Saint Ignace témoigne qu'il y avoit certains heretiques, qui ne confessoient point que l'Eucharistie, fût la chair du Sauveur Jesus-Christ. L'Eglise Catholique condamne cette erreur dans les Calvinistes.

*Ab Eucharistia & oratione abstinent, eò quod non confiteantur Eucharistiam, carnem esse Salvatoris nostri Jesu Christi.* Epistol. ad Smyrnens. n. 7.

Les Manichiens, au rapport de saint Epiphane, rendoient Dieu auteur du peché. C'est ce que l'Eglise condamne dans Calvin qui l'enseigne.

*Omnium conditorem Deum..... eundemque Domini nostri Jesu Christi Patrem..... laxata lingua peculantia omnis cupiditas autorem, ac cædium reliquorumque facinorum extitisse docet.* Hær. 66. quæ est Manichæorum. num. 70.

Calvin. Institut. III. cap. 23. art. 4. & seqq.

Ils nioient que l'eau du Batême eût le pouvoir de nous purifier; & l'Eglise condamne cette erreur dans Calvin & ses Sectateurs.

Aug. hær. 46. quæ est Manichæorum. Calvin. 4. Inst. cap. 15. art. 2.

L'Eglise ancienne a condamné les Novatiens; parce qu'ils nioient que Dieu lui eût laissé le pouvoir de pardonner les pechez. L'Eglise Romaine condamne la même erreur dans

Vide Socratem lib. 4. hist. c. 28.

dans les Calvinistes.

L'Eglise ancienne a soûtenu l'utilité des Monasteres, contre les Donatistes, qui les condamnoient. L'Eglise Catholique fait le même contre les Protestans, qui imitent les Donatistes.

Aug. 5. contr. Petit. cap.40.num. 48.

L'Eglise ancienne a condamné Jovinien; parce qu'il poussoit aux mariages les Vierges sacrées. L'Eglise Romaine condamne la même erreur dans les Calvinistes.

Hier. cont. Jovin. lib. 1. num. 18.

Aug. hær. 72.

L'Eglise ancienne a condamné Eustatius & Aërius; parce qu'ils rejettoient les jeûnes; dispensoient du Carême, & desaprouvoient les prieres pour les morts. L'Eglise Romaine condamne ces mêmes erreurs dans les Calvinistes qui les soûtiennent.

Epiph. hær. 75.

Aug. hær. 53.

L'Eglise ancienne a condamné dans Eunomius & dans Vigilance, ceux qui desapprouvoient le culte & l'invocation des Saints & l'honneur rendu aux Reliques. L'Eglise Romaine condamne ces mêmes erreurs dans les Calvinistes.

Cyril. lib. 10. in Jul.

Hieron. contr. Vig.

L'Eglise

Aug. in epist. Concil. Cartag. quæ est 175. & Milevit. ad Innoc. quæ est 176.

L'Eglise ancienne a condamné les Pelagiens, de ce qu'ils disoient que les enfans des Fideles, mourans sans Batême, pouvoient être sauvez. L'Eglise Romaine condamne la même erreur dans Calvin.

Concil. Nicæn. 2. 787. sub Adriano.

L'Eglise ancienne a condamné les Iconoclastes, qui rejettoient & brisoient les Images, comme des Idoles. L'Eglise Romaine en fait autant à l'égard des Calvinistes, qui les imitent.

Ainsi l'Eglise Romaine a cet avantage sur la Societé des Calvinistes, qu'elle condamne tout ce que l'Eglise ancienne a condamné; au-lieu qu'ils soûtiennent plusieurs erreurs condamnées.

*D.* Qu'est ce que demande l'universalité de Communion?

*R.* Elle demande que l'Eglise pour être appellée Catholique, ne soit pas resserrée dans un petit Païs; mais qu'elle renferme les Fideles répandus en diverses Regions de la Terre, en sorte qu'elle surpasse en étenduë toutes les autres Sectes particulieres.

*D.*

*D.* L'étenduë actuelle de l'Eglise par toute la Terre, n'est-elle point necessaire pour posseder le titre de Catholique ?

*R.* Non ; car l'Eglise ancienne, à qui tous les Peres ont donné le nom de Catholique, n'avoit pas plus d'étenduë que l'Eglise Romaine en a presentement, en comprenant même le nouveau Monde, & les Indes Orientales.

*D.* L'Eglise Romaine possede-t'elle veritablement cette qualité de Catholique ?

*R.* Oüi, parce qu'elle est visiblement la plus étenduë de toutes les Societez Chrêtiennes, prises separément.

*D.* La troisiéme espece d'universalité, qui consiste à comprendre tous les tems, convient-elle aussi à l'Eglise Romaine ?

*R.* Quelques efforts que les Calvinistes fassent sur ce point, ils ne sçauroient nier, que depuis les Apôtres jusqu'à ce tems ici, on ne sçauroit marquer aucun point où l'on puisse dire que l'Eglise Romaine ait commencé, ou ait été ac-

accuſée de nouveauté ; au lieu que l'on marque le commencement de toutes les autres Sectes, & en particulier de celle des Calviniſtes.

## CHAPITRE V.

*De quelle ſorte le titre d'Apoſtolique doit convenir à l'Egliſe.*

*D.* QU'entend-t'on quand on dit que l'Egliſe eſt Apoſtolique?

*R.* On entend qu'elle tire des Apôtres ſa doctrine, ſon autorité & ſa miſſion.

D. Pourquoi eſt-il neceſſaire que la doctrine de l'Egliſe vienne des Apôtres ?

*R.* Parce que l'Egliſe ne fait pas profeſſion d'être attachée à des revelations particulieres ; mais à la revelation faite aux Apôtres, en ſorte que ce qui n'eſt point compris dans cette revelation, n'eſt point compris dans ſa Foi.

D. Eſt-il neceſſaire, afin qu'une doctine ſoit compriſe dans

dans la revelation faite aux Apôtres, qu'elle soit inserée dans l'Ecriture sainte?

*R.* La doctrine de tous les Peres est, qu'une doctrine peut être Apostolique sans être inserée dans l'Ecriture, pourvû qu'elle soit contenuë dans la Tradition: C'est ce qu'enseignent saint Irenée, saint Epiphane, saint Basile & saint Augustin.

*Quid si neque Apostoli Scripturas reliquissent nobis, nonne oportebat ordinem sequi Traditionis.* Iren. lib. 3. advers. hæres. cap. 4.

*Sed & Traditione quoque opus est: Neque enim ex Scripturis peti possunt omnia.* Epiph. advers. hæres. lib. 2. hæres. 60. num. 6.

*Dogmata & instituta quæ in Ecclesia prædicantur, quædam habemus è doctrina scripto prodita, quædam rursus ex Apostolorum traditione in mysterio, id est, in occulto tradita recipimus.* Basil. de Spiritu Sancto, cap. 27. initio.

*Quam consuetudinem credo ex Apostolica traditione venientem: (Sicut multa quæ non inveniuntur in litteris eorum, neque in Conciliis posteriorum, & tamen quia per universam custodiuntur Ecclesiam, non nisi ab ipsis tradita & commendata creduntur.)* Aug. lib. 2. de Baptismo contra Donatist. cap. 7. num. 12.

Les

Les adversaires de l'Eglise, qui combattent l'autorité de la Tradition, reconnoissent eux-mêmes, comme de foi, plusieurs dogmes qu'ils ne sçauroient prouver par l'Ecriture: Car comment prouveroient-ils par l'Ecriture, que les Livres de l'Ecriture qu'ils reçoivent, sont divins, & que ceux qu'ils rejettent ne le sont pas. Comment prouveroient-ils par l'Ecriture, que le Batême donné par des heretiques suffit, que le Batême par effusion est bon, & que les enfans sont capables de Batême.

D. Suffit-il, afin qu'une doctrine soit reputée Apostolique, qu'elle ait été enseignée par quelque Ecrivain des tems Apostoliques, ou par quelques Peres seulement?

*R.* Non; car les Peres ne sont pas toûjours exemts d'erreur, quand ils rapportent leurs propres sentimens: Mais il suffit qu'une doctrine ait été enseignée par plusieurs Peres, proche des tems Apostoliques, en rendant témoignage que c'étoit la doctrine de l'Eglise, & que personne ne les

ait contredits sur ce point.

Il suffit même qu'une doctrine se soit trouvée établie par toute l'Eglise, sans qu'aucun Autheur Catholique l'ait combattuë comme une nouveauté & une erreur. Car c'est une marque, selon saint Augustin, qu'elle a été établie par les Apôtres, ou par les Conciles generaux.

*Illa quæ non scripta sed tradita custodimus quæ quidem toto terrarum orbe servantur, datur intelligi, vel ab ipsis Apostolis, vel plenariis Conciliis, quorum est in Ecclesia saluberrima authoritas, commendata atque statuta retineri.* Aug. Epist. 54. aliàs 153. c. 1.

*Illa consuetudo, quam etiam tunc homines sursùm versus respicientes, non videbant à posterioribus institutam, rectè ab Apostolis tradita creditur,* Aug. lib. 1. de Baptism. contra Donat. cap. 6. num. 9.

D. L'Eglise Romaine est-elle Apostolique en ce sens?

*R.* Oüi; car les Heretiques ne sçauroient nier que sa doctrine n'ait été enseignée, comme celle des Apôtres, par les principaux Peres, & qu'elle ne se soit trouvée en possession des articles qu'on lui conteste,

ste, sans qu'on puisse faire voir qu'ils ayent été introduits par quelque Novateur.

Et par la même raison, celle des Pretendus Reformez ne peut être censée Apostolique; puis qu'on en sçait le commencement, & qu'elle n'a pas été plûtôt proposée qu'elle a été condamnée.

*D.* Faut-il que l'autorité de l'Eglise vienne des Apôtres par succession?

*Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo.* Hebr. 5. 4.

*R.* Cela est absolument necessaire, car il est expressément défendu dans l'Eglise d'usurper le ministere sans y être appellé de Dieu, & de prêcher sans mission. Or on n'y peut être appellé qu'en deux manieres. L'une ordinaire, quand on reçoit son ministere de ceux qui l'ont reçû des Apôtres; l'autre extraordinaire, quand on le reçoit immediatement de Dieu.

*Quomodo prædicabunt, nisi mittantur.* Rom. 10. 15.

C'est de la premiere maniere que l'Eglise Romaine a reçû son ministere; puis que tous ses Evêques ont été ordonnez par d'autres Evêques, qui les ont precedez par une suc-

ſucceſſion qui remonte juſqu'aux Apôtres. Elle eſt particulierement claire dans l'Egliſe Romaine dont la ſucceſſion eſt connuë; mais elle n'eſt pas moins certaine dans les autres Egliſes, puis qu'on ſçait que jamais Evêque n'a été ordonné que par d'autres Evêques.

Quant à la miſſion extraordinaire, elle ne peut avoir lieu dans la Loi nouvelle, depuis Jeſus-Chriſt, pour exiger un nouveau miniſtere; puis que l'Egliſe ne peut perir, parce que Jeſus-Chriſt ſera toûjours avec elle juſqu'à la conſommation des ſiecles: Mais Dieu peut bien donner à certains Saints une miſſion extraordinaire, fondée ſur le miniſtere ordinaire, pour travailler au bien de l'Egliſe, de concert avec ſes principaux Miniſtres; & cette miſſion extraordinaire ne conſiſte qu'en des talens & des dons de graces particuliers, ſoit de miracles, ſoit de Prophetie; comme il en a donné à ſaint Bernard pour ſoûtenir l'Egliſe contre

les Henriciens, & autres predecesseurs des Calvinistes.

*D.* N'y a-t'il pas eu des Papes Intrus, Simoniaques & Elûs par des Empereurs ? comment peut-on dire, qu'ils ont eu une mission legitime ?

*R.* Il y a bien de la difference entre l'ordination & l'élection; le peuple & les Empereurs ont pû élire des Papes & des Evêques ; mais ils ne les ont jamais ordonnez. Ils ont toûjours été ordonnez par des Evêques ; & ainsi leur ordination a été valide : Et quant à la mission, quoi qu'un Pape fût entré dans le Pontificat par intrusion ou par simonie, pourvû que l'Eglise l'accepte, cette acceptation de l'Eglise suffit pour rendre sa mission legitime : Car toutes les peines decernées contre les Evêques intrus & simoniaques, qui ordonnent qu'ils soient déposez, &c. sont loix positives, dont l'Eglise dispense un Pape & un Evêque, dés lors qu'elle l'accepte & le reconnoît.

Tous les crimes personnels

des

des Papes peuvent donc bien les rendre coupables devant Dieu; mais ils ne sçauroient interrompre la succession des Papes dans le Siege Apostolique; puis qu'ils ne rendent ni leur ordination invalide, ni leur mission illegitime.

*D.* De qui l'Evêque reçoit-il sa mission?

*R.* Il la reçoit de Dieu par le ministere de l'Eglise.

D. Les Pretendus Reformez peuvent-ils s'attribuer la mission?

*R.* Nullement: Car ils n'ont point de mission extraordinaire, puis qu'ils n'ont fait aucuns miracles; ce qui est absolument necessaire pour une mission extraordinaire, selon les Peres, comme Luther même l'a reconnu.

*Linguis locutus est? (Novatianus) Prophetavit? suscitare mortuos potuit? horum enim aliquid habere debuerat ut Evangelium novi juris induceret.* Pacian Epist. 3. ad Sympronian.

*Probent se novos Apostolos esse: Dicant Christum iterum descendisse, iterum ipsum docuisse, iterum crucifixum, iterum mortuum, iterum ressuscitatum: Sic enim Apostolos solet facere*

*cere, dare illis prætereà virtutem eadem signa edendi, quæ & ipse; volo igitur & virtutes eorum proferri.* Tertull. lib. de præscript. Hæret. cap. 30.

*Quod enim facit, excepta ordinatione, Episcopus, quod Presbyter non faciat?* Hier. ep. ad Evagr.

Ils n'ont point aussi de mission ordinaire, ni quant à l'ordination, ni quant à la jurisdiction. Ils n'ont point l'ordination; puis que la plûpart des Calvinistes n'ont été ordonnez que par des Laïques ou par des Prêtres: Or ni les Prêtres, ni les Laïques ne peuvent conferer le Caractere de la Prêtrise.

*Unde igitur Presbyter Ischyras? quo ordinante? num Collutho? id enim solum restat. Ad qui Colluthum Presbyterum obiisse, ambasque ejus manus sine authoritate fuisse, ac omnes qui ab eo schismatis tempore ordinati sunt, ad Laicoram statum redactos, ita conventibus interesse, omnibus notum, ac nulli dubium est.* Epist. Synodi Alexandr. apud. Athan. Apol. 2. contra Arian. num. 12.

*Illud stoliditatis esse plenissimum, prudens quisque facile perspiciet, velut cum Episcopum ac Presbyterum adæquare conatur. (Aerius) Hoc enim constare qui potest? Si quidem Episcoporum ordo ad gignendos Patres præcipuè pertinet. Hujus enim est Patrum in Ecclesia propagatio. Alter cum patres non possit, filios Ecclesiæ*

*clesiæ regenerationis lotione producit* ; *non tamen Patres aut Magistros. Quinam verò fieri potest, ut is Presbyterum constituat, ad quem creandum manuum imponendarum jus nullum habeat?* Epiphan. lib. 3. adverf. Hær. In hær. Aæri quæ est 75. num. 4.

*D.* On ne peut nier au moins que les Anglois ayent l'ordination?

*R.* Il ne suffit pas d'avoir l'ordination, il faut encore avoir la mission de jurisdiction; & c'est ce qui manque generalement à tous les Pretendus Reformez: Car ils ne l'ont pû avoir que par l'Eglise Catholique; & l'Eglise Catholique n'a pû la leur donner, si elle n'étoit elle-même la veritable Eglise. Or si l'Eglise Catholique a donné la jurisdiction aux Anglois & à quelques autres, qui ont été faits Evêques dans son sein, comme veritable Eglise, elle a donc pû la leur ôter en les excommuniant, & ils sont par là même convaincus de schisme, & de s'être revoltez contre la veritable Eglise.

*Qui ergo nec unitatem Spiritus, nec conjunctionem pacis observat, & se ab Ecclesiæ vinculo atque à Sacerdotum Collegio separat, Episcopi nec potestatem potest habere nec honorem, qui Episcopatûs nec unitatem voluit tenere, nec pacem.* Cypr. ep. 52. ad Antonian.



*Co-*

*Cogitemus tot Sacerdotes ſanctos & quieſcentes, quid de nobis Dominus judicabit, ſi nunc anathematizantur à nobis? Quid de nobis erit, qui rem eò deducimus, ut quia Epiſcopi non fuerunt, nos quoque non cœperimus? Ordinati enim ab his ſumus, & eorum ſumus ſucceſſores. Renuntiemus Epiſcopatui, quia officium ejus ab anathemate ſumpſerimus.* Hilar. in Epiſt. Syn. Arian. num. 91.

*D.* Ne peut-on pas dire que l'Egliſe Catholique a pû donner la miſſion aux Anglois; parce que quoique leur ſocieté fût corrompuë, elle ne l'étoit pas encore aſſez pour perdre la qualité de veritable Egliſe, & l'Egliſe Romaine n'a pû l'ôter dans la ſuite; parce qu'en l'ôtant elle a fait une injuſtice, qui la faiſoit déchoir du titre de veritable Egliſe?

*R.* L'Egliſe Romaine n'a pû perdre la qualité de vraye Egliſe, en excommuniant les Calviniſtes, ſi elle l'avoit en donnant la miſſion à quelques-uns d'eux; puis qu'il y avoit long-tems qu'elle avoit excommunié ceux qui avoient tenu quelques-unes de leurs erreurs; comme les Henriciens,

les

les Albigeois, les Wiclefistes, les Hussites, & autres. Si donc les excommunications precedentes ne lui avoient pas fait perdre ce titre, l'excommunication des Calvinistes ne le lui a pas fait perdre non plus; & ainsi ces heretiques sont inexcusables d'avoir érigé Autel contre Autel, Eglise contre Eglise.

Quand même l'excommunication des Calvinistes auroit été injuste, ce qui n'est pas; elle ne les mettoit point en droit d'ériger une Societé indépendante de l'Eglise Romaine; parce qu'il ne peut y avoir deux vrayes Eglises. Leur devoir étoit donc de souffrir humblement cette excommunication, injuste selon leur pensée; de rendre témoignage à l'Eglise qui les avoit maltraitez; & de conclure que Dieu ne vouloit pas se servir d'eux pour la reformer, puis qu'ils n'avoient point d'autorité pour le faire: Car c'est là conduite que saint Augustin prescrit expressément à ceux qui auroient été injustement mal-

*Sæpe etiam sinit divina providentia,*

*per nonnullas nimium turbulentas carnalium* maltraitez dans l'Eglise Catholique, par la faction des hommes charnels.

*hominum seditiones, expelli de Congregatione Christiana, etiam bonos viros. Quam contumeliam vel injuriam suam cum patientissimè pro Ecclesia pace tulerint, neque ullas novitates vel schismatis, vel hæresis moliti fuerint, docebunt homines, quàm vero affectu, & quanta sinceritate charitatis Deo serviendum sit..... tenent voluntatem consulendi, etiam eis ipsis, quorum motibus perturbationibusque cesserunt; sine ulla conventiculorum segregatione, usque ad mortem defendentes, & testimonio juvantes eam fidem, quam in Ecclesia Catholica prædicari sciunt. Hos coronat in occulto Pater, in occulto videns.* Aug. lib. de vera Religione cap. 6. num. 11.

*Si fortè contigerit aliquis tumultus adversùs montes in Ecclesia, aut per populares seditiones carnalium, aut per aliquas falsas suspiciones hominum, bonus mons repellit à se omnes qui propter ipsum volunt ab unitate recedere. Sic enim ipse manebit in unitate, si propter ipsum non divisa fuerit unitas. Illi autem divisi sunt: Quando recessit populus ab orbe terrarum, & secutus est nomen ipsorum, gavisi sunt, elati sunt, & dejecti sunt.* Aug. in Ps. 75. num. 8.

*Cur extollatur velut grande aliquid fecerit, qui fortè in Ecclesia ab inimicis carnalibus gravissimam*

*vissimam exhonorationis passus injuriam, non se ad ejus hostes hæreticos transtulit, aut aliquam contra illam hæresim condidit. sed eam potius quantum valuit ab hæreticorum perniciosissima pravitate defendit, cum alia non sit, non ubi vivatur in hominum gloria, sed ubi vita acquiratur æterna?* Aug. lib. 5. de Civit. Dei cap. 18. num. 2.

*Spiritales autem sive ab hoc ipsum pro studio proficientes, non eunt foras: quia & cum aliqua vel perversitate, vel necessitate hominum videntur expelli, ibi magis probantur, quàm si intus permaneant, cùm adversùs Ecclesiam. Nullatenus eriguntur, sed in solida unitatis petra fortissimo charitatis robore radicantur.* Aug. lib. 1. de Bapt. contra Donat. cap. 17.

*D.* N'est-il pas dit que Dieu a commandé à chacun d'avoir soin de son prochain?

*R.* Il est commandé d'avoir soin du prochain par des offices de charité; mais non par des offices d'une autorité que l'on n'a pas. Or prêcher en public, faire des assemblées, administrer les Sacremens, sont des Actes d'autorité.

*D.* N'y a-t'il pas eu plusieurs Laïques, qui ont soutenu l'Eglise contre les erreurs, comme Athenagoras, Minutius Felix,

 Lactance,

Lactance, Boëce, saint Augustin & saint Prosper?

*R.* Ils l'ont soutenuë par des Ecrits d'érudition & de lumiere, & non par des Actes de jurisdiction & d'autorité. Les Laïques peuvent bien aussi instruire en particulier; comme il est dit des Fideles de Jerusalem, qui furent dispersez, qu'ils répandirent la parole de l'Evangile; mais non d'usurper le pouvoir de prêcher publiquement; parce que cela dépend du ministere des Pasteurs.

*Qui dispersierant, pertransibant, evangelizantes verbum Dei.* Act. 8. 4.

*Et illi quidem, qui dispersi fuerant à tribulatione, quæ facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phœnicem, & Cyprum & Antiochiam, nemini loquentes verbum, nisi solis Judæis.* Actor. 11. 19.

*D.* Y a t'il des Theologiens Catholiques, qui soûtiennent que si tous les Evêques & les Prêtres étoient morts, il seroit permis aux Laïques d'ordonner des Evêques & des Prêtres?

*R.* Ces Theologiens ne fondent ce sentiment que sur de

pre-

pretenduës convenances, & non sur aucune autorité des Peres ni de l'Ecriture, & cette raison suffit pour la rejetter: Car le ministere de l'Eglise doit être certain & fondé sur l'Ecriture & sur la Tradition. Or ce pretendu ministere ne seroit fondé que sur des convenances humaines, & par consequent il ne seroit pas suffisant pour établir une Eglise.

---

## CHAPITRE VI.

*De la visibilité de l'Eglise.*

*D.* LA vraye Eglise est-elle une société visible?

*R.* On a fait voir, que soit qu'on considere la vraye Eglise, comme composée de bons & de mechans unis entr'eux par la profession de la vraye foi & l'attachement aux legitimes Pasteurs; soit qu'on la regarde comme la societé des Justes unis à une même societé exterieure, avec quantité de méchans, par la profession de

la vraye foi & l'attachement aux legitimes Pasteurs ; cette vraye Eglise est toûjours visible par ses Pasteurs, par ses Ministres & par sa Communion ; en sorte qu'on se peut adresser à elle, & qu'on lui peut dénoncer ceux qui s'écartent du droit chemin.

*D.* Est-ce là l'idée que nous en donne l'Ecriture ?

*R.* On n'en sçauroit tirer un autre des passages où l'Eglise nous est décrite. Premierement, Isaïe en parle comme d'une montagne placée au dessus des autres montagnes, à laquelle toutes les Nations accourent, ce que les Peres ont expliqué de l'Eglise Chrêtienne.

*Erit in novissimis diebus præparatus mons domûs Domini in vertice montium, & elevabitur super colles, & fluent ad eum omnes gentes.* Is. 2. 2.

Secondement, elle est décrite dans le nouveau Testament, comme une societé à laquelle on doit s'adresser en certains cas, & où il y a des Pasteurs visibles ; comme une Eglise qui administre des Sacremens visibles, qui batise, qui donne le Saint Esprit, qui remet les pechez, qui administre l'Eucharistie, qui oint les ma-

malades, & qui ordonne des Miniſtres d'une maniére viſible ; ce qui eſt tellement neceſſaire à toute Religion, que ſaint Auguſtin ne craint pas de dire, qu'il eſt impoſſible de raſſembler des hommes pour en former un corps de Religion, ſi on ne les lie enſemble par des Sacremens viſibles. Enfin, elle eſt appellée en ſaint Matthieu : *Une Cité placée ſur la montagne, qui ne peut être cachée.*

*Non poteſt civitas abſcondi ſupra montem poſita.* Matth. 5. 14.

*D.* Que s'enſuit-il de là contre les Calviniſtes ?

*R.* Que leur ſocieté ne peut pretendre au titre d'Egliſe ; puis qu'elle a été inconnuë & cachée pendant pluſieurs ſiecles.

*D.* Que doit-on répondre à ce qu'ils alleguent, que leur Egliſe a été viſible ſous d'autres noms, comme ſous ceux de Petrobuſiens, Henriciens, Albigeois, Huſſites ?

*R.* Il faut répondre que les Calviniſtes ne peuvent pretendre au titre de vraye Egliſe viſible, par le moyen de ces ſocietez ; par trois raiſons capitales. La

La premiere est, que s'ils sont unis en quelques dogmes avec ces Societez, ils en sont distinguez par tant d'autres, qu'ils ne peuvent composer avec elle une même Eglise. Ces Societez les auroient regardez comme heretiques; & eux auroient été obligez, en demeurant dans leurs principes, de les traiter de même, comme il seroit facile de le faire voir si les preuves n'en étoient communes.

La seconde est, qu'ils ne sont point venus de ces Societez; ils n'ont point reçû de mission d'elles, & ils n'ont point eu de communion avec elles. Il y a même des intervalles considerables entre la naissance des unes & des autres. Ainsi elles ne suffisent nullement pour conserver la succession & la visibilité necessaire pour la vraye Eglise.

La troisiéme raison, c'est qu'on ne peut obtenir le titre de vraye Eglise visible, par l'union à des Societez qui ne l'ont pas, & qui ne le peuvent avoir: Or on ne le peut donner à aucune

cune de ces Societez ; puisqu'elles ont été plusieurs siecles inconnuës, & par consequent invisibles ; qu'elles ont introduit une foi nouvelle, contraire à celle de l'Eglise de leur tems ; qu'elles ont été combattuës par les principaux Evêques & les principaux Saints de ce tems-là ; qu'elles avoient déja été condamnées en d'autres heretiques plus anciens ; qu'elles étoient sans succession & sans mission ; & que leur peu d'étenduë, & leur peu de durée les rend infiniment éloignées de pouvoir pretendre au titre de vraye Eglise Catholique.

---

## CHAPITRE VII.

### *De l'indefectibilité de l'Eglise.*

*D.* L'Eglise a-t'elle pour marque & pour caractere de ne pouvoir jamais perir : & d'être ainsi indefectible ?

*R.* Cela est si certain, que ceux qui veulent qu'elle puisse tomber en ruine, & qu'elle ait eu

eu besoin d'être relevée ; demeurent d'accord qu'elle ne peut perir quant à son état interieur ; c'est-à-dire qu'ils avoüent que Dieu aura toûjours sur la terre des Elûs, dans lesquels residera la vraye Eglise.

*D.* Que pretendent ils donc sur ce sujet?

*R.* Il est difficile de démêler leurs opinions sur ce point; car ils ne se contredisent sur aucun, si frequemment que sur celui-ci. Il paroît neanmoins par la Confession de Foi des Eglises Prétenduës Reformées, qu'ils croyent que l'Eglise peut tomber en ruine, & être interrompuë quant à son état exterieur ; & qu'il peut arriver qu'il n'y ait plus au monde de societé où l'on puisse trouver la vraye Foi, la vraye administration des Sacremens, & à laquelle on doive demeurer uni. C'est l'état où ils s'imaginent que le monde étoit au tems de Luther & de Calvin ; & ainsi ils se sont separez de toutes les Communions du monde : *Discessionem à toto mun-*

Ann. 1552. 4. Calv. dec.

*mundo facere coacti sumus*, dit Calvin, dans une Lettre à Melanchthon. Ils ont établi un nouveau ministere, & ne se sont unis à aucune Societé formée avant eux.

*D.* L'Eglise peut-elle tomber dans cét état ? peut-elle disparoître ainsi dans le monde, en sorte que les Fideles soient obligez d'établir une nouvelle Societé ?

*R.* Saint Augustin traite cette pensée d'impudente, d'abominable, de detestable, de contraire à toute sagesse, à toute verité, à toute raison ; & il enseigne que la marque de l'Eglise, c'est d'être toûjours visible à tout le monde, & que c'est même par là que les foibles & les petits la doivent discerner. Par quel signe clair & manifeste, dit-il, moi qui suis encore petit, & qui ne suis pas capable de discerner la verité parmi tant d'erreurs ; par quel indice, dis-je, pourrai-je reconnoître l'Eglise de Jesus-Christ, auquel je suis forcé de croire par la clarté de tant de merveilles qui ont été predites de

August. in Ps. 91.

*Ubi sunt qui dicunt periisse de mundo Ecclesiam, quando nec inclinari potest?* Aug. in Psal. 103. serm 2. n. 5.

*Quo signo manifesto adhuc parvulus, & nondum valens liquidam discernere à tot erroribus veritatem, quo manifesto indicio tenebo Ecclesiam Chrsti, in quem jam credere tanta rerum anteà prædictarum manifestatione compellor; sequitur idem Propheta, & tanquam metus animi ejus ordinatissimè excipiens, docet eum Ecclesiam Christi*

de lui. Le Prophete satisfaisant par ordre à l'agitation de l'esprit de celui qui seroit dans cette peine, lui enseigne que l'Eglise de Jesus-Christ est celle qui est visible, & qui paroît à tout le monde: Car elle est ce Trône de gloire, dont l'Apôtre dit: *Le Temple de Dieu est saint, & vous êtes vous-même ce Temple.* Et c'est ce Temple dont Jeremie dit: *Le Trône de gloire a été exalté.* C'est aussi à cause de cette peine des petits exposez à être seduits par les hommes; que le Seigneur dans la vûë de la clarté de son Eglise, dit: *La Ville établie sur la Montagne ne peut être cachée,* parce que le Trône de gloire a été exalté. Ainsi il ne faut point écoûter ceux qui veulent attirer les Peuples à des Partis & des Societez particulieres; en disant, Jesus-Christ est là, le voici: car ils font voir par ces termes, qu'ils nous veulent attacher à des parties, & non au tout; au lieu que la vraye Eglise, *est la Cité édifiée sur la Montagne*; C'est à-dire, sur cette Montagne, qui selon

selon la Prophetie de Daniel, n'étoit dans son origine qu'une petite pierre, & s'est tellement accruë, qu'elle est devenuë une grande Montagne, qui a rempli toute la Terre.

*ipsam esse prædictam, quæ omnibus eminet & apparet. Ipsa enim est sedes gloriæ, de qua dicit Apostolus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. Unde iste dicit, sedes autem gloriæ exaltata est, sanctificatio nostra. Propter hos enim motus parvulorum, qui possunt seduci ab hominibus manifestationem claritatis Ecclesiæ Dominus quoque prævidens, ait, non potest civitas ubscondi supra montem constituta: Quia utique sedes gloriæ exaltata est, sanctificatio nostra, ut non audiantur illi qui ad religionem scissuras traducunt, dicentes: Ecce hic est Christus, ecce illic. Cùm illa civitas super montem sit: quem montem, nisi eum qui secundùm prophetiam Danielis ex parvo lapide crevit, & factus est mons magnus, ita ut impleret universam terram?* Aug. contra Faustum lib. 13. cap. 13.

Les autres Peres parlent le même langage; & c'est une marque certaine qu'ils auroient été bien éloignez de reconnoître pour vraye Eglise la Societé des Calvinistes, qui est demeurée cachée plus de qua-

*Oppugnati sunt undecim Discipuli, totus orbis oppugnabat: Verum qui op-*

*pugnabantur, vicerunt; qui oppugnabant, sublati sunt. Oves devicère lupos..... nam Ecclesia firmioribus quam Cœlum ipsum radicibus defixa hæret.* quatorze cens ans. Chrysost. hom. 4. de verbis Isaïæ paulo post init.

*Videtur (Ecclesia) sicut luna deficere, sed non deficit. Obumbrari potest, deficere non potest.* Ambros. Hexam. lib. 4. cap. 2. num. 7.

*D.* D'où les Peres ont-ils pris cette doctrine ?

*R.* Ils l'ont tirée de l'Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Testament, qui décrivent l'alliance faite avec l'Eglise, comme devant toûjours durer. *Je ferai une alliance perpetuelle avec eux*, dit Isaïe.

*Feriam vobiscum pactum sempiternum.* Isa. 55. 3.

L'Eglise est décrite dans Daniel, sous le nom d'une Monarchie, qui devoit détruire toutes les autres, & elle est expressément appellée *la Monarchie du Ciel, qui ne sera jamais détruite : Suscitabit Deus Cœli regnum, quod in æternum non dissipabitur.*

*Percutiam illis fœdus pacis pactum sempiternum erit eis.* Ezech. 37. 26

*Danielis* 2. 44

Les promesses de Jesus Christ à l'égard de l'Eglise, sont, *qu'il sera avec elle jusqu'à la*

*Ecce ego vobiscum*

*consommation des siecles ; & que les portes d'Enfer ne prevaudront point contr'elle*; & c'est sur ces fondemens que saint Paul l'appelle *la colomne & le fondement de la verité*, qui est un titre qui ne lui pourroit appartenir, si elle pouvoit être vaincuë par l'erreur.

Le même Apôtre témoigne que Jesus-Christ donnera toûjours des Pasteurs & des Ministres à son Eglise, *jusqu'à ce que nous parvenions tous a l'unité d'une même foi, & d'une même connoissance du Fils de Dieu, & à l'état d'un homme parfait.*

*sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.* Matth. 28. ℣. ult.

*Porta inferi non praevalebunt adversùs eam.* Id. 16. ℣. 18.

*Ecclesia Dei vivi, columna & firmamentum veritatis.* 1. Tim. 3. 15.

*Ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios verò Evangelistas, alios autem Pastores & Doctores, ad consummationem Sanctorum, in opus Ministerii, in ædificationem corporis Christi, donec occurramus omnes in unitatem fidei, & agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.* Ephes. 4. ℣. 11. 12. & 13.

Et par consequent il y aura toûjours une Eglise visible; puis qu'il y aura toûjours des

Pasteurs établis par Jesus-Chr.

*D.* Ne peut-on point dire que ces propheties & ces passages se sont verifiez aux premiers siecles de l'Eglise; mais qu'ensuite la multitude des méchans a prevalu & inondé l'Eglise?

*R.* C'étoit la réponse des Donatistes; mais qui ne peut subsister en aucune sorte; car elle est détruite par les passages qui marquent la durée perpetuelle de l'Eglise, & il est évident que si Dieu avoit voulu que ces passages reçûssent une aussi grande exception que celle que les Calvinistes y veulent faire, & que cette grande Eglise établie par les Apôtres, dût être submergée par les abus & les erreurs, & qu'il s'en dût élever une autre qui la reformât, & qui établît un nouveau ministere: Il est évident, dis-je, que Dieu auroit fait prédire par ses Prophetes ce grand évenement, ou que Jesus-Christ même nous en auroit avertis, & qu'il n'auroit pas permis que cette nouvelle Eglise, qui se devoit élever des ruïnes de l'an-

l'ancienne, demeurât sans témoignage.

C'est le raisonnement que saint Augustin fait contre les Donatistes, & que l'on peut employer contre les Pretendus Reformez : Dieu auroit-il eu soin, dit-il, de faire rendre tant de témoignages à une Eglise qui devoit bien-tôt perir, en même tems qu'il auroit laissé dans un profond silence celle qui devoit seule subsister & servir même à reparer l'autre. *Neque tot testimoniis commendaretur quod erat citò periturum, & sic taceretur, aut quod solum esset relinquendum, aut ex quo solo totum esset reparandum.* Dei unit. Eccl. cap. 19. num. 51.

*D.* N'est-il pas predit qu'il se fera une Apostasie generale du tems de l'Antechrist ?

*R.* Cette Apostasie ne consistera que dans la revolte d'un grand nombre de branches ; mais de cela même que les branches se separeront du tronc, il en faut conclure que le tronc demeurera.

*D.* Rome n'est-elle pas marquée par le nom de Babylone 1. Pet. 5. 13. Isaï. 48. 20.
dans

2. Theff, 2. 4. dans l'Ecriture; & n'eſt-il pas dit, qu'il en faut ſortir, & que l'Antechriſt ſera aſſis dans le Temple de Dieu?

*R*. C'eſt Rome payenne, qui eſt appellée Babylone, & non pas Rome Chrêtienne; & quand même ceux qui preſident à l'Egliſe Romaine, tomberoient dans d'extrêmes deſordres à l'égard des mœurs, il ne s'enſuivroit pas que la Chaire de ſaint Pierre en fût infectée.

---

## CHAPITRE VIII.

### *De l'infaillibilité de l'Egliſe.*

*D*. FAut-il croire que l'Egliſe ſoit infaillible?

*R*. L'Egliſe ne ſeroit pas perpetuelle & incapable de perir, ſi elle pouvoit faillir, & prendre le menſonge pour la verité à l'égard de la Foi: Car une Egliſe qui enſeigne l'erreur & l'hereſie, n'eſt plus cette Egliſe, qui eſt décrite par ſaint Paul *comme la colomne &* *le*

*Eccleſia Dei vivi colum-*

*le fondement de la verité.*

*na & fundamentum veritatis.* 1. Tim. 3. 15.

*D.* En quoi consiste cette infaillibilité de l'Eglise?

*R.* Elle consiste en ce que l'Eglise ne peut enseigner generalement par la bouche de tous ses Evêques & de tous ses Docteurs, une Doctrine comme de foi, & en exiger la Confession, pour être admis dans son sein, sans que cette doctrine soit veritable. Je dis, qu'elle n'en peut exiger la Confession comme d'une doctrine de foi; parce qu'il peut y avoir des Doctrines qui deviennent trés-communes dans l'Eglise, & qui y sont, si l'on veut, generalement enseignées pendant quelque tems, & qui ne sont pas pour cela de foi: parce que ceux même qui les enseignent, ne les enseignent pas comme de foi.

Ainsi l'Eglise forme alors deux jugemens à l'égard de ces Doctrines; l'un, qu'elles ont un certain degré de probabilité; l'autre, qu'elles ne sont pas de foi. Quand on enseigne, par exemple, par tout l'opinion que la sainte Vier-

ge a été conçuë sans peché originel ; il est pourtant certain qu'elle n'est point de foi ; parce que ceux même qui l'enseignent, l'avoüent, & la soûtiennent comme n'étant pas de foi.

*D*. L'Eglise ne suit-elle qu'un instinct aveugle, pour discerner la verité de l'erreur ?

*R*. Elle consulte toûjours la Tradition, & son infaillibilité consiste en ce que Dieu l'assiste à ne s'en pas écarter. Dieu veut qu'on employe les moyens humains, qu'on ne s'attache point à des lumieres & à des instincts particuliers ; mais qu'on reconnoisse la verité par un examen serieux & particulier.

*D*. Comment l'Eglise fait-elle cet éxamen des matieres contestées par rapport à la Tradition ?

*R*. Elle le fait dans des assemblées de ses Chefs, que l'on appelle Conciles particuliers, quand ce sont des assemblées seulement de quelques Provinces ; ou generaux, c'est-à-dire, convoquées de toutes les

les Provinces Chrêtiennes; & alors ces assemblées pouvant ainsi representer toute l'Eglise, portent leur jugement sur les points dont il s'agit, en consultant la Tradition.

*D*. Mais quelle assurance a-t'on que les Conciles ne se trompent point en consultant la Tradition, puisque souvent on ne convient pas de cette Tradition?

*R*. Il est vrai qu'on n'a pas cette assurance entiere à l'égard des Conciles particuliers; parce qu'ils peuvent encore être reformez par des Conciles plus nombreux, & principalement par les Conciles universels; mais s'ils sont dans la suite acceptez de toute l'Eglise, leur decision devient par cette acceptation entierement certaine; parce que l'Eglise entiere ne peut errer.

*D*. Les Conciles œcumeniques ou universels, décident-ils les points de foi avec infaillibilité?

*R*. Lors que les Conciles sont legitimement assemblez, & que les Evêques y opinent

avec liberté, ils renferment alors l'autorité de toute l'Eglise : & on ne sçauroit agir même, humainement parlant, avec plus de prudence, qu'en se rapportant à leur jugement ; ainsi on ne doit point douter que leur décision ne soit vraye: mais quand il n'est pas entierement notoire que ces conditions s'y soient rencontrées, la maniere alors d'en juger, pour éviter d'y être trompé, c'est par l'acceptation qu'en fait, ou que n'en fait pas l'Eglise.

*D.* Quelle difference y a-t'il donc entre les Conciles particuliers & les Conciles œcumeniques, puisque la décision d'un Concile particulier devient aussi certaine par l'acceptation de l'Eglise, & que les décisions des Conciles œcumeniques ont besoin de ce même consentement pour être reçûës comme certaines & infaillibles?

*R.* Il y a cette difference, que l'Eglise refuse d'accepter quelquefois avec raison les décisions des Conciles particuliers, encore même qu'il

n'y

n'y ait aucun défaut dans le procedé des Evêques qui les ont tenus ; comme elle a rejetté le Concile tenu par saint Cyprien, sur le Batême des heretiques, que saint Augustin a refuté sans alleguer aucun de ces reproches contre ce Concile, & en lui imputant nettement une erreur humaine.

Mais l'Eglise ne rejette jamais la décision d'un Concile œcumenique, que par quelque défaut essentiel dans les formes & dans le procedé ; & c'est ainsi qu'elle a rejetté le Concile de Rimini, & le second d'Ephese ; les violences qui s'y étoientt exercées, en ayant été l'unique raison. Et ainsi elle avouë par là, que si les choses s'y étoient passées regulierement, elle auroit été obligée d'y déferer & de s'y soûmettre. Ainsi l'acceptation que l'Eglise fait d'un Concile œcumenique, ne donne pas proprement la certitude & l'infaillibilité à ses décisions, mais elle rend seulement notoire, que les choses se sont passées

regulierement dans le Concile.

D. Sur quelles preuves est appuyée l'infaillibilité des Conciles?

R. On la peut appuyer sur ce que saint Augustin pretend que saint Cyprien n'étoit pas obligé de ceder sur la question du Batême à la décision du Pape Estienne; & qu'il déclare neanmoins qu'il auroit dû ceder à celle du Concile œcumenique.

*Quæstionis hujus obscuritas, prioribus Ecclesiæ temporibus ante schisma Donati, magnos viros & magna charitate præditos Patres, Episcopos, ita inter se compulit, salvâ pace disceptare atque fluctuare, ut diu Conciliorum in suis quibusque Regionibus diversa statuta mutaverint, donec plenario totius orbis Concilio, quod saluberrimè sentiebatur, etiam remotis dubitationibus firmaretur.* Aug. l. 1. de Bapt. contra Donat. cap. 7. num. 9.

*Si aliud alii, & aliud alii de ista quæstione salvâ pace sentirent, donec universali Concilio unum aliquid eliquarum sincerumque placuisset, humanæ infirmitatis errorem cooperiret charitas unitatis.* Ibidem cap. 18. n. 27.

Item num. 28.

Item lib. 4. cap. 6. num. 8.

*Hæc sancta Ecclesia* Le Concile V. de Constance dans la Session 4. declare que le

le dernier jugement de l'Eglise est le Concile universel. Le Concile de Basle définit nettement dans son Epître Synodale, qui fut lûë aprés la troisiéme Session, l'infaillibillité des Conciles generaux: *Cette sainte Eglise*, dit ce Concile, *que Jesus-Christ a établie & fondée, a reçû de lui le privilege de ne pouvoir errer*; ce qu'il entend dans la suite du Concile œcumenique. Or ce Concile de Basle est declaré œcumenique par Eugene, à l'égard de tout ce qui precede la sixiéme Session, & Nicolas VII. l'approuva depuis generalement. Le Pape Leon declare qu'on ne doit point reconnoître pour Catholiques, ceux qui ne reçoivent pas les définitions des Conciles de Nicée & de Calcedoine. Et saint Gregoire proteste qu'il reçoit les définitions des quatre premiers Conciles comme les paroles de l'Evangile. Enfin, saint Ambroise dit qu'il est prêt de mourir pour le Concile de Nicée: *Sequens tractatum Concilii Nicæni, à quo me nec mors, nec gladius poterit separare.*

*tanto privilegio, à Christo Salvatore nostro, qui eam sanguine suo fundavit, dotata est, ut eam errare non posse firmiter credamus..... Ecclesia sola sine ruga & sine macula ulla est, quæ errare non potest in his quæ ad salutem necessaria sunt...,.. Nec mirum si errare non potest quæ caput habet Christum, doctorem Spiritum Sanctum..... Conciliorum (generalium) & Ec-*

*Ecclesia Catholica, eadem videtur esse potestas. Diffinitum enim est in Concilio Constantiensi, quod Synodus generalis in Spiritu sancto legitimè congregata, Catholicam repræsentet Ecclesiam, & potestatem à Christo immediatè habet....... Quæcunque igitur dicta sunt de authoritate Ecclesiæ, trahi ad generale Concilium, quod illam repræsentat, necesse est..... &c.* Epist. Synod. Concil. Basil. data 3. non sept. 1432.

Leo in Epist. 73. alias 43. & Epist. 115. alias 73.

*Sicut sancti Evangelii quatuor Libros, sic quatuor Concilia suscipere & venerari me fateor Nicenum scilicet, Constantinopolitanum, Ephesinum & Calced.* Lib. 1. Epist. 24. circa fin.

Ambrof. Epist. Class. I. Epist. 22. num. 14.

D. Que doit-on croire de l'infaillibilité que quelques Theologiens ont attribuée au Pape?

R. Il est certain que les plus grands défenseurs de cette doctrine, ne la soûtiennent pas comme de foi. L'une des Conclusions de Monsieur Duval Docteur de Sorbonne, sur cette matiere, étant qu'il n'est pas de foi que le Pape soit infaillible: *Non est de fide Summum Pontificem esse infallibilem.* Le Cardinal Bellarmin en dit autant. Et l'Assemblée

Valla de potestate Papæ.

du Clergé en 1682. a été beaucoup plus avant, & sa décision sur ce point est connuë à tout le monde.

*D.* Les Conciles œcumeniques sont-ils infaillibles dans la décision des points de fait?

*R.* Le sentiment ordinaire des Theologiens jusqu'ici, est que les Conciles, mêmes œcumeniques, se pouvoient tromper dans la décision des points de fait, non relevez, tel qu'est, par exemple, celui de sçavoir si les Lettres d'Honorius devoient être prises au sens heretique des Monothelites, ou en un sens Orthodoxe & Catholique: & nous voyons que dans le Procez-verbal de l'Assemblée du Clergé tenuë en 1681. on obligea le Sieur David à désavoüer cette proposition, Que le Pape étoit infaillible dans les faits. Ce que cet Auteur fit en ces termes: Il ne « peut pas tomber dans la pen- « sée d'un homme de bon sens, « d'attribuer au Pape une in- « faillibilité, qui ne peut pas « être attribuée à toute l'Eglise « universelle. «

*D.* Si le Pape étoit tombé dans quelque erreur touchant la foi ( ce que le Clergé de France suppose possible ) s'ensuit-il qu'il pourroit arriver qu'on se separât avec justice de la Communion du Siege de Rome, & que l'Eglise de Rome pourroit devenir heretique, comme les Eglises de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, le sont devenuës?

*R.* Non; la doctrine de ceux qui rejettent l'infaillibilité personnelle du Pape, est que Dieu ne permettra jamais que le Saint Siege ou l'Eglise de Rome, tombe dans aucue erreur qui leur fasse perdre la foi, & qui la fasse retrancher de la Communion de l'Eglise. La raison en est, que l'Eglise devant toûjours avoir un Chef, & n'en pouvant avoir d'autre que le Saint Siege & l'Eglise de Rome, qui est le centre de son unité; il s'ensuit que le Saint Siege ne sera jamais dans un état qu'il ne puisse plus estre reconnu pour Chef : C'est pourquoi

on

on voit que lors que Liberius consentit à l'Arianisme, Felix prit sa place, & l'Eglise de Rome ne suivit point l'erreur de Libere: & quand Honorius tomba dans l'erreur, il ne fut point separé de la Communion de l'Eglise de son vivant; & aprés sa mort son Siege fut rempli par des Evêques Orthodoxes. Or n'étant point separé de la Communion de l'Eglise, il n'étoit pas formellement heretique; puis qu'on a droit de supposer qu'il se seroit soûmis à l'Eglise, ou qu'il se seroit mieux expliqué, si la chose eût été jugée pendant son vivant & de son tems.

Ainsi quoi que la qualité de Pape n'empêche pas celui qui la possede de tomber dans l'erreur; elle empêche neanmoins cette sorte d'erreur, qui entraîneroit avec soi toute l'Eglise de Rome, & la feroit retrancher de la Communion du reste du Corps, ce qui ne peut jamais arriver.

C'est dans ce sens que Nicolas premier, dit, que les privileges du Saint Siege sont per-

*Quod Deus statuit, firmum, va-*

*lidumque consistit..... Privilegia, inquam, istius sedis vel Ecclesiæ, perpetua sunt, divinitùs radicata, atque plantata sunt, &c.* Nicol. I. Epist. 8, ad Michaël. Imperat. circa medium; inter Concil. Labb. tom. 8. p. 314.

perpetuels, étant fondez sur l'institution divine; & que Leon IX. dit, que saint Pierre a obtenu par la priere de Jesus-Christ; que la foi de Pierre n'a jamais manqué, & ne manquera jamais dans son Siege Episcopal. Saint Bernard assure qu'il n'a été dit à aucun autre Siege: J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne manque point.

*Solus est ille, pro quo, ne deficeret ejus fides, Dominus & Salvator asserit se rogasse.... qua venerabilis & efficax oratio obtinuit, quod hactenus fines Petri non defecit, nec defectura creditur in throno illius, usque in sæculum sæculi.* Leo IX. Epistol. 5. ad Petr. Antioch. tom. 9. Concil. Labb. pag. 975.

*Dignum namque arbitror ibi potissimum resarciri damna fidei, ubi non possit fides sentire defectum. Hæc quippe hujus prærogativa Sedis. Cui enim alteri aliquando dictum est, Ego pro te rogavi Petre, ut non deficiat fides tua.* Bern. epist. 190. ad Innoc. 2. seu in Tract. contra errores Abaëlardi.

*D.* Cette doctrine est-elle embrassée par des Auteurs considerables? *R.*

*R.* C'est celle du Cardinal Cusan, de Gerson, & de ceux qui sont les moins suspects d'être trop favorables aux Papes.

Cusan. de Concordia Catholica, c. 14.

*D.* Ne s'ensuit-il pas de la Doctrine de l'infaillibilité des Conciles, qu'on aveugle en quelque sorte les Fideles, en les obligeant de se soumettre sans discernement à l'autorité de l'Eglise universelle, declarée par la voix de ses Conciles, ou à l'authorité des Conciles reçûs de l'Eglise universelle?

Gerson de auferibil. Papæ.

*R.* Rien n'est plus raisonnable, & même humainement parlant, que cette soumission qu'on exige des Fideles dans l'Eglise Catholique; & elle est si juste & si necessaire, qu'il faut s'aveugler soi-même, pour ne pas voir que sans cela, il ne reste aucun moyen au commun des fideles de s'assurer de la verité de la Foi : Car comment les simples & les ignorans qui en font la plus grande partie, pourroient-ils se rendre Juges de questions embarassées de longue discussion où il est besoin de considerer divers passages, qui dépen-

pendent souvent de l'intelligence des langues? C'est les vouloir exclure de la foi, que de pretendre les obliger à faire ces examens d'une maniere raisonnable, ou les mettre dans la necessité de prendre parti au hazard; c'est-à-dire, sans lumiere & sans raison. Qu'y a-t'il donc de plus raisonnable & de plus juste, que de leur proposer de substituer en la place de leur Jugement foible & dépourvu de lumieres, la plus grande lumiere qui soit dans le monde, qui est celle de l'Eglise rassemblée dans un Concile œcumenique.

C'est donc la raison même, aussi bien que l'esprit de Dieu, qui les oblige de se soumettre à l'Eglise; & Dieu ne pouvant permettre que ceux qui agissent raisonnablement soient trompez, ne manque jamais d'assister par ses lumieres ces Assemblées, ausquelles les Fideles sont obligez de se raporter.

Mais il ne s'ensuit pas de là qu'on veüille les obliger de s'aveugler. Il y a encore assez

sez de choses où il faut user de sa raison ; comme pour n'étendre pas plus loin qu'il ne faut l'autorité de ces décisions, & pour ne pas se laisser surprendre par ceux qui sont souvent passer leur propre imagination pour les décisions des Conciles.

L'Eglise Catholique n'interdit donc l'usage du raisonnement à ses enfans, que dans les choses dont ils sont incapables, & elle les laisse se conduire par leurs lumieres, dans les chóses qui sont à leur portée, & qui ne les surpassent pas.

*D.* Comment les simples peuvent-ils sçavoir qu'un Concile a les conditions necessaires pour être vraiment œcumenique & infaillible ?

*R.* Ils le sçavent par une marque exterieure & certaine, qui est le consentement de la plus grande partie de l'Egise; ainsi ce consentement est necessaire à l'égard des simples à la notorieté de l'infaillibilité d'un Concile.

SECONDE

# SECONDE PARTIE.

*De la Communion des Saints.*

## CHAPITRE PREMIER.

*Du culte & de l'invocation des Saints.*

D. QUel eſt le ſens de ces termes inſerez dans le Symbole, *La Communion des Saints?*

*R.* On entend ordinairement par ces mots, qu'il y a entre les Chrêtiens une Communion des mêmes biens & une Communion d'aſſiſtances mutuelles, entre tous les membres de l'Egliſe en vertu de leur union; en ſorte que chaque membre travaille, prie, merite pour tous les autres, & reçoit en recompenſe le fruit des travaux, des prieres & des vertus de tous le corps; la vertu des autres eſt nôtre vertu, ſi nous nous en réjoüiſſons, & Dieu nous en applique le fruit par cette

cette joie. Si vous aimez l'unité, dit saint Augustin, il n'y a rien que vous n'ayez, car quiconque possede quelque chose dans l'Eglise, le possede pour vous; ôtez l'envie & la jalousie, ce que j'ai est à vous, & ce que vous avez est à moi. C'est pourquoi le même saint Docteur prétend, que ces gemissemens ineffables, dont parle saint Paul, & desquels il dit que l'esprit prie pour nous avec des gemissemens ineffables, ne se doivent pas entendre des prieres que chacun fait en particulier. Et-ce, dit-il que mon gemissement ou le vôtre merite d'être appellé ineffable, étant souvent nul & souvent trés-froid; mais parce qu'il n'y a ni jour ni moment où il n'y ait des Saints qui adressent des prieres à Dieu, les unes plus ferventes, les autres plus tiedes; parce que tous les Fideles forment l'unique colombe, & l'unique veuve, à laquelle le Seigneur compare ses Elûs. L'amas de tous ces gemissemens procedant de tous le corps, est ineffable, & il est utile à tous ceux qui ont place dans ce corps.

*Si amas unitatem, etiam tibi habet quisquis in illa habet aliquid Tolle invidian, & tuum est quod habeo: tollam invidiam & meum est quod habes.* Tract. 32. in Joan. num. 8.

*Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.* Rom. 8. v. 26.

*Quoniam nullus dies, nulla hora, nullum momentum temporis invenitur, quo non à Sanctis orationes Deo ubique fun-*

*dantur.* Aug. l. 1. cont. Max. cap. 9.

*D.* Ne pourroit-on point entendre ces paroles du Symbole, d'une maniere plus generale ?

*R.* L'on pourroit entendre, que dans cet Article on fait profession de croire generalament toute l'union & tout le commerce que chaque membre de l'Eglise doit avoir avec tous les membres de l'Eglise. Ainsi cette Communion comprend l'union que nous devons avoir avec l'Eglise triomphante : celle que nous devons avoir avec l'Eglise souffrante : celle que nous devons avoir avec l'Eglise militante.

*D.* Quelle union devons-nous avoir avec l'Eglise triomphante ?

*R.* Ce doit être sans doute une union de charité interieure ; mais d'une charité proportionnée à leur état & au nôtre. Ainsi comme ils sont dans un état de gloire ; de sûreté & de puissance, qu'ils sont remplis de la Majesté de Dieu, qu'ils nous peuvent aider par leur intercession, que nous sommes au contraire dans un état de miseres, d'hu-

d'humiliations, de dangers, d'infirmité & de besoins: nôtre charité envers les Saints, qui regnent dans le Ciel, doit être jointe avec une admiration de leur bonheur, avec une connoissance de l'excellence de leur vertu, de leurs graces & de leur état, avec avec une profonde humiliation, sous leur grandeur & sous leur puissance, avec un aveu sincere de nôtre misere, & avec un recours à leur assistance; ce qui ne doit former neanmoins qu'un Culte de société, ou les membres n'étant pas dans le même rang, doivent accompagner le recours qu'ils ont à ceux qui sont dans un rang plus élevé, de marques de respect & d'abbaissement.

*D*. Que s'ensuit-il de là?

*R*. Il s'ensuit que les Religionnaires qui rejettent le culte & l'invocation des Saints, détruisent la Communion de l'Eglise militante avec l'Egilse triomphante; qu'ils font schisme avec l'Eglise bienheureuse, & que leur erreur en ce point est contraire à un des Articles du Symbole.

*D*. Quelle union devons-nous avoir avec l'Eglise souffrante ?

*R*. Une union de charité; mais d'une charité accompagnée de respect; parce que c'est une Societé d'Elûs, dont le sort est assûré, au lieu que le nôtre est encore incertain. Nous devons pareillement être touchez de compassion pour les peines qu'ils endurent, & de desirs sinceres que Dieu les soulage dans ces peines, & qu'il en abrege le tems par sa misericorde.

Voyez ci-dessus Instruction VI. Chap. 2. où il est traité du Purgatoire.

*D*. Que s'ensuit-il de là ?

*R*. Il s'ensuit que les Calvinistes en rejettant les Prieres pour les Morts & le Purgatoire, font encore schisme entre l'Eglise militante & l'Eglise souffrante; & combattent ainsi cette partie du Symbole, en niant la maniere de Communion que Dieu a établie entre ces deux parties de l'Eglise.

*D*. Quelle union devons-nous avoir avec l'Eglise militante ?

*R*. Outre l'union interieure de charité que nous devons avoir en general pour tous les

membres de l'Eglise, qui doit être accompagnée d'un respect interieur particulier, pour ceux d'entre les Fideles, en qui nous voyons plus de marques de l'esprit de Dieu ; nous devons avoir de plus une union exterieure & generale avec tous les membres de l'Eglise, qui nous empêche de nous separer exterieurement d'aucun, & de le traiter comme s'il n'étoit pas membre de l'Eglise.

Nous devons de plus être unis par une communion expresse & particuliere avec le Pape Chef de l'Eglise, avec l'Evêque dans le Diocese duquel nous vivons, avec le Curé auquel nous sommes soumis, en leur rendant les devoirs d'obéïssance, qui leur sont dûs, & en les reconnoissant pour nos Pasteurs & pour nos Chefs, avec la subordination legitime; c'est-à-dire, en reconnoissant le Curé au dessus des Prêtres qui sont sous lui ; l'Evêque au-dessus des Curez, & le Pape au-dessus des Evêques.

CHA-

## CHAPITRE II.

### *Du Schisme.*

*D.* QU'est-ce qu'on appelle schisme?

*R.* On doit concevoir ce que c'est que schisme, par ce qui a été dit de la Communion entre les membres de l'Eglise; puisque schisme n'est autre choqu'une rupture de Communion. Or l'on peut se separer de la Communion en diverses manieres, les unes plus generales, les autres plus bornées.

1. Renoncer à la Communion du Pape, & de tous ceux qui communiquent avec le Pape; c'est faire un schisme universel, tel que celui que les Protestans ont fait en l'autre siecle.

2. Faire un Schisme particulier, c'est se séparer de la Communion de quelque personne particuliere, comme de son Evêque ou de quelque autre Superieur Ecclesiastique.

L'un

L'un & l'autre se peut faire en deux manieres. 1. En érigeant une societé separée, qui ait un ministere separé & indépendant. 2. Sans ériger de societé separée, en refusant seulement de communiquer avec ceux dont on se separe. Ces deux manieres de schismes sont toutes deux criminelles; mais la premiere l'est beaucoup plus que l'autre.

*D.* Le schisme n'enferme donc point une diversité de sentimens touchant les dogmes?

*R.* Il ne l'enferme pas par lui-même; mais il y peut être joint; & d'ordinaire même, la separation de Communion attire la difference de doctrine; parce que, comme dit saint Jerôme, il n'y a point de schisme, qui n'invente quelque heresie, pour justifier sa separation.

*Nullum schism a non sibi aliquam confingit hæresim, ut rectè ab Ecclesia recessisse videatur.* Hier. in c. 3. Epist. ad Tit. v. 10.

*D.* Quel sentiment les Peres ont-ils eu de la grandeur du crime des Schismatiques?

*R.* Ils ont crû que le crime du schisme étoit si grand, qu'il

qu'il ne pouvoit être expié, même par le martyre. Celui-là, dit saint Cyprien, ne peut être martyr, qui n'est pas dans l'Eglise.

Ceux qui n'ont pas voulu demeurer en union & en concorde dans la maison de Dieu, ne sçauroient être avec Dieu, quoi que leurs corps soient consumez par les flâmes, ou exposez aux bêtes farouches. Ce ne sera pas la couronne de leur foi ; mais la peine de leur perfidie. Ils peuvent perdre la vie ; mais ils ne sçauroient être couronnez.

*Cum Deo manere non possunt, quia esse in Ecclesia Dei unanimes noluerunt: ardeant licet flammis & ignibus traditi: vel objecti bestiis animas suas ponant; non erit illa fidei corona, sed pœna perfidiæ, nec religiosæ virtutis exitus gloriosus, sed desperationis interitus. Occidi talis potest, coronari non potest.* De unit. Eccl. circa med.

D. Y a t'il un schisme entre les Calvinistes & l'Eglise Romaine ?

*R.* Il ne peut être plus grand, puis qu'il y a rupture entiere de communion, fondée sur un grand nombre de dogmes qui les divisent des Catholiques, & qu'ils ont érigé

Autel

Autel contre Autel.

*D.* Qui est coupable de ce schisme?

*R.* Selon les regles des Peres, ce sont ceux qui se sont separez de la racine; c'est-à-dire de l'Eglise, où ils sont nez, de l'Eglise qui les a precedé; de l'Eglise qui tient lieu de tronc, & à laquelle ils étoient attachez, comme des branches de l'Eglise répanduë par toutes les nations; de l'Eglise enfin, qui vient des Apôtres, par une succession non interrompuë.

Il faut voir, dit Optat, qui est celui qui est demeuré attaché à la racine, & celui qui est sorti dehors; qui est celui qui s'est assis dans une autre Chaire que celle où il étoit auparavant; qui a érigé Autel contre Autel.

*Ecclesia una est, quæ in multitudinem latiùs incremento fœcunditatis extenditur: quomodo solis multi radii, sed lumen unum; & rami arboris multi, sed robur unum tenaci radice fundatum.... Avelle radium solis à corpore, divisionem lucis unitas non capit: ab arbore frange ramum, fractus germinare non poterit, &c.* Cypr. lib. de unit. Eccl.

*Apud nos aqua viva est, ipsa quæ salit à Christo: tu, à fonte perpetuo separatus, unde generaris?* Pacian. Epist. 3. ad Sympria.

*Schisma, sparso coagulo pacis, dissipatis*



*sensibus*

*ſenſibus generatur, livore nutritur, æmulatione & litibus roboratur, ut deſertâ matre Catholicâ, impii filii, dum foras exeunt, & ſe ſeparant à radice matris Eccleſiæ, invidiæ falcibus amputati, errando rebelles abſcedunt: nec poſſunt novum aliquid, aut aliud agere, niſi quod jamdudùm apud ſuam didicerunt matrem.* Optat lib. 1. de ſchiſm. Donat. cont. Parmen. num. 11.

*Intelligite vos eſſe filios impios, vos eſſe ramos fractos ab arbore, vos eſſe abſciſos palmites à vite, vos rivum conciſum à fonte, &c.* Idem lib. 2. num. 9.

Or tout cela ne convient qu'aux Calviniſtes. L'Egliſe Catholique étoit avant eux, ils en ſont nez; elle tient lieu à leur égard, & de racine, & de tronc; & c'eſt de cette racine & de ce tronc qu'ils ſe ſont ſeparez comme des ſarmens inutiles, qu'on retranche de la vigne; mais l'Egliſe eſt demeurée, comme dit ſaint Auguſtin, dans ſa racine, dans ſa vigne & dans ſa charité.

*Hæreſes omnes de illa exierunt, tanquam ſarmenta inutilia de vite præciſa: Ipſa autem manet in radice ſua, in vite ſua, in charitate ſua.* Aug. 1. de Symb. c. 6.

Calvin

Calvin n'a eu nul predeceſſeur dans la Chaire de Geneve, & on a mis cette inſcription ſur le tombeau d'Oecolampade. *Oecolampade premier Evêque de Bâle.*

*D.* Ils diront peut-être, qu'ils ont bien quitté l'Egliſe Romaine ; mais qu'ils n'ont pas quitté Jeſus-Chriſt ?

*R.* S'ils le diſent, il leur faut répondre avec ſaint Auguſtin que vous ſert de confeſſer le Seigneur, ſi vous blaſphemez ſon Egliſe ?

*D.* Ils diront qu'il eſt commandé de ſortir de Babylone ; & que par cette Babylone, dont il faut ſortir, on doit entendre l'Egliſe Romaine ?

*R.* On répond 1. que le mot de Babylone étant allegorique, c'eſt une temerité à eux de l'appliquer à Rome, ſans avoir des paſſages clairs de l'Ecriture qui l'y appliquent, ſelon la regle de ſaint Auguſtin, touchant les Allegories.

*Quis autem non impudentiſſimè nitatur aliquid in Allegoria poſitum pro ſe interpretari, niſi habeat & manifeſta teſtimonia quorum lumine illuſtrentur obſcura.* Auguſt. Epiſtol. 93. alias 48. cap. 8. num. 24.

2. Que cette Babylone allegorique s'entend en divers sens. Elle s'entend de la societé de tous les méchans, dont il faut sortir au moins en esprit. Elle s'entend de Rome payenne. Elle s'entend des vices particuliers, & des desordres de Rome, comme saint Jerôme l'a entendu, en même tems qu'il rend un témoignage illustre à la foi de l'Eglise Romaine. Enfin, cette separation dont il est parlé dans ce passage, n'est point, selon S. Augustin, une separation de Communion, mais une separation de mœurs.

*Fugite de medio Babylonis, & salvate unusquisque animam suam..... Est quidem ibi sancta Ecclesia, sunt trophæa Apostolorum & Martyrum: est vera Christi confessio, est ab Apostolo prædicata fides.... sed ipsa ambitio, potentia, magnitudo urbis, videri & videre, salutari & salutare, laudare & detrahere.... à proposito Monachorum & quiete, aliena sunt.* Hier. epist. 17. quæ est Paulæ & Eustochii ad Marcellum.

*Commemoratum est qualis separatio bonis hoc tempore ab impiis & malis fieri debeat, ne communicetur peccatis alienis, corde videlicet & vita morumque dissimilitudine; nec aliter intelligi debere quod scriptum est, exi-*

te

*te de medio eorum...... id est, discernimini aliter vivendo, & immunditiæ ne consenseritis, &c.* In Br. coll. 3. cap. 9.

*D.* Ils diront, qu'ils ont été obligez de se separer, à cause des erreurs & des abus qu'on ne vouloit pas corriger?

*R.* Saint Augustin dit, qu'il n'y a nulle juste necessité de diviser l'unité; & que le sacrilege du schisme est le plus grand des maux.

*Hæc de scripturis sanctis documenta proferimus, ut appareat facilè non esse quidquam gravius sacrilegio schismatis, quia præscidendæ unitatis nulla est justa necessitas.* Aug. lib. 2. contra Parmen. cap. 11. num. 25.

*D.* Ils diront, qu'on les a chassez & excommuniez?

*R.* Il seroit aisé de prouver que ce sont eux qui ont commencé à faire des Assemblées clandestines; mais l'excommunication ne donne pas droit à ceux-mêmes qui sont injustement excommuniez, d'eriger Autel contre Autel. Il falloit tout souffrir, dit Denis d'Alexandrie dans Eusebe, plûtôt que de diviser l'Eglise de

*Satius quidem fuerat quidvis pati ne Eccle-*

*sia Dei discinderetur : nec minùs gloriosum fuisset idcircò subire martyrium, ne Ecclesiam scinderes, quàm ut ne idolis sacrificares.* Dionys. Alexand. in Ep. ad Novat. apud Euseb. hist. Eccles. lib. 6. cap. 45.

Dieu; & il auroit été aussi glorieux de souffrir le martyre, pour ne pas diviser l'Eglise, que pour ne pas sacrifier aux Idoles.

*D.* Que doit-on juger de ceux qui voudroient par un faux zele chasser les autres de l'Eglise, & qui traitent d'heretiques de veritables Catholiques?

*R.* Comme l'erreur & le faux zéle, sont le principe de la conduite de ces personnes, il en faut juger fort diversement, selon que cette erreur & ce faux zéle sont joints, ou ne sont pas joints à la malignité & à l'envie. Car saint Augustin, parlant de certains Catholiques abusez par les Donatistes, dit: qu'ils avoient pû, sans blesser leur conscience, être surpris par les Lettres du Concile des Donatistes; puisque tout cela se reduisoit en

*Salvâ enim conscientiâ, Litteris Concilii crediderant: neque enim ab hominibus*

en des témoignages d'hommes, qui accusoient d'autres hommes de crimes qui n'étoient pas incroyables en eux-mêmes. *de aliis hominibus aliquid incredibile dicebatur.* De unit. Eccles. cap. 25. num. 73.

Il reconnoît même qu'aprés que le schisme fut formé, il y en eut qui ayant la volonté droite, ne laisserent pas de demeurer assez long-tems dans le schisme par un obscurcissement humain: *Nonnulli etiam bonæ voluntatis, per carnalem caliginem etiam post confirmatum contra Ecclesiam Dei malignorum furorem, in illa dissensione diutiùs erraverunt.* Ibid. num. 74.

Mais à l'égard de ceux-là, il juge que quoiqu'ils n'eussent pas entierement perdu la vie, ils avoient besoin d'être ramenez par la correction: *Tanquam si mollia conculcarentur frumenta & radice viva herbæ vigor adtereretur: etiam ipsa tamen frumenta sua noverat Deus, quamvis ut reviviscerent arguenda & increpanda.*

*D.* Mais si l'erreur de l'esprit procede de la malignité?

*R.* On ne peut porter un autre jugement de la disposition

de ces personnes, que celui qu'en porte saint Augustin : Les ennemis de cette charité fraternelle, soit qu'ils soient dans l'Eglise ou hors de l'Eglise, sont de faux Chrêtiens & des Antechrists. Il dit autre part, que ceux qui sans raison traitent leurs freres de schismatiques, le sont eux-mêmes.

*Hujus autem fraternæ charitatis inimici sive apertè foris sint, sive intùs esse videantur pseudo-Christiani sunt & Antichristi.* Aug. 3 de Bapt. cap. 19. num. 26.



ON-

ONZIE'ME

# INSTRUCTION.

Sur le dixiéme Article du Symbole : *La Remission des pechez.*

## CHAPITRE PREMIER.

*Pourquoi il est fait mention dans le Symbole de la Remission des pechez.*

*D.* POurquoi propose-t'on dans le Symbole la remission des pechez, comme article de foi?

*R.* Parce que la remission des pechez est le fondement de l'esperance de nôtre salut, de nôtre esperance & de nôtre reconciliation avec Dieu; c'est le fruit de tous les mysteres de Jesus-Christ, & le lien qui nous attache à l'Eglise, & qui nous oblige d'y demeurer unis,

pendant toute nôtre vie. Jesus-Christ nous seroit inutile, s'il ne nous avoit pas merité la remission de nos pechez; c'est pourquoi il a ordonné à ses Apôtres de prêcher également la penitence, comme la disposition necessaire à recevoir l'Evangile, & la remission des pechez, comme la fin de l'Evangile.

*Predicari in nomen ejus pœnitentiam, & remissionem peccatorum in omnes gentes.* S. Luc 24. 47.

*D.* Pourquoi propose-t'on cet Article dans l'ordre où il est placé?

*R.* C'est afin de nous aprendre que la remission des pechez est une si grande chose, qu'il a fallu pour nous la donner, que le Fils de Dieu se fit homme, & qu'il souffrît la mort; qu'il falloit qu'il nous envoyât son Saint Esprit, & qu'il formât son Eglise. Tout cela étoit necessaire selon la sagesse de Dieu, pour nous faire obtenir la remission des pechez; puisqu'elle ne se donne que par les merites de Jesus-Christ, l'operation du Saint Esprit, & la cooperation de toute l'Eglise, qui contribuë par ses prieres à la justification de tous ses membres.

*D.*

*D.* Suffit-il pour obtenir la remiſſion des pechez, que le Saint Eſprit opere dans le cœur certaines diſpoſitions, & que l'Egliſe prie pour nous?

*R.* Dieu pour attacher encore d'avantage les Fideles à l'Egliſe, & les en rendre plus dependans; a voulu que la remiſſion des pechez ſe donnât dans l'Egliſe, par certaines ceremonies exterieures, & par l'aplication de certains ſignes ſacrez, c'eſt ce qu'on appelle les Sacremens. Mais les Apôtres n'ont pas crû neceſſaire de les marquer dans le Symbole, s'étant contentez d'y marquer l'Egliſe de laquelle on les doit recevoir: Car pourvû qu'on reconnoiſſe bien l'Egliſe, & qu'on lui ſoit ſoûmis, on ne manquera jamais de pratiquer ce qu'elle preſcrit pour obtenir la remiſſion des pechez: Ainſi comme la remiſſion des pechez ne ſe donne dans l'Egliſe, que par les Sacremens, nous remettrons d'en traiter plus amplement, en parlant des Sacremens.

Voyez les Inſtructions ſur les Sacremens, où il eſt amplement traité des Sacremens en general & de chacun en particulier.

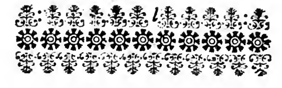
*D.* Ne doit-on entendre par cette

cette remiſſion des pechez qu'un ſimple effacement du peché ?

*R.* on doit entendre cette remiſſion, & tout ce qui y eſt joint inſeparablement, la juſtification de l'ame par la grace ſanctifiante; l'infuſion des vertus, qui eſt ce qu'on apelle la juſtice inherente, à laquelle cette juſtice qui conſiſte dans la remiſſion des pechez, eſt toûjours jointe, comme on doit entendre que l'excluſion des tenebres eſt toûjours jointe à l'introduction de la lumiere.



DOU-



DOUZIE'ME

# INSTRUCTION.

Sur le onziéme Article du Symbole : *La Resurrection de la chair.*

## CHAPITRE PREMIER.

*Ce qu'on doit entendre par la Resurrection de la chair.*

*D.* POurquoi ajoûte-t-on dans le Symbole, à la remission des pechez, la Resurrection de la chair ?

*R.* Afin d'aprendre aux Chrêtiens que Jesus-Christ n'a pas seulement racheté leurs ames, mais aussi leurs corps ; & qu'ils doivent esperer par sa grace, non seulement d'être justifiez de toute corruption dans leurs ames, mais aussi d'être délivrez par la Resurrection glo-

glorieuse de toute la mortalité, qui est passée d'Adam à eux par la generation.

*D.* Entend-t-on simplement que nôtre ame, dans la Resurrection, sera de nouveau jointe à un corps tel qu'il soit ?

*R.* On entend qu'elle sera jointe au même corps qu'elle avoit; car la matiere de ce corps subsiste dans l'Univers ; & il n'y a rien de si facile à Dieu, que de réünir cette même matiere à l'ame, qui l'a autrefois animée.

*D.* Mais si une même matiere étoit entrée dans la composition de plusieurs corps, auquel sera-t'elle réünie ?

*R.* Dieu saura bien accorder tous ces differens, quand il s'agira de ressusciter les hommes; & sa providence qui dispose & arrange les moindres atomes de la matiere, n'a point permis que ce cas arrivât, comme les corps changent souvent de matieres, Dieu choisira entre celles qui auront composé successivement le corps d'un homme, celle qui ne sera pas entrée dans la com-

composition d'un autre homme.

*D*. Comment se fera la Resurrection?

*R*. Elle se fera par une voix que Dieu fera entendre à tous les Morts, soit que cette voix soit formée par un Archange, selon qu'il est dit : *Qu'aussi-tôt que le signal aura été donné par la voix de l'Archange, & par le son de la Trompette de Dieu, le Fils de Dieu descendra du Ciel*; soit qu'elle soit formée par le Fils de Dieu même, selon ce passage de saint Jean, *Tous ceux qui seront dans les Tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu* : soit que la voix de l'Archange soit la même que celle de Jesus-Christ, qui parlera aux Morts par cet Archange.

*Ipse Dominus in jussu, & in voce Archangeli, & in tuba Dei descendet de Cœlo.* 1. Thess. 4. v. 15.

*Mortui audient vocem Filii Dei.* Joan. 5. 25.

*Omnes qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei.* v. 28.

*D*. Les méchans ressusciteront-ils?

*R*. Jesus-Christ declare expressément qu'ils ressusciteront, mais pour leur condamnation.

*Qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii (procedent.)* Joan. 5. 29.

*D*. A quoi la resurrection des Justes servira-t'elle; puisque les Saints ne feront pres-

preſque aucun uſage de leurs corps ?

*R*. L'ame de l'homme ayant été créée pour être jointe à un corps, & pour former un genre de creature raiſonnable, different des Anges ; elle ſeroit hors de ſon ordre & de l'inſtitution de ſa nature, ſi elle n'étoit point réünie à ſon corps. Il eſt juſte de plus qu'ayant merité dans ſon corps, elle ſoit recompenſée avec ce corps : & enfin Jeſus-Chriſt étant lui-même reſſuſcité, nous ne pourrions être exclus de la reſurrection, ſans lui être diſſemblables, & ſans défigurer la perfection de ſon corps ; c'eſt pourquoi il eſt dit dans ſaint Paul : *Que nous attendons nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt ; qui transformera nôtre corps, tout vil & abjet qu'il ſoit ; afin de le rendre conforme à ſon corps glorieux, par cette vertu efficace, par laquelle il peut s'aſſujettir toutes choſes.*

*Salvatorem expectamus Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, qui reformabit corpus humilitatis noſtræ configuratum corpori claritatis*

*D*. En quoi conſiſtera principalement la gloire des corps reſſuſcitez ?

*R*. En une parfaite ſoûmiſ-

ſion

sion à l'ame ; c'est-à-dire que l'ame disposera parfaitement de son corps, & le remuëra comme elle voudra ; en sorte qu'il lui suffira de vouloir qu'il soit en un lieu, afin qu'il y soit effectivement.

*D.* En quel sens est-il dit par l'Apôtre, que le corps ressuscitera en un état spirituel ?

*R.* Il est appellé spirituel, parce qu'il ne servira plus d'obstacle à l'esprit, & qu'il le secondera parfaitement dans ses actions spirituelles.

*tis suæ, secundùm operationem qua etiam possit subjicere sibi omnia.* Philipp. 3. v. 20. & 21.

Voyez ci-dessus page 417. VIII. Instruction, où il est traité de la resurrection des Morts & du Jugement universel.



TREIZIE'ME

# INSTRUCTION.

Sur le douziéme & dernier Article du Symbole; *La Vie Eternelle.*

## CHAPITRE PREMIER.

*De quelle maniere on doit concevoir la Vie Eternelle, & la gloire des Bienheureux.*

*D.* POurquoi cet Article fait-il la conclusion du Symbole ?

*R.* Parce que la Vie éternelle est la fin de tous les mysteres temporels, Jesus-Christ n'ayant passé par tous ces états & par tous ces mysteres, que pour conduire ses Elûs à la Vie éternelle. Le tems de cette vie passagere, que chacun reçoit de Dieu dans ce monde, n'a pour

pour fin que cette vie, qui ne passera point. Le tems a pour fin l'Eternité; tous les changemens, les vicissitudes & les varietez de ce monde, tendent à un état invariable; mais cet état invariable ne tend à rien qu'à lui-même. Ainsi c'est ce que Dieu veut que nous ayons continuellement en vûë, & à quoi nous devons rapporter toute nôtre vie & toutes nos actions.

*D.* En quoi consistera cette Vie éternelle que nous esperons?

*R.* Dieu qui nous la promet, nous avertit en même-tems, qu'elle nous est inconcevable: & que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point entendu, & que l'esprit de l'homme n'a jamais conçû, ce qu'il a preparé à ceux qui l'aiment: Pour en être persuadé, il n'y a qu'à considerer que Dieu se cache & se couvre de tenebres dans cette vie à l'égard des hommes, pour leur donner moyen d'agir par la foi. Il ne leur fait paroître dans cette vie que d'une maniere

*Quam nemo principum hujus sæculi cognovit ..... quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum.* 1. Cor. 2. v. 8. & 9.

niere cachée & obscure, ni sa misericorde ni sa justice; mais dans l'autre vie il agira en Dieu envers les hommes, en l'une & en l'autre maniere. Il leur fera paroître sa misericorde & sa justice dans toute leur étenduë. Ainsi comme les supplices des reprouvez, qui sont des effets de cette justice, surpassent toutes nos pensées; les récompenses des justes les surpassent beaucoup d'avantage, puisqu'outre que Dieu, qui n'est qu'amour, a beaucoup plus d'inclination à agir par misericorde que par justice; le suplice des mechans ne sera proportioné qu'à leurs pechez, qui quoique grands, sont pourtant des pechez d'hommes foibles & miserables; au lieu que Dieu, proportionnera ses récompenses aux merites de Jesus-Christ, qui sont infiniment plus grands en leur genre, que les pechez des hommes ne le peuvent être dans le leur.

*D.* D'où vient que nous avons si peu d'idée de ce bonheur éternel qui nous est promis?

*R.* C'est que nous ne connoissons dans nôtre nature que des actions languissantes, telles que celles que nous éprouvons; & que nous ne concevons pas assez que nôtre ame étât dans un autre état, aura des mouvemens tout autres que ceux dont elle est capable dans cette vie; qu'elle se portera vers l'objet de son amour avec une extrême violence; que si elle s'y peut unir, elle en joüira avec une joye ineffable; & si elle en est privée, elle se precipitera dans un effroyable desespoir; d'autant plus qu'elle verra clairement que la possession ou la privation de son objet, sera éternel & sans retour.

*D.* Quel est le meilleur moyen de nous former quelque idée de l'état des Bienheureux.

*R.* C'est de suivre celle que l'Ecriture nous donne en divers endroits, & sur tout dans l'Apocalypse, où le regne de Jesus-Christ est particulierement décrit. *Aprés cela*, dit saint Jean, *je vis un Ciel nouveau & une Terre nouvelle;* car

*Vidi Calum novum, & Terram no-*

*vam: Primum enim Cælum, & prima Terra abiit & mare jam non est. Vidi sanctam Civitatem Jerusalem novam descendentem de Cælo à Deo, paratam, sicut sponsam ornatam viro suo. Et audivi vocem magnam de Trono dicentem: Ecce Tabernaculum Dei cum hominibus, & habitabit cum eis. Et ipsi populus ejus erunt, & ipse Deus cum eis erit eorum Deus.*

*car le premier Ciel & la premiere Terre étoient passez, & la mer n'étoit plus. Je vis la Ville sainte, la nouvelle Jerusalem, qui venant de Dieu, descendoit du Ciel, parée comme une Epouse qui se pare pour son Epoux; & j'entendis une grande voix qui venoit du Trône, & qui disoit: Voici le Tabernacle de Dieu avec les hommes, & il demeurera avec eux, ils seront son Peuple, & Dieu demeurant avec eux sera leur Dieu.*

*Dieu essuyera toutes les larmes de leurs yeux, & la mort ne sera plus: les pleurs, les cris & les travaux cesseront: parce que ce qui a precedé sera passé.*

*Et celui qui étoit assis sur le Trône, dit: Je m'en vas faire toutes choses nouvelles.*

*Je n'y vis point de Temple; parce que le Seigneur Dieu Tout-puissant, & l'Agneau en est le Temple.*

*Et cette Ville n'a point besoin d'être éclairée par le Soleil & par la Lune; parce que c'est la gloire de Dieu qui l'éclaire, & que l'Agneau en est la lampe: Les nations marcheront à l'éclat de sa*

*sa lumiere ; & les Rois de la Terre y porteront leur gloire & leur honneur.*

*Les portes ne seront point fermées à la fin de chaque jour ; parce qu'il n'y aura point de nuit.*

*Il n'y entrera rien de soüillé ni aucun de ceux qui commettent l'abomination & le mensonge ; mais ceux-là seulement qui sont écrits dans le Livre de vie de l'Agneau.*

Apoc. c. 21. v. & seqq. *Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum: Et mors ultrà non erit, neque luctus neque clamor, neque dolor erit ultrà, quia prima abierunt* v. 4.

*Et dixit qui sedebat in Trono: Ecce nova facio omnia.* v. 5.

*Et Templum non vidi in ea. Dominus enim Deus omnipotens Templum illius est, & Agnus.* v. 22.

*Et Civitas non eget Sole, neque Lunâ, ut luceant in ea: Nam claritas Dei illuminavit eam, & lucerna ejus est Agnus.* v. 23.

*Et ambulabunt Gentes in lumine ejus: Et Reges Terræ afferent gloriam suam, & honorem in illam.* v. 24.

*Et portæ ejus non claudentur per diem ; nox enim non erit illic.* v. 25.

*Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens, & mendacium, nisi qui scripti sunt in Libro vitæ Agni,* v. 27.

D. Que

*D.* Que faut-il éviter en se formant des idées de la beatitude sur ces descriptions qu'en fait l'Ecriture?

*R.* Il faut éviter de se figurer une beatitude charnelle, qui consiste dans des spectacles ou dans des plaisirs sensibles: Car quoiqu'il soit vrai que les Bienheureux ne soient point privez de l'usage de leurs sens; il est certain qu'ils ne conteront pour rien tous les sentimens ou perceptions des objets sensibles, en comparaison de l'union ineffable qu'ils auront avec Dieu, par la connoissance & par l'amour. Dieu vivra & se versera tellement en eux, & les transformera tellement en lui, que les Peres n'ont pas crû pouvoir marquer autrement cette communication ineffable, qu'en disant qu'il en fera des Dieux, qu'il les divinisera; parce que quoique leur nature ne soit pas absorbée, elle sera tellement penetrée & remplie de Dieu, de sa justice, de son amour, de sa joye & de sa beatitude; que l'Ecriture n'exprime point au-

autrement leur état, que par celui d'ennyvrement & de torrent de volupté. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'étant dans cette plenitude de Dieu, ils puissent s'appliquer à des sentimens corporels ; & c'est deshonorer l'excellence de cette vie toute divine, que de s'y imaginer des musiques, des concerts, des odeurs, & d'autres choses semblables.

*D*. Est-ce un mal que de penser peu à la beatitude, qui nous est promise?

*R*. C'est non seulement un grand mal en soi ; puisque cet oubli n'a pour cause ordinaire que l'attache aux creatures, qui remplissent l'ame & en bannissent les objets spirituels: mais c'est aussi la source d'une grande partie de nos maux. Car d'où viẽt cette estime que nous avons pour les grandeurs & les avantages du monde, & & cette crainte de les perdre, à laquelle on sacrifie toutes choses? d'où vient cette impatience dans les maux de cette vie, & cette espece de desespoir, quand les appuis hu-

mains nous manquent? ſinon de ce que l'on n'a pas comme il faut dans le cœur, l'idée de cette Vie éternelle que Dieu nous promet; qui devroit faire diſparoitre à nos yeux tous les biens & tous les maux de ce monde, les uns ni les autres n'ayant aucune proportion, avec ce poids éternel de gloire que Dieu reſerve à ceux qui le ſerviront fidellement. Que ſeroit-ce que d'être pauvre pour un moment, ſi l'on avoit dans le cœur l'idée de ces richeſſes éternelles, dont Dieu comblera ſes Elûs? Quel état feroit-on des mépris paſſagers des hommes, ſi l'on penſoit bien à cette gloire immortelle, dont Dieu revêtira tous les Saints?

D. Comment faut-il faire pour remedier à cet oubli?

*R.* 1. Il faut tâcher que le Symbole qui contient la profeſſion de la foi de cette vie éternelle, & l'Oraiſon Dominicale, qui en contient la demande, nous ſervent à en renouveller l'idée, & nous donnent occaſion de nous y appli-

quer

quer trés - souvent.

2. Il faut se servir de la foi de cet Article du Symbole; pour nous faire honte à nous-mêmes, de nos attaches & de nos desirs empressez pour les choses temporelles; car si on voyoit un Prince heritier d'un grand Royaume, & qui en dût bientôt être en possession, passionné pour des cabannes de Païsan, on lui diroit sans doute qu'il se deshonore par des esperances si basses. Nous avons encore plus de sujet de nous reprocher à nous-mêmes que nous deshonorons l'esperance de nôtre vocation, en occupant nôtre ame à des soins & à des desirs des choses du monde, qui quelque grandes & éclatantes qu'elles soient; sont beaucoup moins en comparaison de ce qui nous est promis, que les plus simples masures en comparaison des Royaumes de toute la Terre.

3. Nôtre indifference pour la vie bienheureuse, nous doit faire craindre que ce ne soit un préjugé qu'elle n'est pas destinée pour nous, si nous ne

nous efforçons de guérir cette indifference ; car comme Dieu ne donne ses graces dans ce monde, selon le cours ordinaire, qu'à ceux qui les desirent, il ne donnera certainement en l'autre vie son Royaume, qu'à ceux qui l'auront desiré dans celle-ci.

Ainsi nous ne devons pas seulement demander à Dieu la Vie éternelle pour l'autre vie; mais nous lui en devons demander l'amour & le desir dans celle-ci, & nous devons regarder cet amour & ce desir comme une disposition essentielle au Christianisme, dont le défaut est capable de nous priver pour jamais de la gloire des Bienheureux.

FIN.



